

L'efficacité des politiques publiques mises en œuvre à Roubaix

INSPECTION GENERALE
DES AFFAIRES SOCIALES

N° 2019-005R



INSPECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION

N° 19008 R



INSPECTION GENERALE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

N° 2019-046



INSPECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA
RECHERCHE

N° 2019-046



CONSEIL GENERAL DE
L'ALIMENTATION, DE
L'AGRICULTURE ET DES
ESPACES RURAUX

N° 18138





INSPECTION GENERALE
DES AFFAIRES SOCIALES

N° 2019-005R

INSPECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION

N° 19008 R

INSPECTION GENERALE
DE L'EDUCATION
NATIONALE

N° 2019-046

INSPECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
RECHERCHE

N° 2019-046

CONSEIL GENERAL DE
L'ALIMENTATION, DE
L'AGRICULTURE ET DES
ESPACES RURAUX

N° 18138

L'efficacité des politiques publiques mises en œuvre à Roubaix

établi par

CHRISTIAN DUBOSQ
INSPECTEUR GENERAL
DES AFFAIRES SOCIALES
EN SERVICE
EXTRAORDINAIRE

JEAN-PIERRE BATTISTI
INSPECTEUR GENERAL
DE L'ADMINISTRATION

BERNARD ANDRÉ
INSPECTEUR GENERAL
DE L'EDUCATION
NATIONALE

ROGER VRAND
INSPECTEUR GENERAL
DE L'ADMINISTRATION
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
RECHERCHE

CHARLES PUJOS
INGENIEUR GENERAL
DES PONTS, DES EAUX
ET DES FORETS

ROZENN BICHON
STAGIAIRE A
L'INSPECTION GENERALE
DES AFFAIRES SOCIALES

- Juin 2019 -

SYNTHESE

La mission a été chargée d'évaluer l'efficacité des différentes politiques publiques à l'œuvre sur le territoire de Roubaix en matière d'agriculture urbaine, de cohésion sociale¹, de santé, d'éducation, de formation, d'emploi et de développement économique puis d'identifier les outils pouvant être mobilisés par l'État, la métropole européenne de Lille (MEL) et les autres collectivités, pour répondre aux enjeux de ce territoire dans ces différents secteurs.

Elle a pris la suite d'une mission menée par le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur la stratégie urbaine de Roubaix au sein de la MEL, dont le rapport a été rendu en juillet 2018. Celui-ci avait montré la nécessité d'une nouvelle stratégie urbaine concernant Roubaix, et plus largement le versant nord-est de la MEL. Il avait défini les outils de gouvernance nécessaires pour y parvenir, notamment l'élaboration d'un plan partenarial d'aménagement (PPA), prévu par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et associant l'État, la MEL et les communes concernées. Les moyens de la société publique locale d'aménagement, La fabrique des quartiers, devaient être renforcés et une instance animée conjointement par l'Etat et la MEL devait permettre de s'assurer de la priorité réelle donnée à l'action publique à Roubaix.

La présente mission, qui partage ces recommandations, renvoie au détail de ce rapport concernant les modalités de gouvernance de ce PPA et les actions transversales nécessaires.

Pour sa part, la mission a effectué dans une première partie le constat des caractéristiques et des difficultés de la population de Roubaix. Les parties suivantes décrivent la mise en œuvre des politiques publiques par domaine. En effet il n'est pas apparu souhaitable ou possible de présenter les actions publiques de manière transversale ou par type de bénéficiaire. Chaque domaine a ses spécificités. En revanche, la mission souligne la nécessité de meilleures coordinations des acteurs et de leurs interventions.

La population de Roubaix

En 2015, Roubaix, deuxième ville de la MEL, comptait 96 077 habitants. L'analyse des données les plus récentes, publiées notamment par l'INSEE, a permis d'identifier les principales caractéristiques de la démographie roubaisienne.

Tout d'abord, **la croissance démographique a lentement repris depuis 2011**, même si elle reste modeste (+ 1,4 % entre 2010 et 2015). Elle est essentiellement due à **la hausse du nombre d'étrangers résidant dans la ville**. La composition de la population immigrée montre une évolution des pays d'origine des nouveaux venus, souvent en provenance de pays en guerre ou ayant connu des conflits ces dernières années.

Par ailleurs, les principales caractéristiques de la démographie roubaisienne se sont confirmées dans ces dernières années : **le niveau élevé et la hausse moyenne du taux de natalité** à Roubaix sont significatifs. S'agissant de la composition familiale, la part des familles monoparentales et celle des familles nombreuses restent nettement supérieures aux moyennes nationales.

La quasi-totalité des indicateurs soulignent, en outre, **les conditions de vie précaires de la population**, en particulier la faiblesse du revenu disponible médian (13 208€ annuels), un taux de pauvreté de 44,3 %, supérieur de 25 points à celui de la métropole lilloise (MEL), touchant principalement les tranches d'âge les plus jeunes, et la part importante des prestations sociales dans le revenu disponible des habitants. L'état de santé de la population apparaît fortement dégradé, ce qui se traduit par une importante surmortalité prématurée.

¹ La « cohésion sociale » a été ajoutée sur la suggestion de la mission.

Ce constat s'applique plus particulièrement à certains quartiers, qui cumulent les difficultés ou les besoins de soutien et d'accompagnement.

La segmentation territoriale liée à l'âge, à l'origine et aux revenus disponibles – qu'il s'agisse de leur montant comme de leur composition – est renforcée par deux facteurs : **une tendance au « repli communautaire »** ; **une économie parallèle organisée et active** (petites entreprises illégales de mécanique « sauvage » ; trafic de stupéfiants). Le premier phénomène réclame une attention particulière, pour ce qui concerne les objectifs fixés à la mission, notamment s'agissant de la scolarisation des plus jeunes.

Enfin, la mission a constaté la très forte mobilité d'une part notable de la population, qui contredit les représentations habituelles sur la commune : l'ancienneté d'emménagement des ménages dans leur logement ne montre pas de différence sensible entre Roubaix et la métropole ; le lieu de travail de plus de 60 % des Roubaisiens qui ont un emploi est extérieur à la commune ; de très nombreux élèves et étudiants quittent Roubaix ou gagnent la ville, chaque jour ; de nombreux élèves quittent Roubaix ou arrivent à Roubaix, en cours d'année. Ainsi, **le phénomène de repli, qui caractérise d'une façon certaine une fraction de la population, ne doit donc pas occulter les fortes interactions entre la ville et son environnement.**

La mise en œuvre des politiques publiques ne peut donc pas être considérée à la seule échelle de la commune : au sein de la MEL, Roubaix joue, selon l'expression utilisée par l'agence de développement et d'urbanisme de Lille-Métropole (ADULM), le rôle d'une « turbine sociale » : elle attire les ménages les plus fragiles grâce à un habitat peu cher, des services sociaux très développés, l'existence de solidarités communautaires.

Les politiques publiques doivent tenir compte de l'importance de cette population « dépendante », d'autant plus que les écarts se sont encore creusés avec les communes environnantes : scolarisation et accompagnement périscolaire pour les plus jeunes, notamment les enfants allophones ; dépendance et problème de santé des plus âgés, dont le centre hospitalier de Roubaix, notamment, a fait état ; appui aux familles monoparentales, qui présentent, par exemple, des besoins spécifiques en termes de garde d'enfant.

Les politiques éducatives : des performances scolaires qui restent faibles malgré les moyens et les actions engagés

- *Les enjeux prioritaires : l'amélioration des résultats et des parcours des élèves, l'implication des parents dans la vie des établissements, la prévention de l'absentéisme et du décrochage*

Pour tenir compte des difficultés présentées ci-dessus, la majorité des écoles et des collèges sont classés en réseau d'éducation prioritaire renforcée et bénéficient, à ce titre, **de moyens supplémentaires pour permettre un meilleur encadrement pédagogique**. De nombreux dispositifs existent, destinés par exemple aux élèves allophones, dispositifs qui ont progressé en nombre mais doivent encore s'adapter à l'évolution des besoins.

Le secteur privé sous contrat, qui est fortement implanté dans la ville, scolarise souvent des élèves aux caractéristiques sociales proches de celles des élèves du secteur public. Toutefois les relations entre les deux secteurs sont très limitées alors que des échanges sont apparus indispensables.

Malgré les moyens engagés, **les résultats des élèves, à tous les niveaux d'enseignement, restent globalement faibles**. Les différentes modalités d'accompagnement pédagogique dont disposent les équipes doivent donc être développées, aussi bien à l'école qu'au collège (notamment « devoirs faits ») et au lycée (par exemple, « parcours d'excellence »).

En dépit d'évolutions récentes dans certains collèges, **les parents d'élèves sont encore insuffisamment impliqués dans la vie des établissements**, en particulier dans le second cycle.

Les principales étapes d'orientation (fin de collège, accès à l'enseignement supérieur en particulier) montrent l'écart important entre les vœux des élèves et de leurs familles et les décisions qui sont prises au

regard des résultats des élèves. Le dialogue entre les élèves et les familles, d'une part, et les équipes pédagogiques et éducatives, d'autre part, doit absolument être renforcé, avec, au besoin, le concours de partenaires afin de réduire cette rupture qui engendre un taux important d'échec scolaire et de décrochage dans les poursuites d'études, particulièrement en lycée professionnel et en licence.

La population roubaisienne manifeste aussi **certaines formes de réticence à la scolarisation** :

- si l'on excepte les classes passerelles, dispositif de soutien adapté et généralement apprécié, la scolarisation des plus jeunes n'a pas véritablement rencontré de demande ; des actions doivent donc être engagées auprès des familles au moment où la scolarité devient obligatoire à partir de trois ans ;
- les exigences en matière d'assiduité font par ailleurs l'objet de nombreux accommodements, tant de la part des élèves eux-mêmes que, dans certains cas, des familles. L'ensemble des réponses existantes, que ce soit en matière de prévention ou, le cas échéant, de sanction, doit être mobilisé et, si nécessaire, clarifié, dans un cadre partenarial ;
- le phénomène d'instruction à domicile est en augmentation et doit être suivi avec vigilance, notamment grâce à la cellule de prévention de l'évitement scolaire récemment mise en place.

Si la vie des établissements roubaisiens ne semble pas spécialement marquée par des incidents graves, le climat scolaire de certains établissements apparaît toutefois dégradé par un grand nombre de micro-violences ou d'incivilités. Cela a pour conséquence un nombre important d'exclusions définitives. Une réflexion collective doit être conduite pour enrayer ce phénomène préjudiciable aux parcours des élèves, mais aussi au bon fonctionnement des établissements d'autant plus soumis à la mobilité des élèves, en élargissant l'éventail des réponses aux manquements constatés.

En matière de pilotage, le pilotage académique de l'éducation prioritaire gagnerait à être renforcé de manière à mieux mobiliser l'ensemble des corps d'inspection autour des difficultés pédagogiques spécifiques que rencontrent les équipes et de mieux évaluer l'effet des actions conduites.

Dans la perspective de la mise en place des « cités éducatives », un accompagnement fort par un responsable académique des futurs « chefs de file » apparaît aussi nécessaire. Il faudra, en effet, que ceux-ci disposent des moyens d'exercer pleinement leur mission de coordination, non seulement auprès des acteurs de l'éducation nationale (à l'échelon du premier degré et second degré, y compris les lycées), mais encore dans un cadre partenarial en lien, en particulier, avec le représentant de la commune et celui de la préfecture.

L'accès à la santé : un état de santé dégradé en dépit de l'offre disponible

- *Les enjeux prioritaires : le repérage, le diagnostic et la prise en charge des enfants et des jeunes en situation complexe*

L'état de santé de la population est très dégradé, en raison d'un accès aux soins inégal et incomplet. La mortalité tous âges toutes causes est supérieure de 37 % à celle de la France et la mortalité prématurée (avant 65 ans) est supérieure de 67 %. On observe une surconsommation des soins de premiers recours, une sous-consommation de soins spécialisés et un moindre recours à la prévention, particulièrement marqué pour les dépistages des cancers.

Or, **l'offre de soins sur Roubaix est d'un niveau globalement satisfaisant** tant en ce qui concerne la présence d'établissements de santé que la densité des professionnels de santé (cependant inégalement répartis sur le territoire de la commune). **Ce sont donc plutôt le recours tardif ou le renoncement aux soins, voire une absence de perception du besoin de soins, qui expliquent cette situation dégradée**, eux-mêmes liés aux caractéristiques sociales de la population : précarité financière, isolement, rapport distant au service public institutionnel, représentations culturelles...

L'une des conséquences du recours tardif aux soins est l'engorgement du service des urgences du centre hospitalier Victor Provo au détriment de la médecine de ville.

La population roubaisienne a donc un besoin accru d'accompagnement en la matière. La nécessité pour les acteurs sanitaires de s'adapter aux besoins et difficultés d'accès à la santé de la population est visible tant dans le champ de la prévention que de l'offre de soins :

- les contenus et modes d'interventions des acteurs de la prévention s'adaptent aux attentes et références de la population afin d'assurer une meilleure compréhension et adhésion aux messages ;
- les acteurs sanitaires multiplient les démarches « d'aller-vers » (équipes mobiles, dispositifs « hors-les-murs », médiation en santé).

Les équipes soignantes constatent la présence sur le territoire d'un **nombre croissant de patients poly-pathologiques dont la situation est dite « complexe »** car elle nécessite une prise en charge relevant de plusieurs institutions ou secteurs (pédiatrie, handicap, protection de l'enfance, psychiatrie, secteur médico-social...). La montée en nombre et en intensité de ces situations complexes pèse à la fois sur les équipes qui accueillent les patients et sur les équipes en charge de leur suivi et de l'organisation de leur parcours, au risque d'emboliser leur travail et de fragiliser l'ensemble de leurs activités. Le repérage et la construction de parcours de prise en charge pour ces patients **nécessite un surcroît de coordination et de collaboration intersectorielle, qui fait parfois défaut**, notamment entre l'Éducation nationale et les secteurs du handicap et de la santé mentale. Dans ces secteurs, la nécessité d'une meilleure coordination se heurte, en partie, à des contraintes de disponibilité des professionnels et à la réalité des capacités d'accueil et de prise en charge des patients sur le territoire.

La ville de Roubaix bénéficie d'un **dynamisme local** dans le champ de la santé, tant de la part des milieux associatif et professionnel que de la part des services de la commune, visible au travers du nombre d'initiatives déployées et des ressources humaines et matérielles qui y sont allouées. La commune a ainsi choisi de se doter de plusieurs dispositifs de santé publique (atelier santé ville, contrat local de santé, conseil local de santé mentale). La conséquence directe de cette mobilisation à la fois associative, municipale et professionnelle autour de la santé, est **la présence d'une multiplicité d'intervenants dont les instances de coordination et les priorités sont elles aussi multiples**. Il en résulte une certaine dilution des responsabilités, facteur d'une moindre efficacité et d'une moindre synergie des initiatives menées sur la commune. De manière plus générale, le dynamisme local à l'échelon opérationnel contraste avec la relative faiblesse du pilotage stratégique et du portage politique dans le champ de la santé à Roubaix. Cela se traduit par une intégration limitée de la santé dans les initiatives municipales et par des difficultés à faire émerger une vision stratégique et partagée de la politique municipale de santé.

Le développement économique et l'accès à l'emploi : la tertiarisation du développement métropolitain n'a pas suffisamment entraîné celui de l'emploi des Roubaisiens

- *Les enjeux prioritaires : un plan d'action territorial pour améliorer l'employabilité et l'accès à l'emploi*

La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing a connu une destruction d'emplois industriels massive en 40 ans et, parallèlement, une importante création d'emplois tertiaires, le plus souvent qualifiés ou très qualifiés. La structure des emplois dans l'ensemble du territoire de la MEL s'est profondément modifiée. Les flux pendulaires domicile-travail se sont équilibrés, alors que les flux entrants sur la zone de Roubaix-Tourcoing furent longtemps supérieurs aux flux sortants.

Mais la population active roubaisienne, dont le niveau de qualification est en moyenne faible, n'a pas pu s'adapter suffisamment à ce bouleversement (46,3 % de la population n'est titulaire d'aucun diplôme ou au plus d'un brevet des collèges ou du diplôme national du brevet, contre 30,9 % dans la MEL). Les effets d'entraînement des créations d'emplois du tertiaire ont ainsi été limités. Les grandes opérations d'aménagement économique portées par la MEL sur Roubaix-Tourcoing ont connu des succès d'ampleur inégale, souvent longs à se concrétiser.

La stratégie économique sur le versant nord-est de la métropole a commencé à être remise en cause. **Une ligne claire et une gouvernance adaptée pour son déploiement restent à déterminer. La mission l'appelle de ses vœux.**

Pour mieux bénéficier du développement économique et de l'emploi en cours, la population active de Roubaix doit **être mise en mesure d'améliorer son employabilité**. Cela est d'autant plus nécessaire que le taux de chômage de la zone d'emploi, orienté à la baisse, reste élevé et nettement supérieur aux valeurs nationale et départementale (taux de chômage de 13,2 % au quatrième trimestre 2018 contre 8,5 % en France métropolitaine et 11,6 % dans le département) :

- des personnes éloignées de l'emploi, doivent être remobilisées et accompagnées en savoirs de base et savoir-être. Ces pré-requis nécessitent la poursuite d'actions adaptées aux situations individuelles, en complément d'une amélioration des niveaux de qualification ;
- pour les personnes très éloignées de l'emploi, Roubaix pourra s'inscrire dans des nouvelles expérimentations « territoires zéro demandeurs d'emploi de longue durée » et développer le recours à l'insertion par l'activité économique, mais en prenant le temps de bien les inscrire dans une dynamique de projet territorial, aujourd'hui à créer ;
- les freins à la mobilité doivent être réduits : l'accès à des modes de transport à bas prix de revient doit être facilité ;
- les mises en situation permettant de concrétiser la nature des emplois et les manières d'y accéder méritent d'être amplifiées, ainsi que les formations dans l'emploi.

Les opérateurs de l'emploi et les collectivités territoriales, avec l'appui de l'État, doivent aussi pouvoir mieux travailler ensemble. Des coopérations existent traditionnellement sur ce territoire. Mais elles sont de plus en plus freinées et fragilisées par la concurrence entre institutions et entre dispositifs, qui s'adressent aux mêmes publics et aux mêmes employeurs, et par des cibles de résultats rapides. Les acteurs ne peuvent pas non plus s'appuyer sur une dynamique territoriale collective.

La mission estime prioritaire de privilégier une logique de résultat global sur une approche dispositif par dispositif, en mobilisant les acteurs au sein **d'un plan d'action territorial. Cette mobilisation collective, à l'initiative de l'État et de la Région**, est indispensable car la population active de Roubaix, et plus largement de son bassin d'emploi, va continuer d'augmenter et nettement plus qu'ailleurs, tout comme les risques de déclassement.

Les actions en faveur de la cohésion sociale : les leviers de l'aide et de l'action sociale sont mobilisés pour limiter les conséquences de la pauvreté

- *Les enjeux prioritaires : développer les capacités d'accueil favorables à la socialisation et à la protection de l'enfance*

S'agissant des moyens dont dispose la commune, Roubaix bénéficie d'un **important soutien financier** venant des dotations de péréquation et de solidarité de l'État, auxquels s'ajoutent d'autres financements ciblés ou forfaitaires, soit 69 M€ de dotations de fonctionnement totales en 2018.

Les crédits de la politique de la ville (3 M€ en 2018) sont mobilisés en faveur de la cohésion sociale.

Par ailleurs, **la volonté de la commune d'inverser le processus de paupérisation et de précarisation en agissant sur les flux de population** arrivant à Roubaix a commencé à être prise en compte en agissant sur les leviers dont l'État, la MEL ou le logement social disposent. Néanmoins, les effets à en attendre ne seront pas immédiats en raison de l'attractivité du logement social de fait qu'est le parc privé dégradé. En outre, les pouvoirs publics n'ont pas la main sur les liens ou solidarités communautaires, qui expliquent le regroupement des populations en difficulté dans certains quartiers denses de Roubaix.

Les leviers de l'aide et de l'action sociale sont donc indispensables.

Les services publics et associatifs n'ont pas déserté la ville. Ils sont nombreux, actifs et réactifs, impliqués et ancrés dans la vie de la cité. En revanche, les conditions d'exercice et d'efficacité de leur action sont rendues difficiles pour trois raisons : le manque de disponibilité en ressources humaines (turn-over et emplois vacants), les modifications fréquentes de politiques publiques, rendant complexe leur traduction dans l'action quotidienne, et les concurrences entre associations en dépit de leur préoccupation première, celle du service rendu à la population.

S'agissant des secteurs à investir, l'action publique déployée par la Ville, avec l'appui d'autres partenaires dont la caisse d'allocations familiales (CAF), doit **au moins maintenir son engagement sur les loisirs et la jeunesse. Les actions sur la petite enfance doivent être développées**, par l'augmentation du nombre de places en crèche et la relance d'un vrai réseau d'assistantes maternelles. Mais la réussite en la matière requiert un travail social d'accompagnement car le refus de ces opportunités de socialisation des jeunes enfants est très courant sur Roubaix. Ce travail doit aussi s'inscrire au sein d'une démarche de **soutien à la parentalité** qui n'est pas aujourd'hui suffisamment portée à Roubaix. Enfin, **l'éducation populaire** ne doit pas être délaissée car elle est un levier de l'intégration sociale.

Les dix centres sociaux et les associations sont des acteurs qui comptent sur Roubaix. Ils sont de fait des opérateurs des politiques publiques. Dans le respect de leur autonomie, un pilotage contractualisé renforcé de ces organismes doit être assuré. Une bonne coordination de certaines actions menées par les associations doit être recherchée, avec leur concours. La démocratie participative s'exerce difficilement alors qu'elle est un levier de l'intégration. Toutes les opportunités pour la construire, pas à pas, sont à saisir et à susciter.

L'ampleur des difficultés sociales familiales et individuelles justifie donc que **les mesures relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** y soient prioritairement déployées.

La montée de situations complexes nécessitant des prises en charge relevant de divers champs (aide et travail social, santé, éducation, justice parfois...) sont très chronophages pour les acteurs. Leur traitement individualisé doit être systématisé et organisé. Les récents « groupes socio-éducatifs » que déploie le Département au sein de la ville répondent à cet objectif.

Mais au-delà des réponses aux situations individuelles, les relations entre les institutions du social sur Roubaix pourraient être plus fluides et plus efficaces si leurs responsables se rencontraient à intervalles réguliers, sous l'égide de la Ville ou de son centre communal d'action sociale (CCAS).

Le nombre d'enfants faisant l'objet à Roubaix d'une mesure de protection au titre de **l'aide sociale à l'enfance** est particulièrement important. La situation nécessite que le nombre d'assistants familiaux soit augmenté. Mais la prévalence des troubles du comportement ou de santé mentale rend le travail des familles d'accueil, des institutions et des services de plus en plus difficile. Les actions de prévention de déficits qui s'acquièrent progressivement ainsi que le repérage des troubles permettant de prévenir les risques de placement doivent être travaillés. La création d'une équipe mobile et de places d'accueil adaptées, relevant tant du social que du médico-social, est indispensable. Les mesures nationales en préparation pour la protection de l'enfance devraient être mises en œuvre sur ce territoire de manière prioritaire.

Le développement de l'agriculture urbaine : un développement amorcé qui doit être consolidé

- *Les enjeux prioritaires : réussir Roubaix ville nourricière, favoriser des usages agricoles du foncier, créer des initiatives partenariales innovantes*

L'agriculture urbaine, d'emprise encore marginale à Roubaix, est intéressante à considérer pour ses connexions fortes avec les secteurs de l'aménagement urbain (réalisation de nouvelles zones résidentielles, économiques ou commerciales ; requalification et « dé-densification » des quartiers), de l'emploi (de natures très diverses, car les initiatives sont nombreuses et variées dans ce domaine, ainsi que les compétences requises), de la cohésion sociale (car c'est un sujet d'essence généralement collective), de l'environnement (en lien notamment avec le programme « zéro déchet ») et de la qualité de vie (et de l'alimentation) des habitants.

Elle réunit **des formes très diverses d'agriculture, inégalement représentées sur Roubaix et à l'échelle métropolitaine**, qui vont de la culture des jardins traditionnels (ouvriers, familiaux, partagés...) aux pratiques de maraîchage périurbain (en symbiose avec la ville), en passant par des formes plus insolites et technologiques de production alimentaire : valorisation de sous-sols, de toits, de murs verticaux et d'installations « high tech », exploitant divers types de substrat ou de containers à l'aide d'auxiliaires parfois inattendus, poissons en aquaponie et autres robots !

Roubaix a délibéré en 2017 sur **un projet de « ville nourricière »**, concept en vogue depuis peu, car contribuant à la tendance lourde des circuits courts et visant en outre à redessiner des cités moins artificielles et plus conviviales. Cette ambition s'intègre dans un ensemble d'évolutions et de relations qui méritent d'être prises en considération, aussi bien pour en apprécier les limites (à ne pas sous-estimer) que les opportunités (plurielles).

La mission a pu constater que **l'agriculture roubaisienne était aujourd'hui une réalité solidement implantée dans la ville et en plein essor**. Elle a perçu également **les difficultés rencontrées pour la développer**, malgré l'intérêt manifeste de la population : terrains pollués, complexité foncière et des opérations de rénovation des quartiers, aménagements et accompagnements techniques nécessaires, actes d'incivilité remettant en cause certaines opérations, etc.

La mission a considéré que ce projet de ville nourricière pouvait être fédérateur et tout à fait prometteur afin d'améliorer l'image et l'attractivité de la commune. Il mérite donc d'être poursuivi, et même renforcé, au-delà donc de son effet slogan et de communication initial. Sa mise en œuvre est néanmoins conditionnée par **trois défis** :

- le premier est de **se donner véritablement les moyens d'aller au bout du projet**, ce qui nécessite d'en expliciter les différentes composantes (traduire la démarche dans différents secteurs – éducation, santé et rénovation urbaine, par exemple – et dans chaque quartier ; la diffuser au niveau des associations et des entreprises présentes sur la commune, avec l'objectif d'en faire des acteurs motivés à part entière ; et enfin élargir le partenariat public, la ville, tout en restant pilote, ayant tout intérêt à y associer *a minima* les communes voisines, la métropole et l'État) ;
- le deuxième est de **reconsidérer l'approche foncière de la question agricole**, en relation étroite avec la métropole et l'établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais, les modes d'intervention actuels ne permettant pas de libérer de façon significative ni pérenne des terrains à vocation agricole ;
- le dernier défi est de **ne pas cantonner l'agriculture roubaisienne à sa dimension sociale et endogène**, actuellement prépondérante, et donc de l'ouvrir vers l'extérieur de façon volontariste, dans une logique de partenariats potentiellement féconds, à tous ceux – techniciens, scientifiques, porteurs de projets et entreprises – qui innovent et s'intéressent aujourd'hui aux évolutions et innovations, qu'elles soient sociétales ou technologiques, dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de l'alimentation.

Les difficultés que la mission a identifiées s'expliquent par des facteurs de nature différente :

- une mise en œuvre insuffisante de certains dispositifs existants, notamment dans le domaine éducatif ou dans le domaine de la santé ;
- parallèlement, un très grand nombre d'intervenants et de mesures, qui peuvent entrer en concurrence, sans que leur coordination et la fixation de priorités soient assurées; c'est par exemple le cas pour l'accès à l'emploi ;
- une prise en compte effective de la spécificité roubaisienne dans les documents d'orientation et de planification territoriaux, mais dont la traduction concrète n'apparaît pas à la hauteur des enjeux; c'est par exemple le cas pour le développement économique.

La mission identifie plus de 50 mesures, différentes par leur portée et leur nature, qui pourraient permettre une amélioration de la situation constatée. Elle a inclus dans son travail les dispositifs nationaux annoncés qui doivent concerner en priorité des villes comme Roubaix (« cités éducatives », stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, rénovation des contrats de ville...). Elle a également identifié des **axes d'intervention prioritaires, des leviers d'action et des autorités responsables** qui figurent à l'issue de la présente synthèse.

Le suivi des recommandations qui seront retenues du rapport du CGEDD et du présent rapport devrait être assuré par l'État. La désignation récemment décidée d'un chef de projet auprès du préfet délégué à l'égalité des chances et chargé de ce suivi, aidera à la poursuite de la démarche.

AXES PRIORITAIRES ET LEVIERS D'ACTION

LES POLITIQUES ÉDUCATIVES	
Axe prioritaire : Renforcer les modalités d'accompagnement pédagogique des élèves	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire évoluer les dispositifs pour élèves allophones, afin d'accompagner l'augmentation du nombre d'élèves concernés (recommandation n° 4 et 5). ✓ Inscrire « Devoirs faits » à l'emploi du temps des élèves de sixième et de cinquième et généraliser des « Parcours d'excellence » ou des « Cordées de la réussite » en éducation prioritaire (recommandations n° 8 et 9). ✓ Développer pour les élèves de baccalauréat professionnel des actions d'accompagnement du type « Parcours d'excellence » ou « Cordées de la réussite » vers les formations STS (recommandation n° 14). 	<p>Autorités responsables :</p> <p>Académie et établissements scolaires</p>
Axe prioritaire : Impliquer les élèves et les parents dans les choix d'orientation	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des actions d'information sur les métiers et les formations en quatrième, troisième et seconde et veiller à l'équilibre, sur la ville de Roubaix ou sur le bassin Roubaix-Tourcoing, entre formations attractives et formations pour publics scolaires fragiles. Créer la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » à la suite du baccalauréat professionnel (recommandations n° 11, 15 et 21). ✓ Intensifier le dialogue avec les parents d'élèves pour une « orientation choisie », dans le cadre de l'établissement, mais aussi dans le cadre partenarial d'actions de parentalité (recommandation n° 12). 	<p>Autorités responsables :</p> <p>Académie, Région et Ville</p>
Axe prioritaire : Lutter contre les réticences, voire le refus de la scolarisation	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des actions d'accompagnement à la parentalité afin d'améliorer la scolarisation des moins de trois ans, de permettre une mise en place réussie de la scolarité obligatoire à trois ans et renforcer et développer le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) pour les familles allophones (recommandations n° 17 et 19). ✓ Renforcer les actions de prévention de l'absentéisme et utiliser tous les leviers de remobilisation : le sport, les activités artistiques ou culturelles, les engagements civiques et solidaires (recommandation n° 18). 	<p>Autorités responsables :</p> <p>Préfecture, Parquet, Académie, Ville et CAF.</p>

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser les leviers permettant de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire : information, accompagnement, sanction, coordination et continuité entre lutte contre l'absentéisme et lutte contre le décrochage, cellule d'action contre l'évitement scolaire, etc. (recommandations n° 20 et 22). 	
Axe prioritaire : Apaiser le climat scolaire	
<p>Levier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser une réponse graduée aux manquements des élèves, en recourant à tout l'éventail des mesures existantes (recommandation n° 24). 	<p>Autorités responsables : Académie et Ville.</p>
Axe prioritaire : Coordonner les actions mises en œuvre dans le secteur éducatif	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des relations entre les établissements publics et privés sous contrat : réunions communes entre les chefs d'établissement, accueil et prise en charge des élèves passant d'un type d'établissement à un autre et impliquer les écoles et établissements scolaires privés dans la dynamique des « cités éducatives » (recommandation n° 6). ✓ Organiser les modalités du travail collectif des IA-IPR référents et des collèges d'inspecteurs, faire évoluer le rôle de l'IA IPR correspondant académique, orienter plus nettement les contrats d'objectifs vers l'évaluation de la performance de l'établissement (recommandations n° 25 et 27). ✓ Veiller à ce que le champ d'action et la dynamique des « cités éducatives » s'étendent bien au lycée (recommandation n° 28). 	<p>Autorités responsables : Préfecture, Académie, Ville et direction diocésaine.</p>
L'ACCÈS A LA SANTE	
Axe prioritaire : Faciliter le repérage des enfants en situation complexe et assurer leur orientation rapide vers les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux pertinents	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les ressources sanitaires permettant le dépistage et le diagnostic des enfants scolarisés (recommandations n° 32 et 33). ✓ Mettre en œuvre des mécanismes de collaborations entre l'Éducation nationale, les acteurs sanitaires et les acteurs du handicap (recommandations n° 35 et 36). 	<p>Autorités responsables : État (ARS, Éducation nationale) et Ville</p>

Axe prioritaire : Assurer l'effectivité du suivi et de la prise en charge des enfants en situation complexe	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser les ressources sanitaires du programme de réussite éducative pour maintenir un suivi des enfants pendant la construction de leurs parcours de prise en charge (recommandation n° 34). ✓ Développer les solutions de prise en charge en santé mentale et dans le champ du handicap (recommandations n° 37 et 38). ✓ Augmenter le nombre de solutions adaptées aux enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (recommandation n° 39). 	<p>Autorités responsables : État (ARS, Éducation nationale), Département et Ville</p>
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ACCÈS A L'EMPLOI	
Axe prioritaire : Bâtir un plan d'action territorial pour l'accès à l'emploi des Roubaisiens (recommandation n° 48)	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer les savoirs de base et les savoirs-être et intensifier les actions d'accompagnement (recommandation n° 43). ✓ Favoriser les mobilités (recommandation n° 45). ✓ Développer la diffusion des témoignages sur les réalités du travail, les modes de recrutement par compétences et les formations dans l'emploi (recommandations n° 46 et 47). ✓ Préparer l'entrée dans l'expérimentation « Territoire zéro demandeurs d'emploi de longue durée » et le déploiement de places supplémentaires d'insertion par l'activité économique (recommandation n° 44). 	<p>Autorités responsables : État et Région</p>
LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE	
Axe prioritaire : Développer les capacités d'accueil favorables à la socialisation et à la protection de l'enfance	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter l'offre de places en crèche, halte-garderie et développer le réseau des assistantes maternelles (recommandation n° 50). ✓ Augmenter les capacités d'accueil de l'aide sociale à l'enfance et mettre en place une équipe mobile de prévention et de gestion de crise (recommandation n° 56). 	<p>Autorités responsables : Département, CAF et Ville</p>

Axe prioritaire : Porter une démarche contractuelle avec des opérateurs du social et améliorer le fonctionnement de la démocratie participative	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contractualiser avec les centres sociaux et assurer leur pilotage (recommandation n° 52). ✓ Améliorer la cohérence des interventions des associations sur des thématiques de politiques publiques (recommandation n° 53). ✓ Faire mieux fonctionner les instances de démocratie participative (recommandation n° 54). 	<p>Autorités responsables : Ville et CCAS</p>
Axe prioritaire : Déployer les mesures nationales de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de protection de l'enfance de manière prioritaire sur Roubaix (recommandation n° 49)	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Emploi : remobilisation des jeunes, accompagnement vers l'emploi, garantie d'activité combinant accompagnement social et insertion dans l'emploi, insertion par l'activité économique... ✓ Cohésion sociale : places de crèche à vocation d'insertion professionnelle, éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, points d'accueil écoute jeunes et associations de prévention spécialisée, points conseil budget... ✓ Santé et médico-social : lits d'accueil médicalisé, lits halte soins santé, appartements de coordination thérapeutique... 	<p>Autorités responsables : État (Préfecture et ARS), Région, Département et Ville</p>
LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	
Axe prioritaire : Préciser et consolider le projet de « Roubaix ville nourricière » (recommandation n° 57)	
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Décliner le projet dans tous ses secteurs potentiels d'application avec des objectifs mesurables d'amélioration pour chaque secteur : éducation, santé, associations. ✓ Organiser la mise en œuvre du projet de manière détaillée. ✓ Mettre en place une gouvernance robuste. 	<p>Autorités responsables : Ville</p>

Axe prioritaire : Reconsidérer l'approche foncière de la question agricole en milieu urbain (recommandation n° 58)	
Leviers : <ul style="list-style-type: none">✓ Expérimenter et structurer une action concertée afin d'affecter durablement certains terrains à l'agriculture urbaine	Autorités responsables : MEL, Établissement public foncier du Nord-Pas de Calais et Ville
Axe prioritaire : Agir en termes d'économie et d'innovation agricoles (recommandation n° 59)	
Leviers : <ul style="list-style-type: none">✓ Développer autour des questions de l'agriculture urbaine, les liens avec tous les acteurs potentiels : entreprises, porteurs de projet, organismes techniques et de recherche✓ Construire des partenariats avec ces acteurs	Autorités responsables : MEL et Ville

SOMMAIRE

Synthèse.....	5
Axes prioritaires et leviers d'action.....	13
Introduction.....	23
1 La population de Roubaix.....	25
1.1 Une reprise récente de la croissance démographique	25
1.2 Une proportion importante de jeunes, de familles nombreuses et de familles monoparentales ..	26
1.3 Une population précarisée.....	27
1.4 Une spécialisation sociale et de peuplement des quartiers	28
1.5 Une population plus mobile qu'on ne le croit	29
2 L'éducation et la formation	31
2.1 Pour répondre aux difficultés sociales des élèves et aux risques d'échec scolaire, des moyens supplémentaires sont mobilisés	31
2.1.1 <i>Un réseau dense d'établissements</i>	31
2.1.2 <i>Des risques sociaux d'échec scolaire élevés</i>	31
2.1.3 <i>La santé des élèves</i>	32
2.1.4 <i>Des moyens supplémentaires ont été affectés pour répondre à ces difficultés</i>	33
2.2 Les relations entre le secteur public et le secteur privé sous contrat, fortement implanté à Roubaix, sont insuffisamment développées	35
2.3 Les performances du système sont globalement faibles.....	37
2.3.1 <i>Les résultats scolaires dans le premier degré</i>	37
2.3.2 <i>Les résultats scolaires au collège</i>	38
2.3.3 <i>Les résultats scolaires au lycée</i>	38
2.4 Les diverses réponses pédagogiques permettant d'améliorer la performance globale du système doivent encore être développées	39
2.4.1 <i>La pédagogie dans la classe</i>	39
2.4.2 <i>Le dispositif « Devoirs faits »</i>	39
2.4.3 <i>Les « parcours d'excellence »</i>	40
2.4.4 <i>L'opération « 30 000 stages »</i>	41
2.4.5 <i>Une implication encore insuffisante des parents, malgré des progrès récents</i>	42
2.5 Un fort écart entre les attentes des élèves et des familles, les résultats scolaires et les décisions d'orientation	42
2.5.1 <i>L'orientation des élèves à la fin de la classe de troisième</i>	42
2.5.2 <i>L'admission dans l'enseignement supérieur des élèves de terminale</i>	44

2.6	De multiples formes de réticence à la scolarisation voire de refus de la scolarisation	46
2.6.1	<i>La scolarisation des enfants de moins de trois ans.....</i>	46
2.6.2	<i>Une scolarisation fragilisée par des accommodements avec les exigences de l'école en matière d'assiduité</i>	48
2.6.3	<i>Un taux de décrochage scolaire élevé.....</i>	50
2.6.4	<i>Des réponses existent pourtant</i>	50
2.6.5	<i>L'instruction à domicile.....</i>	53
2.7	Le climat scolaire.....	53
2.7.1	<i>La qualité du climat scolaire différemment appréciée par les élèves et les enseignants</i>	53
2.7.2	<i>L'éventail des mesures prises pour répondre à la dégradation du climat scolaire reste limité</i>	54
2.8	Le pilotage du dispositif au niveau local	56
2.8.1	<i>L'accompagnement pédagogique des corps d'inspection auprès des équipes enseignantes</i>	56
2.8.2	<i>Les perspectives ouvertes par la mise en place des « Cités éducatives »</i>	56
3	L'accès à la santé	59
3.1	Des difficultés d'accès aux soins caractéristiques des situations d'inégalités sociales de santé.....	59
3.1.1	<i>La structure de consommation de soins de la population roubaisienne reflète la situation d'inégalités sociales de santé.....</i>	59
3.1.2	<i>Cette situation s'explique surtout par les multiples obstacles entre la population roubaisienne et l'offre de soins sur le territoire, d'un niveau globalement satisfaisant.....</i>	60
3.1.3	<i>En conséquence, le recours aux soins de la population est tardif, essentiellement curatif et hospitalo-centré.....</i>	62
3.2	Une offre de soins qui doit s'adapter aux besoins particuliers de la population	63
3.2.1	<i>La population a un besoin d'accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins.....</i>	63
3.2.2	<i>La prise en charge de situations individuelles complexes de plus en plus nombreuses nécessite un surcroît de coordination et d'adaptation.....</i>	65
3.3	Un dynamisme local qui pâtit d'une dilution des responsabilités et d'une relative faiblesse stratégique	68
3.3.1	<i>Des acteurs locaux dynamiques et globalement investis</i>	68
3.3.2	<i>Une dilution des responsabilités induite par la multiplicité des intervenants, des instances de coordination et des priorités.....</i>	69
3.3.3	<i>Un portage politique dans le champ de la santé insuffisant pour insuffler et entretenir une dynamique commune</i>	69
4	La stratégie de développement économique et l'accès à l'emploi.....	71
4.1	Une stratégie fondée sur l'implantation d'entreprises dynamiques et innovantes et de sites d'excellence sur le territoire Roubaix-Tourcoing-Wattrelos.....	71
4.1.1	<i>Cette stratégie a connu des réussites</i>	71
4.1.2	<i>La qualification des emplois disponibles et les flux de main-d'œuvre ont été modifiés dans un bassin de forte croissance de la population active</i>	73
4.1.3	<i>Toutefois ce dynamisme local, générateur d'emplois et d'attractivité, a peu bénéficié à la population roubaisienne</i>	73
4.1.4	<i>Or, Roubaix devrait connaître, dans les années à venir, une forte croissance de sa population active.....</i>	74

4.1.5	<i>La stratégie économique permettant de répondre aux besoins ainsi identifiés n'est pas clairement définie</i>	74
4.2	Une action soutenue pour favoriser l'accès à l'emploi est indispensable	75
4.2.1	<i>L'employabilité insuffisante de la population roubaisienne rend plus difficile son accès à l'emploi</i>	75
4.2.2	<i>Toutefois, des leviers sont activés en nombre pour améliorer l'employabilité et l'accès à l'emploi</i>	77
4.2.3	<i>Les politiques publiques sont concurrentes et insuffisamment coordonnées, en dépit d'initiatives de certains acteurs du territoire</i>	82
4.2.4	<i>Une mobilisation fondée sur un plan d'action territoriale est une nécessité</i>	84
5	Les actions en faveur de la cohésion sociale	87
5.1	Le soutien de l'État à la commune	87
5.1.1	<i>Le montant important des dotations de péréquation</i>	87
5.1.2	<i>La politique de la ville</i>	87
5.1.3	<i>La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté</i>	88
5.2	Une offre de services sociaux dense et mobilisée dont les conditions d'exercice et d'efficacité sont difficiles	89
5.2.1	<i>La disponibilité en ressources humaines</i>	89
5.2.2	<i>Les modifications des politiques publiques</i>	90
5.2.3	<i>L'intervention auprès des mêmes publics</i>	91
5.3	Une action municipale importante pour la cohésion sociale, en dépit de certaines limites	91
5.3.1	<i>Des actions pour les différents âges de la vie</i>	91
5.3.2	<i>Consolider et faciliter la cohérence des actions</i>	93
5.4	Des enjeux de la protection de l'enfance et de la jeunesse très prégnants	96
5.5	La volonté de la commune d'inverser le processus de paupérisation et de précarisation	98
6	L'agriculture urbaine	101
6.1	Que recouvre l'agriculture urbaine ?	101
6.2	Affiner et consolider le projet de Roubaix ville nourricière	103
6.2.1	<i>La définition du concept</i>	103
6.2.2	<i>Le projet roubaisien</i>	104
6.3	Reconsidérer l'approche foncière	105
6.4	Agir enfin en termes d'économie et d'innovation agricoles	108

Annexes.....	111
Annexe n° 1 : Lettre de mission	113
Annexe n° 2 : Liste des personnes rencontrées.....	115
Annexe n° 3 : Cartes.....	127
Annexe n° 4 : Données statistiques, dispositifs et éléments d'analyse rassemblés par la mission	129

INTRODUCTION

Objectifs de la mission

Le Premier ministre a saisi le 24 décembre 2018 l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'inspection générale de l'administration (IGA), l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), le conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) d'une demande de mission relative à la ville de Roubaix.

La mission devait s'attacher à :

- « identifier et évaluer l'efficacité des différentes politiques publiques à l'œuvre sur le territoire en matière d'agriculture urbaine, de santé, d'éducation, de formation, d'emploi et de développement économique (...) » ;
- identifier les outils pouvant être mobilisés par l'État, la métropole européenne de Lille et les autres collectivités pour répondre aux enjeux du territoire roubaisien. »

La lettre de mission figure en annexe 1.

Cette demande répondait à une démarche engagée en septembre 2016 par le maire de Roubaix, M. Guillaume DELBAR, soutenue par le préfet de région, la Région des Hauts-de-France, la métropole européenne de Lille (MEL) afin de bénéficier d' « une expertise nationale destinée à soutenir les efforts de la commune dans sa recherche de solutions partenariales en vue d'infléchir la dynamique négative dans laquelle elle paraît être inscrite sur une longue durée ».

Une première réponse a été donnée à cette sollicitation en mai 2017 par le lancement d'une mission menée par le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur la stratégie urbaine de Roubaix au sein de la MEL (habitat, opérations d'aménagement, espaces vacants, outils des politiques et leur gouvernance), dont le rapport a été rendu en juillet 2018.

Celui-ci a montré la nécessité d'une nouvelle stratégie urbaine concernant Roubaix, et plus largement le versant nord-est de la MEL, et définit les outils de gouvernance nécessaires pour y parvenir, notamment l'élaboration d'un plan partenarial d'aménagement, prévu par **la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique** et associant l'État, la MEL et les communes concernées. Les moyens de la société publique locale d'aménagement, La fabrique des quartiers, devaient être renforcés et une instance animée conjointement par l'Etat et la MEL devait permettre de s'assurer de la priorité réelle donnée à l'action publique à Roubaix.

Le maire de Roubaix a toutefois souhaité l'élargissement de cette expertise au regard de « la situation très particulière de sa commune et des difficultés qu'elle rencontre » sur les champs de la santé, de l'éducation et de la formation, de l'emploi et du développement économique.

Méthode

La mission s'est appuyée sur les données mises en ligne par l'INSEE fin 2018 concernant le dernier recensement complet de la population ainsi que sur la somme d'informations transmises par les institutions qu'elle a sollicitées. L'annexe 4 rassemble et présente les éléments utiles pour comprendre la situation de Roubaix. L'annexe 3 comporte deux cartes utiles à la mise en perspective des constats de la mission : l'une présente la répartition des quartiers prioritaires de la politique de la ville sur le territoire de la MEL, l'autre présente les quartiers de la commune de Roubaix.

La mission a réalisé de nombreux entretiens, essentiellement à Roubaix, à Lille et à Paris. Elle a rencontré près de 330 personnes, dont la liste figure en annexe 2. Cette liste comprend les principaux acteurs institutionnels mais aussi des organismes privés, associations ou entreprises, qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques ainsi que les bénéficiaires de ces politiques, rencontrés notamment à

l'occasion des visites d'établissements scolaires, culturels, de formation ou des projets de développement de l'agriculture urbaine. Les déplacements, les visites et le temps passé dans la ville ont aussi fourni à la mission des informations sur les réalités multiples et diverses du Roubaix d'hier et d'aujourd'hui.

Le diagnostic a été réalisé à partir de ces différentes sources. Il a pu être détaillé pour certains champs des interventions publiques ; il est resté partiel pour d'autres.

Ainsi, la mission s'est essentiellement fondée sur les propos de ses interlocuteurs pour rendre compte de la segmentation sociale ou communautaire de la ville ou évoquer les formes de l'économie illégale, en l'absence d'étude sur ces sujets. Par ailleurs, faute de temps et en raison de la multiplicité des intervenants, elle n'a pas proposé une évaluation des moyens financiers engagés pour l'ensemble des secteurs examinés, par exemple dans le domaine des politiques d'accès à l'emploi ni chiffré les coûts que représenterait la mise en œuvre de ses recommandations. Ces travaux restent à réaliser, en faisant la part des redéploiements possibles des financements actuels, des financements qui seront engagés dans le cadre des plans nationaux annoncés (stratégie pauvreté, mesures à l'étude sur les services des urgences des hôpitaux, sur la psychiatrie, sur la protection de l'enfance, soutien des cités éducatives...), des moyens qui pourraient être mobilisés dans le cadre d'un plan partenarial d'aménagement, si le CGEDD et la présente mission sont suivis sur ce point.

Organisation du rapport

La première partie présente les caractéristiques de la population de Roubaix. Les parties suivantes décrivent la mise en œuvre des politiques publiques, par domaines ou secteurs, tels que la lettre de mission les a définis.

Il n'est pas apparu souhaitable ou possible, en effet, de présenter les actions publiques par type de bénéficiaire (en se fondant sur les catégories d'âge, par exemple), les priorités transversales d'action ou les modalités globales de gouvernance des politiques. Chaque champ a, en effet, sa spécificité en fonction de l'acuité des difficultés, du type d'intervenants publics et/ou privés et des modes de gouvernance qu'ils ont choisis, ainsi que de la nature des leviers pouvant être mis en œuvre.

1 LA POPULATION DE ROUBAIX

Avant même d'entrer dans l'analyse des politiques publiques sectorielles mises en œuvre à Roubaix, il est nécessaire de bien connaître ceux à qui elles sont destinées.

1.1 Une reprise récente de la croissance démographique

En 2015, Roubaix, deuxième ville de la MEL, comptait 96 077 habitants.

Entre 1968 et 2010, Roubaix a perdu 18 % de sa population, alors que celle de la MEL augmentait de 14 %. La baisse a été particulièrement forte au cours des années 1970 et 1980, s'accompagnant d'une diminution de la densité de la ville (-17,1 %). Les habitants ont quitté la ville en grand nombre. Ce phénomène n'a été qu'en partie compensé par les effets du solde naturel, qui a régulièrement augmenté à partir de 1982.

Entre 2010 et 2015, la population a augmenté de 1,4 %. Cette augmentation est restée inférieure à celle de la MEL (+2,1 %) mais la rupture avec la tendance précédente est significative. Elle est essentiellement due à la hausse du nombre d'étrangers (+21 %)² résidant dans la ville, puisque, durant la même période, le nombre de Français baissait (-1,4 %).

Le département du Nord accueille moins d'étrangers et d'immigrés que l'ensemble du territoire national (respectivement -1,7 pt et -2,7 pts en 2015). Toutefois, à partir de 2011, la part de ces populations a crû, dans le Nord, plus fortement que dans les autres départements. La ville de Roubaix se distingue dans le département par un plus fort pourcentage d'immigrés (18 %) et d'étrangers (21 %) et une augmentation plus importante de ces populations, entre 2011 et 2015, comparée aux évolutions départementale et nationale.

C'est cette augmentation qui a permis, à partir de 2011, de mettre un terme à la tendance à la baisse de la population de la ville.

Le pays d'origine des immigrés évolue. Les personnes originaires ou descendant de personnes originaires d'Afrique du Nord (61 % en 2015) et d'Europe (19 %, essentiellement des Espagnols et des Italiens) restent majoritaires. Ils sont depuis longtemps installés dans la ville, comme le montre la proportion de retraités en leur sein (20 %).

Toutefois, l'examen des titres de séjour délivrés à des habitants de Roubaix depuis 2010 montre que, si la nationalité des demandeurs reste majoritairement algérienne et marocaine, le nombre de demandeurs syriens (29,7 % de ceux ayant obtenu un titre dans le Nord sont domiciliés à Roubaix), congolais, soudanais et afghans (en moindre nombre) ainsi que de ressortissants d'autres pays africains de l'Ouest, augmente.

En outre, par rapport à la MEL, les demandes se caractérisent à Roubaix par la prépondérance des motifs d'ordre familiaux (conjointes de Français et parents d'enfants français), des motifs humanitaires (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire), des motifs liés à une condition de résidence. À l'inverse, les demandes des étudiants étrangers, des visiteurs, des salariés et des scientifiques sont nettement sous-représentées.

L'analyse précédente ne prend pas en compte les demandeurs d'asile, dont le dossier est examiné par l'office français des réfugiés et apatrides (OFPRA) et qui résident sur le territoire. Entre 2016 et 2017, ils ont augmenté de 44 % dans le département du Nord, passant de 1 255 à 1 811³. Elle ne prend pas non plus en compte les étrangers en situation irrégulière.

² La hausse du nombre d'immigrés est de 12,4 %, nettement plus faible, ce qui indique que les étrangers installés à Roubaix pendant cette période étaient arrivés récemment en France. La définition des catégories « Étrangers » et « Immigrés » est donnée en annexe 4.

³ Hors mineurs accompagnants. Source : rapport annuel de l'office français des réfugiés et des apatrides (OFPRA), 2017.

La tendance observée entre 2010 et 2015 par l'INSEE s'est donc poursuivie dans les années suivantes. Une immigration nouvelle (en sus des flux traditionnels essentiellement originaires du Maghreb) doit être prise en compte dans les politiques de cohésion sociale. **Elle représente des besoins en termes d'apprentissage du français, d'accès à l'école et à l'emploi, de santé (de nombreux réfugiés ont connu les zones de combat).** Ainsi, s'agissant des élèves allophones présents dans les dispositifs adaptés dans le département du Nord, on constate une augmentation importante entre janvier 2018 et janvier 2019 (de 1 607 à 1 916), qui concerne les écoles et surtout les lycées et confirme les données précédentes.

1.2 Une proportion importante de jeunes, de familles nombreuses et de familles monoparentales

Le niveau et la hausse moyenne du taux de natalité à Roubaix à partir de 1990 sont significatifs. Après un point bas de 20,3 ‰ entre 1982 à 1990, il a régulièrement augmenté. La moyenne 2010-2015 est de 22 ‰, soit le taux le plus élevé dans le département (devant Tourcoing, deuxième avec 18,6 ‰ ; 15,2 ‰ dans la MEL ; 12 ‰ en France en 2015).

Ainsi, alors que Roubaix représente 8,4 % de la population totale de la métropole, elle rassemble 11 % des moins de 15 ans. En comparaison avec la MEL, la part de cette tranche d'âge est supérieure de 6,4 pts, alors que la part des plus de 60 ans est inférieure de près de 5 pts.

Toutefois, l'évolution récente (2010-2015) montre que la population vieillit, avec une augmentation significative des plus de 60 ans (+11,6 %). Parallèlement, on constate une baisse de la catégorie des 30-44 ans, généralement la plus active.

S'agissant de la composition familiale, en 2015, 6 422 familles roubaisiennes soit 28,3 % du total, sont monoparentales (15,6 % en France) ; 845 de ces familles sont formées d'un homme seul avec enfant(s).

La proportion des familles de 3 enfants ou plus est également nettement supérieure à la moyenne nationale (25 % contre 9,4 %). En conséquence, au sein des familles allocataires de la CAF, fin 2017, les familles nombreuses étaient surreprésentées (39 % comptaient au moins 3 enfants contre 28 % pour la MEL) ainsi que les familles monoparentales (41 % des allocataires avec enfants les élevaient seuls ; 32 % pour la MEL).

L'indice comparatif de mortalité, qui permet de comparer des taux de mortalité dans des populations dont les structures d'âge et de genre sont différentes, était de 139,7 à Roubaix en 2015 (base 100 en France ; 127,8 à Wattrelos ; 121,5 à Tourcoing ; 115,4 à Lille). La population roubaisienne connaît un état de santé dégradé, qui se traduit par une surmortalité tous âges toutes causes de 37 % et une surmortalité prématurée (i.e. avant 65 ans) de 67 %. La plupart des cas de mortalité prématurée sont dus à des comportements dits à risque (consommation d'alcool, tabagisme...). La prévalence du diabète sur la zone de Roubaix-Tourcoing est élevée, tout comme celles de l'obésité et des pathologies cardiovasculaires.

Les politiques publiques doivent tenir compte de la croissance de cette population « dépendante »⁴ : scolarisation et accompagnement périscolaire pour les plus jeunes ; dépendance et problème de santé des plus âgés, dont le centre hospitalier de Roubaix, notamment, a fait état ; appui aux familles monoparentales, qui présentent des besoins spécifiques en termes de garde d'enfant.

⁴ Au sens de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la population dépendante regroupe la population jeune et la population âgée.

1.3 Une population précarisée

La quasi-totalité des indicateurs⁵ soulignent les conditions de vie précaires de la population :

- plus de 70 % des ménages roubaisiens ne sont pas imposés (52 % pour la MEL) ;
- **par unité de consommation, la médiane du revenu disponible est très inférieure à Roubaix : 13 208€ pour 19 495€ sur la MEL (20 566€ en France métropolitaine) ;**
- le taux de pauvreté (44,3 %) est particulièrement élevé (+ 25 pts par rapport à la MEL) ; les tranches d'âge les plus jeunes sont les plus pauvres ;
- 21,4 % des revenus disponibles relèvent des prestations sociales (7,6 % pour la MEL).

Entre 2010 et 2015, la médiane du revenu disponible par unité de consommation a augmenté à Roubaix, plus que dans les autres communes de la MEL mais moins que sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, la part des revenus d'activité a baissé (- 2,3 pts) comme celle des revenus du patrimoine (-0,4 pt). À l'inverse, la part des retraites (+ 1,3 pt), celle des prestations sociales (+ 1,6 pt) et de l'impôt ont augmenté.

Par ailleurs, si les inégalités de revenus les plus extrêmes (entre 1^{er} et 9^e décile) ont diminué, grâce à une plus forte augmentation du revenu du premier décile qu'ailleurs, les écarts sont restés très élevés. Pour l'ensemble de la population, **le taux de pauvreté a augmenté de 2,3 pts (+ 1 pt dans la MEL). Les écarts se sont encore creusés avec les communes environnantes.**

Pour une grande part de la population, les prestations sociales constituent une part importante et parfois la totalité du revenu disponible :

- au 31 décembre 2017, quelque 31 000 Roubaisiens étaient allocataires de la CAF, soit 75 000 personnes couvertes pour un taux de couverture de 78 %, supérieur de 20 points à celui observé pour la MEL ;
- environ 21 000 étaient bénéficiaires d'aides au logement⁶ soit plus de 2 allocataires sur 3 (67 %, ratio qui dépasse de 10 points celui de la MEL et de 13 points celui du département) ;
- un peu moins de 11 000 personnes bénéficiaient du RSA, leur part au sein de la population allocataire (35 %) étant deux fois plus élevée qu'aux échelles plus larges : 18 % pour la MEL et 19 % pour le département ;
- plus de 3 000 étaient bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), soit 10 % des allocataires (2 points de plus que dans la MEL et 1 point de plus que dans le département) ;
- environ 3 300 allocataires percevaient l'allocation de soutien familial (ASF)⁷, représentant 23 % des familles allocataires. Ce ratio dépasse de 9 points celui relevé sur la MEL et de 10 points celui relevé sur le département.

Au total, plus de 10 000 allocataires n'avaient que les prestations comme ressources. Ils représentaient 39 % des allocataires de la commune contre 23 % en moyenne sur l'EPCI et 22 % en moyenne sur le département.

⁵ INSEE, 2015.

⁶ Elles sont destinées, sous certaines conditions, à réduire le montant du loyer ou des mensualités d'emprunt en cas d'accession à la propriété.

⁷ L'allocation de soutien familial (ASF) est versée à la personne qui élève seule son enfant privé de l'aide de l'un de ses parents, sous conditions.

1.4 Une spécialisation sociale et de peuplement des quartiers

Si l'ensemble de la ville est donc identifié, dans la métropole lilloise, par un recours très important aux politiques d'aide et de solidarité publique, ce constat s'applique plus particulièrement à certains quartiers, qui cumulent les difficultés ou les besoins de soutien et d'accompagnement :

- l'Alma, notamment Alma sud, accueille, majoritairement dans le parc social, une population jeune, où les immigrés sont surreprésentés, la part des revenus d'activité très faible, celle des prestations sociales particulièrement élevée ;
- les Trois-Ponts présente des caractéristiques proches, ainsi que l'Epeule, la Fosse-aux-Chênes, le Cul-de-Four ;
- le quartier du Pile (notamment le centre et l'est du quartier) et celui de Sainte-Élisabeth, à un degré moindre, connaissent également un taux de pauvreté élevé, une démographie relativement dynamique mais le parc de logement est essentiellement un parc privé dégradé, qui joue le rôle de parc social de fait.

Les quartiers Barbieux, Édouard Vaillant, Justice, Potennerie, et Fraternité se situent à l'opposé, avec une médiane de revenu supérieure à la valeur communale, un faible recours aux prestations sociales, un parc social faible ou très faible, une population moins jeune voire vieillissante, une proportion d'immigrés nettement inférieure à la moyenne communale.

Cette segmentation liée à l'âge, à l'origine et aux revenus disponibles – qu'il s'agisse de leur montant comme de leur composition – est renforcée par deux facteurs : une tendance au « repli communautaire »⁸ ; une économie parallèle organisée et active.

Le premier facteur est difficile à analyser, faute de données précises et d'études approfondies. Les services de police le considèrent comme particulièrement fort et ancré, avec la manifestation de l'islam « visible » : Roubaix compte sept mosquées, un lieu de prière, des commerces halal et diverses enseignes en arabe, certains établissements ne servent pas d'alcool, certains lieux ne sont plus fréquentés par les femmes. Le port du voile a, comme ailleurs, fortement progressé. Toutefois, ils notent que cette séparation ne se traduit pas par des comportements agressifs ou violents inter- ou intra-communautaires et que des marges de liberté individuelle existent, au sein des regroupements communautaires. Certains des professeurs rencontrés soulignent également que le sentiment d'appartenance communautaire se manifeste moins vivement et de façon moins revendicative dans les années récentes.

Ce phénomène réclame cependant une attention particulière, pour ce qui concerne les objectifs fixés à la mission, notamment **s'agissant de la scolarisation des plus jeunes**. Ainsi, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) a relevé une augmentation du nombre de demandes d'enseignement à domicile, touchant le premier comme le second degré, dont le motif est de nature confessionnelle, qu'il soit ou non explicite. Il ne s'agit là, du reste, que des demandes enregistrées ; or, le nombre d'enfants soumis à l'obligation scolaire et n'étant pas scolarisés ne peut être déterminé avec précision, faute d'étude détaillée.

Le second facteur est mieux cerné. Il présente deux aspects : un secteur de petites entreprises illégales de mécanique « sauvage » ; le trafic de stupéfiants, 70 points de vente visibles étant identifiés (donc hors internet et itinérance). Contrairement à d'autres communes, Roubaix ne connaît pas de règlements de comptes ou de combats claniques meurtriers pour le partage du territoire.

⁸ Le terme « repli communautaire » a été employé par de nombreux et divers acteurs locaux rencontrés par la mission, afin de décrire un phénomène de repli sur eux-mêmes d'une partie des habitants, dans un mouvement simultané de distanciation voire de rejet de la vie dans la cité, et de renforcement du sentiment et de l'expression d'appartenance communautaire. Ce terme de « repli communautaire » renvoie à des dimensions d'appartenances nationales ou de pratiques religieuses.

Cette stabilité ne doit pas conduire à négliger le phénomène qui, comme ailleurs, est particulièrement difficile à contrecarrer : la clientèle est nombreuse et variée ; les sanctions pénales sont peu efficaces pour arrêter le trafic (étant donné l'ampleur du phénomène, une peine d'emprisonnement n'est pas prononcée facilement ; en outre l'emprisonnement n'effraie pas les petits trafiquants, jeunes sans repère, qui vivent au présent et sont aisément substituables) ; les saisies de marchandises non plus (les sources d'approvisionnement ne manquent pas).

1.5 Une population plus mobile qu'on ne le croit

À plusieurs reprises, au cours des entretiens conduits par la mission, les Roubaisiens ont été décrits comme repliés sur la commune, sur leurs quartiers, réticents à les quitter, peu enclins à solliciter les services publics. Les choix de lieu de stage comme certains choix d'orientation des élèves confirment ce constat. Toutefois, plusieurs indicateurs conduisent à le nuancer.

Tout d'abord, l'ancienneté d'emménagement des ménages dans leur logement ne montre pas de différence sensible entre Roubaix et la métropole : 58,1 % des ménages résidents de Roubaix ont déménagé depuis moins de 10 ans (55,6 % dans la métropole). Deux quartiers ont perdu en quatre ans plus de 20 % de leurs habitants : les Trois-Ponts Nord et Entrepont-Cartigny. À l'inverse, la Mackellerie, Hutin-Oran, Espérance-Centre, Nations-Unies, Édouard Vaillant, Moulin-Sud ont connu une augmentation supérieure à 15 %. Certes, les opérations de rénovation urbaine ont contribué à ces mouvements mais elles ne suffisent pas à les expliquer.

En second lieu, on constate une régression de la mixité sociale : les catégories professionnelles supérieures se rassemblent dans certaines communes (Bondues, Croix, Marcq-en-Barœul...), socialement et ethniquement homogènes ; les catégories intermédiaires quittent les communes comme Roubaix pour des raisons d'insécurité perçue ou réelle, allant parfois jusqu'en Belgique afin de trouver un habitat financièrement abordable hors du bassin de Roubaix/Tourcoing ; les catégories les plus défavorisées sont les plus mobiles, mais toujours entre des quartiers avec des profils très similaires (défavorisés, pauvres).

Outre la mobilité résidentielle, les déplacements des actifs doivent être pris en compte. Le lieu de travail de plus de 60 % des Roubaisiens qui ont un emploi est, en effet, extérieur à la commune. La part de la voiture individuelle pour se rendre au travail est très majoritaire (63,5 %), loin devant les transports en commun (20,7 %). Ce phénomène est encore plus fort à l'échelle de la métropole : respectivement 68,4 % pour la voiture et 17,9 % pour les transports en commun en 2015.

La possession d'une voiture est donc un facteur clé pour les demandeurs d'emploi. Or, en juin 2018, 30 % des demandeurs d'emploi du bassin Roubaix-Tourcoing (33 % dans le département) n'avaient pas le permis de conduire et 25 % ne possédaient pas de moyens de locomotion (22 % dans le département). **Pour trouver une formation ou un emploi, les Roubaisiens doivent accepter et être en mesure de se déplacer.**

Par ailleurs, les données relatives à la mobilité scolaire montrent l'importance des déplacements d'élèves entre Roubaix et les communes voisines. En effet, 22 % des Roubaisiens de plus de 2 ans scolarisés le sont à l'extérieur de la commune (soit, en 2015, 6 644 sur 23 173). Les villes d'accueil sont principalement Lille, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq. Le mouvement inverse existe également et il est plus important encore : plus de 8 000 élèves et étudiants se rendent à Roubaix chaque jour, la majorité d'entre eux venant de Lille, Tourcoing, Croix et Hem.

Ces flux pendulaires se conjuguent à une très forte instabilité scolaire. De nombreux élèves quittent Roubaix ou arrivent à Roubaix en cours d'année. C'est notamment le cas des élèves allophones, précédemment évoqués. Ainsi, les deux-tiers des élèves de CM2 des écoles du secteur de Roubaix-Ouest n'ont pas accompli une scolarité complète dans leur établissement. Le taux dépasse 80 % dans deux écoles. Entre septembre 2018 et février 2019, 127 élèves ont été réaffectés dans les collèges publics de la ville, soit l'équivalent de 6 classes. Dans les lycées et lycées professionnels, 25 élèves ont été réaffectés dont 9 nouvellement arrivés en France. Enfin, le taux d'accès de la 6^{ème} à la 3^{ème} confirme l'instabilité de la population scolaire des collèges de Roubaix : il atteint seulement 68 % pour l'un des collèges de la ville.

Les indicateurs précédents montrent la mobilité significative d'une part importante des Roubaisiens au sein de la commune et au sein de la métropole. Ainsi, **le phénomène de repli, qui caractérise d'une façon certaine une fraction de la population, ne doit donc pas occulter les fortes interactions entre la ville et son environnement.**

Ces indicateurs montrent aussi que Roubaix est un point d'entrée dans la métropole, notamment pour des habitants aux conditions de vie précaires. Nombre d'entre eux rejoignent des compatriotes immigrés.

La mise en œuvre des politiques publiques ne peut donc pas être considérée à la seule échelle de la commune : au sein de la MEL, Roubaix joue, selon l'expression utilisée par l'agence de l'urbanisme de Lille-Métropole (ADULM), le rôle d'une « turbine sociale » : elle attire les ménages les plus fragiles grâce à un habitat peu cher, des services sociaux très développés, l'existence de solidarités communautaires.

À ce phénomène se conjugue la jeunesse des fonctionnaires chargés de mettre en œuvre les politiques publiques à Roubaix. À titre d'exemples :

- 40 % des agents des unités territoriales de prévention et d'action sociale (UTPAS) de Roubaix sont en poste depuis moins de 3 ans. Les équipes en charge de l'aide sociale à l'enfance, secteur fragile et connaissant de réelles difficultés, comme on le verra ci-dessous, sont les plus récentes et les plus concernées par le turn-over ;
- 55 % des enseignants du premier degré en poste à Roubaix ont été affectés en 2018, tous types d'affectations confondus (à titre définitif et à titre provisoire), contre 35 % dans la métropole lilloise ; en comparaison avec les autres communes de la MEL (y compris Tourcoing), la rotation des enseignants du premier degré est beaucoup plus importante à Roubaix.

Un fort renouvellement des équipes peut être bénéfique mais il concerne les postes les plus difficiles, qui réclament un minimum d'expérience. Cette situation n'est pas particulière à Roubaix, le problème est bien connu et tient aux règles d'affectation et de mutation des fonctionnaires. **Il nécessite, en tout état de cause, un fort encadrement des nouveaux arrivants.**

Les principales caractéristiques de la population roubaisienne ayant été présentées, les développements qui suivent s'attachent à analyser les effets des politiques conduites dans chacun des domaines sur lesquels la mission était interrogée.

2 L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

2.1 Pour répondre aux difficultés sociales des élèves et aux risques d'échec scolaire, des moyens supplémentaires sont mobilisés

2.1.1 Un réseau dense d'établissements

La population des établissements scolaires de la ville de Roubaix, à la rentrée 2018, est d'environ 28 000 élèves, de la maternelle aux classes post-baccalauréat des lycées comprises⁹, enseignements public et privé sous contrat confondus. La tendance démographique sur la période 2016-2018 est globalement à la stabilité (-0,3 %), avec une différenciation cependant entre le premier degré (-1,6 %) et le second degré (+1,5 %). Ces tendances sont assez analogues à celles constatées à l'échelle du département du Nord.

Enseignements public et privé confondus, les écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur à Roubaix se répartissent de la manière suivante : 22 écoles maternelles et 45 écoles élémentaires, 12 collèges, 7 lycées, 6 lycées professionnels, 2 écoles de formation sanitaire et sociale, 5 écoles de commerce, 3 unités de formation et de recherche (UFR), 2 instituts universitaires, une école d'ingénieurs et 21 centres de formation pour apprentis (CFA).

Le réseau scolaire public de la ville de Roubaix est, quant à lui, assez dense. Il compte 49 écoles, 7 collèges, 5 lycées généraux et technologiques (LGT) ou polyvalents (LPO) et 3 lycées professionnels (LP). Les collèges sont de taille raisonnable (environ 450 élèves en moyenne), deux d'entre eux étant toutefois situés dans le cadre d'une cité scolaire comportant un lycée. Il en va de même pour les lycées généraux et technologiques, dont la taille moyenne (classes post-baccalauréat comprises) se situe autour de 600 élèves. Les lycées professionnels sont de petite taille, la moyenne étant d'environ 320 élèves. Le plus gros lycée de la ville est un lycée polyvalent, regroupant les voies générales, technologiques et professionnelles, qui compte un peu plus de 1 000 élèves.

2.1.2 Des risques sociaux d'échec scolaire élevés

2.1.2.1 La situation économique et sociale des familles

Une part significative des élèves appartient à des catégories socio-professionnelles défavorisées. En 2018, l'indice de position sociale (IPS)¹⁰ moyen pour la ville de Roubaix est de 72 dans le premier degré public et privé sous contrat alors qu'il est de 97 pour le département du Nord. En collège, on retrouve un écart analogue : IPS moyen de 76 à Roubaix, de 98 dans le Nord, de 104 au plan national. En LGT, l'IPS est de 91 pour Roubaix et de 110 pour le Nord ; en LP, on constate une réduction des écarts, l'IPS moyen est de 71 à Roubaix et de 78 pour le Nord, corrélée aux déterminismes sociaux généralement à l'œuvre dans les orientations en voie professionnelle à la fin de la classe de troisième.

Dans l'atlas des risques sociaux d'échec scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), la situation de Roubaix est ainsi clairement identifiée comme présentant un « *cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain* »¹¹.

⁹ Sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) comprises.

¹⁰ La définition et l'analyse détaillée de cet indicateur figure en annexe 4.

¹¹ L'atlas prend en compte le niveau de revenu des ménages, les conditions d'emploi, le niveau de diplôme des adultes, la part des familles monoparentales, le nombre d'enfants, les conditions de logement. Voir annexe 4 pour le détail de l'analyse.

2.1.2.2 Une forte instabilité de la population scolaire

Les responsables et leurs équipes soulignent la particulière instabilité des élèves roubaisiens, déjà évoquée plus haut (cf. partie 1.5 et annexe 4). Ces mouvements compliquent l'action pédagogique et éducative des équipes qui sont confrontées à un renouvellement incessant des élèves qu'ils accueillent et ont du mal à inscrire leur action dans la durée et, par conséquent, à être en mesure d'en évaluer les résultats sur des bases solides.

2.1.2.3 Une part significative d'élèves présentant des « besoins éducatifs particuliers », notamment d'élèves allophones

Trois collèges publics sur les sept que compte la ville et un collège privé comportent une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), qui s'adresse à « *des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes* ». Un élève sur deux scolarisés en SEGPA a redoublé le cours préparatoire.

Les SEGPA de Roubaix ont chacune des effectifs d'environ 60 élèves pour les collèges publics et 40 pour le collège privé. Au total, la proportion des élèves roubaisiens scolarisés dans l'enseignement adapté se situe au-dessus de la moyenne nationale (autour de 3,5 % pour 2,5 % au niveau national). Traditionnellement, l'académie de Lille a une proportion d'élèves de SEGPA (4 %) supérieure à la moyenne nationale. Or, dans les SEGPA et, plus largement dans les collèges qui en accueillent, les enjeux liés à l'inclusion sont considérables et la concentration d'élèves en grande difficulté scolaire au sein d'une même structure peut contribuer à renforcer la difficulté des professeurs de l'établissement à mener à bien leur mission.

Recommandation n°1 : Travailler, dans le cadre académique, à la réduction du nombre de SEGPA de manière à favoriser l'inclusion et une meilleure répartition entre les collèges, des élèves en grande difficulté scolaire.

Pour l'accueil des élèves en situation de handicap, outre l'inclusion dans les classes ordinaires avec, au besoin, l'accompagnement d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), on compte quatorze unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans les écoles publiques et trois dans les collèges publics, avec l'ouverture d'une ULIS supplémentaire prévue en collège à la rentrée prochaine.

Par ailleurs, **un nombre important d'élèves allophones sont scolarisés à Roubaix**. L'obligation d'accueil dans les écoles et établissements s'applique de la même façon pour les élèves allophones arrivants que pour tout autre élève. L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Il existe cependant différents dispositifs d'accompagnement linguistique pour les élèves allophones nouvellement arrivés, qu'ils soient scolarisés dans le premier degré ou dans le second degré (collèges et lycées) : unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A), cours de français langue seconde (FLS) sur des moyens en heures supplémentaires, « parcours spécifiques » ou « suivi individuel », organisés par les coordonnateurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

2.1.3 La santé des élèves

La situation d'un certain nombre d'élèves au regard des questions de santé est un sujet important de préoccupation pour les équipes des écoles et des collèges.

Afin de permettre une détection précoce des problèmes de santé qui pourraient entraîner notamment des difficultés d'apprentissage, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) a donné la priorité au bilan de la sixième année, qui s'effectue en grande section de maternelle (GS). Le taux d'élèves ayant bénéficié de cette visite médicale est passé, à Roubaix, de 31 % en 2016 à 72 % à la rentrée 2018 ; il reste toutefois inférieur au taux du bassin Roubaix-Tourcoing (75 %) ; ces consultations ont révélé des problèmes (d'audition notamment), directement préjudiciables à la scolarité et, fréquemment, une mauvaise alimentation.

Les élèves qui n'ont pas été vus par un médecin en grande section font l'objet d'une consultation infirmière durant l'année de cours préparatoire (CP), comprenant *a minima* un dépistage biométrique et sensoriel. Au total, 90 % des élèves du secteur public de Roubaix ont ainsi bénéficié d'une visite au moment de l'entrée à l'école élémentaire.

À l'entrée au collège (en classe de 6^{ème}), 98 % ont bénéficié d'un dépistage infirmier (dépistage biométrique et sensoriel).

Les services médicaux et infirmiers conduisent par ailleurs des actions individuelles ciblées (contraceptions d'urgence en lycée, entretiens pour « mal-être », dépistages de dyslexie) ou pour répondre à des demandes d'aménagement de la scolarité (situations de handicap) ou des conditions d'examen. En REP ou REP+ (voir partie suivante), les services constatent paradoxalement moins de demandes d'aménagement d'examen ou pour des troubles de dyslexie qu'au niveau départemental. Ils mènent également un certain nombre d'actions collectives dans le cadre de l'éducation des élèves à la santé, dont certaines sont conduites avec les parents.

Recommandation n°2 : Poursuivre l'augmentation du taux de bilan médical de la sixième année en faisant du territoire roubaisien une priorité au sein du bassin.

2.1.4 Des moyens supplémentaires ont été affectés pour répondre à ces difficultés

2.1.4.1 Le classement en réseau d'éducation prioritaire renforcée

Ces caractéristiques sociales de la population scolaire expliquent en partie (avec, par ailleurs, les résultats scolaires, voir *infra*, partie suivante) le classement en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) dont font l'objet la grande majorité des écoles et des collèges de Roubaix. Ce classement permet aux établissements concernés de bénéficier d'un supplément de moyens d'enseignement et de dispositifs spécifiques concernant notamment le pilotage des réseaux d'établissement, le temps de service et la formation des enseignants.

Sur les 49 écoles publiques, 43 sont classées en REP+ et, sur les 7 collèges publics, 6 sont en REP+. Le seul collège à ne pas faire l'objet de ce classement est le collège Baudelaire, implanté dans le quartier du parc Barbieux où résident les catégories socio-professionnelles favorisées ou très favorisées de Roubaix. Au moment de la révision de la carte de l'éducation prioritaire (2014-2015), la question de son classement en REP s'était posée, d'autant que le collège avait alors un quartier défavorisé dans son secteur de recrutement. Mais les élus n'ont pas souhaité que la totalité des collèges publics de la commune soient classés en éducation prioritaire.

Concrètement, le classement en éducation prioritaire renforcée s'est traduit, d'après le calcul effectué par l'académie, par 140 postes supplémentaires pour les écoles primaires publiques en 2019, dont 92 postes pour les dédoublements des classes de CP et de CE1. Ainsi, le ratio P/E, qui donne le nombre de postes pour 100 élèves est de 6,66 pour Roubaix en 2019 ; il est de 5,85 pour le département du Nord. Dans les collèges publics, le ratio H/E (rapport du nombre d'heures d'enseignement à l'effectif d'élèves correspondant) est de 1,51 (1,25 dans le département du Nord), le nombre moyen d'élèves par classe de 21,60 (24,29 dans le département). D'après le calcul de l'académie, ce sont 65 postes supplémentaires qui sont ainsi attribués aux collèges REP+ de Roubaix, moyens de coordination et de pondération des services des enseignants compris.

Encadré n° 1 : Le collège Rosa Parks, classé en REP+

Ce collège a été ouvert à la rentrée 2018 à la suite de la fermeture et de la reconstruction, sur un site nouveau, mais sur le même secteur de recrutement, du collège Albert Samain. En 2018-2019, le collège compte au total 485 élèves. Son IPS est de 60 et 90 % de ses élèves résident en quartier prioritaire de la ville (QPV). Quatre classes SEGPA (une par niveau) sont constituées, soit 58 élèves (12% de l'effectif total). Ce sont majoritairement des garçons, issus de l'immigration et originaires de milieux défavorisés à très défavorisés. Le collège scolarise des élèves de 23 nationalités différentes et 37 élèves allophones. Près de trois quarts des élèves sont boursiers, dont plus de la moitié, boursiers au taux 3 qui est le taux le plus élevé. La principale du collège et les équipes pédagogiques et éducatives soulignent les situations de précarité dans lesquelles vivent bon nombre de leurs élèves et qu'ils doivent prendre en charge sur le plan pédagogique ou éducatif, mais aussi médico-social. Ainsi, en 2018, l'établissement a utilisé près de 95 % de ses fonds sociaux pour prendre en charge des factures de demi-pension.

Les lycées généraux et technologiques accueillent une population scolaire socialement plus favorisée que celle des collèges, mais qui reste, à une exception près, en-dessous des moyennes départementale et nationale.

Un LPO (Jean Moulin) et un LP (Turgot) sont classés « sensibles ». Ils bénéficient d'une dotation horaire globale (DHG) abondée au titre de ce classement, ces moyens supplémentaires permettent d'améliorer le taux d'encadrement des élèves.

2.1.4.2 La mise en place de dispositifs destinés aux élèves allophones

En quatre ans, entre 2013 et 2017, le nombre d'élèves allophones bénéficiant d'une prise en charge spécifique est passé, à Roubaix, de 326 à 539, ce qui représente une augmentation de 165 %. En 2017, cela représente 30 % de l'effectif total d'élèves dans la même situation pour le département du Nord.

Les équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires de Roubaix ont, d'une manière générale, l'expérience de l'accueil de ce profil d'élèves et sont particulièrement engagées pour mettre en place les démarches nécessaires à leur inclusion et à leur réussite scolaire.

Encadré n° 2 : L'accueil des élèves allophones par le lycée professionnel Louis Loucheur

Ce LP du bâtiment accueille une population scolaire défavorisée (IPS de 67) et peine à remplir ses divisions car les formations qu'il offre ne sont guère attractives. En avril 2019, il compte au total 200 élèves, dont 57 primo-arrivants, soit plus d'un quart de ses effectifs, principalement en provenance des pays du Maghreb et de Guinée. L'ensemble des personnels (équipe de direction et équipes pédagogique et éducative) expriment leur satisfaction d'accueillir ces élèves. Compte tenu de leur nombre, ils ne sont pas isolés dans l'établissement et sont très motivés. Selon la formule d'un membre de l'équipe, ces élèves sont « porteurs de paix », dans un établissement qui a connu, par le passé, un climat scolaire très dégradé. Ils obtiennent le CAP et décrochent des contrats de travail dès lors qu'un titre de séjour les autorisant à travailler leur a été délivré. À la session 2018, le taux de réussite du LP au CAP était de 74 %, en forte augmentation, pour un taux académique moyen (dans le secteur de la production) de 80 %, ce qui apparaît assez satisfaisant eu égard aux caractéristiques de l'ensemble des élèves accueillis

Toutefois, des difficultés ont été identifiées par la mission :

- dans le premier degré, et ceci est peut-être lié au manque de structure administrative des écoles, il arrive que les directeurs découvrent l'arrivée de ces élèves et de leurs familles lorsque ceux-ci se présentent, sans même qu'ils en aient été avertis au préalable par les services municipaux qui délivrent le certificat d'inscription. Ils doivent alors sur-le-champ organiser l'accueil de l'élève dans une des classes, en fonction de son âge ;
- il existe une pression forte sur les dispositifs d'UPE2A et, par conséquent, un délai d'attente avant qu'intervienne la décision de prise en charge dans l'une de ces unités. On peut observer que, pendant les quatre dernières années, les moyens consacrés aux UPE2A ont moins augmenté à Roubaix (+58 %) que dans le département (+65 %) alors qu'inversement les effectifs ont augmenté davantage à Roubaix (+65 %) que dans le Nord (+53 %).

Recommandation n°3 : Renforcer la communication entre les services de la Ville et les directeurs d'école afin d'améliorer les conditions du premier accueil des élèves allophones à l'école.

Recommandation n°4 : Faire évoluer la carte des UPE2A et plus largement des dispositifs pour les élèves allophones, afin d'accompagner l'augmentation du nombre d'élèves relevant de ces dispositifs, en particulier à l'école et en collège où les effectifs sont les plus importants.

En outre, si ces dispositifs sont jugés efficaces par l'ensemble des interlocuteurs de la mission, aucune évaluation formalisée n'a été conduite permettant de connaître le devenir des élèves (résultats, orientation, diplôme obtenu...).

Recommandation n°5 : Réaliser un suivi des élèves pris en charge en UPE2A afin d'évaluer l'efficacité pédagogique de ces dispositifs.

2.2 Les relations entre le secteur public et le secteur privé sous contrat, fortement implanté à Roubaix, sont insuffisamment développées

L'enseignement privé sous contrat, au travers du réseau de l'enseignement catholique, est historiquement très implanté à Roubaix. À la rentrée 2018, l'enseignement privé dans son ensemble (sous contrat et hors contrat) accueille, en 2018, 28 % des élèves dans le premier degré, 50 % des élèves de collège, 46 % des élèves de LGT et 42 % des élèves de LP.

L'augmentation de la proportion d'élèves scolarisés dans le privé entre l'école et le collège est à souligner. D'après les témoignages recueillis cet afflux vers le privé à l'entrée au collège s'explique notamment par les « réputations » dont les établissements, selon les cas, souffrent ou bénéficient auprès des familles, autant pour des raisons de climat scolaire que de résultats.

Les indicateurs montrent que, dans les écoles et les collèges, l'enseignement privé accueille une population scolaire moins défavorisée que l'enseignement public. Dans le premier degré, l'IPS moyen de Roubaix est de 69 dans le public et de 85 dans le privé. En collège, il est de 66 dans le public et de 90 dans le privé. C'est en collège que l'écart est le plus important, ce qui coïncide avec le mouvement d'afflux vers le privé constaté à la fin du primaire et indique que le choix du privé à ce stade de la scolarité concerne principalement une partie moins défavorisée de la population roubaisienne.

En LP, l'écart se réduit, à 13 points (IPS de 66 dans le public et de 79 dans le privé). En LGT, il est intéressant de noter que la situation se renverse, même si c'est de très peu, puisque l'IPS du public est supérieur à celui du privé : 91 pour le premier et 89 pour le second.

L'écart constaté dans le premier degré et en collège entre le public et le privé mérite toutefois d'être apprécié de façon nuancée, car les situations peuvent être très contrastées selon les établissements : avec à un extrême, le collège Sainte-Marie, dans le quartier de l'Alma, qui présente un IPS de 62 tout à fait comparable à celui d'un collège REP+, et, à l'autre extrême, le collège Jeanne d'Arc, situé dans le quartier du parc Barbieux qui affiche un IPS de 144, très nettement supérieur à celui du collège Baudelaire (IPS de 87 pour ce collège hors EP) qui est le collège public de ce secteur. Parmi les cinq collèges privés de Roubaix, deux autres collèges (Pascal et Saint-Michel) accueillent une population assez défavorisée, même si elle l'est moins que celle des collèges REP+.

Dans ce contexte social et scolaire qui ne se laisse pas réduire à la traditionnelle opposition public-privé, mais où la ségrégation sociale passe autant sinon plus au sein même de l'enseignement privé catholique, il faut relever les bons résultats qu'affichent dans leur ensemble les collèges privés au regard des indicateurs de valeur ajoutée (voir *infra*, partie 2.3). Pour trois indicateurs sur quatre, la valeur ajoutée des collèges privés est la plupart du temps positive : taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB), moyenne des notes aux épreuves écrites du DNB et taux d'accès de la troisième au DNB.

Cela signifie que la différence entre les taux bruts et ceux attendus compte tenu de l'âge et de l'origine sociale des élèves du collège est positive et qu'il semble, par conséquent, que le collège apporte à ses élèves plus qu'ils auraient reçu en fréquentant un collège moyen du point de vue de ces performances. En revanche, l'indicateur de taux d'accès de la sixième à la troisième, qui évalue la probabilité qu'un élève de sixième accède à la troisième à l'issue d'une scolarité effectuée dans le collège quel que soit le nombre d'années, est, pour la plupart des collèges privés roubaisiens significativement faible et présente, dans tous les cas, une valeur ajoutée négative. Certes, ce taux peut évoluer en fonction de facteurs sur lesquels le collège n'a que peu ou pas de prise puisqu'il regroupe les diverses raisons pour lesquelles les élèves peuvent être amenés à quitter leur établissement, par exemple un déménagement de la famille.

Ces valeurs ajoutées négatives (parfois jusqu'à -10 points) tendent tout de même à indiquer que les collèges privés appartiennent à la catégorie des établissements dits « sélectifs », par opposition aux établissements dits « accompagnateurs », qui s'efforcent de conduire le plus grand nombre d'élèves de la sixième à la troisième.

Les responsables de l'enseignement privé catholique rencontrés estiment jouir d'une image positive de la part des familles en raison de l'encadrement et de l'accompagnement dont les élèves sont l'objet par les équipes de leurs établissements. Ils insistent particulièrement sur l'importance du moment de l'inscription où le chef d'établissement ou son adjoint rencontre systématiquement les parents de l'élève. Le projet éducatif, le projet d'établissement et le règlement intérieur sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour s'assurer que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester leur adhésion à ces textes, famille et élève certifient qu'ils en ont pris connaissance au moment où ils confirment l'inscription¹².

Dans un contexte territorial où la scolarisation dans le réseau de l'enseignement privé catholique représente un enjeu social important, **la mission a été surprise de constater les relations quasi inexistantes entre les responsables des établissements des deux réseaux, public et privé.** Il n'y a pas de réunions communes qui soient organisées par le rectorat ou la DSDEN pour leur permettre de se rencontrer et de se connaître, à quelque échelon que ce soit, pas même à l'échelon local. Les inspecteurs qui se rendent dans les établissements privés n'y interviennent, pour leur part, que dans le cadre individuel des rendez-vous de carrière des enseignants. Les conditions ne sont donc pas réunies pour favoriser, à l'échelon territorial, les coordinations entre les acteurs des deux réseaux alors même qu'ils exercent, on l'a vu, dans des contextes similaires, sinon parfaitement identiques. La dynamique des « cités éducatives » qui doivent se mettre en place prochainement pourrait souffrir de ce manque de coordination.

Ces échanges et ces coordinations seraient pourtant nécessaires, d'une part, car « *le vivre ensemble n'est pas possible sans le scolariser ensemble*¹³ » et, d'autre part, car la mobilité des élèves, dont on a déjà parlé, peut prendre aussi la forme, pour un certain nombre d'entre eux, d'un passage du public vers le privé ou inversement. Au sein d'une même fratrie, certaines familles font le choix du privé en fonction du profil de leur enfant. Lorsque des élèves quittent un établissement privé à la suite d'une décision d'exclusion et sont réaffectés par l'académie dans un établissement public, le chef d'établissement d'accueil n'a, de fait, pas la possibilité de recueillir la moindre information sur la situation de l'élève qui lui permettrait d'organiser, sans perte de temps, une prise en charge adaptée. La complexité des cas d'élèves que les équipes sont amenées à traiter nécessite pourtant, dans l'intérêt même des élèves concernés, la mise en place de relations permettant d'éviter des ruptures dans la prise en charge éducative.

¹² Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la *Charte éducative de confiance*, document national cosigné par le secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) et l'association des parents de l'enseignement libre (APEL) qui met fortement en avant la dimension de coéducation.

¹³ Insee Analyse n°40 sur la ségrégation sociale entre collèges, Septembre 2018.

Recommandation n°6 : Organiser des réunions communes entre les chefs d'établissement de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat ; renforcer, en lien avec la ville, les échanges entre eux afin, en particulier, d'améliorer l'accueil et la prise en charge des élèves passant d'un type d'établissement à un autre. Impliquer les écoles et établissements scolaires privés qui accueillent une population scolaire socialement défavorisée dans la dynamique des futures « cités éducatives ».

Recommandation n°7 : Afin de donner un caractère symbolique au moment de l'inscription dans les établissements scolaires publics, en particulier en collège, rencontrer systématiquement – au niveau du chef d'établissement ou de son adjoint – les parents et l'élève et faire co-signer un document qui atteste des engagements respectifs.

2.3 Les performances du système sont globalement faibles

Le niveau scolaire, mesuré par le niveau de diplôme obtenu, s'est élevé entre 2012 et 2015 pour la population roubaisienne. **Pendant la part de la population sans diplôme reste très supérieure à celle de la MEL et celle des diplômés de l'enseignement supérieur très inférieure.**

2.3.1 Les résultats scolaires dans le premier degré

Les évaluations à l'entrée en cours préparatoire (CP) et en cours élémentaire première année (CE1) ont pour but de repérer les élèves dits « à besoin » ou « fragiles » pour répondre rapidement à leurs difficultés.

Dans les écoles de REP+ de Roubaix, 36,7 % des élèves connaissent de telles difficultés en français et 37,5 % en mathématiques, à l'entrée au cours préparatoire. L'année suivante, la proportion est la même pour le français, mais elle augmente pour les mathématiques (49 %).

L'année de CP n'a donc pas permis d'atteindre les objectifs fixés. On constate le même phénomène au niveau national en REP+, le taux d'élèves fragiles étant même supérieur à celui de Roubaix, en français comme en mathématiques, en CP comme en CE1. En revanche, dans le reste de l'académie, le taux est plus faible.

Ces résultats décevants ne semblent pas dus à une insuffisance du travail en inter-degré. Les équipes éducatives du premier degré ont, pour leur part, souligné les difficultés liées au bâti et la recherche des locaux disponibles pour permettre les dédoublements. La mission note toutefois que, dans les écoles où il n'a pas été possible de dédoubler la classe de CP faute de locaux le permettant, des organisations de co-enseignement ont été mises en place (2 enseignants pour une classe de 24). Un constat a été également présenté concernant les équipements informatiques dans les écoles : le nombre d'élèves par ordinateur s'élève à 8,53 au niveau national, 8,47 au niveau académique mais 16,50 à Roubaix. Au-delà de ces deux facteurs, **ce sont les pratiques pédagogiques associées à ces dédoublements qu'il faudra interroger lors des prochaines évaluations.** Des outils à destination des enseignants ont été créés afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans la compréhension du sens des exercices, dans les formes d'actions pédagogiques à mettre en œuvre et pour l'appropriation des ressources nationales d'exploitation. **Les résultats des évaluations doivent constituer un point d'appui pour mener une réflexion sur le pilotage pédagogique à l'échelle des écoles et des circonscriptions.**

Une autre approche de la performance du système consiste à observer **l'évolution du taux d'élèves en retard à l'entrée en sixième.** Depuis 2015, dans le secteur public, il diminue dans l'académie¹⁴ comme en

¹⁴ Sur une période d'observation des indicateurs de la rentrée de 2015 à celle de 2018, les taux de retard à l'entrée en 6^{ème} sont passés de 24,3 % à 17 % en REP+ dans le Nord.

France. Le décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves prévoit, en effet, que le redoublement doit revêtir un caractère exceptionnel.

À Roubaix, le retard des élèves à l'entrée en sixième est particulièrement élevé, notamment dans les collèges que la mission a visités : 30,2 % (42,90 % en 2017) à Rosa Parks, 19,4 % (30,90 % en 2017) à Lebas, 31,8 % (20 % en 2017) à Sévigné, 25,8 % (21,40 % en 2017) à Anne Frank.

Pour comparaison, les taux sont de 8,3 % pour le département, 8,1 % pour l'académie, 6,8 % au niveau national. En éducation prioritaire : 13,9 % pour le département, 12,8 % pour l'académie, 12,2 % pour le national. Le collège privé Jeanne d'Arc présente un taux de 2,4 %, le collège privé Sainte-Marie de 13,1 % en 2018.

Toutefois, cet indicateur reflète moins les niveaux de compétences et de connaissances des élèves qu'une politique volontariste de baisse du nombre de redoublements (effet à la baisse). En outre, il prend en compte les élèves allophones, qui ont généralement une ou deux années de retard et qui sont précisément accueillis dans les établissements et ne peut être corrigé pour refléter des déménagements d'élèves (effet à la hausse, qui explique aussi la grande volatilité des taux).

2.3.2 Les résultats scolaires au collège

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer la performance des collèges.

Les résultats des élèves des collèges publics roubaisiens au DNB sont faibles. On constate également un net écart entre les collèges privés et les collèges publics en défaveur de ces derniers. En 2017, le taux de réussite est de 99 % au collège privé Jeanne d'Arc contre 73 % au collège public Sévigné.

Les résultats obtenus aux épreuves écrites – hors contrôle continu – apparaissent particulièrement insuffisants en mathématiques et en français. En 2018, les élèves du collège Lebas ont obtenu 4,95/20 de moyenne en français et 4,72/20 en mathématiques (moyennes académiques : 8,8 et 9,76). Les résultats obtenus par les élèves du collège Sévigné ont été encore plus faibles (3,5/20 en mathématiques, 4/20 en rédaction et 1,32/10 en dictée). Au collège Rosa Parks, l'écart avec les résultats académiques se réduit en français, mais, malgré les actions engagées en mathématiques, l'écart reste alarmant. Il faut sans doute s'interroger sur l'enseignement des mathématiques et mener une réflexion autour d'autres modalités de remédiation.

La capacité à conduire les élèves accueillis en sixième jusqu'en troisième est un autre critère d'évaluation : on a vu que les collèges privés peinent à emmener tous leurs élèves de sixième jusqu'à l'examen (à une exception près), alors que les établissements publics maintiennent davantage leurs élèves. Dans plusieurs collèges publics, de nombreux élèves de troisième ne se présentent pas au brevet (notamment Rosa Parks et Sévigné), ce qui peut s'expliquer par le nombre important de décrocheurs (voir *infra*, partie 2.6.3) comme par le nombre d'élèves allophones arrivés récemment dans ces collèges.

2.3.3 Les résultats scolaires au lycée

Sept lycées, publics et privés confondus, proposent **des séries générales et technologiques** à Roubaix, dont deux établissements privés.

En 2018, les taux de réussite au baccalauréat général (86,1 %) et au baccalauréat technologique (85,4 %) des lycéens scolarisés à Roubaix sont inférieurs aux taux constatés dans le département (respectivement 88,6 % et 88,1 %). Les lycées publics obtiennent, en moyenne, des résultats plus faibles (taux de 77 % au bac général, de 80,5 % au bac technologique) que les lycées privés. En outre, leur valeur ajoutée est généralement plus faible.

Sept lycées proposent **des séries professionnelles** à Roubaix, dont trois établissements privés. Deux établissements (Jean Moulin et Léonard de Vinci) sont des lycées polyvalents (LPO), qui préparent aux bacs GT et Pro.

Le taux de réussite au baccalauréat professionnel est, en 2018, de 82,6 %, supérieur au taux départemental mais inférieur au taux national. Il est supérieur dans les établissements privés.

Tous les lycées ont tendance à perdre plus d'élèves qu'attendu, sauf un établissement public, le lycée Louis Loucheur. Le lycée public Jean Moulin est le seul à enregistrer une moins-value (très forte, de - 15) sur le taux de réussite à l'examen, alors que ses performances étaient jusqu'alors très positives (valeur ajoutée de +12 en 2015 et + 5 en 2016). C'est aussi celui qui peine le plus à garder ses élèves.

Cet établissement mis à part, tous les lycées atteignent ou dépassent les attentes à l'examen. De ce point de vue, le secteur public est le plus performant (le LP Louis Loucheur, malgré des conditions de fonctionnement particulièrement difficiles, a une valeur ajoutée de +11). Il produit également de meilleurs bacheliers qu'attendu (taux de mentions au-delà des attendus, notamment au lycée Lavoisier).

2.4 Les diverses réponses pédagogiques permettant d'améliorer la performance globale du système doivent encore être développées

2.4.1 La pédagogie dans la classe

La mission n'avait ni le temps ni les attributions nécessaires pour analyser les pratiques pédagogiques des enseignants dans leur classe. Elle a cependant noté que de plus en plus d'enseignants s'engagent dans des innovations basées notamment sur la coopération entre les élèves. Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) rencontrés l'ont confirmé. L'impact dans les classes est cependant jugé peu significatif. Quelques explications peuvent être avancées : le manque d'élèves « moteurs » dans les classes, l'absentéisme qui ne permet pas de constituer des groupes de travail réguliers, les difficultés rencontrées par les élèves pour lire des consignes ou des documents, se mettre en activité et s'autogérer, enfin la difficulté des enseignants à résoudre les conflits de groupe de manière apaisée.

Un rapport de l'IGEN en 2006¹⁵ soulignait déjà que l'inventivité pédagogique est indispensable dans un établissement classé en éducation prioritaire. Dans les faits, de multiples dispositifs de soutien et projets éducatifs existent dans tous les établissements. Ils témoignent de l'engagement et de la bonne volonté de nombreux enseignants. Mais il n'y a pas de réelle évaluation de leur efficacité sur les acquis des élèves. La mission a noté, en outre, lors des entretiens qu'elle a conduits dans les établissements, la quasi absence d'évocation des pratiques pédagogiques et de références aux résultats des élèves, sinon pour les déplorer.

2.4.2 Le dispositif « Devoirs faits »

Il consiste à proposer aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin¹⁶.

Cette aide peut consister à rendre explicite ce qui est attendu par les enseignants, à faire acquérir aux élèves les méthodes d'organisation du travail personnel qui leur font défaut. Le dispositif est bien accueilli¹⁷ dans l'académie de Lille : 39 % des élèves sont concernés en REP+ (35,8 % au niveau national), 33,4 % en REP (27,8 % au niveau national).

¹⁵ Rapport - n° 2006-052- Évaluation de l'enseignement dans l'académie de Lille.

¹⁶ Rapport IGEN-IGAENR n° 2019-001 – note d'étape 2019-055 « Devoirs faits ».

¹⁷ Rapport IGEN n° 2018-04, février 2018. Rapport IGAENR n° 2018-061, juin 2018.

La rectrice a rappelé aux établissements la nécessité de permettre aux élèves d'en bénéficier quatre heures par semaine. À côté des enseignants et des assistants d'éducation, l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) s'est positionnée sur 3 REP+ de Roubaix. Les élèves de 6^{ème} représentent 30,6 % des inscrits, puis la proportion baisse : 25,5 % en 5^{ème}, 22,7 % en 4^{ème} et 21 % en 3^{ème}.

Lors de différentes visites dans les collèges REP+ de Roubaix, la mission a rencontré l'équipe de direction de l'établissement, les personnels impliqués dans la mesure (conseillers principaux d'éducation, enseignants, assistants d'éducation, services civiques), quelques élèves concernés et enfin des parents d'élèves très engagés dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Selon les établissements, le dispositif est plus ou moins contraignant (inscription ou non selon les cas dans l'emploi du temps des élèves) et se présente sous des modalités différentes : aide individuelle, organisations en îlots qui fonctionnent assez bien pour permettre le travail entre pairs, très apprécié des élèves.

Des difficultés subsistent cependant quand il s'agit de travailler ensemble à l'harmonisation indispensable que réclame le dispositif. Les équipes sont réceptives aux conseils pédagogiques et à l'intérêt de créer du lien entre les différents temps de travail de l'élève. En revanche, la réflexion collective sur les modalités d'action et les objectifs est très inégale selon les collèges : l'aller-retour pédagogique entre le dispositif et la classe reste encore limité ; la communication entre les enseignants prescripteurs et les enseignants intervenants n'est pas toujours effectuée ; la mesure est abordée en conseil pédagogique, mais essentiellement dans sa dimension organisationnelle, rarement dans sa dimension pédagogique.

Lors des entretiens conduits par la mission, les équipes enseignantes n'ont que très rarement évoqué les réponses pédagogiques qu'elles peuvent apporter. Or, l'implication des enseignants dans le dispositif constitue une belle opportunité d'analyse réflexive sur les pratiques, permettant de rendre l'enseignement plus efficace.

Il est difficile d'évaluer quantitativement les effets de « devoirs faits » dans les collèges REP+ de Roubaix. On constate une baisse des devoirs non rendus et moins de zéros pour travail non fait, ce qui fait remonter les moyennes. La corrélation aux résultats scolaires n'est toutefois pas, à ce stade, significative.

Qualitativement, des effets positifs sur le climat de classe et la motivation des élèves en difficulté sont relevés par les équipes pédagogiques. Les élèves, comme les parents, l'apprécient.

C'est pourquoi la mission recommande que tous les élèves de sixième et de cinquième puissent en bénéficier.

Recommandation n°8 : Inscrire « Devoirs faits » à l'emploi du temps de tous les élèves de sixième et de cinquième.

2.4.3 Les « parcours d'excellence »

Dans le cadre des parcours d'excellence, les élèves sont accompagnés de la classe de troisième jusqu'au baccalauréat, quels que soient leurs choix d'orientation au cours de cette période, afin de les appuyer dans la construction d'un parcours personnel (poursuite d'études post-baccalauréat ou insertion professionnelle directe).

Au collège, il s'agit surtout d'assurer aux élèves un meilleur accès à l'information concernant les différentes possibilités de poursuite d'études, de les aider à consolider les savoirs ainsi que les connaissances et compétences culturelles nécessaires à une réussite en seconde dans la voie choisie.

Au lycée, le suivi des élèves inscrits dans les parcours d'excellence vise essentiellement à assurer un accueil renforcé, à soutenir leur motivation, à consolider les acquis nécessaires et à les doter des méthodes de travail et des références culturelles adaptées à la réussite au baccalauréat et à une orientation éclairée et choisie vers l'enseignement supérieur ou vers l'emploi.

La stratégie académique a privilégié, dans un premier temps, un déploiement au niveau des bassins. À la demande du coordonnateur de bassin de Roubaix, un accompagnement a été mis en place (réunions, interventions, groupes de travail) pour construire et alimenter le projet de parcours d'excellence.

Le dispositif concerne les six collèges classés en REP+ et cinq lycées de la ville : 151 collégiens et 187 lycéens en ont bénéficié en 2018-2019. Au collège Rosa Parks, 26 élèves, soit 29 % des élèves de troisième, en bénéficient. Le projet implique les étudiants de l'ILIS, la faculté d'ingénierie & management de la santé, et dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise, le dispositif Télémaque, qui met en lien une dizaine de collégiens aux performances scolaires d'un très bon niveau avec des salariés de l'entreprise.

Lors des différentes visites dans les établissements le sujet a très peu été mis en avant par les équipes auprès de la mission. C'est pourtant une priorité académique.

2.4.3.1 Les « Cordées de la réussite »

Les « Cordées de la réussite » visent à favoriser une transition réussie entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Là encore, les visites de la mission n'ont pas permis de relever des projets intéressants, exception faite du lycée Jean Moulin. Les enseignants ont souligné l'intérêt des visites de lieux de formation et les mérites des visites culturelles, en France et à l'étranger. Certains ont également indiqué que l'engagement des élèves était rarement assuré tout au long de l'année scolaire.

Les lycéens du lycée Jean Moulin « encordés » avec l'EDHEC, grande école de commerce, bénéficient en effet d'un tutorat remarquable dans sa qualité et sa densité. Il permet presque chaque année à un ou plusieurs jeunes d'intégrer la classe préparatoire intégrée de l'école. Leur participation à la cordée et leur statut de boursier du supérieur leur permet de suivre une scolarité quasi gratuite.

Le collège Anne Frank est en cordée avec l'institut d'études politiques de Lille, le LP Loucheur avec HEI, grande école d'ingénieurs généraliste.

Ces dispositifs offrent de belles opportunités de casser les représentations, de sortir les jeunes de leurs quartiers, de leur permettre de rencontrer ceux de leurs pairs qui ont osé, mais les effets sur les parcours scolaires sont en-deçà des attentes.

Recommandation n°9 : Appliquer les orientations académiques et nationales de mise en œuvre généralisée des « Parcours d'excellence » ou des « Cordées de la réussite » en éducation prioritaire.

2.4.4 L'opération « 30 000 stages »

Les élèves de troisième doivent réaliser un stage d'observation d'une semaine en entreprise, dans un service public ou une association. Cette semaine hors du collège est l'occasion pour les élèves de découvrir le monde du travail au quotidien, de prendre du recul, et de préciser leur projet d'orientation¹⁸.

Quelques constats sont à souligner :

- certains élèves refusent des stages éloignés de leur domicile, faute de moyen de transport pour s'y rendre ou jugeant les transports en commun fastidieux ; il n'est pas exclu qu'ils ne sachent pas programmer un itinéraire ;
- d'autres peinent à trouver des stages réellement formateurs permettant de s'ouvrir et d'évoluer ;

¹⁸ Voir le rapport IGEN-IGAENR, n° 2019-052, Mission de suivi et d'accompagnement « 30 000 stages de troisième pour les REP+, mobilisation des territoires pour l'école ».

- la plateforme numérique propose certains secteurs inaccessibles aux élèves de REP + (grandes entreprises, grandes administrations...).

Recommandation n°10 : Renforcer la préparation des stages des élèves de troisième en s'appuyant notamment sur les parcours d'excellence.

2.4.5 Une implication encore insuffisante des parents, malgré des progrès récents

Des associations de parents d'élèves sont créées dans les collèges. Ce sont quasi exclusivement les mères d'élèves qui s'engagent dans cette démarche d'implication dans la vie du collège et de représentation des autres parents.

Les parents disposent en général d'une salle qui leur est réservée dans l'enceinte du collège, ainsi que d'une adresse postale au collège. Ils sont tous invités à une visite particulière du collège lors de la rentrée des classes, guidée par un membre de la vie scolaire. Au collège Rosa Parks, une fois par trimestre, ils participent à un « café des parents » (rencontres parents du collège et des écoles du réseau) animé par les assistantes sociales et une infirmière du collège en partenariat avec le centre social du quartier.

Les établissements de Roubaix produisent un vrai travail de liaison auprès des familles. Il s'agit de considérer les parents comme des acteurs éducatifs à part entière. Cette action fait partie, par exemple au collège Rosa-Parks, des préoccupations fortes de l'équipe de direction.

L'implication des parents est bien moindre dans le second cycle, en particulier en lycée professionnel. Au LP Loucheur, par exemple, il n'y a eu que 17 votants sur 380 parents inscrits aux dernières élections au conseil d'administration.

2.5 Un fort écart entre les attentes des élèves et des familles, les résultats scolaires et les décisions d'orientation

2.5.1 L'orientation des élèves à la fin de la classe de troisième

En fin de classe de troisième, l'académie de Lille se caractérise, en 2018, par un taux de décisions d'orientation vers la voie professionnelle sensiblement supérieur au taux moyen national : taux académique de 36,8% pour un taux national de 32,3%.¹⁹ Pour la ville de Roubaix, ce taux s'élève, de façon spectaculaire, à 48,5%, soit un écart supérieur de 16 points par rapport au niveau national. Même si l'on compare plus précisément, six collèges sur les sept de Roubaix étant en REP+, avec le taux des REP+ de l'académie de Lille, on constate que celui de Roubaix (collège Baudelaire hors EP compris) est encore de près de 2 points au-dessus (46,7% pour les REP+ de l'académie). Sans doute convient-il de mettre ces chiffres en relation avec les résultats scolaires des élèves à la fin de leur scolarité en collège et au DNB. Par ailleurs, l'entreprise volontariste de valorisation de la voie professionnelle engagée au plan national invite à ne pas induire de hiérarchie simpliste et implicite entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle.

Ainsi, la rectrice insiste-t-elle sur le renforcement de l'accompagnement à l'orientation qui est au cœur de la réforme du lycée et de la transformation de la voie professionnelle, et elle mobilise les chefs d'établissement sur la nécessité d'une orientation éclairée et choisie vers la voie professionnelle ainsi que sur la valorisation de cette voie.

Pour autant, la situation de l'orientation en fin de troisième à Roubaix ne manque pas de susciter des interrogations, d'autant plus que les écarts peuvent être importants (allant de 41 % à 56 %) entre des collèges REP+ qui accueillent, on l'a vu, une population scolaire assez homogène. L'écart entre l'orientation

¹⁹ Les chiffres de l'orientation ne concernent que l'enseignement public.

des filles et celle des garçons (54 % d'orientation en voie professionnelle pour les garçons et 42 % pour les filles) peut être signalé, mais il n'est pas une spécificité roubaisienne et relève d'une réflexion nationale sur la disparité entre les sexes en matière d'orientation.

Les interrogations sont loin d'être levées quand on compare les décisions avec les demandes des familles au moment où elles formulent les vœux définitifs d'orientation (dans le courant du troisième trimestre).

Au plan national, l'écart entre les demandes des familles et les décisions d'orientation à l'issue du dernier conseil de classe, est de 2,9 point (demandes des familles 29,4 %, décisions 32,3 %). Au niveau de l'académie de Lille, l'écart n'est que d'1,5 point, alors qu'on l'a vu, l'orientation vers la voie professionnelle y est plus importante, ce qui témoigne d'un intérêt des familles du Nord et du Pas-de-Calais pour cette voie plus grand qu'au niveau national. En revanche, à Roubaix, l'écart est trois fois plus important (5,4 points). Encore ne s'agit-il là que d'une moyenne. Selon les collègues, on peut en effet constater jusqu'à près de 10, voire 12 points d'écart.

Il faut mesurer la signification de tels écarts, qui reflètent un malentendu foncier entre l'école et une partie des familles, autour de 10 % des parents et des élèves des classes de troisième. Ces situations sont connues du service académique d'information et d'orientation (SAIO) qui fait état, à chaque fin d'année scolaire, de fortes tensions avec les familles qui n'obtiennent pas la voie générale et technologique et éprouvent un fort sentiment d'injustice, pour ne pas dire, dans certains cas, de ségrégation, car, spécialement à Roubaix, la voie professionnelle est considérée comme une voie de relégation.

L'orientation en voie professionnelle pouvant ensuite déboucher sur des difficultés à obtenir une affectation dans la formation souhaitée, lorsque celle-ci connaît une forte tension entre les demandes et les capacités d'accueil, le centre d'information et d'orientation (CIO) de Roubaix se retrouve alors quasi rituellement chaque année « pris d'assaut » par des parents et des élèves venus contester l'affectation lorsque celle-ci ne correspond pas à leur premier vœu. **Les acteurs de l'orientation sont amenés à faire le constat empreint d'un sentiment d'impuissance qu'à Roubaix, il y a une attente forte des familles vis-à-vis de l'école, mais qu'elle ne s'accompagne pas de la part des élèves du comportement qui permettrait de la satisfaire.**

Une confirmation de ce décalage peut être trouvée dans le taux de réorientation vers la voie professionnelle en fin de seconde générale et technologique. Il est à Roubaix supérieur aux chiffres nationaux et académiques alors même que déjà en fin de troisième la proportion d'élèves orientés vers la voie professionnelle a été supérieure : 5,9 % à Roubaix pour 5,1 % au niveau académique et 5 % au niveau national. Le lycée Jean Moulin affiche un taux de réorientation très sensiblement supérieur de 9,4 %²⁰. Ces réorientations consistent toutefois en des « passerelles ascendantes » vers la première professionnelle et les chefs d'établissement ont été engagés par l'académie à développer des stages passerelles pour favoriser leur réussite.

Pour autant, l'orientation par défaut en voie professionnelle peut expliquer une part des échecs et nombreux décrochages constatés en lycée professionnel (*cf. infra*, partie 2.6.3).

En fin de seconde professionnelle, le LP Loucheur a ainsi près d'un quart de ses élèves répertoriés dans la rubrique « autres situations », qui recouvre principalement les élèves sortis du système éducatif, alors que la moyenne nationale est de 10 % et celle de l'académie de 12 %. Ce LP est, on l'a vu, un établissement du bâtiment aux formations peu attractives dans lequel une partie des élèves sont affectés par défaut, dont certains après le premier tour d'affectation, sur des places restées vacantes. Les équipes du lycée soulignent le contraste entre les élèves primo-arrivants motivés, qui « attendent tout de l'école » et un certain nombre d'élèves issus de la ville (des « natifs ») comme les appellent entre eux les enseignants par

²⁰ La mission n'a pas eu l'occasion d'analyser les raisons de cette situation, mais l'hypothèse peut être faite que la structure de lycée polyvalent, c'est-à-dire comportant à la fois une partie LGT et une partie LP, comme c'est le cas pour le lycée Jean Moulin, favorise la pratique des réorientations, dans la mesure où les élèves peuvent rester dans l'établissement.

opposition aux « primo-arrivants »), sans motivation, qui « *n'attendent plus rien de l'école* » et sont même en révolte contre elle.

Si la situation du LP Louis Loucheur au regard du décrochage est la plus difficile, le phénomène touche aussi très fortement les trois autres LP de Roubaix qui ont des taux de sortie en fin de seconde professionnelle allant de 13,7 % à 21 %.

L'académie de Lille ayant fait de la question de l'orientation un axe fort de sa politique académique, tous les établissements sont incités à bâtir un programme pluriannuel d'orientation (PPO), à créer une mission de référent pour l'insertion professionnelle et la relation école-entreprise (RIPREE). C'est particulièrement nécessaire à Roubaix où les élèves peinent à trouver des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dans leur parcours en lycée professionnel ou même en section de technicien supérieur. Les lycées de Roubaix font de réels efforts d'information et de communication. Les équipes éducatives cherchent à promouvoir les voies professionnelle et technologique : actions d'information de territoire, forums, conférences, immersion d'enseignants de collège en LP ou en LGT dans les séries technologiques. L'information sur l'apprentissage comme voie d'excellence et de réussite fait aussi partie de ces actions.

Pour autant, il apparaît à la mission que l'accompagnement à l'orientation, particulièrement en fin de collège, tant pour les élèves que pour leurs parents, reste, sur le territoire roubaisien, une priorité majeure afin d'éviter l'instauration d'une rupture entre l'institution et une partie des élèves et des familles et de réduire le décrochage en lycée professionnel. Il ne s'agit assurément pas de se fixer des objectifs arbitraires d'orientation en voie générale et technologique, mais de mobiliser les ressources, les partenaires et les actions pour parvenir, à l'issue du processus de dialogue entre l'établissement et les parents, à une « orientation choisie » par l'élève et sa famille qui est la condition *sine qua non* de la revalorisation de l'enseignement professionnel. Le nouveau cadre législatif et réglementaire peut être l'occasion de donner un nouvel essor à l'accompagnement à l'orientation : compétences de la Région en matière d'information sur les métiers et les formations, instauration de 12 heures en classe de quatrième et 36 heures en classe de troisième consacrées à l'accompagnement à l'orientation, organisation de la classe de seconde professionnelle par familles de métiers pour rendre le parcours plus progressif et plus lisible.

Recommandation n°11 : Développer le partenariat avec la Région pour permettre la mise en place dans les établissements de Roubaix des actions d'information sur les métiers et les formations dans le cadre des heures dévolues à l'accompagnement à l'orientation en faveur des élèves de quatrième, de troisième et de seconde.

Recommandation n°12 : Développer le dialogue avec les parents d'élèves pour une « orientation choisie », dans le cadre de l'établissement, mais aussi dans le cadre partenarial d'actions de parentalité .

2.5.2 L'admission dans l'enseignement supérieur des élèves de terminale

Dans l'académie, un ensemble de mesures ont été mises en œuvre dès 2017-2018 pour améliorer le passage dans l'enseignement supérieur : l'ensemble des professeurs principaux de terminale ont été formés au « plan étudiants » et à Parcoursup. Cette année, l'accompagnement des nouveaux professeurs principaux a été pris en charge dans les établissements et les bassins avec l'appui des directeurs de CIO et des psychologues de l'Éducation nationale.

L'ensemble des ressources est mis à disposition sur deux sites dédiés : l'un à l'accompagnement dans le cadre du « plan étudiants » et l'autre à l'expérimentation « Bac pro-BTS ». Les lycées ont été fortement encouragés à investir les deux semaines de l'orientation. Une enquête menée auprès des lycées montre que les actions privilégiées, que ce soit en LEGT ou en LP, sont des séances d'information et des entretiens individuels. Logiquement, les partenaires sollicités sont, pour les trois quarts des établissements, des représentants de l'enseignement supérieur dans les LEGT et, pour les deux tiers, des représentants du monde économique et professionnel en LP.

En dépit de ces actions, les lycéens roubaisiens (public et privé sous contrat confondus), quel que soit le type de baccalauréat qu'ils ont préparé, sont proportionnellement plus nombreux à poursuivre dans l'enseignement supérieur en licence et donc, inversement, moins nombreux dans les formations sélectives (STS, CPGE, IUT²¹) que les lycéens de l'académie. Pour les titulaires d'un baccalauréat général, 74 % des roubaisiens qui poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur sont en licence alors qu'ils ne sont que 66 % dans l'académie, les autres se répartissant dans les différentes formations sélectives. L'écart se creuse avec les bacheliers technologiques : 44 % des roubaisiens qui poursuivent leurs études sont en licence contre 30 % pour ceux de l'académie. Pour les bacheliers professionnels, c'est 33 % des roubaisiens pour 13 % des lycéens de l'académie et, en contrepartie, seulement 64 % qui sont en STS, alors qu'ils sont 82 % dans l'académie.

On connaît les importants risques d'échec en licence en particulier pour les bacheliers professionnels et aussi, même si c'est dans une moindre mesure, pour les bacheliers technologiques. Pour les bacheliers professionnels, ce sont essentiellement les sections de techniciens supérieurs qui offrent des chances de réussite et d'obtention d'un diplôme.

Or, alors que les élèves de terminale professionnelle des lycées de Roubaix formulent davantage de demandes de poursuites d'études qu'au niveau académique, leurs demandes se portent moins vers des STS : 57 % des candidats en terminale professionnelle des établissements de Roubaix ont formulé au moins un vœu sur Parcoursup en 2019 (51 % au niveau académique), mais, parmi eux, ils sont 90 % à avoir formulé au moins un vœu de BTS alors qu'ils sont 95 % au niveau académique. Les élèves des établissements de Roubaix demandent en fait presque trois fois plus les licences qu'au niveau académique (32 % font au moins un vœu de licence contre 11 % au niveau académique).

Pourtant, la région académique des Hauts-de-France fait partie des trois régions académiques qui expérimentent l'admission en STS par décision du recteur (sur un contingent de places réservées) des bacheliers professionnels ayant obtenu un avis favorable du conseil de classe et, dans le cadre de cette expérimentation, les bacheliers professionnels roubaisiens obtiennent plus souvent un avis favorable qu'au niveau académique (84,5 % à Roubaix pour 82 % au niveau académique).

Cette expérimentation, démarrée en 2017, a permis de diminuer significativement les admissions en licence dans l'académie (de 29 % à 13 %), mais pas à Roubaix. La ville a le plus fort taux de l'académie d'admission de bacheliers professionnels en licence (y compris sensiblement plus élevé que celui du bassin Roubaix-Tourcoing qui se situe à 27 % au lieu de 33 %). Ces écarts sont importants et constituent un risque majeur d'échec et de décrochage.

Bien que dans le cadre de l'expérimentation ils soient plus nombreux à obtenir un avis favorable, ils sont aussi moins nombreux à avoir une proposition d'admission (74 % contre 76 % au niveau académique) ; en revanche, ils sont plus nombreux à l'accepter lorsqu'ils en ont une (77 % contre 68 % au niveau académique). Il est possible que des avis favorables soient donnés à des dossiers plus faibles ou moins adaptés aux STS envisagées, dont le rang de classement ne permet pas d'avoir une proposition au regard de la capacité d'accueil, ou encore que les vœux soient peu diversifiés et concentrés sur des formations ou des établissements fortement demandés.

Quoi qu'il en soit, la poursuite d'études des bacheliers professionnels roubaisiens vers l'enseignement supérieur souffre d'un double handicap : à la fois des demandes pour des formations qui ne sont pas adaptées à leur profil scolaire et des difficultés à être admis dans les formations qui pourraient leur correspondre. Il n'était pas dans les attributions de la mission, ni dans ses possibilités, de déterminer les raisons de cette préférence pour les formations de licence en dépit de l'inadéquation avec leur profil scolaire : volonté de poursuivre malgré tous les obstacles des études générales, comme on a pu le voir chez certains élèves en fin de collège, ou bien anticipation d'un possible refus de leur candidature en formation sélective. Toutefois, cette question mériterait d'être approfondie.

²¹ Institut universitaire de technologie.

De fait, on peut, par exemple, constater que très peu de roubaisiens sont admis dans les STS les plus sélectives de Roubaix, comme celles du lycée Jean Rostand ou de l'école supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT).

Le bassin Roubaix-Tourcoing se caractérise en effet par une offre riche en pôles d'excellence qui ne profitent que très peu aux élèves du bassin et, en particulier, de Roubaix.

L'ESAAT accueille ainsi dans ses filières post-bac de nombreux élèves issus de professions et catégories professionnelles (PCS) favorisées. Les élèves extérieurs sont accueillis dans les internats des lycées du bassin, l'école ne disposant pas d'hébergement dans ses propres locaux. Ce n'est pas sans conséquence sur les capacités d'accueil offertes aux familles roubaisiennes, qui souhaiteraient cette orientation pour leurs enfants. Sur les 209 élèves du second degré, 39 sont issus du bassin de Roubaix-Tourcoing, 11 résident à Roubaix, soit 5 % de l'effectif.

Le lycée Jean-Rostand, outre ses classes d'enseignement secondaire, propose trois sections de techniciens supérieurs, dans les métiers de l'audiovisuel, de la photographie et de l'informatique. Il se distingue par ses filières audiovisuelles et photographiques aux débouchés professionnels avérés. Très peu d'élèves de Roubaix intègrent en réalité ce cursus de BTS, y compris parmi les élèves scolarisés dans le lycée même. Dans les STS, sur 580 étudiants, 26 sont issus du bassin, 11 de Roubaix, soit moins de 2 %.

Recommandation n°13 : Effectuer une analyse du comportement des bacheliers roubaisiens, en particulier des bacheliers professionnels, en matière de demande d'admission dans l'enseignement supérieur.

Recommandation n°14 : Développer à destination des élèves de baccalauréat professionnel de Roubaix des actions d'accompagnement du type « Parcours d'excellence » ou « Cordées de la réussite » vers les formations de STS, notamment les plus sélectives.

Recommandation n°15 : Dans le cadre du travail sur l'offre de formation professionnelle avec la Région, veiller à trouver un équilibre sur la ville de Roubaix ou, à défaut, sur le bassin Roubaix-Tourcoing, entre formations attractives et formations pour publics scolaires fragiles.

2.6 De multiples formes de réticence à la scolarisation voire de refus de la scolarisation

2.6.1 La scolarisation des enfants de moins de trois ans

La scolarisation précoce est un facteur essentiel pour la réussite scolaire en milieux socialement défavorisés. Or, en dépit des actions engagées depuis plusieurs années, **la scolarisation des enfants de moins de trois ans est restée, à Roubaix, à des taux particulièrement faibles pour une ville dont la grande majorité des écoles relève des REP+.** Dans l'enseignement public, après être passée progressivement de 11 % en 2013 à 16,5 % en 2017, elle est redescendue à 14,5 % à la rentrée 2018. C'est un taux très nettement inférieur à celui des écoles en éducation prioritaire (REP et REP+) du département qui se situe autour de 38 %, et même au taux moyen départemental qui est de 27 %.

Il est manifeste que cette mesure n'a pas rencontré son public, ce qui peut trouver pour partie son explication dans certaines caractéristiques sociales et culturelles de la population roubaisienne, en particulier le nombre important de femmes seules et/ou sans emploi pour qui la maternité représente un élément déterminant de leur statut social.

Ces chiffres sont à mettre en relation avec ceux fournis par l'INSEE qui montrent qu'en 2015, le taux de scolarisation des 2-5 ans à Roubaix est inférieur de 3,5 points à celui de la métropole lilloise et que, de surcroît, il a baissé de près de 4 points entre 2007 et 2015 pour atteindre, cette année-là, 74,6 %.

Ces chiffres convergents, qui viennent confirmer la moindre demande d'école maternelle à Roubaix, ne manquent pas de poser question alors qu'il est prévu qu'à la rentrée prochaine l'instruction devienne obligatoire dès trois ans (*cf. infra*, partie 2.6.2, la question de l'absentéisme).

Pourtant, le cadre national de partenariat entre les différents acteurs de la petite enfance a été mis en place dans le département. Il prévoit que l'IA-DASEN communique aux directeurs des caisses d'allocations familiales, sur la base de la carte scolaire arrêtée, l'estimation du nombre de places disponibles pour la scolarisation des très jeunes enfants à la rentrée dans les secteurs prioritairement visés par cette politique, et cela avant la fin du mois d'avril. Ensuite, la CAF doit identifier les familles ayant un enfant de moins de trois ans, les informer par mail de l'opportunité proposée à leur jeune enfant et les inciter à se rapprocher de leur mairie pour une démarche d'inscription. Ces actions n'ont toutefois pas suffi à augmenter significativement le taux de scolarisation, qui est resté très en deçà de l'objectif national d'atteindre 30 % dans les zones défavorisées.

En revanche, le dispositif des classes passerelles semble rencontrer le succès auprès des parents.

Douze écoles maternelles en quartiers prioritaires ont une classe-passerelle qui accueille les enfants de deux ans. Au total, cela représente, en 2018, 235 enfants : 4 % de ces enfants sont des primo-arrivants, 18 % des familles sont monoparentales.

Encadré n° 3 : Le dispositif des classes passerelles

Les enfants inscrits en classes passerelles habitent en majorité à proximité de leur école, ceux qui habitent hors du quartier y viennent soit parce qu'il n'y a pas de classes passerelles dans leur quartier d'habitation et qu'ils ont été repérés par les professionnels de la petite enfance, soit parce qu'ils appartiennent à une fratrie.

Aux côtés du professeur des écoles, le dispositif prévoit un agent territorialisé spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps plein et un éducateur de jeune enfant (EJE). Entre 2010 et 2014, la Ville a financé seule les postes dédiés hors enseignant (ATSEM, EJE). Entre 2015 et 2018, la CAF a apporté 80 % des financements, enveloppe réduite à 60 % en 2019.

Les classes passerelles poursuivent trois principaux objectifs : faciliter la séparation parents-enfants ; respecter le rythme de l'enfant et permettre aux familles d'avoir une relation de confiance avec l'école.

Les personnels (enseignant, ATSEM, EJE) accueillent les parents le matin, laissant aux parents et aux enfants le temps dont ils ont besoin pour une séparation en douceur. Il en est de même pour les accueils échelonnés avec un petit groupe de cinq enfants durant l'été. L'éducateur de jeunes enfants contribue à créer du lien avec les parents et à les faire entrer dans l'école.

Si certains parents se montrent réticents, car la démarche nécessite leur implication (y compris une faible participation financière) et le regard de l'EJE peut les inquiéter, la direction « Petite enfance » de la Ville indique qu'en 2018-2019, 70 enfants sont en liste d'attente pour entrer en classes passerelles.

Ce dispositif présente des limites. Son coût financier est lourd (deux postes par dispositif, ATSEM et EJE, en sus du poste d'enseignant). Il suscite un nombre important de demandes difficile à satisfaire, alors que tous les parents et enfants n'ont pas besoin d'un même niveau d'accueil et d'accompagnement. Des difficultés dans le positionnement des différents acteurs (place de l'enseignant et de l'EJE vis-à-vis des parents, autorité du directeur d'école sur l'EJE) ont aussi pu être relevées.

Pour autant, et bien qu'ils ne disposent pas d'évaluation de l'impact du dispositif sur le devenir des élèves concernés, les différents partenaires s'accordent à lui reconnaître des effets positifs : transition progressive pour les parents et l'enfant ; respect du caractère spécifique de la prise en charge des enfants de deux ans en maternelle ; place reconnue aux parents, qui favorise leur engagement ultérieur et apporte une réelle plus-value en matière de développement de la parentalité.

Les classes passerelles ont inspiré également des réponses adaptées à la situation d'autres écoles, comme le projet d'accompagnement à la séparation mené dans cinq écoles maternelles roubaisiennes (organisation d'entretiens, en début de matinée, entre les mères et une psychologue, disponible pendant

trois semaines après la rentrée, afin d'échanger sur les conditions de la séparation et de les aider à franchir cette étape).

Recommandation n°16 : Définir les objectifs d'évolution de la carte des classes passerelles sur la base d'une évaluation de ce mode de scolarisation sur le devenir des élèves en maternelle jusqu' à l'entrée en CP et d'une étude des demandes et des besoins spécifiques des familles.

Recommandation n°17 : Au-delà de ce dispositif, développer en REP+ des actions d'accompagnement à la parentalité en associant les différents partenaires (Ville, CAF, Éducation nationale) afin d'améliorer la scolarisation des moins de trois ans et aussi de permettre une mise en place réussie de la scolarité obligatoire à trois ans.

2.6.2 Une scolarisation fragilisée par des accommodements avec les exigences de l'école en matière d'assiduité

Les établissements scolaires roubaisiens, à tous les degrés d'enseignement, sont confrontés à un absentéisme endémique. Globalement, le ratio d'élèves signalés à l'IA-DASEN à la première phase de la procédure de signalement (c'est-à-dire rappel à la loi pour 4 demi-journées d'absence dans le mois sans motif légitime ni excuses valables), par rapport au nombre total d'élèves (public et privé) est le double à Roubaix de ce qu'il est dans le département du Nord : en 2018, le ratio est de 1,3 % pour Roubaix contre 0,6 % pour le département.

À la première phase de la procédure de lutte contre l'absentéisme, 77 signalements pour le premier degré ont été transmis au DASEN entre la rentrée 2018 et le mois de janvier 2019 et 197, pour le collège, concernant donc des élèves soumis à la scolarité obligatoire. Pour la même période, ce sont 12 écoliers et 74 collégiens qui font l'objet d'un signalement à la deuxième phase, c'est-à-dire celle d'un absentéisme persistant avec au moins 10 demi-journées d'absence non valablement justifiée, assorti d'un entretien avec un représentant de l'IA-DASEN et d'un avertissement. Enfin, deux élèves de collège, « récidivistes », ont fait l'objet d'une saisine du procureur de la République.

C'est en collège que l'absentéisme est le plus important et le plus persistant. En 2017-2018, 373 collégiens ont fait l'objet d'un signalement à la phase 1, 165 à la phase 2 et 49 d'un signalement au procureur. Parallèlement, dans le premier degré, il y a eu 178 signalements à la phase 1, pour seulement 19 à la phase 2 et aucun signalement au procureur.

Pour le second cycle, les chiffres de signalement sont étrangement bas en LP (ratio de 1,5 en LGT à Roubaix pour 0,4 dans le Nord et en LP de 0,8 en LP pour 1,15) et laissent penser que les proviseurs des LP roubaisiens renoncent à les transmettre à l'IA-DASEN, s'agissant d'élèves qui dans la plupart des cas ayant passé seize ans, ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et relèvent de la lutte contre le décrochage. En tout cas, ils ne correspondent pas aux témoignages des équipes de lycée que la mission a pu rencontrer (LPO Jean Moulin et LP Louis Loucheur) et qui ont souligné l'ampleur du phénomène auquel elles sont confrontées.

La procédure de signalement est longue et souvent l'année scolaire arrive à sa fin avant qu'elle se soit achevée. L'IA-DASEN estime qu'en l'état, il est assez démuni pour agir. L'expérimentation d'une procédure différente est en cours à Lille, mais pas encore à Roubaix, qui vise à recueillir plus d'éléments qualitatifs dans le cadre du dialogue avec la famille et à permettre un déroulement du processus plus rapide pour pouvoir au besoin saisir le Parquet plus tôt dans l'année scolaire.

De plus, une cellule de lutte contre différentes formes d'évitement scolaire (déscolarisation, absentéisme, décrochage, instruction à domicile, scolarisation dans le privé hors contrat) a été mise en place en janvier 2019 à l'initiative du PDEC et de l'IA-DASEN. À Roubaix, un croisement des fichiers de la commune et de la CAF a permis de repérer, après vérifications successives et, au besoin, recherche au plan national, environ 70 enfants soumis à l'obligation scolaire non scolarisés.

L'absentéisme est plus particulièrement marqué en fin d'année scolaire et, à un degré moindre, à la rentrée, en partie en lien avec des retours dans les pays dont les familles sont originaires pour les périodes des vacances d'été. La DSDEN a mené une étude sur treize écoles de Roubaix qui permet de dessiner des tendances.

Le phénomène d'absentéisme estival se traduit majoritairement par un départ anticipé (42 % de la population étudiée) et dans une moindre mesure par une rentrée retardée (11 % de la population étudiée).

S'agissant des départs, le phénomène est très largement concentré sur la dernière semaine de l'année scolaire : 72 % des départs anticipés s'effectuent au cours de la première semaine de juillet. En revanche, seulement 1,5 % de l'effectif scolaire étudié a anticipé son départ en vacances dès la première quinzaine de juin. Le pivot s'effectue dans les derniers jours du mois de juin où, dans 5 des 13 écoles étudiées, plus de 50 % des effectifs scolaires sont concernés. S'agissant des retours, le phénomène est très largement concentré sur la première semaine de septembre, qui concentre près de 80 % des retours tardifs constatés.

La situation de certains collèges est préoccupante.

Encadré n° 4 : L'absentéisme dans deux collèges de Roubaix

Le collège Sévigné affiche, selon une étude menée par la direction de l'établissement, un taux moyen d'absentéisme en 2017-2018 de 15 %, à rapporter au taux moyen annuel national en collège qui est de 3,2 %. Il dépasse 12 % dans un établissement sur dix au plan national, tous types d'établissement confondus, et les LP sont sensiblement plus exposés à ce problème (taux moyen national de 18,3 %). Les départs anticipés en juin-juillet concernent 154 élèves, soit 37 % des effectifs du collège, les élèves de troisième étant moins touchés, car ils passent les épreuves du DNB. Les retours tardifs en septembre concernent 36 élèves, soit 10 % de l'effectif total du collège, mais seulement deux tiers des élèves sont présents la première semaine de la rentrée, même s'il est difficile de déterminer clairement si cela est dû à des retours tardifs de vacances ou à des pratiques absentéistes commençant dès le début de l'année scolaire.

Le collège Rosa Parks, ex-Albert Samain a, quant à lui, en 2017-2018, un taux d'absentéisme de 9,2 %. Le nombre d'actions pour prendre en charge les élèves absentéistes y est impressionnant : prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire de soutien (politique de la Ville) ; tutorat Perseval par un assistant d'éducation, un médiateur social ou un éducateur spécialisé du club de prévention partenaire ; médiation de la référente police municipale pour visite à domicile et reprise de contact avec la famille ; orientation vers la commission d'affectation en classe relais... L'établissement est support d'une des classes relais du bassin, qui permet un accueil temporaire des collégiens en risque de déscolarisation et de désocialisation : manquements graves et répétés au règlement intérieur, absentéisme chronique, démotivation profonde dans les apprentissages. Outre la classe relais et le tutorat Perseval, le collège met en place deux autres dispositifs visant à favoriser l'« accrochage scolaire » : l'école ouverte, et le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants » (OEPRE) – cf. *infra*.

La plupart des actions ou des dispositifs de lutte contre l'absentéisme relèvent de l'accompagnement. Toutefois, en lycée en tous cas, il arrive aussi que les équipes de direction en viennent, en dernier recours, à la sanction financière en demandant une retenue sur le versement des bourses²². Le LP Louis Loucheur, notamment, a recours à cette mesure comme ultime moyen d'action, après l'échec de tous les autres, ce qui va souvent de pair avec une absence de relations avec les parents ou une impossibilité d'obtenir de leur part un appui susceptible de régler la situation. Il est toutefois à noter que la mise en œuvre de cette mesure relève d'une initiative locale et ne s'inscrit pas dans le cadre d'un protocole explicite à l'échelon du rectorat ou de la DSDEN.

²² Conformément à l'article R531-31 du code de l'éducation qui prévoit que le paiement des bourses est subordonné à l'assiduité aux enseignements. Lorsque la durée cumulée des absences excède quinze jours, la bourse peut en effet donner lieu à une retenue, qui est opérée au prorata des jours d'absence.

2.6.3 Un taux de décrochage scolaire élevé

2.6.3.1 Une situation qui se dégrade

Roubaix se distingue nettement des autres communes du bassin s'agissant du décrochage des plus de 16 ans. Si le taux de décrochage baisse globalement depuis trois ans sur le bassin de Roubaix Tourcoing, cette tendance ne se confirme pas sur la ville de Roubaix.

Dans le bassin Roubaix-Tourcoing, le taux de décrocheurs est passé de 9,4 % à 6,92 % entre octobre 2016 et octobre 2018. Pour la campagne 2018, le bassin se situe désormais dans la fourchette départementale et académique (6,6 %). Or, sur les 1 078 élèves concernés, 434 sont scolarisés dans les établissements roubaisiens (278 dans le public et 156 dans le privé) soit 40 % des potentiels décrocheurs du bassin. Ce taux était de 29 % en 2017 (357 jeunes) et de 31 % en 2016 (444 jeunes).

Les élèves décrochent davantage en fin de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (25,67 %), pour 20 % en fin de CAP ; 10 % d'élèves décrochent en fin de seconde professionnelle.

Quatre établissements de Roubaix se sont mobilisés dès la rentrée scolaire pour mettre en place des actions répondant à plusieurs objectifs (accompagnement vers le retour en formation, qualification, scolarisation).

La problématique la plus marquante est celle de la sécurisation du parcours de l'élève et les conséquences lourdes pour celui-ci lorsque l'on n'y travaille pas suffisamment tant en termes de choix d'orientation que de prévention de rupture prématurée avec l'école, voire de décrochage total.

La mission a constaté que le décrochage, qui a été évoqué dans toutes ses visites, n'est abordé qu'à travers le prisme de l'absentéisme, perlé ou lourd, ou le nombre très élevé des retards, comme si le décrochage cognitif n'existait pas. Que l'absentéisme soit cause ou conséquence ou les deux à la fois comme c'est souvent le cas, on ne s'intéresse pas suffisamment à son origine. Dans ces conditions, quel traitement pédagogique de la prévention du décrochage ? La mission a rarement entendu parler d'« accrochage scolaire », d'adhésion aux apprentissages ou d'enseignement explicite. L'absentéisme des élèves est un sujet majeur, mais le retour en classe de l'élève ne constitue aucunement un signe de résolution d'un problème ou d'un malaise beaucoup plus profond de l'élève.

2.6.4 Des réponses existent pourtant

Les réponses sont avant tout pédagogiques. Une des causes majeures d'échec scolaire et de décrochage est, pour un élève, de ne pas comprendre à quoi tendent les apprentissages qu'on lui demande de suivre. Un rapport de l'IGEN²³, en 2013, préconisait d'introduire expressément le décrochage dans le travail du conseil pédagogique. Les enseignants doivent pouvoir réfléchir ensemble aux facteurs de décrochage propres à l'école. Il s'agit, comme l'indique le rapport, de prévenir le décrochage dans le quotidien au cœur de la classe.

2.6.4.1 Les classes relais

Les classes relais offrent un accueil temporaire adapté à des collégiens en risque de rupture scolaire. Les élèves, en nombre réduit, bénéficient d'un encadrement renforcé, en liaison avec la protection judiciaire de la jeunesse. Un projet pédagogique et éducatif est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de la santé.

Tous les collèges du district ont accès à la classe relais. En 2018-2019, le dispositif accueille en moyenne une douzaine d'élèves par période de six semaines.

²³ Rapport IGEN - n° 2013-059- Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée

S'agissant de la prévention du décrochage scolaire, 92 élèves sont suivis au titre des classes relais, mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou actions de tutorat.

Une évaluation à l'issue des quatre sessions de l'année scolaire indique que 29 élèves sont retournés dans leur collège d'origine après leur sortie de la classe relais, que 29 élèves sont passés en classe supérieure, que trois élèves de troisième ont fait une demande afin d'être orientés en lycée professionnel (CAP). Le taux de présence des élèves au cours de l'année 2017-2018 est de 87,5 %.

L'enseignant coordonnateur de la classe relais participe avec les personnels de la MLDS au repérage des jeunes décrocheurs en lien avec les « référents décrochage scolaire » et les « groupes de prévention du décrochage scolaire ». L'admission dans le dispositif suppose l'adhésion de l'élève et de sa famille aux projets de la classe relais et de ses objectifs. Il signe un contrat.

2.6.4.2 Le dispositif PERSEVAL

L'académie de Lille met en place un dispositif de persévérance scolaire, nommé PERSEVAL, destiné à prévenir plus efficacement le décrochage. Roubaix est en première ligne. PERSEVAL propose un accompagnement pédagogique et un appui financier pour la mise en place d'actions dans les écoles et établissements scolaires, à destination principalement des élèves les plus exposés au risque de décrochage scolaire.

L'évaluation est au cœur de cette démarche. PERSEVAL bénéficiant d'un appui financier de l'Union européenne, la traçabilité des actions est une obligation. La principale du collège Rosa Parks en est la responsable. C'est une approche pédagogique différente. La mission a identifié des enseignants qui souhaiteraient se rapprocher, grâce à ce tutorat, des résultats obtenus en classe relais. C'est un vrai défi au sein du collège.

2.6.4.3 L'École ouverte

L'opération interministérielle « École ouverte » consiste à accueillir dans les collèges et les lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. L'école ouverte s'adresse en priorité aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des zones défavorisées ou dans des contextes culturels et économiques difficiles.

Elle est développée en priorité dans les établissements des réseaux de l'éducation prioritaire et dans les établissements situés dans des territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Quatre collèges REP+ roubaisiens sont impliqués dans le dispositif en 2019 avec des projets concernant la liaison inter-degrés, le raccrochage scolaire, l'ouverture culturelle, l'égalité filles-garçons, l'éducation au développement durable, l'éducation au numérique, la découverte du monde professionnel et la préparation au DNB. L'opération repose sur le volontariat du chef d'établissement, des membres de l'équipe éducative et de l'ensemble des intervenants impliqués dans l'opération.

Au collège Rosa Parks, « École ouverte » propose des ateliers animés par des enseignants et autres personnels du collège, dont l'objectif central est l'ouverture culturelle et la lutte contre la rupture éducative que peuvent occasionner chez les élèves les périodes de vacances. L'école ouverte du collège accueille une moyenne de 70 élèves par jour, tous issus du quartier, de l'école primaire à la terminale.

2.6.4.4 Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)

Quatre collèges REP+ sont impliqués. Les actions de formation concernent 71 % des parents de primo-arrivants. C'est un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo-arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire. Il s'agit d'impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant. L'action concerne 10 à 15 familles par établissement pour 120 heures de formation.

2.6.4.5 Le « raccrochage » par le sport

▪ Des associations sportives dynamiques

Les effectifs en licence UNSS (Union nationale du sport scolaire) représentent 25 % des élèves de collège et un peu moins de 20 % en lycée, ce qui correspond globalement à la moyenne nationale ; la place des sections sportives scolaires est, quant à elle, largement supérieure à celle du niveau national : 15 sections sportives scolaires viennent renforcer cette offre sportive avec une grande diversité d'activités.

À Roubaix, les équipements sportifs sont très convoités, avec un sous-équipement en piscines et un taux de non-nageurs important en sixième. C'est une vraie problématique de santé et de sécurité pour les élèves de Roubaix. Le test du savoir-nager devrait être réalisé au cycle 3. De nombreux élèves du lycée ne l'ont toujours pas validé.

▪ La création d'un Campus d'insertion par le sport

La mairie de Roubaix a le projet de développement d'un campus sport. Un projet d'installation d'une antenne du CREPS à Roubaix est porté en partenariat par la Ville, le CREPS, la cité scolaire Van der Meersch qui comporte un collège REP+ et un lycée. En outre, le lycée Van der Meersch mise énormément sur le développement de ses sections sportives de haut niveau, et met en avant l'accord du projet de l'établissement avec celui de la Ville, qui veut développer les quartiers sud et construire un vélodrome et des pistes d'athlétisme.

Des formations pourraient permettre aux jeunes de Roubaix de viser des métiers du sport et de l'animation de niveau IV (BPJEPS, DEUST, et passerelles possibles avec les licences STAPS ensuite)²⁴.

Un second projet, impulsé par un directeur général adjoint de la ville, ancien chef d'établissement, vise la création d'un campus sur l'ancien site du collège Samain. Des élèves de Roubaix sont déjà pris en charge dans le cadre de formations au BPJEPS, sous contrat d'apprentissage. Les partenariats sont forts avec les associations sportives locales et les entreprises. La mairie souhaiterait encore davantage de liens avec les associations sportives des collèges et lycées.

▪ Mention complémentaire à la suite du bac professionnel « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif »

Le sport et les activités sportives offrent un fort potentiel de développement de l'emploi. Il est possible de mettre en place, à la suite du baccalauréat professionnel, une mention complémentaire, dispositif de qualification adapté aux besoins réels du marché de l'emploi, prenant en compte ces évolutions et coordonné avec les certifications existantes. Le lycée Jean Moulin pourrait offrir cette formation complémentaire aux élèves de la voie professionnelle tertiaire, car elle constitue un véritable tremplin pour poursuivre au-delà une formation au BPJEPS. La mention complémentaire peut s'envisager sous statut scolaire ou statut d'apprentissage. Les élèves doivent être titulaires d'un baccalauréat professionnel prioritairement du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale. Ils doivent s'intéresser au secteur du sport et disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet.

Recommandation n°18 : Renforcer et développer les actions de prévention de l'absentéisme, au besoin en consolidant le réseau des dispositifs relais. Envisager tous les leviers de remobilisation: le sport, les activités artistiques ou culturelles, les engagements civiques et solidaires...

²⁴ BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ; DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ; STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Recommandation n°19 : Développer dans le cadre des actions et des partenariats de la politique de la ville les actions en faveur de la parentalité pour favoriser les dynamiques de coéducation. Renforcer et développer le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) pour les familles allophones.

Recommandation n°20 : Renforcer le partenariat avec le Parquet et évaluer la procédure accélérée de signalement expérimentée à Lille afin d'envisager, si elle a montré son efficacité ou son effet dissuasif, son extension à Roubaix. Élaborer un cadre d'action partenarial avec la Ville, qui explicite l'ensemble des mesures d'accompagnement et de sanction, le cas échéant, financière, dont peuvent disposer les établissements. Renforcer, au sein des services académiques, la coordination et la continuité entre les actions de lutte contre l'absentéisme pour les élèves soumis à l'obligation scolaire et de lutte contre le décrochage pour les plus de seize ans.

Recommandation n°21 : Engager les travaux pour la création de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » à la suite du baccalauréat professionnel.

2.6.5 L'instruction à domicile

S'il reste marginal par rapport à l'ensemble de la population scolaire, le nombre de déclarations d'instruction à domicile a cependant nettement augmenté en 2018-2019. Il a plus que doublé en quatre ans pour les enfants d'âge élémentaire. En 2018, 98 enfants sont comptabilisés (76 en élémentaire, 22 en collège). En 2014, 45 enfants étaient concernés, dont 29 en élémentaire. Cette progression est supérieure à ce qu'on observe sur l'académie.

Ces données sous-estiment le phénomène car seules les familles ayant déclaré leur intention d'instruire leurs enfants à domicile sont prises en compte.

La majorité des situations concerne des familles de culture musulmane, qui invoquent la plupart du temps le manque d'autorité et le laxisme de l'école, les mauvaises fréquentations, les risques encourus par leur enfant en termes de violence.

Les inspecteurs, qui effectuent les visites à domicile, relèvent que si les familles concernées n'avancent jamais de motifs religieux, elles affichent les signes d'une pratique rigoriste de l'islam.

La mission n'a pas eu communication d'un bilan plus qualitatif portant, par exemple, sur les constats effectués à l'occasion des contrôles pédagogiques et, le cas échéant, des mesures prises.

Recommandation n°22 : Faire le bilan des actions menées par la cellule de lutte contre l'évitement scolaire. Y intégrer un bilan annuel des constats effectués lors des contrôles pédagogiques et des mesures prises en cas de manquement aux obligations d'instruction.

2.7 Le climat scolaire

2.7.1 La qualité du climat scolaire différemment appréciée par les élèves et les enseignants

Les faits de violence signalés dans l'application « Faits établissements » confirment globalement les propos de l'IA-DASEN pour qui il n'y pas de problème spécifique de violence dans les établissements de Roubaix. Le nombre d'incidents graves signalés reste, en effet, limité. Il faut toutefois rappeler que seuls les faits considérés comme de gravité 2 et 3 doivent être déclarés dans l'application et transmis aux autorités

académiques. Les faits de niveau 1 sont conservés dans l'établissement et contribuent à la mémoire des signaux dits « faibles » et donc au pilotage du climat scolaire, en complément d'autres indicateurs. On ne peut donc ignorer la part de relativité qui peut exister dans l'appréciation du degré de gravité des faits.

Quoi qu'il en soit, il est à noter que le nombre de faits signalés est en augmentation sur les trois dernières années, en particulier dans le premier degré. Alors qu'en 2017-2018, aucune violence physique n'était signalée dans le premier degré, on en compte déjà dix au mois d'avril 2019, alors que l'année scolaire n'est pas achevée. De façon analogue, le nombre de signalements de violences verbales dans le premier degré passe en trois ans de deux à onze. Dans le second degré, l'augmentation est moins nette : sept en 2017, dix pour l'année en cours, s'agissant des violences physiques ; quant au nombre de signalements de violences verbales, il est à la fois faible et stable (de quatre en 2017 à six en 2018), ce qui ne manque pas d'interroger sur ce que recouvre la rubrique pour les chefs d'établissement qui effectuent les remontées.

La cellule « Vie scolaire » du rectorat de Lille a conduit, par ailleurs, des enquêtes de climat scolaire auprès des élèves, dans des établissements volontaires avec l'appui des équipes mobiles de sécurité (EMS) de l'académie. Tous niveaux confondus, peu d'établissements scolaires de la ville de Roubaix ont demandé à bénéficier d'un diagnostic de climat scolaire. Toutefois l'importance de l'échantillon des collèges qui ont fait une telle demande (40 % de la population scolaire des collèges roubaisiens) permet une approche de cette question à ce niveau d'enseignement.

L'examen de l'indice de bien-être²⁵ montre l'analogie des résultats entre les collégiens de Roubaix et les collégiens des REP+ de l'échantillon national (65 % des élèves estiment très bonne la qualité du climat scolaire). Concernant l'indice de victimisation, le taux de harcèlement est de 4,4 contre 5,8 pour l'académie en 2017-2018 et de 4,4 contre 6,9 pour le niveau national en 2017, ce qui indique une situation plus favorable à Roubaix, sauf à considérer que ces écarts soient dus à l'existence d'un seuil de tolérance plus élevé.

Pour autant, la réalité du climat scolaire des établissements roubaisiens ne saurait se réduire à ces éléments. À titre d'exemple, le collège Lebas recense dans son contrat d'objectifs 298 faits de violence physique et verbale en 2017-2018 et se fixe l'objectif de les réduire d'un tiers ; au collège Rosa Parks, sur 462 élèves scolarisés en 2018-2019, 200 ont fait l'objet d'un rapport écrit des enseignants à la principale pour des raisons de comportement (chahut, troubles du comportement, irrespect des règles et des codes tant à l'encontre des pairs que de l'adulte, violences) ; au collège Sévigné, on note un même nombre de rapports pour les mêmes causes. On retrouve là, pour une bonne part, les signaux dits « faibles » qui ne font pas l'objet de signalements à l'autorité académique, mais qui contribuent fortement à instaurer un climat scolaire dégradé dans la vie quotidienne des établissements. Le décalage entre cette réalité consignée à l'échelon des établissements et l'enquête académique conduite auprès des élèves fait apparaître par ailleurs un écart de perception significatif, sans doute révélateur du fait que les élèves ne partagent pas les mêmes repères, ni les mêmes normes que les adultes de l'établissement.

2.7.2 L'éventail des mesures prises pour répondre à la dégradation du climat scolaire reste limité

Le nombre de conseils de discipline tenus sur la commune de Roubaix représente une part très importante de l'ensemble des conseils de discipline réunis au niveau départemental, qui oscille autour du tiers (entre 25 % et 37 %). Entre 2015-2016 et 2016-2017, le nombre de conseils de discipline à Roubaix a augmenté de

²⁵ L'indice de bien-être permet de connaître l'état d'esprit des élèves en agrégeant de 10 à 12 réponses à des questions sur leur ressenti quant à l'ambiance et à leurs relations aux autres. L'indice de victimisation permet de déterminer un taux de harcèlement en dénombrant tous les éléments constitutifs d'une situation de harcèlement à savoir : de multiples types de micro-violences (cinq et plus) fréquemment subies (plus de deux fois). Celui-ci agrège et croise le nombre de micro-violences d'ordre psychologique (insultes, ostracisme, sobriquets et rejet pour bonne conduite) avec le nombre de micro-violences d'ordre physique (coups, bagarres, souffre-douleur et bousculades).

24 % quand il augmentait de 10 % au niveau départemental. À l'inverse, entre 2016-2017 et 2017-2018, il a baissé de 38 % quand il baissait de 10 % au niveau départemental. La baisse du nombre de conseils de discipline en 2017-2018 peut s'expliquer par la politique académique et départementale de limitation des conseils de discipline portée en direction des chefs d'établissement, mais aussi de façon relative, dans la mesure où elle est consécutive à une année exceptionnelle en nombre de conseils (2016-2017) et qu'elle traduit un retour à un niveau plus habituel et conforme aux statistiques observées les années précédentes. Enfin, 98 % des conseils de discipline de Roubaix débouchent sur une sanction d'exclusion définitive de l'établissement, ce qui ne distingue guère Roubaix du département (96 %).

À la suite de ces mesures, un nombre significatif d'élèves exclus doivent être réaffectés dans un autre établissement, avec à la fois des effets négatifs pour les élèves et pour les établissements soumis, pour des raisons diverses, on l'a vu, à une mobilité importante des élèves. Ces exclusions (191 exclus en 2015-2016, 130 en 2016-2017) ne manquent pas d'influer sur les phénomènes de décrochage et d'absentéisme auxquels la commune est par ailleurs confrontée. Les conditions des réaffectations constituent en effet un problème toujours difficile à gérer, que ce soit pour des collégiens soumis à l'obligation scolaire ou pour des lycéens, notamment ceux des filières professionnelles, exposés au décrochage. Les situations des élèves dits « poly-exclus » sont particulièrement difficiles pour eux-mêmes comme pour les établissements qui les accueillent.

Il n'est pas question pour la mission de préconiser la suppression de ces mesures, parfois nécessaires en raison de la gravité des actes qu'elles sanctionnent. Cependant, il apparaît nécessaire d'ouvrir l'éventail des mesures alternatives à l'exclusion définitive, afin de donner une réponse rapide et systématique aux manquements constatés.

Si quasiment tout le réseau des établissements du second degré de Roubaix recourt aux exclusions définitives (la moyenne est de 12 par établissement en 2015-2016, de 8 en 2016-2017), les différences qui apparaissent entre des établissements, pourtant de même nature, révèlent une prise en charge différenciée des faits d'indiscipline par les équipes. Ainsi, la mise en œuvre de mesures alternatives à l'exclusion définitive construites en partenariat (avec des associations, des services sociaux, éducatifs de proximité ainsi que dans le cadre des programmes de réussite éducative) ou encore le recours à des mesures internes (commissions éducatives, contrats, exclusions internées) permettent de sanctionner rapidement les manquements par une gradation de la réponse.

En tout état de cause, le fait que des collèges en REP+ puissent être conduits à exclure de 20 à 30 élèves par an, soit l'équivalent d'une classe, doit amener une prise en charge de ce problème à l'échelon académique afin de mieux comprendre, et ensuite de mieux lutter contre un phénomène aussi caractérisé sur le territoire.

Recommandation n°23 : Développer la démarche des enquêtes de climat scolaire, dans le premier degré, en collège et en lycée, en y incluant les professeurs et les parents d'élèves.

Recommandation n°24 : Favoriser, en lien avec les partenaires locaux, une réponse graduée aux manquements des élèves, en recourant à tout l'éventail des mesures existantes et non à la seule exclusion définitive. Pour l'académie, mener un travail de réflexion avec les chefs d'établissement à ce sujet.

2.8 Le pilotage du dispositif au niveau local

2.8.1 L'accompagnement pédagogique des corps d'inspection auprès des équipes enseignantes

Les inspecteurs référents (IA-IPR et IEN)²⁶ et le principal du collège jouent un rôle essentiel dans le pilotage de chaque REP+. Les inspecteurs du 1^{er} degré ont un ancrage territorial fort qui leur permet d'être au plus près des équipes, avec une vision partagée de réseau. À Roubaix, trois IEN ont en responsabilité le premier degré et sont très impliqués dans les projets inter degrés avec les collèges.

Concernant le rôle des IA-IPR référents éducation prioritaire, la mission a constaté que la réflexion pédagogique autour de l'accompagnement des réseaux n'est pas toujours menée au sein des collèges des inspecteurs, un peu comme si ces référents devaient, seuls, porter les objectifs et les actions de l'éducation prioritaire. Les modalités d'inspection ainsi que la fréquence de ces dernières en éducation prioritaire ne débouchent pas sur un accompagnement des équipes (personnels de direction et équipes enseignantes), parfois même se font sans coordination avec le correspondant académique. La mission s'est interrogée sur le rôle des corps d'inspection afin qu'ils s'approprient davantage, dans leurs pratiques quotidiennes d'accompagnement, cette entité « réseau » et la spécificité de ses besoins. Il s'agirait en quelque sorte, pour les corps d'inspection, de s'inscrire dans le référentiel de l'éducation prioritaire²⁷ « porteur d'orientations partagées ».

Le souci de mobilisation des corps d'inspection devrait être partagé par l'ensemble des pilotes académiques, et apparaître comme une priorité du programme de travail académique. Il s'agit d'articuler et de mettre en cohérence les actions de l'IA-IPR correspondant académique de l'éducation prioritaire et de l'IA-DASEN auprès des IEN et IA-IPR. Dans chaque REP+, un contrat d'objectifs est co-signé par le recteur et le principal du collège. Ce contrat précise les objectifs à atteindre pour satisfaire aux orientations nationales et au projet académique. Il mentionne les indicateurs qui permettront d'en apprécier le degré de réalisation. Un dialogue de suivi est conduit avec l'IA-DASEN. La coordination entre les échelons académique et départemental conserve encore une marge de progression notable, par exemple en matière de suivi et de transmission des données recueillies de part et d'autre.

Recommandation n°25 : Organiser les modalités du travail collectif des IA-IPR référents et des collègues d'inspecteurs (premier et second degrés). Dans cette perspective, envisager l'évolution du rôle de l'IA-IPR correspondant académique pour l'éducation prioritaire, la mission actuelle ne prévoyant pas explicitement cette dimension d'animation des inspecteurs.

Recommandation n°26 : Compléter l'évaluation individuelle des enseignants par une évaluation collective des enseignements et de l'action pédagogique au sein des réseaux ou des établissements.

Recommandation n°27 : Orienter plus nettement les contrats d'objectifs vers l'évaluation de la performance de l'établissement.

2.8.2 Les perspectives ouvertes par la mise en place des « Cités éducatives »

Au moment où la mission écrit ce rapport se met en place le programme des « Cités éducatives ». La ville de Roubaix a vu deux sites de son territoire déclarés éligibles, chacun constitué de trois collèges REP+,

²⁶ IA-IPR : inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional. IEN : inspecteur de l'éducation nationale.

²⁷ Refondation de l'éducation prioritaire - circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014.

c'est-à-dire au total la majeure partie du territoire urbain. Le travail pour la labellisation est en train de s'engager. Dans l'hypothèse où les deux sites seraient définitivement labellisés, on peut imaginer que les futures « cités éducatives » vont constituer sur leur territoire le cadre des réflexions et des actions éducatives des semaines et des mois à venir et vont mobiliser les différents acteurs locaux. Certaines des réflexions et des recommandations que propose le rapport pourront, éventuellement, et si les acteurs le souhaitent, être reprises ou réinterrogées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. S'il fallait résumer en une phrase ce qui semble être, pour la mission, l'objectif prioritaire de l'action éducative collective sur le territoire roubaisien, ce serait de créer les conditions de l'adhésion des élèves et de leurs parents aux principes, aux valeurs et aux promesses de l'École.

En outre, et sans préjuger de l'organisation générale qui sera retenue pour les « Cités éducatives », la mission pense utile de faire quelques observations sur l'organisation des acteurs au sein même des services de l'Éducation nationale.

L'écueil à éviter absolument est celui de l'empilement ou, selon la formule, du « mille-feuilles », l'objectif premier étant justement au contraire de favoriser la mise en cohérence des actions. Cet objectif demandera une vigilance et une bonne volonté de chacun et de tous les instants. Faut-il rappeler que, rien que pour ce qui relève de l'éducation nationale, il y a déjà l'échelon de l'établissement ou de l'école et celui du REP+, chacun avec son projet, son contrat d'objectifs et ses instances de pilotage. Cette difficulté demande à être prise en compte dans sa globalité par l'encadrement académique, ne serait-ce que pour harmoniser ou prioriser les agendas et les échéances.

La mise en place de ce programme demandera vraisemblablement un fort accompagnement pour soutenir l'action des deux chefs de file locaux choisis parmi les cadres de l'Éducation nationale, notamment concernant leur rôle et leur position au sein de la troïka prévue pour piloter la « cité éducative » (chef d'établissement, directeur général adjoint des services de la commune, représentant du préfet) et dans le cadre de l'« observatoire local de la réussite éducative » que le programme recommande de mettre en place pour partager les éléments de diagnostic territorial.

La désignation d'un responsable des cités éducatives à l'échelon de l'académie ou, le cas échéant, de la région académique (comme c'est le cas en Île-de-France) pourrait contribuer à consolider le travail avec les différents partenaires, et notamment avec la Ville.

Pour éviter un effet de superstructure, il paraît préférable d'avoir un chef de file qui conserve les fonctions qu'il occupe actuellement, par exemple, celles de chef d'établissement. En contrepartie, vu la charge que va représenter la responsabilité de chef de file et, en particulier le caractère chronophage des démarches partenariales dont il aura à s'occuper, il apparaît tout à fait souhaitable qu'il bénéficie d'une décharge de service et que soit placé auprès de lui un personnel ayant fait l'objet d'un recrutement sur profil, auquel le chef de file aura été, de préférence, lui-même associé.

Enfin, pour des raisons pédagogiques et éducatives évidentes, il paraît nécessaire de veiller à ce que le champ d'action et la dynamique des cités éducatives ne s'arrêtent pas à la période de la scolarité obligatoire (école-collège), mais s'étendent bien, pour le moins, au lycée (LGT ou LP).

Afin que les chefs de file puissent accomplir pleinement leur mission dans cet esprit auprès des proviseurs, au-delà du périmètre strict de l'éducation prioritaire qu'ils connaissent mieux, l'appui d'un responsable académique des cités éducatives, comme évoqué précédemment, leur sera sans doute utile, voire nécessaire.

Veiller à ce que le champ d'action et la dynamique des cités éducatives ne s'arrêtent pas à la période de la scolarité obligatoire (école-collège), mais s'étendent bien, pour le moins, au lycée (LGT ou LP).

3 L'ACCES A LA SANTE

3.1 Des difficultés d'accès aux soins caractéristiques des situations d'inégalités sociales de santé

L'état de santé de la population roubaisienne est très dégradé, en raison d'un accès aux soins inégal et incomplet et ce, malgré l'existence d'une offre de soins de niveau satisfaisant.

3.1.1 La structure de consommation de soins de la population roubaisienne reflète la situation d'inégalités sociales de santé

La consommation de soins de la population roubaisienne est d'un niveau global comparable au niveau départemental. Cependant, la structure de cette consommation montre des phénomènes de sous-consommation et de surconsommation de certains types de soins qui traduisent l'impact des inégalités sociales de santé.

On observe une surconsommation des soins de premier recours, assurés par les médecins généralistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les professionnels de santé de premier recours installés à Roubaix réalisent en moyenne plus d'actes par an que la moyenne métropolitaine et nationale. En 2017, 92 % de la population roubaisienne a consommé des produits pharmaceutiques, contre 80,5 % de la population en France.

En revanche, on observe une sous-consommation de soins spécialisés : seulement 30 % des assurés roubaisiens ont bénéficié d'actes de spécialistes en 2017 contre 38,2 % en France. À Roubaix, seulement 36 % des assurés roubaisiens ont eu recours à des soins dentaires au moins une fois dans l'année, contre 40 % des assurés de la CPAM de Roubaix-Tourcoing²⁸. Ces statistiques illustrent le phénomène d'inégalités de recours aux soins de spécialistes au détriment des populations les plus pauvres et les moins diplômées (ayant souvent une moindre connaissance de l'organisation du système de santé), qui est particulièrement marqué en France²⁹.

Ces inégalités de recours aux soins sont également valables pour la prévention et le dépistage qui ont une très faible pénétration à Roubaix. La participation de la population roubaisienne est inférieure à la moyenne du territoire de la CPAM de Roubaix-Tourcoing, quel que soit le programme de prévention considéré et quelle que soit la population cible (hommes, femmes, avec ou sans maladie chronique). Le recours plus fréquent à la prévention par la population roubaisienne, ces dernières années, est encore trop faible pour combler l'écart persistant entre Roubaix et le reste du territoire départemental, lui-même en décrochage par rapport au territoire national. Ainsi les taux de dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus sont inférieurs de 8 à 10 points aux taux constatés dans le département ou dans la circonscription de la CPAM Roubaix-Tourcoing.

À l'échelle infra-communale, les taux de dépistage les plus faibles sont constatés dans les quartiers de l'Epeule et du Pile, qui sont parmi les quartiers les plus défavorisés de la ville, ce qui illustre les inégalités sociales de santé entre quartiers au sein de la commune, outre celles entre Roubaix et son environnement territorial.

²⁸ La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Roubaix-Tourcoing a en charge un territoire regroupant 27 communes totalisant une population de 530 170 assurés.

²⁹ Zeynep Or, Florence Jusot, et Engin Yilmaz, « Inégalités de recours aux soins en Europe. Quel rôle attribuable aux systèmes de santé ? », Revue économique, vol. 60, no 2, 2009, pp. 521-543.

3.1.2 Cette situation s'explique surtout par les multiples obstacles entre la population roubaisienne et l'offre de soins sur le territoire, d'un niveau globalement satisfaisant

En comparaison avec d'autres villes ou territoires, l'offre de soins sur Roubaix est globalement d'un niveau satisfaisant au regard du peuplement et de la proximité des infrastructures sanitaires de la MEL. La densité de professionnels de santé en exercice libéral ou mixte est conforme, voire légèrement supérieure pour certaines professions, à la moyenne nationale. La répartition géographique infra-communale des professionnels est cependant inégale, avec une densité plus faible de professionnels de santé, soumise à une baisse tendancielle, dans les quartiers Nord et Est de la ville (soit la majorité du territoire communal classé en QPV). La commune compte également d'autres points de consultation en médecine de ville : service de prévention santé du Conseil départemental, centre d'examen de santé de la CPAM.

Il conviendra donc dans les prochaines années de maintenir une attention sur l'équilibre entre besoins de la santé de la population et présence d'une offre de premier recours à l'échelon infra-communal. La mission estime que les initiatives concourant à l'installation et au maintien de professionnels de santé dans les quartiers sous-dotés de la ville, comme le centre de santé de l'Alma, doivent également être soutenues.

Roubaix bénéficie de la présence sur le territoire communal de nombreux établissements de santé – 90 selon l'INSEE³⁰ – dont un centre hospitalier (CH) de taille conséquente et proposant la plupart des spécialités médicales, auquel est rattachée une maternité de niveau 2B. Le CH Victor Provo offre des services de proximité à une population de 300 000 habitants et assure une fonction de recours pour une population de 500 000 habitants. C'est donc un CH majeur du territoire, tant par sa taille et son volume d'activité que par l'attractivité qu'il y exerce, et auquel la population roubaisienne recourt (39 % des patients du CH viennent de Roubaix).

Toutefois, si l'offre de soins globale est satisfaisante, l'offre de soins dans certaines spécialités (psychiatrie, psychiatrie infanto-juvénile, gynécologie par exemple...) et l'offre de soins adaptés aux personnes en situation de handicap semblent insuffisantes au regard de la demande et des caractéristiques de la population. Il est donc nécessaire que les autorités locales adoptent une vision prospective de l'évolution des effectifs dans certaines spécialités en tension ou faisant face à une demande forte et/ou croissante, afin d'adapter les stratégies de recrutement selon les besoins identifiés.

À l'exception de ces spécialités et secteurs de l'offre de soins, ce n'est donc pas tant le niveau de cette offre qui semble poser problème que les multiples freins à l'accès aux soins. Certaines caractéristiques de la population roubaisienne et de son environnement, liées ou non à la santé, rendent plus difficiles son recours et son accès au système de santé. Ces difficultés d'accès aux soins peuvent se manifester par un renoncement aux soins, mais aussi par une absence de recours voire une absence de perception du besoin de soins.

Les conditions de vie de la population roubaisienne se caractérisent par une forte précarité financière et matérielle, qui est le premier frein à l'accès aux soins, malgré l'existence de dispositifs de solidarité en termes de couverture santé (PUMa, CMU-C et ACS)³¹.

³⁰ En plus des établissements de court, moyen et long séjour, des structures psychiatriques, des centres de santé, l'INSEE inclut dans cette catégorie d'« établissements de santé » les pharmacies (au nombre de 40 à Roubaix) et les ambulances (au nombre de 11).

³¹ PUMa : protection universelle maladie. CMU-C : part complémentaire de la couverture maladie universelle. ACS : aide au paiement d'une complémentaire santé.

D'après une enquête de l'ODENORE de mars 2018³², 26 % des assurés de la CPAM de Roubaix-Tourcoing interrogés ont déclaré renoncer ou avoir renoncé à des soins dans les 12 derniers mois, taux sensiblement supérieur à la moyenne. Parmi eux, 69,5 % expliquent renoncer à se soigner à cause des restes à charge, 37,9 % à cause des avances de frais et 21,8 % à cause de l'incertitude sur le coût des soins. L'absence de complémentaire santé, qui concerne 18,6 % des assurés de Roubaix, renforce l'effet dissuasif du coût des soins. Dans un contexte où de nombreux ménages peinent à subvenir financièrement à l'ensemble de leurs besoins quotidiens, la santé n'est pas perçue comme un poste de dépenses prioritaire. Les situations de précarité peuvent modifier le rapport des individus à leur santé et réduire l'attention qu'ils portent à leur bien-être.

Certains facteurs d'isolement et d'exclusion sociale sont aussi des facteurs d'exclusion du système de santé. L'isolement dont souffre une partie de la population, parfois favorisé par la vie dans des logements indignes voire insalubres et le sentiment de honte qui en découle, contribue à son éloignement du système de santé. L'absence de maîtrise de la langue française, l'illettrisme ou l'illectronisme peuvent rendre très difficiles voire impossibles les démarches d'accès aux soins³³. Ces inégalités d'accès à l'information et de compréhension des messages de prévention alimentent les phénomènes de non-recours aux soins. Les actions d'éducation populaire (lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme) contribuent donc à l'accès aux droits et aux soins des Roubaisiens et doivent à ce titre être soutenues. La perception par la population de l'organisation du système de santé, de ses acteurs et des démarches administratives comme complexes et difficiles à maîtriser, est un autre frein à l'accès aux soins, dont la prégnance est illustrée par les besoins d'accompagnement administratif exprimés et la présence de médiateurs en santé (cf. *infra*, partie 5.3.1.4).

De manière plus générale, le rapport distant ou conflictuel au service public d'une partie de la population peut nourrir une certaine méfiance ou une peur du système de santé, en tant qu'institution. Le service social du CH Victor Provo rapporte ainsi des comportements réguliers de jeunes qui viennent aux urgences exclusivement en-dehors des horaires d'ouverture de la PASS³⁴ et du service social, afin de ne pas être impliqués dans quelque démarche administrative que ce soit. Ces comportements témoignent d'une habitude ancrée voire d'une volonté délibérée d'éviter le système.

Il existe également au sein de la population roubaisienne des freins d'ordre culturel à l'accès aux soins. Les soignants rapportent ainsi des situations de non-recours aux soins dues à une conception du corps et du bien-être comme relevant uniquement du domaine privé et intime. Cette conception peut nourrir des attitudes de rejet de certaines actions de prévention, concernant la santé sexuelle ou les dépistages des cancers du sein ou colorectal par exemple. Les représentations stigmatisantes associées à certaines pathologies (troubles mentaux, handicap, addictions...) ou la peur du diagnostic peuvent également dissuader les individus ou familles de recourir aux soins nécessaires. Ainsi, les femmes ne recourent que très peu ou pas du tout à certains lieux de prise en charge médico-sociale comme les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou les accueils de jour.

³² ODENORE, Diagnostic descriptif du renoncement aux soins des assurés des CPAM de la seconde vague de généralisation des PFIDASS, Mars 2018.

³³ Les services de la ville citent ainsi l'exemple des courriers d'information sur les dépistages recommandés des cancers colorectal et mammaire envoyés par l'Association de dépistage des cancers dans le Nord, dont le texte très complexe n'est que rarement compris par les habitants de Roubaix.

³⁴ Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale visant à faciliter l'accès des personnes démunies au service hospitalier (voir annexe 4).

Enfin, certains freins à l'accès aux soins à Roubaix relèvent du système de santé et de l'attitude de ses professionnels. Les services de la ville signalent des problèmes de refus de soins de la part de certains médecins vis-à-vis de patients bénéficiaires de la CMU-C. L'accès aux soins dépend aussi pour partie de la proximité et de l'accessibilité géographique de l'offre de soins. Le changement de pratiques des médecins généralistes qui ne se déplacent dorénavant plus chez leurs patients, et de SOS Médecins qui ne réalise plus de déplacements de nuit à Roubaix, peut représenter un obstacle à l'accès aux soins pour certaines populations en incapacité de se déplacer.

3.1.3 En conséquence, le recours aux soins de la population est tardif, essentiellement curatif et hospitalo-centré

L'ensemble de ces facteurs et des phénomènes de non-recours et de renoncement aux soins contribuent à retarder le recours aux soins des habitants de Roubaix. Nombre d'entre eux sont pris en charge tardivement, dans un état de santé déjà dégradé, parfois avec des pathologies à un stade avancé de développement. En lien avec une priorisation faible de leurs besoins en santé, des patients roubaisiens recourent souvent au soin au dernier moment, ce qui complique leur prise en charge et peut réduire considérablement leurs chances de guérison dans le cas de certaines pathologies comme les cancers.

Le recours aux soins tardif de la population est directement lié à la faible pénétration des outils de prévention et de dépistage, et leur impact différencié selon le statut socio-économique des bénéficiaires³⁵. Dans cette situation, les soins consommés par la population roubaisienne sont logiquement très majoritairement curatifs, plutôt que préventifs.

Ce profil particulier de recours aux soins dans une approche essentiellement curative affecte directement l'activité du service des urgences du CH Victor Provo, qui a enregistré 81 059 passages en 2018 (hors urgences gynéco-obstétriques et cardiologiques). Les équipes soignantes hospitalières voient se développer, depuis plusieurs années, un recours aux urgences spontané de la population roubaisienne pour des situations ne relevant pas nécessairement de la mission première des services d'urgences. Ce recours peut s'expliquer par la situation financière de certaines personnes, pour lesquelles le service hospitalier des urgences est la seule portée d'entrée vers le soin. Mais, dans de nombreuses situations, il concerne des demandes de soins relevant de la médecine de ville.

Le choix de s'adresser au service des urgences plutôt qu'à la médecine de ville s'explique en partie par la simplicité pour l'utilisateur et l'exhaustivité de la prise en charge proposée par le CH, qui dispose d'une large équipe soignante et d'un plateau technique, notamment en biologie et radiologie. Des patients préfèrent ainsi se présenter directement au service des urgences plutôt qu'à la maison médicale de garde, pourtant située en face de l'entrée du service et pratiquant le tiers-payant, afin de pouvoir y bénéficier d'une prise en charge « complète ». Puisqu'ils ne sont pas contraints par l'urgence, certains de ces patients choisissent de venir délibérément en nuit profonde (entre 0h00 et 7h59) afin de réduire leur temps d'attente, ou arrivent aux urgences aux alentours de 21h après leur journée de travail.

L'utilisation dévoyée du service des urgences par une partie de la population pour des soins de premier ou second recours s'ajoute au nombre déjà important de passages aux urgences correspondant à la mission première du service. Ce double flux entraîne un glissement et un étalement de la distribution horaire des passages aux urgences, qui contribue à l'engorgement continu du service et à la dégradation des conditions de travail des équipes soignantes. De manière plus générale, ces phénomènes de recours spontané à l'hôpital et aux urgences hospitalières dans un territoire urbain et dense interrogent le rapport de la population roubaisienne à l'offre de soins de premier recours, et l'utilisation qu'elle en fait.

³⁵ Ce sont les plus défavorisés qui éprouvent le plus de difficultés à appréhender et à se saisir des messages et enseignements délivrés au travers des campagnes d'informations et de prévention en santé, alors que ce sont également les catégories de la population les plus exposées aux différents facteurs de risque individuels, collectifs et environnementaux.

Dans la lignée des travaux engagés à l'échelle nationale sur la refondation des urgences, et des réflexions sur la prise en charge des soins non programmés en médecine de ville, il apparaît pertinent d'analyser de manière plus fine les déterminants du recours spontané au service des urgences de la population roubaisienne. Une meilleure compréhension des déterminants des comportements des habitants vis-à-vis de l'offre de soins de premier recours et des urgences hospitalières est indispensable afin de mieux organiser son recours aux soins. Dans l'immédiat, les actions d'éducation à la santé et de médiation en santé qui permettent une bonne information des individus et leur bonne orientation vers les professionnels de santé de proximité, méritent d'être favorisées.

3.2 Une offre de soins qui doit s'adapter aux besoins particuliers de la population

3.2.1 La population a un besoin d'accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins

L'existence et l'éventuel cumul de divers freins à l'accès aux soins de la population roubaisienne permettent d'étayer le constat d'une efficacité limitée des dispositifs « classiques » de santé, tant en ce qui concerne l'offre de soins que l'accès aux droits ou la santé publique. Ce constat appelle logiquement à une réflexion sur les **adaptations nécessaires afin que ces dispositifs touchent leur public cible de manière escomptée.**

En ce qui concerne **les actions en prévention et promotion de la santé**, ce sont tant les contenus que les modes d'interventions qui doivent être adaptés à la population. Les contenus des actions de prévention et promotion de la santé doivent permettre la bonne compréhension des informations communiquées et doivent aussi répondre dans une certaine mesure aux attentes de la population et à ses références. L'exemple cité précédemment des courriers d'information sur le dépistage de certains cancers illustre les limites de l'efficacité d'une action d'information, lorsque son contenu n'est pas compréhensible ou adapté à la population qu'elle vise. Pour remédier à cette situation, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Roubaix a réalisé une cartographie personnalisée par habitant des structures-ressources pour les dépistages des cancers situées dans chacun des différents secteurs d'habitation. Cette cartographie a vocation à être jointe au courrier standard, et complète une information trop technique, par des renseignements sur les possibilités d'accompagnement pour la réalisation des dépistages.

Les actions qui se déroulent sur les lieux de vie des habitants et correspondent à leurs habitudes (campagnes d'information sur les marchés, cafés santé...), sont identifiées comme étant plus efficaces par les acteurs sanitaires. L'organisation et la réalisation de ces actions demandent cependant un surplus de temps et d'énergie de la part des acteurs locaux. L'initiative conjointe de la ville, de la CPAM et de l'agence régionale de santé (ARS) à propos des « Ambassadeurs de la santé » est une autre illustration de tentative d'adaptation des modes de communication en prévention et promotion de la santé. Face au constat du faible accès des Roubaisiens aux soins et de leur faible recours à la prévention, il s'agit de recruter et former quinze habitants bénévoles qui porteront et reformuleront différents messages sur la santé, là où ils n'arrivent pas, ou ne sont pas bien perçus ou compris.

Il apparaît nécessaire de poursuivre les actions de prévention menées sur la commune de Roubaix, notamment au travers du projet territorialisé de dépistage organisé, mais également sur d'autres thèmes de santé.

L'importance des phénomènes de non-recours au système de santé souligne la pertinence des démarches dites « d'aller-vers », qui consistent à aller au-devant de la personne, sans attendre qu'elle se manifeste ou exprime une demande. Elles impliquent à la fois une modification des pratiques et une évolution de l'organisation physique des dispositifs.

Depuis plusieurs années, deux adultes-relais médiateurs en santé travaillent sur Roubaix (l'un étant rattaché au CCAS et l'autre au centre social de l'Alma). Présents dans les espaces publics ou dans les centres sociaux pendant des permanences, ils orientent les populations vers les structures administratives ou sanitaires pertinentes selon leurs demandes et besoins.

Ils accompagnent les populations dans l'instruction de leurs dossiers et dans leurs démarches d'accès aux droits, les sensibilisent aux questions de santé et les accompagnent dans l'accès aux soins (prise de rendez-vous médicaux, accompagnement physique parfois) afin qu'à terme, ils s'inscrivent dans un parcours de soins de manière autonome.

Plusieurs secteurs de la santé et du social ont mis en place des dispositifs leur permettant d'agir « hors-les-murs » et de venir à la rencontre des personnes les plus éloignées du système de soins, sous la forme d'équipes mobiles. Ces équipes rassemblent divers professionnels du soin et éventuellement de l'accompagnement social, et permettent d'aller au-devant des personnes repérées afin d'évaluer leurs besoins et parfois assurer leur prise en charge. L'ARS a créé une équipe mobile dédiée aux situations complexes dans le champ du handicap, portée par l'association « La Sauvegarde du Nord ». Le service de gériatrie du CH Victor Provo a créé une équipe mobile de gériatrie interne au CH. L'établissement public de santé mentale (EPSM) dispose d'une équipe mobile « Santé mentale et précarité » qui couvre le territoire du Grand Lille et intervient à Roubaix. Une équipe mobile de la « Protection de l'enfance », dédiée aux situations complexes, devait être mise en place en juin 2019 (cf. *infra*, partie 5.4).

Ces dispositifs n'ont pas pour but de créer des modes de prise en charge sanitaire dérogatoires au droit commun mais permettent au contraire de ramener les personnes les plus éloignées du soin vers les dispositifs de droit commun, en créant des interfaces entre les personnes et le système de soins. La mission estime que les démarches « d'aller-vers » des acteurs sanitaires doivent être poursuivies et soutenues.

Dans de nombreuses situations, le soin est difficilement dissociable d'un travail d'accompagnement social.

Ce besoin d'accompagnement peut tout d'abord se manifester sur le plan administratif, au moment de l'ouverture ou du maintien des droits. L'activité en hausse de la PASS et le doublement de celle du service social du CH en quelques années, le nombre important de demandes de rendez-vous à la CPAM de Roubaix (7 258 en 2018)³⁶, et les demandes d'accompagnement faites aux médiateurs en santé pour la constitution de dossiers administratifs (pour adresser des demandes à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou obtenir l'ACS) en attestent. Une partie de ces besoins d'accompagnement est satisfaite par des dispositions de droit commun prises par certaines institutions comme la CPAM, qui a mis en place une PFIDASS (plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé) et a segmenté son activité d'accueil entre accueil numérique en libre-service et accueil sur rendez-vous. La mission estime que le déploiement de cette initiative doit être poursuivi, et que la mobilisation des partenaires de la CPAM (notamment du travail social) pour le signalement des assurés en situation de renoncement aux soins doit être accrue.

Ce besoin d'accompagnement se manifeste également au moment de la prise en charge. Afin de pouvoir procurer des soins à leurs patients, les professionnels de santé sont souvent contraints de procurer ou solliciter la réalisation de « soins supports », c'est-à-dire un accompagnement sur des aspects non sanitaires qui pourraient cependant entraver ou empêcher la prise en charge de leurs patients. Ainsi, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou les unités de soins longue durée (USLD), certains résidents et patients ont des difficultés comportementales ou sociales qui demandent un surplus de temps d'accompagnement. Cela ne correspond pas nécessairement à des actes de soins techniques mais cet accompagnement est indispensable à leur prise en charge. Les problèmes de logement sont un frein récurrent à la prise en charge de patients roubaisiens. L'établissement public de santé mentale (EPSM) et La Sauvegarde du Nord ont mis en place le dispositif « Logipsy » : une équipe pluri-professionnelle (sur les volets sanitaire et social) accompagne à domicile des personnes souffrant de problèmes de santé mentale afin d'éviter qu'elles ne perdent leur logement.

³⁶ La plupart des demandes d'assurés sont traitées dans un premier temps dans un espace libre-service. Les rendez-vous avec des conseillers sont réservés aux publics fragiles ou à l'étude des dossiers complexes.

Enfin, au CH Victor Provo et en médecine de ville, les professionnels de santé doivent régulièrement consacrer du temps à la gestion de comportements violents ou d'incivilités, de la part de patients ou de leurs proches³⁷.

Recommandation n°28 : Recruter un troisième adulte-relais médiateur en santé à Roubaix.

Recommandation n°29 : Généraliser les démarches d'adaptation des outils et messages de prévention en santé, en particulier : capitaliser sur les « Ambassadeurs de la santé » pour trouver des contenus pertinents (sur la santé mentale et le handicap par exemple) ; expérimenter une démarche de création de documents de prévention en santé et d'éducation à la santé fondée sur les principes du « facile à lire, facile à comprendre ».

Recommandation n°30 : Intensifier les actions de prévention et d'éducation collectives à la santé dès le plus jeune âge, à l'école ou dans les accueils de loisirs.

3.2.2 La prise en charge de situations individuelles complexes de plus en plus nombreuses nécessite un surcroît de coordination et d'adaptation

3.2.2.1 Les situations dites « complexes » croissent en nombre et en intensité et pèsent sur les équipes responsables de leur prise en charge

Les équipes soignantes constatent la présence sur le territoire de Roubaix de patients poly-pathologiques dont la situation implique une prise en charge multiple, relevant de plusieurs institutions ou secteurs. Des enfants accueillis en pédiatrie au CH Victor Provo peuvent relever simultanément des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et nécessiter une prise en charge liée au handicap ou à un trouble de santé mentale. Des personnes âgées dépendantes ou des adultes dépendants accueillis par un des services du CH Victor Provo peuvent nécessiter une prise en charge médico-sociale et/ou sociale. Ces patients sont dits en « situation complexe » : leur situation relève de divers intervenants et leur prise en charge ne peut être assurée par un professionnel de santé de premier recours avec ses seuls moyens.

La montée en nombre et en intensité de ces situations complexes pèse à la fois sur les équipes qui accueillent les patients, et sur les équipes chargées de leur suivi et de l'organisation de leur parcours.

Malgré des responsabilités multiples, la prise en charge de ces patients incombe le plus souvent à certaines institutions, soumises à des obligations d'accueil et de prise en charge comme l'ASE, ou le service public hospitalier. La présence de ces patients en situation complexe dans ces institutions n'est alors pas toujours justifiée par les possibilités d'accueil et de prise en charge sanitaires et sociales qui y sont offertes. Ainsi, certains enfants relevant de l'ASE auraient besoin d'une prise en charge médico-sociale, notamment dans le champ du handicap, mais, en l'absence de solution immédiate, ils sont orientés vers ces services. De même, le centre hospitalier accueille des patients dont l'état de santé ne justifie pas un séjour à l'hôpital, mais pour lesquels les solutions de prise en charge adaptées peinent à être trouvées ou ne sont pas disponibles. Les équipes soignantes citent l'exemple de certains de leurs patients atteints du syndrome de Korsakoff, ou de patients âgés dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation mais dont les situations sociales et familiales complexes ralentissent la mise en œuvre d'une solution d'hébergement adaptée.

³⁷ Les forces de l'ordre interviennent en moyenne quatre à cinq fois par semaine au centre hospitalier.

Certaines institutions portent donc seules la responsabilité de la prise en charge de ces patients complexes, dans l'attente de la construction ou de la poursuite d'un parcours relevant du soin, du médico-social et du social.

3.2.2.2 La construction de parcours pour ces patients nécessite un surcroît de coordination et de collaboration

La prise en charge de ces patients en situation complexe nécessite une coordination et une collaboration renforcée entre plusieurs secteurs, dont le concours est indispensable à la fois pour le repérage et la bonne orientation de ces patients, puis pour la construction de leurs parcours de soins.

Le repérage des patients en situation complexe nécessite une coordination et des canaux de communication entre, d'une part, les acteurs susceptibles d'entrer en contact avec les patients et donc de les repérer et de détecter un besoin particulier et, d'autre part, les acteurs susceptibles de proposer une prise en charge adéquate. Pour les adultes, la coordination entre acteurs du travail social et acteurs sanitaires semble opérante. Pour les enfants, le repérage précoce de leurs besoins et leur orientation rapide vers les professionnels pertinents semblent plus difficiles et beaucoup moins institutionnalisés.

En ce qui concerne les enfants, le premier lieu où peuvent s'exprimer d'éventuelles difficultés ou besoins particuliers de soins est l'école. Si de nombreux enseignants (dans le premier degré comme au collège) signalent fréquemment la présence en classe d'enfants avec des « problèmes de comportement », il leur est cependant difficile de caractériser parmi ces « problèmes de comportement » ceux relevant d'un handicap ou de besoins de soins en santé mentale. Même si des formations pour le repérage et la détection de ces troubles leur ont été dispensées, les enseignants ont donc besoin de pouvoir contacter rapidement des professionnels de santé. Or ils n'ont pas toujours de relais effectif au sein de leur établissement, auquel ils pourraient faire part de leurs interrogations sur les besoins particuliers d'un élève afin d'amorcer un diagnostic et, le cas échéant, une prise en charge.

L'Éducation nationale dispose de ressources sanitaires propres. Pour le premier degré, les infirmiers scolaires en poste dans un collège peuvent intervenir à temps partiel dans les écoles du secteur, les psychologues de l'Éducation nationale peuvent être sollicités. Par ailleurs, trois médecins scolaires sont en poste à Roubaix. Il existe des enseignants référents « handicap » (deux à Roubaix) qui sont des personnes-ressources pour les autres enseignants et les familles dont les enfants font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation. La capacité des enseignants et chefs d'établissement à solliciter et recourir pleinement à ces ressources se heurte cependant à des problèmes de disponibilité, liés en partie à des contraintes nationales d'effectifs (en médecine scolaire notamment). Il en résulte que ces dispositifs internes ne parviennent pas à répondre à l'ensemble des demandes. Au collège, la présence régulière d'infirmiers et de psychologues de l'Éducation nationale permet une première prise en charge des élèves, qui peuvent ensuite être reçus lors de permanences mensuelles de l'EPSM. La mise en place de ces permanences est cependant toute récente. Des bilans sont réalisés au moment de la sixième année mais certains enfants présentent les premiers signes de troubles ou de déficiences lors des années suivantes et ils ne sont repérés et orientés qu'au moment de leur arrivée au collège.

Malgré l'existence de dispositifs et de ressources du côté de l'Éducation nationale comme de celui du système de santé, il persiste une méconnaissance voire une ignorance réciproque des ressources de chacun, et de l'identité des interlocuteurs pertinents. La rencontre difficile entre le champ de l'éducation et celui du soin (surtout en santé mentale et pour le handicap) s'illustre à la fois par le manque de relations et de communication entre professionnels à propos de situations individuelles au plan opérationnel, et par le manque de concertation et d'instances de coordination au plan institutionnel. Ainsi, l'Éducation nationale ne participe pas aux groupes de travail pilotés par l'ARS. Des rencontres entre professionnels de l'éducation et professionnels de la santé (notamment de l'EPSM) ont eu lieu dans le cadre du dispositif de réussite éducative (DRE) de la ville mais elles n'ont pas réussi à enclencher de réelles dynamiques de coopération entre les deux secteurs. Une convention a par exemple été signée entre l'EPSM et l'Éducation nationale à Lille dans le cadre du DRE, ce n'est pas le cas à Roubaix.

Recommandation n°31 : Faciliter le repérage des élèves ayant des besoins particuliers, notamment ceux en situation de handicap ou souffrant de troubles de santé mentale. Dans ce but, d'une part, renforcer les ressources sanitaires disponibles dans le premier degré (psychologues, infirmiers, médecins) et l'accès des élèves à des spécialistes (orthophonistes, pédo-psychiatres); d'autre part, développer l'organisation et la tenue de permanences de l'EPSM dans les collèges de Roubaix. Faciliter le cas échéant le recours aux permanences existantes pour les élèves venant de collèges n'en disposant pas.

Recommandation n°32 : Recruter, sous réserve d'une évaluation des besoins, des compétences en orthophonie (un ou deux orthophonistes) qui seront mises à disposition des écoles de la ville.

Les difficultés de repérage et d'orientation induites par le manque de coopération entre les secteurs éducatif et sanitaire sont lourdes de conséquences pour les patients. Sur le plan sanitaire, les retards de prise en charge favorisent une dégradation de l'état de santé et réduisent les chances de réussite de futures prises en charge. Sur le plan éducatif, le non-repérage et l'absence de prise en charge de besoins en santé fragilisent le parcours scolaire des enfants et favorisent leur décrochage. Ces situations dégradent également les conditions d'enseignement dans les classes accueillant ces enfants, tant pour les enseignants que les autres élèves.

Recommandation n°33 : Assurer, dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE), une prise en charge transitoire des élèves, dès leur repérage par les équipes, notamment en mobilisant les ressources sanitaires affectées au dispositif.

Trouver et mettre en œuvre des solutions de prise en charge adaptées pour ces patients en situations complexes nécessitent des efforts importants de coordination de l'ensemble des acteurs. La montée en puissance de ces problématiques crée un risque d'embolisation du travail des équipes en charge de la construction de ces parcours, risque qui se matérialise déjà dans certains de ces services (ARS, ASE, etc.). En l'absence de mécanismes institutionnalisés, des processus de coordination très chronophages se mettent en place de manière ponctuelle autour d'une situation individuelle. Le travail d'information, de mobilisation et d'organisation doit donc être renouvelé à chaque nouvelle situation par les équipes en charge de piloter ces processus.

La mise en œuvre d'une coordination plus fluide et moins chronophage de l'ensemble des acteurs susceptibles d'être mobilisés (acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, de l'Éducation nationale...) est pour l'instant entravée par le manque persistant de connaissances mutuelles des champs d'action de chacun, et par le manque de relations institutionnalisées entre certains secteurs (l'ASE, la PJJ, la psychiatrie ou l'Éducation nationale). Les acteurs locaux compensent en partie ce manque par leurs relations interpersonnelles, ce qui ne peut cependant pas constituer une stratégie de long ni même de moyen terme. **L'enjeu est donc de permettre à l'ensemble des acteurs locaux pertinents d'être mieux identifiés afin de pouvoir être mobilisés plus facilement et rapidement.**

Le conseil local en santé mentale (CLSM) a, par exemple, créé une cellule pour situations complexes, coordonnée par le service santé de la ville (au titre de son portage du CLSM). La liste des partenaires à réunir est déterminée en fonction de chaque situation mais l'existence d'une instance de concertation rassemblant les partenaires susceptibles d'être mobilisés, facilite leur identification et leur coordination. Cette cellule ne concerne cependant que les adultes, il n'existe plus de cellule similaire pour les enfants et adolescents depuis quelques années. Le conseil départemental a déployé plusieurs groupes socio-éducatifs sur Roubaix, au sein desquels il sera nécessaire de prendre en compte les enjeux de santé afin de pouvoir solliciter les professionnels de santé pertinents si de besoin. Le déploiement de dispositifs tels que la plateforme territoriale d'appui (PTA) ou les plateformes d'orientation et de coordination (POC) sont d'autres réponses possibles à ce besoin d'information et de coordination. Un projet de PTA sur le territoire de Roubaix est en cours d'instruction auprès des services de l'ARS.

La mission estime que, sous réserve de validation par l'ARS, la mise en œuvre de ce projet doit être soutenue. L'existence ou le déploiement à venir de ces différents dispositifs pose la question de leur complémentarité, qui ne pourra être garantie sans une mise en cohérence des modalités de prise en charge coordonnées des situations individuelles.

Recommandation n°34 : Mettre en œuvre une collaboration entre l'Éducation nationale, les acteurs sanitaires et les acteurs du handicap :

- au niveau opérationnel, identifier des interlocuteurs dans chaque champ afin de faciliter les communications directes ;
- au niveau institutionnel, s'assurer de la participation effective de chacun dans les instances de coordination existantes : groupes de travail du CLSM, DRE... ou à venir (cité éducative). Le cas échéant, envisager la signature de conventions entre ces secteurs (à l'image de la convention entre l'EPSM et l'Éducation nationale à Lille).

Recommandation n°35 : Élargir les compétences de la cellule situations complexes du CLSM aux enfants et adolescents.

La nécessité d'une meilleure coordination des acteurs participant à la prise en charge de ces patients se heurte à des contraintes de disponibilité des professionnels. Les professionnels de la **psychiatrie infanto-juvénile** sont ainsi rarement représentés dans les processus de coordination actuels, par manque d'effectifs et donc de temps disponible pour le travail partenarial. Elle se heurte également à la réalité des capacités d'accueil et de prise en charge des patients sur le territoire. Les délais d'attente pour un second rendez-vous dans les centres médico-psychologiques (CMP) de Roubaix dépassent six mois en psychiatrie infanto-juvénile, et l'offre médico-sociale pour la prise en charge du handicap ne satisfait pas l'ensemble de la demande.

Des contraintes analogues de capacités d'accueil et surtout d'accompagnement risquent de se poser dans le cadre de la mise en œuvre de la **démarche « 100 % inclusif »** et de la transformation de l'offre de prise en charge du handicap. Une vigilance toute particulière devra donc être maintenue quant aux limites posées à l'objectif d'une offre « 100 % inclusive » par la gravité des situations et les ressources du territoire et des familles.

Recommandation n°36 : Déployer tout particulièrement et de manière prioritaire à Roubaix les mesures nationales qui seront annoncées dans le cadre du plan psychiatrie.

Recommandation n°37 : Augmenter le nombre de solutions médico-sociales pour les enfants en situation de handicap.

Recommandation n°38 : Concrétiser le projet du Département de création de places supplémentaires adaptées aux enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement, pris en charge par l'ASE (via la mise en place d'un accueil de jour, d'un accueil d'urgence, d'une équipe mobile...).

3.3 Un dynamisme local qui pâtit d'une dilution des responsabilités et d'une relative faiblesse stratégique

3.3.1 Des acteurs locaux dynamiques et globalement investis

Sur le plan opérationnel, il existe **une forte mobilisation autour de la santé à Roubaix**. L'investissement du milieu associatif roubaisien sur les questions de santé a constitué un maillage territorial dense, que sont venus compléter et appuyer les initiatives municipales.

Des habitants s'investissent dans ce champ : il existe ainsi des commissions de quartier dédiées à la santé et le recrutement des 15 Ambassadeurs de la santé en début d'année 2019 s'est facilement fait sur la base du volontariat. Certains des professionnels de santé sont également force de propositions et d'initiatives : on peut mentionner la création du centre de santé de l'Alma (ouvert en février 2019), dont le crédit est à mettre au compte d'un pharmacien implanté dans le quartier depuis des décennies. On peut aussi citer l'exemple de la communauté périnatale de l'agglomération de Roubaix qui rassemble les professionnels de la périnatalité depuis 2009 et a mis en place des processus et des outils de prise en charge coordonnée. Ce sont les psychiatres en exercice à Roubaix qui ont sollicité auprès des services de la ville la création du CLSM intercommunal.

Le service santé de la ville de Roubaix est le plus important du territoire du Versant Nord-Est : il compte 13 personnes et a été transféré au CCAS en 2011. En comparaison, celui de la ville de Tourcoing (ville de taille comparable) compte deux personnes. La Ville a choisi de se doter de dispositifs de santé publique : son service santé porte donc un « atelier santé ville » (ASV) qui coordonne et accompagne méthodologiquement les initiatives en santé dans les QPV, un contrat local de santé (CLS) et un conseil local de santé mentale (CLSM) intercommunal (dont elle est l'un des deux principaux acteurs avec l'EPSM).

L'ARS note que de plus en plus de structures locales établissent des conventions entre elles afin de faciliter le travail partenarial, et font de ce travail partenarial un élément à part entière de leur activité.

3.3.2 Une dilution des responsabilités induite par la multiplicité des intervenants, des instances de coordination et des priorités

La conséquence directe de cette mobilisation à la fois associative, municipale et professionnelle autour de la santé, est la présence d'une multiplicité d'intervenants dont les instances de coordination sont elles aussi multiples. Pour beaucoup, ces instances de coordination (CLS, CLSM, ASV...) ont servi à formaliser ou contractualiser des actions qui étaient déjà mises en œuvre par les acteurs locaux, et n'ont pas toujours mené au déploiement de nouvelles actions, les acteurs n'en ayant pas nécessairement les moyens. Leur valeur ajoutée en termes de politique de santé peut donc être interrogée.

Ces instances de coordination se sont également dotées de priorités et d'objectifs, parfois trop nombreux pour que les acteurs locaux puissent s'en emparer pleinement et à long terme. Elles s'essouffent donc progressivement. En effet, en l'absence de renouvellement des acteurs sollicités et alors que, pour certains, le temps disponible pour des activités de coordination est limité, la multiplicité des instances de coordination et des groupes de travail créé un risque d'usure des équipes. C'est le cas pour les psychiatres de l'EPSM par exemple. A l'inverse, certains acteurs ne parviennent pas à être intégrés pleinement à ces dynamiques de coordination. Ces instances gagneraient donc à se recentrer sur un nombre plus restreint de priorités, afin de réduire le nombre de sollicitations des acteurs, tout en veillant à inclure ceux qui n'en font pas encore partie.

Enfin l'absence de pilote désigné dans le champ de la santé et de la prévention à l'échelon local, conjuguée à la multiplicité des instances, crée une certaine dilution des responsabilités, facteur d'une moindre efficacité et d'une moindre synergie des initiatives menées sur la commune.

3.3.3 Un portage politique dans le champ de la santé insuffisant pour insuffler et entretenir une dynamique commune

De manière plus générale, **le dynamisme local à l'échelon opérationnel contraste avec la relative faiblesse du pilotage stratégique et du portage politique** dans le champ de la santé à Roubaix. Si les relations partenariales entre institutions sont attestées (et de bonne qualité la plupart du temps) aux niveaux opérationnel et technique, il est difficile pour ces mêmes institutions de trouver des interlocuteurs à un niveau stratégique ou politique au sein de l'équipe municipale.

Cette carence de portage politique se traduit par une moindre intégration de la santé dans les initiatives municipales et par des difficultés à faire émerger une vision stratégique de la politique municipale de santé. Ainsi, l'initiative « zéro déchet » portée par le service « Développement durable » de la Ville n'a pas été envisagée sous l'angle de la santé publique. Cela aurait pu mener à l'inclusion d'actions de sensibilisation à la nutrition et à la santé environnementale. La mission estime nécessaire à l'avenir, de veiller à une mise en synergie des politiques de santé publique de la ville avec les autres initiatives de la municipalité. Un plan municipal de santé a été récemment rédigé par les services techniques de la ville. Afin de pouvoir constituer une vision stratégique commune de la politique en santé à Roubaix, une telle initiative nécessitera un portage politique fort, impliquant l'ARS.

Recommandation n°39 : Poursuivre ou engager le cas échéant, l'actualisation des données du Diagnostic territorialisé attaché au CLS de 2012 afin de disposer de données sur l'état de santé de la population à une échelle communale et infra-communale.

Recommandation n°40 : Réduire le nombre de priorités du CLS et du CLSM et inclure les acteurs ou institutions n'y participant pas mais dont la présence dans ces instances serait bénéfique, en premier lieu, l'Éducation nationale.

Recommandation n°41 : Renforcer le portage politique et le pilotage stratégique de la politique de santé de la Ville autour du plan municipal de santé en cours de rédaction, avec l'appui de l'ARS et en lien avec les autres acteurs de la santé du territoire (CPAM...).

4 LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ACCES A L'EMPLOI

4.1 Une stratégie fondée sur l'implantation d'entreprises dynamiques et innovantes et de sites d'excellence sur le territoire Roubaix-Tourcoing-Wattrelos

4.1.1 Cette stratégie a connu des réussites

Pour compenser les pertes d'emploi, essentiellement à Roubaix dans les secteurs du textile, de l'habillement, des ventes par catalogue et leurs emplois induits³⁸, la métropole a misé sur la tertiarisation et mis en avant des emplois très qualifiés et à haute valeur symbolique au sein de zones d'activité, dont l'attractivité devait bénéficier du développement des liaisons de transport³⁹. L'autre volet de la stratégie de développement a reposé, notamment à Roubaix, sur l'aménagement de sites culturels et le développement touristique renforçant l'attractivité territoriale.

Sur le plan économique, les sièges de Lille Métropole Habitat, Vinci Construction régional, KIPSTA sports collectifs de Décathlon sont situés à Roubaix, qui accueille de nombreuses entreprises innovantes. Certaines sont des acteurs locaux emblématiques comme l'entreprise OVH, leader européen du cloud, dont le siège situé sur le territoire de la commune emploie plus de 1 000 personnes, ou Ankama, entreprise de jeux vidéo passée de 0 à 250 salariés en un peu plus de dix ans. Des secteurs porteurs sont soutenus par la présence de pôles d'innovation dédiés, comme le textile innovant (Centre européen des textiles innovants et Up Tex, pôle de compétitivité), la mode, le e-commerce (Blanchemaille, incubateur et espace de création et développement dans le commerce digital) et l'image (Plaine Image).

Encadré n° 5 : La Plaine Image

La Plaine image est l'exemple d'une réussite collective. Financé par la SEM « La Ville renouvelée », elle-même soutenue par la MEL, l'État, la Région, la commune, l'établissement vit à 60-65 % de fonds publics, essentiellement de crédits MEL. Il s'est implanté sur le site d'une ancienne usine textile, encore active dans les années 60, puis limitée à des activités commerciales avant de disparaître à la fin du siècle dernier. Une partie du site est sur Roubaix, l'autre sur Tourcoing.

Le quartier était marqué par la présence du studio national d'art du Fresnoy, à la renommée internationale (formation de jeunes artistes dans le domaine des arts graphiques, cinéma, photo, etc.). Autour de lui se sont notamment rassemblés le centre de ressources pour le financement de l'audiovisuel (CRAV) devenu Pictanovo et la société Ankama, précédemment citée.

Ses axes d'activité sont :

- « l'aide à la création de valeur d'entreprise », dans les services games (sociétés de conception pour les jeux vidéo et sites web), l'audiovisuel et le cinéma, les nouvelles réalités (augmentée, virtuelle ou mixte), le design (dans l'objectif de la « production d'émotions » mesurable) ;
- l'enseignement, dans les mêmes domaines ;
- l'incubation, notamment dans le numérique ;
- l'accueil dans un espace collaboratif partagé.

La MEL considère le bilan comme « *de plus en plus positif* ».

Le projet de La Plaine image est un succès. La MEL a noté le démarrage de la zone de l'Union (14 réponses pour la commercialisation récente d'un lot), qui devrait se développer grâce à une extension des voies d'accès au quartier. Néanmoins cette zone reste encore majoritairement un espace en devenir après des réorientations du projet initial et son portage est coûteux.

³⁸ La vente par catalogue avait dynamisé la création d'emplois des secteurs de l'imprimerie, du papier et du carton.

³⁹ Réseaux routiers et autoroutiers de liaison avec le nord de l'Europe, réseau TGV reliant Paris, Lille, Bruxelles, Rotterdam avec ses interconnexions, et au sein de la MEL les réseaux de tramway et de métro.

Le projet actuel mis en avant par la commune et par la MEL concerne le site Blanchemaille (200 emplois aujourd'hui), sur une partie du site de La Redoute, dont les résultats sont jugés prometteurs. Un projet de développement a été validé, 28 M€ étant consacrés par la MEL à la réhabilitation et au développement d'un hôtel d'entreprises de commerce digital. L'enjeu sera de parvenir à associer l'intégration d'un cluster « accélérateur du e-commerce » et la rénovation du quartier de l'Alma-gare tout proche.

Dans le domaine de la formation supérieure, Roubaix accueille environ 11 000 étudiants, dans le secteur affaires (campus de l'EDHEC, Institut du marketing et de management de la distribution), textile/design/arts appliqués (École nationale supérieure des arts et industries textiles, École supérieure des arts appliqués, ESMOD International fashion institute et universities group), communication/création (formation BTS renommée au lycée Jean Rostand, pôle 3D, département info-com de l'université de Lille), IUT et unité de formation et de recherche (UFR) de langues étrangères appliquées de l'université de Lille, École nationale de police, École nationale de protection judiciaire et de la jeunesse et des BTS.

Dans le domaine culturel, le musée de La Piscine a une renommée internationale, Le Garage-Compagnie de l'Oiseau Mouche, alliant restauration et troupe permanente de 23 comédiens professionnels et personnes en situation de handicap mental ou La Condition Publique, laboratoire créatif, ont été plusieurs fois mentionnés à la mission comme des modèles.

Encadré n° 6 : La Condition publique

La Condition publique est un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Les membres sont la Région, la MEL et la Ville de Roubaix, le programme d'activités étant soutenu par le Département.

Il est implanté sur une ancienne manufacture industrielle de 10 000 m² réhabilitée en « manufacture culturelle » à l'occasion de Lille 2004. C'est un bel espace, classé monument historique, avec une rue couverte, une grande verrière, un restaurant et des toits-terrasses (un peu) « végétalisés ».

L'établissement a pour missions de :

- conduire des expérimentations artistiques et culturelles, grâce à une vaste salle de spectacle dont il n'est pas possible d'exploiter encore tous les atouts (l'architecte ne s'est guère préoccupé des questions de sécurité), l'accueil d'expositions d'art contemporain ;
- favoriser le développement des projets des habitants et des acteurs du quartier (le Pile). Deux secteurs essentiels sont actifs : le bricolage (un grand espace mobilisé) ; le toit-terrasse accueille des micro-jardins individuels. Des jeunes qui souhaitent mener des projets vidéo participent au Labo 148, dont la mission a rencontré des participants et des animateurs : propos nuancé, mettant en valeur leurs actions (concrètes), sachant écouter mais aussi prendre la parole avec conviction.
- proposer des ateliers d'artistes, des espaces de coworking, un fablab ou des outils de construction dans les secteurs artistiques, du design et de l'innovation sociale. Concrètement, l'établissement loue des salles et espaces à des groupes ou des équipes. Ainsi, l'équipe régionale de l'Agence de l'éducation par le sport vient de s'y installer. Le fablab est destiné aux jeunes et à des personnes en difficultés dans un objectif d'insertion et d'accès à la culture.

Même si les activités « culturelles » ne sont pas la priorité de la majorité des habitants, sont organisées des manifestations permettant de les impliquer (par exemple, constructions démontables près du canal rassemblant la population proche – projet modeste mais convaincant ; paniers bio et circuits courts pour l'approvisionnement local, accueil sur le toit-terrasse...).

Plus largement, cette stratégie culturelle s'inscrit dans une stratégie de valorisation de la ville en termes d'image autour de la culture, de la mode et de son patrimoine complété par l'attractivité du « village des marques » (McArthurGlen en centre-ville) et des opérations de réaménagement urbain⁴⁰.

⁴⁰ Des opérations de requalification de quartiers et de logements, ou de (re)construction, avec le concours de l'ANRU renouvellent progressivement certaines zones, sans parvenir à lutter efficacement contre l'habitat indigne, les friches grandes ou petites, les dépôts sauvages, les bâtiments vacants dégradés, les boutiques fermées, ...

4.1.2 La qualification des emplois disponibles et les flux de main-d'œuvre ont été modifiés dans un bassin de forte croissance de la population active

Entre 1999 et 2010, selon l'INSEE, la zone d'emploi⁴¹ a perdu 4 900 emplois d'ouvriers qualifiés, 4 600 d'ouvriers non qualifiés et 2 700 d'employés administratifs d'entreprise. Dans le même temps, ont été créés 4 600 emplois de cadres d'entreprises, 3 000 de professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, 2 300 employés de commerce, 2 100 de professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique, 2 100 de personnels des services directs aux particuliers. Les besoins en main d'œuvre et en compétences s'en trouvent modifiés, tant pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail que pour les personnes déjà salariées, ayant perdu ou non leur emploi.

Cette modification de la structure des emplois s'est effectuée, dans la période récente, dans un contexte de baisse de l'emploi de 10 % sur cette zone d'emploi, soit deux fois plus que pour l'ex région Nord-Pas-de-Calais. Le nombre d'emplois des secteurs concurrentiels s'est réduit de 11 600, entre 2008 et 2013 pour atteindre 106 600, les services high-tech étant toujours dans une dynamique très favorable, et beaucoup plus qu'à l'échelle régionale. Depuis 2013, la situation économique de la zone d'emploi Roubaix-Tourcoing s'améliore progressivement.

L'autre caractéristique concerne **les flux de main d'œuvre** : jusqu'à la fin des années 50, les villes de Roubaix et Tourcoing étaient des pôles d'emploi très attractifs. Progressivement et durablement cette situation s'est modifiée. En 2013, 35 % des actifs ayant un emploi travaillent dans les zones d'emploi voisines (31 % sur celle de Lille). À l'inverse, 35 % des emplois locaux sont occupés par des personnes en provenance d'autres zones.

4.1.3 Toutefois ce dynamisme local, générateur d'emplois et d'attractivité, a peu bénéficié à la population roubaisienne

L'intégration des établissements dans la ville n'est pas en cause : OVH a mis en place une formation accélérée assurée par Simplon pour recruter des Roubaisiens ; le directeur de la Plaine Image insiste sur la nécessaire ouverture du site et les relations de son établissement avec les établissements scolaires. Mais, le plus souvent, les emplois créés ne correspondent pas aux qualifications de la population active.

Tous les interlocuteurs de la mission, ainsi que les travaux de l'ADULM et de la recherche-action sur le marché du travail à Roubaix⁴² soulignent **l'inadéquation entre le niveau de qualification des emplois créés dans la zone d'emploi et celui de la population vivant en particulier à Roubaix, et donc les effets limités sur l'emploi des Roubaisiens.**

À Roubaix, en effet, les ouvriers, bien que leur nombre baisse depuis 2015, sont proportionnellement plus nombreux que dans la MEL, alors que les cadres, professions intermédiaires et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentées.

Pour les directeurs chargés du développement économique et de l'emploi, de la commune comme de la MEL, si le nombre d'emplois proposés augmente significativement et grâce à la mobilisation des acteurs, les créations d'emploi pourraient progressivement concerner aussi les Roubaisiens.

La mission estime néanmoins que les effets d'entraînement à attendre resteront limités. L'amélioration de ces effets suppose, en tout état de cause, celle du dispositif d'accompagnement vers l'emploi, point qui sera examiné ci-après (partie 4.2).

⁴¹ La zone d'emploi dite de Roubaix-Tourcoing est composée de 25 communes, d'environ 425 000 habitants sur une superficie de 219 km², soit une densité de 1 950 habitants au km².

⁴² Recherche-action Roubaix, étude « développement économique et emploi » : *Le marché du travail à Roubaix, acteurs, espaces, outils*, sous la direction de Gilles Crague, Ecole des Ponts Paristech, janvier 2018.

4.1.4 Or, Roubaix devrait connaître, dans les années à venir, une forte croissance de sa population active

Selon l'INSEE, jusqu'en 2030, la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing devrait connaître la plus forte croissance de la population active parmi celles de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais (+2,8 pour mille en moyenne annuelle, contre une quasi stagnation régionale). Le principal moteur de cet accroissement sera l'augmentation de la population en âge de travailler puis celle des taux d'activité, qui devraient largement compenser le déficit attendu des migrations résidentielles. **L'entrée de nouveaux entrants sur le marché du travail restera durablement supérieure aux sorties sur cette zone d'emploi.** La DIRECCTE souligne qu'une croissance économique faible contribuerait à entretenir un chômage de masse persistant.

4.1.5 La stratégie économique permettant de répondre aux besoins ainsi identifiés n'est pas clairement définie

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la MEL⁴³, n'a pas tranché entre plusieurs orientations stratégiques.

Il identifie notamment un territoire de projet sur le périmètre « Roubaix-Tourcoing-Wattrelos ». La démarche vise à rompre avec l'accumulation de dispositifs et de zonages différents pour délimiter un versant nord-est de la métropole, englobant certains quartiers de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, dont les limites ont volontairement été laissées floues, sur la base du partage de spécificités territoriales.

Le but de cette démarche est de « fédérer l'ensemble des territoires autour de grands secteurs intercommunaux, porteurs de dynamiques et d'enjeux à forte valeur ajoutée pour la métropole » et à « enclencher une dynamique de projets qui se déclinera par des dispositifs particuliers encore à inventer, adaptés à chaque territoire ».

Neuf territoires à enjeux métropolitains ont été identifiés. S'agissant du territoire « Roubaix-Tourcoing-Wattrelos », un objectif est défini : « Renverser le phénomène d'appauvrissement du versant nord-est ». Toutefois, les territoires de projets n'ont pas de statut réglementaire, ils n'ont pas de financement associé. Dans le SCOT, c'est le nouveau programme de rénovation urbaine qui est censé engager la dynamique. Pour le reste, la nécessité d'« une stratégie urbaine croisée et pragmatique » est affirmée, dont on voit cependant mal les contours.

Par ailleurs, le SCOT indique que la métropole doit « s'engager dans la Troisième révolution industrielle », notamment en matière de production et stockage d'énergies renouvelables, de bâtiments à énergie positive, grâce à une gestion intelligente de l'énergie et la mobilité électrique : « Les bases d'une économie positive émergent à travers les principes de l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité offrant de nouvelles opportunités de développement source de croissance et de création d'emplois. » Dans ce cadre, le SCOT n'exclut pas « les aménagements ponctuels de nouvelles infrastructures de déplacement pour accompagner son développement » et pose comme objectif de « miser sur le canal à grand gabarit comme axe majeur du développement du territoire »⁴⁴.

Pour F. Vercamer, député de la 7^e circonscription du Nord, chargé par la MEL d'une mission sur l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville, s'engager dans la réindustrialisation est impératif pour favoriser une activité économique adaptée à la population de Roubaix, notamment les activités de recyclage et tout ce qui relève de l'économie circulaire. Dans ce but, les nombreuses friches présentes dans le bassin sont un atout et le projet de canal Seine-Nord une opportunité. De plus, pour des raisons environnementales, la métropole ne peut plus se développer vers le Sud.

⁴³ Projet approuvé lors du comité syndical du 10 février 2017, délibération n° 11-2017.

⁴⁴ « La création du canal Seine-Nord Europe constitue une opportunité exceptionnelle pour la métropole lilloise et ses territoires voisins avec le quintuplement attendu du trafic fluvial sur l'axe nord-sud. »

Ce projet de long terme (10-15 ans) suppose une forte mobilisation de l'établissement public foncier et le désengorgement des voies de circulation pour désenclaver le bassin, afin de favoriser les flux de transports industriels, actuellement freinés en raison de l'engorgement des routes aux heures de pointe. Il s'agit du principal obstacle à l'implantation de nouveaux établissements alors même que l'activité de recyclage réclame la fluidité des circulations.

La mission s'est interrogée sur l'articulation des projets de développement qui lui ont été présentés :

- une politique de réindustrialisation, soutenue par un développement des axes routiers, contredirait la volonté réaffirmée par la MEL de réduire l'artificialisation des terres et la priorité donnée au développement des transports en commun. Un schéma des transports collectifs est du reste au stade de la concertation publique, axé sur un développement des transports en commun en site propre pour assurer une meilleure desserte des quartiers de la politique de la ville afin de les relier aux zones d'emploi ;
- l'option roubaisienne est actuellement d'acter la décroissance urbaine (ou dé-densification) pour agir sur l'amélioration du cadre de vie (jardins, agriculture urbaine, utilisation des friches pour réduire l'artificialisation). Le concept de « ville nourricière » est mis en avant et la volonté de développer l'agriculture urbaine, analysée en partie 6, s'inscrit dans cette perspective ; comment serait-elle conciliée avec une politique de réindustrialisation ambitieuse ?

À ce stade, les documents d'orientation (le contrat d'agglomération comme le SCOT, tout comme le territoire de projet étudié par l'ADULM) ne semblent pas avoir tranché entre les options ni offert une vision cohérente d'une politique de développement évaluable à l'échelle de l'agglomération. **Les recommandations de la mission conduite par le CGEDD sur la nécessité d'un plan d'aménagement global pour la ville, au sein d'une vision stratégique plus globale du versant nord-est de la métropole et d'une gouvernance renforcée au niveau de la MEL sont donc toujours d'actualité.**

4.2 Une action soutenue pour favoriser l'accès à l'emploi est indispensable

4.2.1 L'employabilité insuffisante de la population roubaisienne rend plus difficile son accès à l'emploi

Les caractéristiques de la population vivant à Roubaix (précarité, taux de pauvreté, 70 % de la population en quartiers prioritaires de la ville, *cf. supra*) vont de pair avec une employabilité insuffisante et un accès plus difficile à l'emploi. Leur ampleur est spécifique au sein de la MEL, tant pour la recherche et l'accès à l'emploi que pour le maintien dans l'emploi.

4.2.1.1 La population est insuffisamment formée, y compris en savoirs de base et savoir-être

Le niveau de formation⁴⁵ contribue pour une part aux difficultés d'accès à l'emploi des habitants de Roubaix : 42 % des demandeurs d'emploi sur Roubaix ont au moins le bac, pour 47 % sur le bassin d'emploi Roubaix-Tourcoing- Vallée de la Lys et 58 % sur celui de Lille ; 21 % sont sans diplôme à Roubaix, pour 16,6 % sur le bassin d'emploi et 13 % celui de Lille⁴⁶. Or les niveaux souhaités par les entreprises favorisent l'embauche de personnes à niveau de qualification plus élevé. En moyenne, 57 % des offres publiées demandent le niveau bac⁴⁷. Ces différences rendent moins probable l'accès aux emplois, indépendamment de leur localisation. Une fois qu'elle a été embauchée, les capacités d'une personne à évoluer et s'adapter aux mutations accélérées du monde du travail sont, pour une part, liées à son niveau général de qualification.

⁴⁵ *Cf. supra* la partie 2- Éducation et formation.

⁴⁶ Pôle Emploi, au 31-12-2018.

⁴⁷ Pôle Emploi, au 31-12-2015.

Tous les interlocuteurs de la mission ont insisté sur l'**insuffisante maîtrise des savoirs de base** (lecture, écriture, calcul) de la population active de Roubaix. Elle peut être accentuée par le **manque de maîtrise de la langue française pour des publics allophones**. Certains publics n'ont par ailleurs pas les repères et les « codes » **des savoirs-être** requis pour suivre des formations, rechercher et accéder à l'emploi, indépendamment de leur âge.

Ainsi, pour certaines formations, le directeur de l'Agence nationale pour la formation personnel des adultes (AFPA) organise des préparations aux stages et formations afin de réduire les risques d'échec et afin que « *les deux premières semaines de formation ne soient pas exclusivement consacrées à l'application du règlement intérieur et aux savoirs de base* ». Tous les stagiaires de l'AFPA Roubaix qui suivent des mises à niveau et des préparations de stage (dispositifs prescrits par Pôle Emploi, pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) par exemple) sont issus du versant nord-est de la métropole et pour une grande part de Roubaix, alors que le rayonnement de l'AFPA dépasse ce versant.

La mission locale qui couvre les territoires de Roubaix et de Lys-lez-Lannoy a dû, à Roubaix, adapter par cinq fois son organisation pour la mise en place des séances collectives de la garantie jeunes, en raison du comportement des publics accueillis (incapacité à rester assis durablement, altercations entre participants, mixage de publics aux attentes et niveaux trop différents, etc.), difficultés qu'elle n'a pas connues à Lys-lez-Lannoy.

4.2.1.2 La population en situation de pauvreté et de précarité est souvent en retrait de l'accès aux emplois

La précarité et la pauvreté sont aussi des freins à l'accès à l'emploi : la fragilité financière et des conditions de vie peut amener des personnes en formation à interrompre leur participation pour faire face aux aléas de la vie quotidienne, contribuant à des taux d'abandon plus élevés ; les questions de santé et leur prévalence fragilisent voire empêchent des retours à l'emploi ; des parcours d'insertion sont interrompus par des activités illégales pouvant amener à des retraits temporaires ou à des incarcérations ; la mobilité résidentielle ne facilite pas la continuité des accompagnements.

Au-delà de chacun de ces freins, la lucidité amène les acteurs de terrain à constater que la possibilité, pour certains habitants de Roubaix, d'accéder à un emploi classique s'est éloignée, au fil des années.

La situation d'éloignement, voire de rupture avec des services publics et institutions, est également mise en avant, en particulier pour des jeunes. Cela commence souvent par le décrochage scolaire (*cf. supra*, partie 2.6.3). Des orientations et des formations subies ou voulues, mais inadaptées (*cf. supra*, partie 2.5), alimentent ces défiances et un engrenage défavorable. Des témoignages convergents mentionnent l'aggravation de ces phénomènes depuis quelques années, sans qu'il soit cependant facile de les objectiver.

Le rapport au travail contribue aussi aux difficultés de l'accès à l'emploi. Ainsi l'École de la deuxième chance de Roubaix (E2C), comme la Mission locale ou Pôle emploi, soulignent le souhait, en particulier des jeunes, de travailler « *tout de suite* », indépendamment de leur insuffisante employabilité, qu'ils évaluent mal. Ces jeunes portent souvent aussi des représentations d'un accès impossible au travail (manque d'emplois, formations ou stages « parking », incertitude sur le type d'emplois les motivant, manque de confiance en eux).

Des acteurs de l'emploi et du social insistent sur **une habitude croissante à vivre de peu sans perspective d'emploi durable, mais seulement en complément ponctuel des prestations sociales et/ou de « petits boulots » informels ou de trafics**. D'autres personnes, souvent un peu mieux insérées sur le marché du travail, peuvent souhaiter ne pas disposer d'un emploi en continu, l'emploi en intérim par exemple, leur convenant mieux.

Le travail de « remobilisation » des comportements et des aptitudes apparaît donc comme un prérequis pour une partie de la population active. Cela inclut l'inscription comme demandeur d'emploi qui ne va pas toujours de soi. En effet, les demandeurs inscrits à Pôle Emploi ne représentent qu'une partie des personnes sans emploi.

4.2.1.3 D'autres freins à l'accès à l'emploi existent

La capacité à se rendre sur le lieu de travail, ou à occuper des emplois avec des déplacements, est un frein très souvent mentionné. Disposer du permis de conduire peut être indispensable⁴⁸, mais pas suffisant si la personne ne peut pas acheter et entretenir un véhicule. Or des emplois peu qualifiés, dans le domaine de la logistique ou de la sécurité par exemple, sont souvent situés dans des zones peu accessibles en transports en commun, avec des risques d'insécurité particulièrement ressentis par des femmes. Des emplois de services à la personne peuvent requérir un moyen de locomotion personnel.

L'entreprise belge de travail intérimaire Konvert, installée depuis l'an dernier à Roubaix, estime que ce sujet de la mobilité est le principal obstacle effectif des Roubaisiens pour accéder en Belgique flamande à l'emploi, qualifié ou non, avant celui des diplômes, des savoir-être, ou de la barrière de la langue, qui n'en est pas une, selon elle.

La capacité réelle à se déplacer peut aussi renvoyer aux solutions de garde des enfants, insuffisantes sur Roubaix (cf. *infra*, partie 5). Ces aspects peuvent être d'autant plus pénalisants que les rémunérations proposées dans les secteurs de la sécurité, de la logistique et des services d'accompagnement à la personne sont souvent faibles pour des contrats à durée courte. Les conditions de travail liées aux horaires, au travail le week-end ainsi que les logiques de résultats attendus de l'emploi occupé peuvent aussi être plus difficiles à vivre pour des personnes en difficulté dans leur vie personnelle, conjugale ou familiale. Cela étant, des habitants de Roubaix trouvent aussi des solutions (véhicules à deux roues, modes de garde informels, motivation du projet de vie personnelle...).

Des résidents de Roubaix, à atouts personnels comparables, subissent les conséquences cumulées de leur prénom et nom d'une part, et de leur adresse d'autre part. L'image de la ville et de ses habitants est pénalisante pour l'accès direct à l'emploi, selon tous les interlocuteurs de la mission. Une part du travail des intermédiaires de l'emploi vise à donc à y remédier auprès des employeurs, en les incitant de plus en plus à recruter autrement et en modifiant eux-mêmes leurs pratiques d'intermédiation.

Enfin doit être signalé l'accès moindre ou réduit d'une partie des jeunes femmes à l'emploi, en lien avec des pressions familiales et des normes religieuses ou sociales, plusieurs fois évoquées lors des entretiens de la mission. Dans le même temps, une autre partie des jeunes femmes roubaisiennes font preuve d'une forte détermination pour y accéder.

Tous ces facteurs (formation, conditions de vie, de mobilité, projet de vie personnelle...) qui, parfois, se cumulent dans les parcours de vie, sont bien identifiés par les acteurs des politiques de l'emploi de Roubaix. Des leviers sont donc déployés pour améliorer l'employabilité et l'accès à l'emploi de la population active vivant à Roubaix.

4.2.2 Toutefois, des leviers sont activés en nombre pour améliorer l'employabilité et l'accès à l'emploi

4.2.2.1 Les acteurs locaux convergent sur les pratiques favorables à l'employabilité et l'accès à l'emploi

La rencontre de nombreux acteurs des politiques de l'emploi et de la formation permet de constater des convergences sur les pratiques favorables à l'employabilité et à l'accès à l'emploi dans une ville comme Roubaix. Elles sont différentes, ou d'intensités différentes, selon les parcours antérieurs des personnes. Ces pratiques sont nombreuses et diverses.

Les pratiques de remobilisation de personnes jeunes et moins jeunes constituent souvent un préalable à tout accès à l'emploi. Elles peuvent inclure un travail de déconstruction/reconstruction des représentations du travail, par exemple sur l'accès des femmes au secteur du numérique.

⁴⁸ Les données de Pôle Emploi n'attestent pas d'une différence significative sur le bassin dont Roubaix fait partie.

Elles peuvent passer par l'acquisition de savoirs de base et de savoir-être. Les publics allophones ont besoin d'acquérir des bases de la langue française.

L'accompagnement personnalisé et durable est aussi souvent requis pendant la période de recherche d'emplois avec les intermédiaires de l'emploi, mais aussi dans l'emploi (parrains, tuteurs, appui maintenu par l'opérateur public ou associatif, modalités adaptées du travail...).

Des actions existent déjà en ce sens et certaines sont présentées dans l'annexe 4⁴⁹. **Les caractéristiques de la population active de Roubaix justifient que l'amplification ou l'intensification des actions de remobilisation, des savoirs de base et de savoir-être ainsi que d'accompagnement puissent trouver des financements, si des besoins bien identifiés par les opérateurs de l'emploi sont avérés.** Ces financements peuvent correspondre à ceux du droit commun que déploient les collectivités territoriales, et au premier chef, la Région, et les opérateurs de l'emploi et de la formation.

Ils pourraient s'avérer insuffisants, dès lors qu'une dynamique de projet territorial serait engagée, comme la mission le recommande (*cf. infra*, partie 4.2.4). La mission suggère que les crédits de la politique de la ville soient alors utilisés, après ceux du droit commun.

La mission estime également souhaitable que les acteurs locaux examinent l'intérêt de prolonger des périodes d'accompagnement personnalisé vers l'emploi et dans l'emploi, en fonction des situations individuelles. Des dispositifs, comme ceux des emplois d'avenir (*cf. infra*, partie 4.2.2.3), ont montré cet intérêt.

Recommandation n°42 : Privilégier parmi les leviers de l'accès à l'emploi le financement d'actions pour améliorer les savoirs de base et les savoirs-être et intensifier les actions d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Des personnes qui se sont éloignées durablement de l'emploi sur Roubaix bénéficient parfois de ces actions. Mais leur accès aux emplois classiques peut aussi être illusoire. En revanche, des formes adaptées d'emploi bénéficiant d'un accompagnement, peuvent répondre à leurs attentes et aptitudes. C'est le cas par exemple des activités d'insertion par l'activité économique (IAE). Les premières expérimentations « territoires zéro demandeurs d'emploi de longue durée » visent des publics de ce type.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit d'augmenter de 100 000 places, pour la France entière, le secteur de l'IAE. Une deuxième vague de « territoires zéro demandeurs d'emploi de longue durée » est envisagée. La ville de Roubaix a déjà fait part de son souhait d'en faire partie.

La mission souligne l'intérêt de ces dispositifs. Mais elle attire l'attention sur le travail préparatoire requis pour élaborer les conditions de leur succès, y compris pour la création de places dans des entreprises d'insertion. Ces dispositifs reposent sur des logiques de dynamique territoriale exigeantes et doivent respecter des règles du jeu⁵⁰.

Recommandation n°43 : Préparer les acteurs locaux à entrer dans les expérimentations « Territoire zéro demandeurs d'emploi de longue durée » et à mobiliser les mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour la création de places supplémentaires dans le secteur de l'insertion par l'activité économique.

⁴⁹ Voir annexe 4 : des actions de formations aux savoirs de base, aux savoirs-être, et d'accompagnement vers et parfois dans l'emploi sont menées ou financées par les collectivités territoriales (Région et Département), des opérateurs de l'emploi et de la formation (Pôle emploi, Mission locale, Maison de l'initiative et de l'emploi, E2C, ADEP...), soit sous forme personnalisée soit en groupe.

⁵⁰ Voir notamment le bilan 2018 de l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée, contact@etcltd.fr.

Les enjeux de la mobilité pour accéder à des emplois dans la zone d'emploi, ou à l'extérieur (zone de Lille, Belgique, Valenciennois) sont essentiels. C'est pourquoi, par exemple, la Région a mis en place une série d'aides dénommées « En route vers l'emploi » : aide pour le financement du permis de conduire, à la location de voiture, aide au transport de 20€ par mois versée aux personnes habitant à plus de 20 km de leur lieu de travail et qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule pour s'y rendre. Toutefois, la mission a pu constater que ces dispositifs sont mal connus ou sont moins bien adaptés pour un trajet domicile-travail au sein de la MEL que vers la Belgique par exemple. Ainsi, des habitants de Roubaix occupant des emplois de logistique, de sécurité ou de services à la personne n'ont pas toujours 20 km à effectuer pour se rendre à leur emploi. D'autres initiatives d'associations et de collectivités territoriales existent⁵¹ : aides à l'achat ou à la location-vente (voitures ou deux roues), co-achat ou co-location, facilitation du co-voiturage, garages solidaires... Là aussi, la mission estime que l'efficacité de tels dispositifs serait meilleure s'ils sont parties prenantes d'un projet territorial (*cf. infra*, partie 4.2.4).

En outre, la capacité effective à accepter et rester dans certains emplois dépend souvent de la possibilité de faire garder ses enfants (*cf. infra*, partie 5).

Recommandation n°44 : Favoriser les mobilités en facilitant le recours à des moyens de locomotion à bas prix et coût de revient.

Par ailleurs, **la perception de la réalité des métiers, des tâches ou des postes de travail et de la manière d'y accéder** est importante, d'autant plus lorsqu'elle s'inscrit dans un parcours d'insertion vers l'emploi. Les séquences en immersion sur des lieux de travail, les témoignages venus d'employeurs et de personnes employées, la présentation des critères de recrutement par les employeurs eux-mêmes, tout ce qui permet de « donner à voir et à rencontrer » sont valorisés par les interlocuteurs de la mission, et notamment le délégué régional aux emplois à pourvoir mandaté par le Préfet et le Président de la région. Cela implique un travail en réseau avec les employeurs et une plus grande cohérence des demandes à leur égard de la part des intermédiaires de l'emploi (*cf. infra*, partie 4.2.3).

Les formules de formation dans l'emploi sont également valorisées car elles paraissent bien adaptées à Roubaix : les demandeurs d'emploi souhaitent travailler « *tout de suite* », mais sans toujours disposer de tous les atouts (*cf. supra*, partie 4.2.1.2) et des employeurs commencent à recruter selon des critères de compétences et moins de qualification (*cf. infra*, partie 4.2.2.2). Les opérateurs de l'emploi comme Pôle emploi et la Maison d'initiative pour l'emploi du Roubaisis (MIE) par exemple promeuvent cette pratique qui permet de positionner des demandeurs d'emploi dont le profil est plus atypique. Ensuite les besoins de formation liés au poste de travail peuvent être assurés une fois la décision d'embauche prise, par exemple avec le dispositif Pass Emploi mis en place par la région⁵².

Recommandation n°45 : Développer, avec l'appui d'employeurs et de salariés, la diffusion de témoignages sur les réalités du travail et les manières d'y accéder, d'immersion en milieu de travail, les critères de recrutement ...

Recommandation n°46 : Développer les pratiques de recrutement par compétences et les formations dans l'emploi.

⁵¹ Par exemple, les initiatives de la Mairie de Roubaix qui accorde des aides pour le permis de conduire, celle d'Action Tank « pauvreté et entreprises », financée par des grandes entreprises et soutenue notamment par Pôle Emploi.

⁵² Voir annexe 4.

La poursuite d'une amélioration de la conjoncture économique sera un élément déterminant de l'efficacité de telles recommandations. Mais cette efficacité dépendra aussi d'autres facteurs, en particulier des deux suivants :

- l'accès à une ressource financière via un dispositif ou un emploi est déterminant : les populations précaires, pauvres voire modestes sont particulièrement sensibles aux « avantages et inconvénients » que procurent un droit, un dispositif ou un emploi. Elles peuvent procéder à des arbitrages entre plusieurs variables⁵³ : niveau des prestations sociales ou de rémunération (celui de l'emploi visé, celui procuré par la garantie jeunes...) et les obligations qui leur sont liées (dépenses liées à la mobilité ou la garde d'enfant, maintien du versement d'une allocation pendant des périodes de formation, maintien du RSA...), mais aussi la durée des contrats de travail et les conditions de travail, le temps passé pour répondre à ces obligations par rapport à celui requis pour accéder à d'autres sources de revenus ou de moindres dépenses ;
- les projets personnels d'insertion et d'autonomie : les interlocuteurs de la mission admettent qu'il est parfois difficile de percevoir les ressorts et les ressources à mobiliser chez chaque personne pour favoriser son accès à l'emploi. Les initiatives mêlant activité et opportunités vers l'emploi y contribuent : insertion par le sport, participation à des activités culturelles, de communication, d'animations développant des capacités personnelles.

4.2.2.2 Des leviers d'autant plus efficaces qu'ils accompagnent une reprise de l'activité économique

Les dispositifs d'accès à l'emploi sont d'autant plus efficaces qu'ils accompagnent une reprise de l'activité économique, comme dans la période actuelle.

En effet, **le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A⁵⁴ a diminué** de 2,5 % entre 2017 et 2018 à Roubaix (diminution de 2,3 % dans la région des Hauts-de-France), tout particulièrement chez les moins de 25 ans (- 9,9 %). La diminution du nombre de demandeurs d'emploi s'observe pour l'ensemble des niveaux de qualification (à l'exception des cadres), et pour la quasi-totalité des domaines professionnels. Au dernier trimestre 2018, le taux de chômage dans la région était ainsi à son plus bas niveau depuis 2009⁵⁵. Les entreprises du versant Nord-Est Roubaix-Tourcoing forment un nombre croissant de projets d'embauche : 14 513 en 2018 soit 3 077 projets de plus qu'en 2017, majoritairement dans les secteurs des services, le commerce et l'industrie manufacturière. Le nombre de projets d'embauche formulés par les entreprises du versant a globalement augmenté de 97,1 % entre 2015 et 2018.

Ces statistiques ne doivent cependant pas masquer **l'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée et de très longue durée⁵⁶**, plus marquée à Roubaix que dans le reste de la région. Entre décembre 2017 et décembre 2018, le nombre de chômeurs de longue durée a augmenté de 11,4 % à Roubaix contre 5,3 % dans la région, et le nombre de chômeurs de très longue durée a augmenté de 5,2 % à Roubaix contre 3,3 % dans la région.

De même, **le taux de chômage, bien qu'orienté à la baisse, reste élevé** : 13,2 % sur la zone d'emploi Roubaix-Tourcoing pour 11,9 % sur le Nord, 11 % dans les Hauts-de-France et 8,8 % en France.

⁵³ Tout comme des familles procèdent à des arbitrages entre établissements scolaires du public et du privé selon les caractéristiques des établissements et leurs attentes (cf. partie 2).

⁵⁴ Catégorie A : personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier). Catégories B ou C : personne ayant exercé une activité réduite dans le mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

⁵⁵ Source : Insee.

⁵⁶ Sont considérés comme chômeurs de longue durée les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois. Au sein de cette catégorie, les demandeurs d'emploi de très longue durée sont ceux inscrits depuis plus de 24 mois.

Le dispositif des emplois francs illustre les effets de la reprise de l'activité économique : ils ont connu des succès lors des années 2 000, avant que la crise de 2 008 produise ses effets et ils ont à nouveau recommencé à être attractifs, même si la relance de ce dispositif y contribue (environ 1 400 emplois sur la MEL au mois de mars 2019)⁵⁷.

Certains employeurs commencent aussi à recruter des profils de personnes qu'ils n'auraient pas embauchés auparavant. Il faut y voir les premiers résultats des modifications des modes de recrutement, portées par les employeurs eux-mêmes et les intermédiaires de l'emploi, mais aussi les conséquences de certains métiers en tension.

Les territoires belges connaissant un chômage de plus en plus bas accentuent leur prospection de main d'œuvre, non seulement sur Roubaix-Tourcoing, mais sur tout le département du Nord. Ainsi l'agence de travail temporaire Konvert prospecte avec un mini-bus sur tout le département.

Les interlocuteurs de la mission soulignent que la population de Roubaix, avec ses caractéristiques, est très sensible aux variations de la conjoncture économique : **les handicaps d'une employabilité comparativement moindre ont moins de conséquences en période de reprise, et inversement en période de ralentissement.**

4.2.2.3 Des leviers de l'action publique dont l'efficacité globale ne peut pas être appréciée

Les dispositifs existants touchent en règle générale les publics roubaisiens, tout en concernant souvent des effectifs limités en valeur absolue.

Sur les 2 287 d'équivalents temps plein (ETP) d'emplois conventionnés au 31 décembre 2018 relevant de l'insertion par l'activité économique sur l'arrondissement de Lille⁵⁸, 394 le sont à Roubaix⁵⁹, soit 17,2 % (Roubaix représente environ 8 % de la population de la MEL). Le plan local pour l'insertion par l'emploi⁶⁰ a accompagné 643 Roubaisiens, dont 53 % sur contrat à durée déterminée de plus de six mois, ou contrat à durée indéterminée, formation qualifiante (8 %). La clause d'insertion sociale a permis en 2018 sur le territoire de la MEL de réaliser 474 000 heures de travail, soit près de 300 ETP, dont 14 % ont bénéficié à des Roubaisiens⁶¹.

Le dispositif emplois francs fonctionne bien sur Roubaix : au 15 mars 2019, 417 emplois francs ont bénéficié à des Roubaisiens, soit 30 % des emplois francs de la zone de la MEL. La mission locale a un peu dépassé l'objectif qui lui était assigné de jeunes insérés dans le dispositif de la Garantie jeune (419 pour 400 fin 2018).

A contrario, tous les acteurs de l'emploi rencontrés déplorent l'arrêt des emplois d'avenir. Ils ont bénéficié de 2013 à 2017 à près de 900 jeunes Roubaisiens⁶², dont la mission locale estime que 70 % sont insérés durablement. Ces emplois⁶³, coûteux pour l'État, combinaient trois atouts essentiels très adaptés pour la population active de Roubaix : une rémunération, un accompagnement et des formations possibles sur une durée d'au plus trois ans. La Ville a joué un rôle majeur en procédant à des recrutements en nombre.

⁵⁷ Source : Pôle Emploi.

⁵⁸ L'arrondissement de Lille comprend le bassin d'emploi de Lille et celui de Roubaix Tourcoing Vallée de la Lys.

⁵⁹ 322 pour des ateliers chantiers d'insertion et 72 pour des associations intermédiaires, plus proches de l'emploi classique. Source : MIE et PLIE.

⁶⁰ Source : Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis (MIE).

⁶¹ Source : MIE.

⁶² Source : Mission locale Roubaix Lys-Lez-Lannoy.

⁶³ Contrat allant de un à trois ans, subventionné à hauteur de 70 % par l'État dans le secteur non marchand et 30 % dans le secteur marchand.

Ces emplois ont permis de stimuler les relations avec des employeurs privés. La réduction du nombre de contrats aidés a aussi été fortement ressentie.

Si l'efficacité globale des dispositifs est pour une part liée à celle de l'activité économique, deux autres raisons ne permettent pas de l'évaluer :

- **Les dispositifs produisent chacun des effets dont la consolidation, à Roubaix comme ailleurs, n'est pas possible** (suivi statistique propre à chaque dispositif, aire géographique différente selon les statistiques par dispositif, pas de suivi des publics bénéficiaires...).
- **L'efficacité sur la population active du territoire doit être dissociée de celle sur les parcours des personnes.** En effet, tous les interlocuteurs soulignent que le critère de succès des politiques de l'emploi sur Roubaix, c'est la capacité donnée aux habitants à pouvoir quitter la ville, en résidant ailleurs, éventuellement en continuant à travailler sur Roubaix. La mobilité résidentielle est donc pour une part une résultante de politiques de l'emploi réussies sur Roubaix. Elle rend très difficile l'évaluation de l'efficacité des politiques menées.

4.2.3 Les politiques publiques sont concurrentes et insuffisamment coordonnées, en dépit d'initiatives de certains acteurs du territoire

4.2.3.1 Les politiques de l'emploi sont éclatées sur Roubaix, comme ailleurs

Un rapport de l'IGAS a dressé, en 2013⁶⁴, pour la France entière, le constat d'un système territorial éclaté des politiques de l'emploi : multiplicité des intervenants, des outils, des périmètres d'intervention et différenciation des publics-cibles. Le constat est identique sur Roubaix⁶⁵ auquel s'ajoute une implication forte, depuis longtemps, de la commune⁶⁶, tout comme à Tourcoing et Wattrelos par exemple. Le directeur de l'unité territoriale Roubaix-Tourcoing de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) le confirme : « *La répartition des compétences est illisible et évolutive. Tout le monde intervient sur les politiques de l'emploi.* »

La Région développe des initiatives : Proch'emploi, Proch'orientation, PASS emploi, PASS formation, « En route vers l'emploi » par exemple⁶⁷. Le Département concentre son action sur les bénéficiaires du RSA : création, avec des recrutements de conseillers insertion et de coachs emploi, de dix Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi, dont une a été ouverte en avril de cette année à Roubaix. Le service public de l'insertion se profile. L'Union européenne finance des dispositifs (par exemple « Initiative Emploi des Jeunes »). En revanche, l'État en gère de moins en moins, à l'exception de l'insertion par l'activité économique, des emplois aidés et des parcours emploi compétences : il s'en remet soit aux collectivités, soit aux opérateurs (Pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi, mais aussi des acteurs sociaux au titre de la politique de la ville...).

⁶⁴ Rapport IGAS : « Évaluation de la politique territoriale de l'emploi », 2013.

⁶⁵ Rapport : « Le marché du travail à Roubaix, acteurs, espaces, outils », recherche-action Roubaix, sous la direction de Gilles Crague, Ecole des Ponts Paristech, janvier 2018

⁶⁶ La recherche-action souligne l'implication de la ville : « La mission locale est créée en 1982 ; l'Association pour le développement de l'éducation permanente (ADEP) est créée en 1998, à l'initiative de la ville et poursuit une culture ancienne de la promotion sociale qui existe depuis la fin du XIX^e siècle ; la Maison de l'initiative et de l'emploi est créée au début des années 2000, et constitue l'un des dispositifs précurseurs et inspirateurs du dispositif national des maisons de l'emploi ». La Commune continue de soutenir financièrement ces organismes et leurs projets. Elle vient d'ailleurs d'inaugurer en 2019 L'Avant-Poste dédié à l'emploi, l'insertion et les formations innovantes (lieu regroupant des opérateurs et la direction de l'économie de la Ville).

⁶⁷ Voir annexe 4.

Cet éclatement induit un brouillage des actions portées par les mêmes acteurs, par exemple des actions de formation et d'accompagnement portées par l'association pour le développement de l'éducation permanente (ADEP) et un développement de relations propres à chaque organisme avec les entreprises. Aucun des opérateurs de l'emploi n'y échappe. Cet éclatement est surtout générateur de **concurrence entre les dispositifs, entre les acteurs qui les portent et entre les territoires** (quatre maisons de l'emploi interviennent sur la zone d'emploi incluant Roubaix, les communes sont en concurrence pour attirer des entreprises).

4.2.3.2 Les critères des politiques de l'emploi et de la formation favorisent de plus en plus la concurrence entre organismes et les fragilisent

Le retour à l'emploi, ou la mise en formation, sont des critères d'évaluation de l'action des intermédiaires de l'emploi *a priori* peu contestables, sous réserve cependant du respect de certains critères qualitatifs, comme la capacité de la personne à effectivement occuper l'emploi pourvu, la cohérence de la formation avec le potentiel et le projet de la personne...

Mais **les cibles actuelles de résultats rapides fixées aux opérateurs par les financeurs les amènent à sélectionner de plus en plus leurs publics** au détriment de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Par un effet en chaîne, les personnes orientées vers le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) seraient de plus en plus éloignées de l'emploi, selon ses responsables. Les organismes intervenants, par exemple l'AFPA Roubaix, font également valoir que les caractéristiques des publics sur Roubaix ne permettent pas d'atteindre les mêmes résultats que ceux d'organismes comparables ou d'atteindre certains objectifs, comme la mission locale le souligne lors de ses dialogues de gestion⁶⁸.

En outre, les critères de résultat des différents financeurs d'un même organisme peuvent varier, comme par exemple la Mission locale selon qu'il s'agit de l'État, de la Région ou de l'Union européenne ; en conséquence la traçabilité du suivi des actions se développe et avec elle « la bureaucratisation » au détriment des actions elles-mêmes, selon les termes mêmes des comptes rendus de dialogues de gestion auxquels la mission a eu accès. Les financements des organismes sont plus instables.

Les organismes s'adaptent à ces logiques et réorientent leur action, comme la Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis. Ainsi sur l'impulsion de l'État, son action a été réorientée vers l'anticipation des mutations économiques plutôt que l'accueil et le placement des demandeurs d'emploi. Elle réalise cependant des actions d'accompagnement des roubaisiens en recherche d'emploi (870 roubaisiens en 2018), des actions d'information et d'orientation (près de 5 300 roubaisiens en 2018) et elle accompagne des responsables de ressources humaines et les appuie dans leur recrutement.

La mission estime que ces pratiques peuvent être sources de **fragilisation des intermédiaires de l'emploi**, mais aussi à l'origine d'effets pervers. Si l'harmonisation des critères de résultat serait souhaitable, elle paraît peu accessible. En revanche, l'ampleur et l'intensité de certaines caractéristiques des publics sur Roubaix pourraient être mieux prises en compte dans l'allocation des financements afin d'atténuer les effets, pour les opérateurs, des financements en fonction des résultats, mesurés par des critères limités.

⁶⁸ Nombre de jeunes ayant démarré une situation professionnelle/nombre de jeunes en parcours nationaux depuis 12 mois sur 2018 : 50 % pour un objectif de 60 %

Part des jeunes en quartier prioritaire de la ville parmi les jeunes accueillis pour la première fois : 76 %, pour une moyenne régionale de 19,8 %. La Mission locale relève : « *L'importance de la part des jeunes en QPV vient impacter tous les résultats de la structure dans la mesure où aucun correctif ne peut venir tirer vers le haut les résultats... ce qui n'est pas le cas de territoires voisins où le mixage des publics permet de tirer vers le haut les résultats globaux de la structure et partant, invalide donc toute comparaison.* »

Garantie jeunes : 78 % des bénéficiaires de la Mission locale résident en QPV, pour 42 % à celle de Tourcoing Vallée de La Lys et 29,7 % dans le Nord.

4.2.3.3 Les acteurs locaux sont à l'initiative d'actions de coopération, en l'absence d'une instance locale de coordination

Si la mission constate qu'une logique de concurrence entre les opérateurs et les dispositifs est à l'œuvre, elle constate dans le même temps qu'ils privilégient autant que possible la coopération entre eux, en particulier sur les situations individuelles.

L'État se positionne pour sa part souvent en facilitateur, soit seul, soit au côté de la Région qui co-pilote avec lui les services publics locaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation (SPELOF).

Les organismes développent des pratiques de conventions pour ne pas être redondants dans leurs actions : Région et Département pour les bénéficiaires du RSA, Pôle emploi et mission locale pour l'accompagnement de publics jeunes⁶⁹ par exemple.

Le partenariat entre Pôle emploi et la mission locale, entre l'école de la 2^{ème} chance (E2C) et la mission locale est considéré par leurs responsables comme meilleur à Roubaix qu'ailleurs. Mais cela n'empêche pas la mission locale de constater un ralentissement des réorientations vers elle de la part de Pôle emploi qui développe des accompagnements plus personnalisés sur les publics jeunes. L'E2C fait le même constat depuis que la mission locale est fortement mobilisée et attendue sur la garantie jeunes, avec des accompagnements collectifs et individualisés⁷⁰. Des effets comparables sont à attendre avec l'action volontariste du Département envers les allocataires du RSA, avec sa maison départementale de l'insertion et de l'emploi.

Les acteurs de terrain estiment qu'ils parviennent à compenser pour une part ces situations de concurrence par leurs habitudes à travailler ensemble et leur engagement premier : le service rendu aux personnes et la recherche de solutions. Ainsi, l'ADEP a fourni des fiches de repérage aux référents RSA afin qu'ils soient outillés pour identifier des personnes nécessitant un accompagnement sur des compétences clés.

En revanche, l'absence de lieux ou d'instances de coordination de proximité entre les acteurs est regrettée. Les acteurs expérimentés qui travaillent sur le territoire depuis longtemps en témoignent : **la fonction de coordination de proximité, portée par l'État et/ou des élus s'est étiolée**. Le SPELOF, adapté à l'échelle de l'arrondissement de Lille, ne l'est pas pour la coordination des opérateurs et de leurs interventions à Roubaix.

4.2.4 Une mobilisation fondée sur un plan d'action territoriale est une nécessité

4.2.4.1 Une mobilisation forte est possible, souhaitée et indispensable

En résumé, le constat de la mission est donc le suivant :

- l'employabilité de la population de Roubaix est insuffisante et la pénalise particulièrement pour accéder aux emplois ;
- des leviers de politiques publiques sont cependant identifiés pour agir sur ces freins et des coopérations entre les acteurs des politiques de l'emploi y contribuent ;
- mais leurs effets sont limités par des logiques de concurrence et l'absence de coordination locale.

⁶⁹ La mission locale a 37 conventions de partenariat avec d'autres opérateurs de l'emploi, mais aussi de la formation, du social, de la santé.

⁷⁰ En 2018, l'E2C Grand Lille a accompagné 583 jeunes (591 en 2017) mais le nombre d'entrants en parcours sur une année a baissé (371 contre 450). Le site de Roubaix accueille 30 % des stagiaires.

Or, la population active va continuer à augmenter durablement dans ce versant nord-est de la MEL, particulièrement à Roubaix. Le risque de déclassement accru du territoire et de ses habitants est manifeste, tout comme celui du recours accru aux revenus sociaux complétés par des revenus illégaux ou souterrains, le tout créant un terrain plus favorable aux comportements de repli.

Les habitudes des acteurs locaux à travailler ensemble, leur aptitude à trouver des arrangements pour ne pas pénaliser les publics et leur demande d'une meilleure coordination territoriale sont des éléments favorables pour (ré)activer un « espace de coordination »⁷¹. La mission recommande d'aller plus loin : au regard des enjeux pour Roubaix (accès à l'emploi et vivre-ensemble), **une mobilisation collective autour d'un plan d'action territoriale piloté par une instance ad-hoc est nécessaire**. Cette mobilisation doit viser à réduire les freins à l'emploi, issus de la période scolaire (niveaux de qualification et orientation en cours de scolarité), et pallier les capacités insuffisantes pour accéder et occuper un emploi (employabilité, modalités de recrutement, mobilités, garde d'enfants...). Elle doit aussi permettre d'utiliser au mieux et de manière coordonnée les dispositifs existants et de nouvelles initiatives.

4.2.4.2 La mobilisation nécessite l'élaboration rapide d'un plan d'action territoriale piloté de manière coordonnée

La mission estime qu'il ne lui revient pas de définir avec précision la méthode d'élaboration et le contenu du plan d'action qu'elle recommande. En revanche, le travail mené lui permet de proposer des principes pour guider son élaboration et des champs d'action prioritaires. La mission n'ignore pas les objections pouvant être avancées, et au premier chef le principe même d'un tel plan d'action ciblé sur un territoire.

Mais c'est bien l'ampleur des enjeux de ce territoire pour les politiques publiques qui a motivé la lettre de mission du Premier ministre et que la mission, à tout le moins, confirme. Elle y ajoute des enjeux au regard des risques pesant durablement sur le vivre ensemble, en dépit du travail et de l'engagement des acteurs au service de ce territoire, mais aussi des ressorts d'une ville riche de son dynamisme et d'aptitudes à la résilience.

Bien centré sur l'emploi et la formation, ce plan ne viendrait pas concurrencer des logiques de projet, recommandées par l'ADULM ou portées par la MEL (développement économique, utilisation des espaces, cadre de vie, habitat, infrastructures ...).

Ce plan peut même être déployé selon une logique d'expérimentation de modalités de travail et d'actions innovantes sur un territoire prioritaire. Ce plan inclurait une évaluation chemin faisant (*in itinere*) afin de procéder à des ajustements au fur et à mesure, avec l'ambition d'en tirer des enseignements pour d'autres territoires prioritaires.

Quatre principes sont posés par la mission pour ce plan d'action territorial :

- **préférer une logique de système et de projet à une logique de dispositifs concurrents**, autour des trois catégories d'acteurs : autorités publiques, opérateurs intermédiaires de l'emploi et de la formation et employeurs. La mission estime qu'associer des employeurs et/ou leurs représentants à ce plan d'action d'une part, des acteurs de l'Éducation nationale d'autre part est indispensable. Pour ces derniers, l'amélioration des processus d'orientation à la fin de la troisième et de la terminale et les deux projets de « cité éducative » peuvent aider à cette association (*cf. supra*, partie 2). Les acteurs de la formation, comme Simplon, l'AFPA, E2C, l'ADEP sont aussi des bons connaisseurs des publics et des attentes des employeurs, tout comme les agences de travail temporaire⁷² ;

⁷¹ La direction du développement économique a animé jusqu'en 2018 des réunions mensuelles avec les principaux acteurs de la politique de l'emploi sur Roubaix.

⁷² Les modalités d'association de chaque acteur pourraient être différentes dans un souci d'efficacité.

- **élaborer une offre de mesures répondant aux besoins identifiés en combinant, selon les personnes, « employabilité-accompagnement-emploi-formation-mobilité »,** à partir des dispositifs existants et de compléments, soit évoqués dans le présent rapport, soit à l'initiative des acteurs locaux (dont le projet de Task force territoriale au bénéfice des territoires prioritaires en préparation au sein de la MEL) ;
- **distinguer les actions prioritaires à déployer auprès et avec les bénéficiaires, selon l'intensité de leur éloignement respectif de l'emploi.** La mission, de manière schématique, distingue trois catégories, qui ensuite nécessitent de mobiliser des leviers adaptés soit collectifs, soit très personnalisés :
 - les personnes très éloignées de l'emploi relevant d'une logique d'activité plutôt que d'une logique d'emploi classique;
 - les personnes dont l'amélioration de l'employabilité et de la qualification sont des prérequis et pouvant relever d'un besoin d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans l'emploi ;
 - les personnes pour lesquelles les opérateurs de l'emploi doivent faire leur travail d'accompagnement habituel vers l'accès à l'emploi.

Les critères d'évaluation des actions pourraient être différents selon ces catégories de bénéficiaires et ne pas être limités au seul critère de l'accès immédiat à l'emploi ou à une formation.

- **élaborer rapidement ce plan, ce qui implique un pilotage légitime.** La mission recommande que l'État et la Région qui co-pilotent le SPELOF du grand arrondissement de Lille, co-pilotent également le plan d'action sur Roubaix. Si ces deux acteurs l'estiment souhaitable, ils pourraient s'associer les services d'une personnalité qualifiée. Ces co-pilotes proposeront des modalités de gouvernance du plan d'action.

Recommandation n°47 : Bâtir un plan d'action pour l'accès à l'emploi des Roubaisiens, sous la direction de l'État et de la Région, associant l'ensemble des acteurs impliqués.

5 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA COHESION SOCIALE

5.1 Le soutien de l'État à la commune

5.1.1 Le montant important des dotations de péréquation

Roubaix bénéficie d'un montant de dotations de l'État très élevé en comparaison à d'autres communes de même taille. La dotation globale de fonctionnement (DGF) représentait en 2017 quelque 40 % du total des produits de fonctionnement CAF (12,7 % pour la moyenne de la strate). Entre 2018 et 2019, elle a augmenté de 3,3 %.

Encadré n° 7 : La composition de la DGF en faveur de la commune de Roubaix

Outre une dotation forfaitaire, la dotation globale de fonctionnement comprend deux dotations de péréquation : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), qui s'est élevée à 45,7 M€ en 2019, et la dotation nationale de péréquation (DNP), soit 3,13 M€ la même année.

La DSU est réservée aux communes en difficulté. Elle dépend du potentiel financier par habitant de la commune, de la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune, de la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements, du revenu moyen des habitants. Un indice synthétique permet de classer les communes de plus de 10 000 habitants en tenant compte de ces indicateurs : pour Roubaix, il est de 1,98, situant la ville au 6^e rang des communes de plus de 10 000 habitants les plus en difficulté. Roubaix est la deuxième commune, derrière Marseille, pour le montant brut de DSU versée. Quant à la DNP, elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Roubaix est en 12^e position des communes bénéficiant de la DNP si l'on tient compte du seul volume de la prestation. Tourcoing est 9^e.

Au budget prévisionnel de la commune pour 2018, le total des dotations de fonctionnement versées par l'État était de 69 M€, comprenant un versement au titre de la dotation générale de décentralisation « bibliothèque » volet fonctionnement, des crédits politique de la ville (3 M€), le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (1,4 M€), le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, en baisse de 17 % (1,3 M€).

La part du total des impôts locaux et taxes diverses est inférieure à celle des dotations de l'État, contrairement à la moyenne des communes de la strate : en 2017, les bases nettes d'imposition représentaient le tiers des bases de la moyenne de la strate. Même après l'adoption de taux supérieurs à la moyenne, le produit de la taxe d'habitation comme de la taxe foncière est nettement inférieur à celui obtenu par les communes de la même strate.

5.1.2 La politique de la ville

Une grande partie du territoire de Roubaix est éligible à la politique de la ville. Sommairement, celle-ci comprend deux volets : des opérations de rénovation urbaine bénéficiant du soutien financier de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ; des actions sectorielles définies par les priorités retenues par les partenaires.

Dans le cadre du PNRU, plusieurs opérations de rénovation urbaine ont été conduites à Roubaix, Le principal quartier concerné a été celui des Trois-Ponts. Le rapport du CGEDD de juin 2018 a abordé ce sujet, sur lequel la présente mission n'était pas interrogée. Deux points sont cependant à retenir : les zones destinées à l'aménagement privé n'ont pas trouvé preneur ; les opérations ne sont pas achevées et se poursuivront sur la partie ouest du quartier. Les difficultés de la démarche de démolition-reconstruction ou réaménagement, sur laquelle repose ces projets, sont en effet bien identifiées : elles sont longues et coûteuses et leurs effets sur la mixité sociale ne sont pas avérés.

S'agissant des actions sectorielles, la MEL, en lien avec les communes, a élaboré le diagnostic et conçu la stratégie du contrat d'agglomération 2015-2020 – qui comporte un volet spécifique à Roubaix⁷³. La métropole ne pilote pas les actions. Celles-ci sont, en effet, souvent conduites par des associations, dont l'interlocuteur est la commune ; de même, si la MEL est le « garant » des opérations ANRU, dont elle assure la « direction de projet » (elle fixe la « jauge globale de démolition »), elle les accompagne par des moyens financiers, mais l'interlocuteur direct des bailleurs et des habitants est la commune.

Les éléments transmis par la Ville n'ont pas permis d'établir le bilan des actions conduites sur une période significative.

Une évaluation à mi-parcours (sur la période 2015-2017) est en cours, assurée par la MEL.

Celle-ci a notamment consisté à identifier les crédits mobilisés par axe d'intervention et public cible.

Selon les premiers résultats, non définitifs, transmis à la mission par la préfecture, Roubaix a bénéficié de 32,9€/hab. de crédits d'État (pour une moyenne MEL de 41,8€/hab.)⁷⁴, la Ville mobilisant 20,2€/hab.⁷⁵ (pour une moyenne de 27,2€/hab.) Par ailleurs, il apparaît que les crédits d'État ont globalement baissé, pour l'ensemble de la MEL, de 8 % entre 2015 et 2017 (soit -789 K€).

En revanche, **l'efficacité et l'efficience des actions n'ont pas été étudiées**, en raison du très grand nombre de bénéficiaires et de la faiblesse des montants d'une majorité de projets. Il aurait pourtant été souhaitable de définir un ou plusieurs secteurs prioritaires pour conduire une telle analyse.

La MEL estime qu'elle est en mesure, aujourd'hui, d'approfondir le diagnostic et de mieux cibler les mesures prioritaires. Elle a missionné l'ADULM à cette fin. La réflexion s'appuiera notamment sur les travaux du bureau d'études FORIS, portant sur la mixité sociale et scolaire, d'un autre bureau d'études sur les reconstructions-réhabilitations d'écoles (2020-21). Un plan d'actions sur le volet emploi est en préparation. La mission souligne que ce volet emploi pourrait venir alimenter le plan d'action territorial que la mission recommande (cf. *supra*, partie 4) ou en reprendre certaines dispositions.

5.1.3 La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

De par ses caractéristiques, Roubaix est un terrain de déploiement prioritaire des actions de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le département du Nord est l'un des premiers à avoir contractualisé avec l'Etat. Cette stratégie transversale et interministérielle prévoit des mesures qui concernent le champ de la santé, de l'emploi et de la cohésion sociale du présent rapport. Des mesures complémentaires sont à l'étude sur le champ de la protection de l'enfance.

Dans le champ de la santé, des moyens pour augmenter des solutions d'accompagnement social renforcé sont prévus : lits d'accueil médicalisé, lits halte soins santé et appartements de coordination thérapeutique.

Dans le champ de l'emploi, des actions sont financées en faveur de la remobilisation des jeunes, de l'accompagnement vers l'emploi, de la garantie d'activité combinant accompagnement social renforcé et insertion vers l'emploi et de places supplémentaires pour l'insertion par l'activité économique.

Dans le domaine de la cohésion sociale, des mesures sont prévues pour développer les modes d'accueil de la petite enfance (diminution du reste à charge des communes, places en crèche à vocation d'insertion professionnelle), plan de formation pour les professionnels de la petite enfance, les points conseil budget, les points d'accueil écoute jeunes et les associations de prévention spécialisée et éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

⁷³ Voir annexe 4, partie 8.4.

⁷⁴ Seule la population cible est prise en compte.

⁷⁵ Si l'on ajoute les crédits de droit commun mobilisés par la Ville pour les mêmes actions, le montant passe à 33,3€/hab. Les crédits des autres collectivités, opérateurs et partenaires ne sont pas pris en compte.

La mission recommande aux acteurs locaux (Préfecture, ARS, Région et Département, CAF, Pôle emploi en particulier) de prendre en compte la situation et les projets portés à Roubaix dans les décisions de financement au titre de cette stratégie.

Recommandation n°48 : Recourir aux mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour financer en priorité des actions sur Roubaix.

5.2 Une offre de services sociaux dense et mobilisée dont les conditions d'exercice et d'efficacité sont difficiles

Les services publics et les services associatifs n'ont pas déserté le territoire de la ville. Ils sont nombreux et présents, pour la plupart actifs et réactifs, créatifs et compétents, impliqués et ancrés dans la vie roubaisienne.

Dans le domaine strict du social, les trois acteurs publics clés sont la Ville et son centre communal d'action sociale (CCAS), le Département et sa direction territoriale Roubaix-Tourcoing (DTPAS) et la CAF. Ils sont souvent en relation avec d'autres acteurs publics sectoriels dans le domaine de l'emploi, de la santé, du logement, de l'éducation... Et, dans leur domaine, ils s'appuient sur un réseau associatif, qu'ils soutiennent financièrement, également dense et diversifié.

La mission n'avait pas pour objet de décrire cette offre associative. En revanche, quelques exemples significatifs permettent d'illustrer son ampleur.

Les différents secteurs du CCAS travaillent avec 116 associations. Pour l'aide alimentaire, il recense et travaille avec 16 associations. Les Restos du Cœur ont 5 points de distribution d'aide. Le comité local du Secours Populaire, avec 4 000 familles ou personnes adhérentes⁷⁶ (représentant au total 10 500 bénéficiaires), une centaine de bénévoles, 16 salariés, 10 jeunes en service civique, est le plus important comité de France. L'association Amitié et Partage est constituée de 37 salariés et de 50 bénévoles. Ces associations, à Roubaix comme ailleurs, ont diversifié leurs offres de services : boutiques solidaires, insertion, médiation administrative, accès au numérique, halte-garderie...

Les associations et les services sociaux voient progresser trois catégories de bénéficiaires : les retraités, les travailleurs pauvres et les étudiants. Dans une ville où les prestations sociales constituent une part du revenu disponible par ménage plus importante qu'ailleurs, les retards de versements, les modifications des conditions d'éligibilité et des niveaux des droits se traduisent par des demandes de « secours d'urgence » auprès du CCAS, des unités territoriales du Département et des associations en particulier.

Tous les services sociaux sont également confrontés à des situations personnelles ou familiales socialement complexes. Les conditions d'exercice de leurs réponses à ces situations et à celles plus habituelles sont souvent rendues difficiles par plusieurs facteurs.

5.2.1 La disponibilité en ressources humaines

Les interlocuteurs de la mission ont mis en avant **le turn-over de certains personnels**, en particulier contractuels, mais aussi de jeunes fonctionnaires, **les temps de vacance de postes**, la réduction des contrats aidés (cf. *supra*, partie 1.5). En revanche, les responsables rencontrés et beaucoup d'agents sont expérimentés, compétents et fortement investis.

⁷⁶ Selon les indications fournies, 80 % des adhérents ont un reste à vivre de 4 à 5 € par jour.

L'ampleur des difficultés que connaissent les publics de Roubaix a amené le Département du Nord à développer, à partir de 2017, un ensemble d'actions, « la nouvelle réponse sociale roubaisienne », pour essayer de remédier au travail en urgence au détriment de la prévention, à la faible attractivité des trois UTPAS de la commune, au turn-over important et à l'augmentation des risques psycho-sociaux. Concrètement, ont été mises en place une cellule de recueil des informations préoccupantes et une plateforme téléphonique ; des mesures spécifiques ont été prises en matière de ressources humaines (régime indemnitaire et moyens supplémentaires pour les déplacements des agents). Et surtout une quatrième unité territoriale a été créée et 14 postes ont été ouverts.

Cela étant, en avril 2019, sur les 231 postes en effectifs théoriques, la DT PAS comptaient 17 postes vacants⁷⁷, 3 CDD et 6 professionnels volants compensant les vacances de postes. Les évaluations menées montrent des effets encore limités de cette réponse supplémentaire conséquente.

5.2.2 Les modifications des politiques publiques

Tous les acteurs ont souligné ce point : **les fréquentes modifications des conditions de mise en œuvre des politiques publiques du secteur social, mais aussi d'autres secteurs, compliquent le travail des services.**

Ainsi le recentrage des politiques du Département du Nord sur les allocataires du RSA et sur les jeunes de 11 à 18 ans, en se concentrant sur le public de l'aide sociale à l'enfance, a des conséquences importantes sur Roubaix. Le CCAS se voit « déchargé » de l'emploi de « référents RSA » qui intervenaient auprès de personnes souvent en grandes difficultés domiciliées au CCAS⁷⁸. Il peut redéployer certains de ses moyens sur les pôles sociaux du CCAS de quartier. Mais cela nécessite de fournir des explications aux allocataires et aux agents et de déconnecter une partie du travail social mené auprès d'eux par le service social du CCAS. Plus généralement, le CCAS estime qu'il doit réinterroger le fonctionnement de ses relations – au demeurant bonnes – avec la DT PAS.

En revanche, le débat avec les deux clubs de prévention spécialisée est difficile car leur travail concerne les jeunes allant jusqu'à 25 ans. Il leur est demandé à la fois de fusionner et de ne plus intervenir auprès de certains jeunes, ou de le faire à financements réduits ou en trouvant de nouvelles sources de financement.

Les services sociaux de Roubaix, comme ailleurs, doivent aussi s'adapter, par exemple, aux modifications des conventions d'objectifs et de gestion (COG) des organismes nationaux, de leurs priorités, mais aussi des critères d'éligibilité et des niveaux de financements. C'est le cas de celle de la caisse nationale d'allocations familiales sur la petite enfance et les centres sociaux. Les interlocuteurs de la mission soulignent que le renouvellement d'une COG entraîne environ 18 mois d'incertitude pour tous les acteurs locaux.

Dès lors que l'efficacité du travail social est de plus en plus dépendant d'une pratique partenariale, les conséquences de ces changements, et leur fréquence, sont multiples : coût d'information, coût d'apprentissage, d'adaptation, de coordination, modifications des conditions de financement, des pratiques et des publics concernés, des personnes référentes connaissant les situations individuelles, risque de rupture des accompagnements.

Beaucoup d'interlocuteurs de la mission ont souligné leur capacité à s'adapter grâce à leurs habitudes de travail sur le même territoire, celui de la ville de Roubaix, y compris en modifiant les modalités de mise en œuvre des actions pour tenir compte des situations individuelles. En revanche, **le temps requis pour accéder à l'information et la prendre en compte dans le travail quotidien complique leurs tâches... et celles de « leurs publics ».**

⁷⁷ 27, au 1^{er} novembre 2018.

⁷⁸ 800 personnes sont domiciliées auprès du CCAS (personnes isolées, en rupture conjugale ou familiale, soumises à des procédures d'expulsion). 125 sont des femmes, dont 95 isolées et 30 avec enfants.

5.2.3 L'intervention auprès des mêmes publics

Plusieurs organismes peuvent intervenir auprès des mêmes publics, et donc les mêmes personnes, pour la même finalité. Selon les organismes rencontrés, cela peut être justifié. Ainsi en matière d'aide alimentaire, les secours fournis par une association peuvent s'avérer insuffisants pour une famille et susciter des demandes auprès d'autres associations. La mobilité des personnes rend difficile également le suivi de situations individuelles et complexifie le travail des services sociaux. L'accès à la connaissance de la situation des personnes et de leur évolution, des aides durables ou de secours dont elles bénéficient, est aussi un enjeu pour les acteurs du secteur social.

Ces sujets posent des **questions de cohérence et de coordination des actions menées, mais aussi de formes de concurrence entre les associations**, dont certains bénéficiaires d'aides individuelles savent jouer. Les tentatives des acteurs publics sur Roubaix pour simplement mieux connaître la réalité des actions menées par les associations se sont heurtées à deux obstacles, dont les associations elles-mêmes ne se cachent pas : le souci d'autonomie des associations vis-à-vis des autorités publiques locales et l'autonomie des unes envers les autres. Au regard de l'ampleur et de la diversité des actions menées par les associations à vocation sociale sur Roubaix, il y a là un sujet collectif territorial mal résolu.

5.3 Une action municipale importante pour la cohésion sociale, en dépit de certaines limites

Dans le domaine social, la Ville agit seule, ou avec d'autres partenaires, essentiellement sur le champ de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, via ses services ou avec l'appui du CCAS.

La mission a pu constater la qualité globale des responsables de ces domaines et leur connaissance des problèmes de terrain. Elle insiste sur l'importance pour la cohésion sociale des actions menées et des risques encourus quand leur mise en œuvre est fragilisée. La mission estime cependant que la Ville doit inscrire ses actions dans une approche stratégique incluant celles de partenaires impliqués, définissant des règles explicites pour les agents et les usagers et en assurer un pilotage effectif.

5.3.1 Des actions pour les différents âges de la vie

5.3.1.1 Petite enfance

Pour **la petite enfance**, les services de la ville soulignent la grande implication des partenaires, par exemple dans les commissions « petite enfance » par quartier et lors des journées annuelles de la petite enfance (400 participants en 2017, 4 400 en 2018 et 3 500 en 2019), qui réunissent les offres existantes (haltes garderie, crèches, classes-passerelles, lieux d'accueil loisirs, écoles avec la possibilité de s'inscrire) et la CAF, la protection maternelle et infantile (PMI), des services du Département.

Des offres peuvent être regroupées dans des équipements municipaux avec, par exemple, crèche, ludothèque, halte-garderie, accueil loisirs et accompagnement PMI. Des places pour faciliter l'insertion professionnelle des parents existent, avec un financement du Département pour les bénéficiaires du RSA. Elles pourraient se développer avec le déploiement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Toutefois, les services de la ville estiment⁷⁹ que les 750 places de crèches actuelles⁷⁹ ne sont pas à la hauteur des besoins (6 à 12 mois de délais d'attente). À cela s'ajoute une offre d'assistantes maternelles indépendantes (AMI) de 300 personnes, mais dont en réalité un tiers seulement travaille effectivement. Depuis début 2018, la Ville a pris le relais d'une association financée par la CAF pour animer le réseau des AMI (formation, relations avec les familles...).

⁷⁹ 6 crèches municipales avec 350 places et 6 crèches associatives avec près de 400 places.

Il y a là **un enjeu de socialisation** au moment de la petite enfance. Or, si le besoin potentiel est manifeste, les freins au recours à ces offres le sont tout autant. Ils peuvent être de plusieurs ordres : le statut de mère comme allant de pair avec la garde de l'enfant jusqu'à l'école, la possibilité de recourir à la famille proche ou au voisinage, le reste à charge même limité, la proximité ou non d'une place disponible, le chômage qui laisse le temps pour s'occuper de(s) enfant(s), le refus de la socialisation des petits... Le développement quantitatif d'une offre adaptée doit donc certainement être complété par des actions d'accompagnement vers ces solutions.

Il appartient aux partenaires concernés de définir des projets ou des appels à projet en ce sens, sous leurs contraintes financières. Les principaux partenaires sont la Ville, le CCAS, le Département, la CAF et l'État, via la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, la politique de la ville et les mesures complémentaires en préparation sur l'aide sociale à l'enfance.

Quant au réseau des assistantes maternelles, il est insuffisamment utilisé et des initiatives sont en cours pour le dynamiser et le professionnaliser. Les dispositions de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de la COG de la CNAF doivent être mobilisées à ces effets.

Recommandation n°49 : Augmenter l'offre de places en crèche, en halte-garderie et développer le réseau des assistantes maternelles.

5.3.1.2 Loisirs et jeunesse

Les **centres de loisirs** sont également des lieux de socialisation importants, avec 700 places offertes et un taux d'occupation élevé de 80 %. Là aussi, plusieurs facteurs limitants coexistent : la capacité de la ville à financer plus de places, la capacité de financement même modeste des familles ; la priorité que l'État souhaite donner aux enfants en situation de handicap à nombre de places et de financements constants pourrait limiter l'accès à d'autres enfants.

La mission recommande que le secteur des loisirs pour les enfants, accessibles financièrement pour des familles précaires, pauvres et modestes, parfois nombreuses, soit préservé dans les arbitrages budgétaires. Il s'agit de lieux et de moments de socialisation et de répit pour les enfants par rapport à leur environnement, stimulants pour leur développement. Ces offres de loisirs sont également importantes pour les parents qui peuvent trouver ainsi du temps disponible.

Le champ des initiatives sociales envers la **jeunesse** est essentiel. La mission recommande que leurs financements soient également préservés, sous réserve évidemment de l'appréciation portée sur les actions menées et sur les porteurs de projet.

Leurs vecteurs sont multiples : le sport, la culture, les loisirs, l'environnement, le numérique, les logiques de projet, la lutte contre les addictions, le civisme... Au regard des envies exprimées ou latentes des jeunes, mais aussi des risques qui les guettent (décrochage scolaire, méconnaissance de savoirs de base et de savoir-être, délinquance, addictions, influences de réseaux divers...), ces initiatives peuvent leur offrir des opportunités de réponse. L'action des associations de prévention et d'éducation spécialisée s'inscrit dans ce cadre. Les enjeux des relations entre jeunes eux-mêmes, notamment entre leurs genres, leurs origines nationales et de quartiers doivent aussi être pris en compte.

En plus des centres sociaux (*cf.* ci-dessous), les 11-30 ans peuvent bénéficier des offres des trois pôles ressources jeunesse, essayant de concilier approche territoriale et approche thématique⁸⁰. Ces pôles ont vocation, selon les services de la ville, à créer des espaces de remobilisation (comme par ailleurs le Campus Insertion par le sport), en amont ou en accompagnement de l'insertion par l'emploi et la formation.

⁸⁰ Thématiques cultures urbaines, danse et sport pour l'un, thématiques santé, bien-être, parentalité pour un autre, insertion professionnelle, scènes ouvertes pour le troisième.

5.3.1.3 La parentalité

La thématique de la **parentalité** est transversale à plusieurs parties de ce rapport : éducation, santé, employabilité, cohésion sociale. Au regard des diagnostics portés, les actions autour de la parentalité méritent d'être dopées. Elles ne peuvent qu'être partenariales, passer par plusieurs canaux et souvent elles doivent irriguer des actions dont l'objet est autre (consultation d'un professionnel de santé, d'un travailleur social..., ce qui justifierait de développer des informations et des formations à leur égard). Elles sont classiquement pré et post-natales, elles associent les acteurs de la PMI et du travail social. La nécessité de placement de petits de moins de deux ans, le développement de déficiences acquises, la vie compliquée de certaines mères monoparentales attestent de l'intérêt d'assurer un accompagnement durable à ce titre.

Le projet de « Maison des parents » porté par le Département s'inscrit dans cette logique et le Département est certainement l'acteur le plus à même de fédérer les initiatives de soutien à la parentalité. Plus largement, **la mission insiste sur l'importance de l'investissement social que représente à Roubaix ce champ d'action.**

Recommandation n°50 : Développer de manière transversale les actions de soutien à la parentalité.

5.3.1.4 Éducation populaire

Les actions d'**éducation populaire pour les adultes** doivent être maintenues. Elles peuvent s'inscrire dans un projet personnel d'intégration sociale, de développement personnel, voire d'insertion professionnelle, même si ce n'est pas leur finalité première. Il peut s'agir d'actions d'apprentissage linguistique, de lutte contre l'illettrisme, contre l'illectronisme, d'accès à des connaissances numériques, de médiations visant à une meilleure autonomie, d'apprentissage pour une meilleure vie quotidienne (zéro déchet, énergie, alimentation, budget...), de propositions culturelles, d'activité physique ...

Ces actions offrent des opportunités d'ouverture sur des nouveaux champs, d'amélioration de la confiance en soi et d'autonomisation⁸¹. Elles créent du lien, particulièrement souhaitable à Roubaix. Des incitations ou des facilitations pour les femmes prêtes à participer à des telles actions seraient opportunes : ce sont très souvent elles qui sont les plus soucieuses de participer à la vie de la cité, à pousser et suivre les études de leurs enfants dès lors qu'elles en ont les moyens.⁸²

5.3.2 Consolider et faciliter la cohérence des actions

La vie sociale roubaisienne bat largement au rythme de celui des centres sociaux et des associations⁸³. Leur dynamisme caractérise la ville. Il s'agit d'un atout majeur dont tous les responsables de la vie publique se félicitent. L'autonomie des gouvernances en est une autre, car elle requiert la participation des habitants. En revanche, cette autonomie est également source de risques.

⁸¹ C'est un besoin par exemple pour des femmes arrivées en France vers l'âge de 20 ans, peu intégrées dans la vie au-delà de la cellule familiale, ne parlant pas ou trop mal le français qui se trouvent démunies au moment du décès de leur mari.

⁸² Les présidences des centres sociaux sont des présidentes, les membres des associations de parents sont essentiellement des femmes fortement investies dans la vie des établissements et dans le suivi des études de leurs enfants. La mission a pu constater les capacités et les volontés des femmes, des jeunes filles aux jeunes grands-mères, de faire entendre leurs voix et de choisir leurs voies ; mais elle n'a pas pu entendre celles des jeunes filles et des jeunes femmes surtout, repliées chez elles.

⁸³ Les clubs de sport, leurs terrains et leurs salles, sont également des acteurs importants de la vie sociale.

5.3.2.1 Les centres sociaux

Les **centres sociaux** sont des « institutions » qui comptent sur Roubaix, avec de gros budgets (1 à 2 M€) et leur propre gouvernance. Ils peuvent toucher tous les publics de la petite enfance aux retraités. Ils sont au nombre de 10 et ils couvrent presque tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils sont principalement financés par la Ville et la CAF, à hauteur de quelque 30 % chacun.

À partir de 2013, les difficultés majeures se sont succédé : deux centres⁸⁴ font l'objet d'un plan d'apurement ; un autre a fermé à la suite de dissensions et de violences avant d'être détruit par un incendie volontaire ; la proximité d'une zone de deal avait créé un environnement défavorable. La Ville a lancé un audit financier. Ainsi les difficultés de gestion et de gouvernance d'au moins trois centres sociaux sur les dix ont mis en péril la poursuite d'activités indispensables à une forme d'équilibre social au sein de la ville.

Mais au-delà de ces difficultés de gestion et d'un pilotage, trop à distance pendant un temps, l'ampleur des actions menées atteste du rôle majeur des centres dans la cohésion sociale de la ville⁸⁵. Quelques chiffres sur l'année 2017 l'illustrent : haltes garderies (534 enfants), accueil loisirs (2 451 enfants), lieux d'accueil et de loisir de proximité autour d'un projet collectif (620 bénéficiaires), découvertes culturelles (1 070 du primaire et des collèges). Des actions diverses sont également menées dans les centres sociaux : accompagnement scolaire, réhabilitation de logements, référents jeunes et plateforme prévention décrochage, actions santé, accès au numérique.

A l'égard des centres sociaux, **un pilotage plus serré est amorcé. Il doit être affirmé**. Un nouveau contrat type d'objectifs et de moyens avec ces centres est en cours d'élaboration. Les attentes de la CAF sur le suivi se renforcent. Il liera les centres aux financeurs, avec un meilleur suivi des actions. C'est l'opportunité pour la Ville et son CCAS avec la CAF, le Département, l'État et les représentants des centres de redessiner les objectifs poursuivis, de tirer les conséquences des évolutions des modalités d'interventions du Département et de la CAF notamment, de définir des actions prioritaires et leurs financements.

Recommandation n°51 : Contractualiser avec les centres sociaux, assurer un suivi de leurs actions et un pilotage plus serré.

5.3.2.2 Les associations

La densité et le dynamisme de la vie associative sont, avant tout, des atouts pour la ville.

La multiplicité des intervenants dans certains domaines auprès des mêmes publics potentiels peut être néanmoins source d'un manque d'efficacité globale : concurrence pour l'obtention de financements au regard des résultats (à l'image du secteur des politiques de l'emploi évoqué plus haut), voire d'incohérence et d'entretien de logiques de guichet dont les bénéficiaires jouent. Par ailleurs certaines associations qui sollicitent des reconnaissances et des financements sont porteuses de desseins incompatibles avec les lois et l'esprit de la République. Les informations circulent entre financeurs pour limiter ces risques. Les services de l'État sont sollicités sur la gouvernance de telles associations.

Les associations rencontrées sont logiquement soucieuses de leur autonomie prévue par des textes. Certaines en ont les moyens (par exemple des comités locaux de grandes associations nationales) ; elles fournissent les informations demandées par les financeurs.

⁸⁴ Le centre social des Trois villes et celui des Quatre quartiers.

⁸⁵ Les services relatent les inquiétudes des parents exprimées avec la fermeture du centre social Moulin Potennerie : repli et manque d'activités des enfants et des jeunes dans les maisons pendant les périodes sans école, tensions avec les jeunes de l'extérieur.

Ces associations sont souvent de facto des opérateurs de politiques publiques financées pour une part par des fonds publics⁸⁶. C'est particulièrement vrai sur Roubaix.

Les tentatives menées en 2013 par le CCAS pour mieux connaître la réalité des actions menées en matière d'aide alimentaire par les associations se sont heurtées à deux obstacles, dont les associations elles-mêmes ne se cachent pas : leur souci d'autonomie vis-à-vis des autorités publiques locales et l'autonomie des unes envers les autres.

Les financeurs sont légitimes à se préoccuper et à s'assurer des conditions de mise en œuvre des missions des associations. Sur Roubaix, c'est particulièrement opportun compte tenu de l'importance de leur rôle. Toutefois, la confiance des associations doit être systématiquement recherchée, et elles doivent donc être assurées que les principes d'autonomie et de neutralité politique locale seront absolument respectés.

Avec le concours des associations, la mission recommande de choisir quelques thématiques à fort enjeu (par exemple, la lutte contre la précarité alimentaire, numérique et énergétique ainsi que la prévention de l'échec scolaire), de recenser et porter un diagnostic sur l'offre existante, de formuler les attentes des financeurs et des associations, en sollicitant des usagers et d'en tirer des enseignements (communication vers les publics sur l'offre, synergies, mutualisations et complémentarités possibles, projets inter-associatifs). Il s'agirait ainsi de déterminer des intérêts à agir partagés.

Recommandation n°52 : Améliorer la cohérence des interventions des associations sur des thématiques de politiques publiques choisies avec leur concours, en déterminant des intérêts à agir partagés.

5.3.2.3 Démocratie participative et association des habitants

La Ville a installé un conseil consultatif de la jeunesse (environ une quarantaine de membres) qui a travaillé récemment sur les sujets d'égalité femme/homme et le harcèlement scolaire. Il existe aussi un conseil des enfants.

La Ville essaye aussi de faire vivre cinq conseils citoyens (365 personnes au moment de leur installation) prévus par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, dite loi Lamy. Ainsi leurs avis sont recueillis au cours du processus d'examen des environ 250 projets déposés en réponse à l'appel à projets annuel au titre des crédits de la politique de la ville. Leur mise en place a été longue et difficile. Leur fonctionnement suscite des débats politiques locaux. Leurs effets d'entraînement sur le reste de la population sont particulièrement limités, ce d'autant plus que la vie associative est traditionnellement forte sur Roubaix et qu'elle mobilise l'engagement de bénévoles.

Des habitants demandent à être informés et associés à des opérations affectant leur cadre de vie quotidien. Ils le sont par exemple pour des opérations de restructuration/rénovation de quartiers. D'autres habitants, en nombre encore insuffisant, sont membres d'associations de parents d'élèves. Certains participent activement aux instances des centres sociaux.

La mission a perçu les difficultés de fonctionnement, d'animation et d'efficacité des formes de démocratie participative et d'association des habitants. Elles ne paraissent pas spécifiques à Roubaix. Cependant, les enjeux de régulation de la vie sociale à Roubaix sont trop prégnants pour que la Ville n'investisse pas plus efficacement le champ de la démocratie participative.

En revanche, les actions de médiation sont très présentes et très visibles sur la ville. Ainsi, un service municipal de prévention anime des groupes de résolution des problèmes lorsque des tensions se font jour dans des quartiers. La mission a été frappée par le nombre d'agents de médiation et de sécurité sur Roubaix.

⁸⁶ C'est le cas de l'aide alimentaire par exemple.

Dans le quotidien, la régulation et la médiation est assurée par une présence massive de médiateurs divers et d'agents de sécurité dans des espaces publics fermés (CAF, CPAM, Pôle Emploi, établissements scolaires...) ou de circulation (dans les réseaux de transport) et par la police des transports urbains, la police municipale et nationale. La population elle-même peut aussi y contribuer.

Recommandation n°53 : Faire mieux fonctionner les instances de démocratie participative et continuer à favoriser les actions impliquant les habitants.

5.3.2.4 Relations entre les acteurs de l'aide et de l'action sociale

Enfin, **l'efficacité des interventions des principaux acteurs de l'action sociale doit être facilitée**. Il faut, selon la mission, distinguer les interventions sur des situations individuelles et leurs relations institutionnelles sur un même territoire.

Les premières doivent conserver leur principal atout : celui des habitudes de travail entre des collègues qui se connaissent. Mais face à la nécessité grandissante du travail partenarial, à la montée de situations complexes et aux problèmes de disponibilité des ressources humaines, une formalisation de certaines relations s'impose.

Il appartient aux acteurs locaux d'en dessiner les contours et les modalités. Les « groupes socio-éducatifs » correspondant à la géographie des quartiers couverts par les centres sociaux, pilotés par la DT PAS, peuvent probablement répondre à cette finalité. Ils sont notamment composés d'agents du CCAS, des centres sociaux, des équipes de réussite éducative, des clubs de prévention.

Quant aux relations entre les responsables des institutions de l'action sociale intervenant sur la ville de Roubaix, la mission estime qu'ils doivent organiser leurs relations, en se rencontrant par exemple de deux à quatre fois l'an. Cela concerne la Ville, le CCAS, le Département, la CAF, la MEL et l'État. Il leur appartiendrait de définir le niveau de leur représentation et l'objet de leur travail, et notamment de piloter et suivre la mise en œuvre des recommandations du présent rapport qui auront été retenues. D'autres thématiques pourraient être abordées : échange sur les relations avec les usagers, sur les règles pour faciliter le travail des agents au contact du public, sur les évolutions des réglementations que les acteurs de terrain doivent mettre en œuvre et leurs conséquences pour les autres... La mission recommande que la Ville ou son CCAS soit l'animateur de cette instance.

Recommandation n°54 : Instauration des modalités de coopération souples :
- pour le traitement des situations individuelles nécessitant une coordination partenariale, tels les « groupes socio-éducatifs » que pilote le Département ;
- pour les relations institutionnelles entre les acteurs du social, à l'initiative de la Ville ou de son CCAS.

5.4 Des enjeux de la protection de l'enfance et de la jeunesse très prégnants

Au 31 décembre 2018, la DT PAS Roubaix-Tourcoing⁸⁷ suivait 3 488 mesures de protection de l'enfance, soit 18 % de l'ensemble des mesures suivies dans le Département du Nord.

Parmi les mineurs protégés suivis, plus d'un sur deux (55,8 %) fait l'objet d'une mesure de placement, c'est le taux le plus élevé du département. Le taux de judiciarisation des mesures dans la DT PAS est supérieur à celui du Département : 92,9 % des mesures suivies sont des mesures judiciaires contre 90,9 % dans le Département. Ce taux de judiciarisation élevé traduit, notamment, la gravité des situations prises en charge et leur dégradation avancée.

⁸⁷ La DT PAS Roubaix-Tourcoing couvre un territoire de 23 communes pour une population totale de 430 000 habitants.

Il traduit aussi la difficulté d'associer les parents, en amont, à la protection de leurs enfants (méfiance, crainte des placements) et les relations difficiles des travailleurs et des services sociaux avec certaines familles. En comparaison, le taux de judiciarisation des mesures de protection de l'enfance est de 79 % à l'échelle nationale⁸⁸.

Au sein de la DT PAS Roubaix-Tourcoing, les quatre UT PAS situées à Roubaix⁸⁹ représentent 1 064 des 1 946 mesures de placement et 794 des 1 542 mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), soit au total 53,3 % de la file active de la DT PAS. Les équipes de la DT PAS Roubaix-Tourcoing estiment que la seule commune de Roubaix représente 70 % de leur activité.

Les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) voient progresser les besoins de placements de nourrissons et d'enfants de moins de deux ans, et de pré-adolescents ou d'adolescents. Pour ces derniers, les acteurs estiment qu'ils doivent pallier le manque de solutions adaptées pour des situations qui auraient dû relever plus tôt du médico-social ou du secteur de la santé mentale, ou qui relèveraient de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Et, traditionnellement, sur Roubaix, l'ASE concerne des grandes fratries : longtemps surtout d'origine maghrébine, elles sont maintenant originaires de Guyane, de l'Europe de l'Est et de Syrie.

Ces caractéristiques suscitent **des tensions sur les capacités quantitatives d'accueil engendrant des dépassements d'autorisations** (32,1 % des assistants familiaux étaient en surcapacité d'accueil sur le territoire de la DT PAS Roubaix-Tourcoing, soit le taux le plus élevé du Département) et sur les types de solutions adaptées qui peuvent être déployées. Des conventions de placement existent avec des établissements belges.

Parallèlement, la montée des situations complexes et le manque de places d'hébergement ou d'accueil adaptés embolissent le travail des services de l'ASE. Les professionnels ont parfois le sentiment de participer à une « *maltraitance institutionnelle* » et de devoir délaissier des situations moins urgentes qui seront les urgences de demain.

À ce titre, ces professionnels soulignent le phénomène des « *déficiences acquises* », c'est-à-dire la situation d'enfants dont les troubles sont dus au temps passé dans une famille dysfonctionnelle, dans un environnement de grande précarité et d'isolement. Ces enfants présentent les premiers signes de déficience et de troubles dès le début de leur scolarisation et certains ne sont repérés qu'à leur arrivée au collège.

Face à ces situations, tous les services sociaux, dont ceux de l'aide sociale à l'enfance, interrogent, s'agissant de leurs pratiques et celles de leurs partenaires sur Roubaix, la possibilité d'une tolérance et d'un accommodement plus élevés, dans un contexte de précarité et de difficultés plus fortes qu'ailleurs.

Les travailleurs sociaux sont confrontés à des évolutions de comportements des personnes en difficulté. C'est le cas par exemple des clubs de prévention spécialisés : aller vers les jeunes qui se replient de la rue dans les maisons ou les appartements implique d'essayer d'entrer également en contact avec eux dans des espaces privés pour maintenir une démarche de proximité. En effet, les éducateurs constatent que des familles et leurs enfants vivent de plus en plus isolés, par peur de l'insécurité, du fait d'une précarité honteuse, à cause des réseaux sociaux, d'une pratique intense des jeux vidéo ou de leurs choix liés à des réseaux communautaires prônant des attitudes de repli.

⁸⁸ Source : DREES, 2018.

⁸⁹ Sur le territoire de la commune de Roubaix, on dénombre 4 UT PAS : Roubaix-Ville, Roubaix-Croix, Roubaix-Wasquehal et Roubaix-Hem. Les trois dernières UT PAS mentionnées prennent également en charge des populations venant des communes avoisinantes.

Les parents craignent souvent un placement de leurs enfants par les services sociaux en cas de problèmes manifestes dans les familles. Cette appréhension est particulièrement vive dans les familles monoparentales. C'est pourquoi les services du Département dissocient leurs équipes chargées d'un accompagnement au long cours de celles chargées d'évaluer les situations préoccupantes.

Des familles « tiennent le coup » pendant des années et soudain un événement peut faire émerger une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de l'ASE. Mais alors, comme ceux-ci le soulignent, l'intervention requiert une approche partenariale exigeante pour tous, au sein des services du Département et avec l'extérieur. S'agissant de situations souvent complexes et urgentes, la mise en œuvre de cette approche partenariale et coordonnée peut rencontrer des difficultés : les actions à conduire sont chronophages, exposées au risque d'un « effet ping-pong » si chaque institution s'investit selon ses compétences strictes et ses capacités ou si les ressources humaines adaptées manquent (par exemple les pédopsychiatres, les capacités de diagnostic, les moyens de la PJJ, les familles d'accueil...).

Là encore, les spécificités de la ville de Roubaix ne résident pas dans l'existence de ces situations, mais dans leur ampleur et leur fréquence, que les aptitudes des uns et des autres à travailler ensemble compensent, pour une part seulement.

Dans ce contexte, les **capacités d'accueil par des assistants familiaux au titre de la protection de l'enfance sont insuffisantes**. Le Département du Nord lance une campagne de recrutement de 100 familles supplémentaires sur l'aire de la MEL, sachant que le manque est surtout concentré sur l'aire de la DT PAS Roubaix-Tourcoing⁹⁰.

Les besoins d'intervention en urgence et selon des modes diversifiés se font de plus en plus fréquents dans le domaine de la protection de l'enfance. **La mise en place prévue d'une équipe mobile** pouvant intervenir sur des situations de prévention de crise ou de crise, en particulier de pré-adolescents et adolescents (pour une cinquantaine en file active), couplées avec des places d'accueil temporaire (45 auprès d'assistants familiaux spécialisés et en internat) et des accueils de jour atteste de l'ampleur des besoins.

La mission recommande que les mesures nationales récentes et prochaines concernant la protection et l'aide sociale à l'enfance soient particulièrement déployées sur le territoire de la DT PAS de Roubaix-Tourcoing, compte tenu de l'ampleur des phénomènes constatés.

Recommandation n°55 : Développer à Roubaix ou en proximité des capacités d'accueil supplémentaires au titre de la protection de l'enfance et mettre en place une équipe mobile de prévention et de gestion de crise sur le territoire de la direction territoriale Roubaix-Tourcoing.

5.5 La volonté de la commune d'inverser le processus de paupérisation et de précarisation

Dès 2015, **la ville de Roubaix** a décidé de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de vie quotidiennes des habitants et sur un développement économique axé sur l'innovation, la recherche et l'implantation de sites d'excellence.

Mais, pour mener à bien cette politique, elle souhaite **un « rééquilibrage de la charge sociale au niveau métropolitain »**, objectif que la mission partage pleinement.

⁹⁰ 342 familles fin 2018, dont 32 % en surcapacité d'accueil sur le territoire de la DT Roubaix-Tourcoing qui couvre aussi d'autres communes comme Wattrelos, Hem, Wasquehal, Croix... ; 357 familles sur les autres communes de la MEL dont Lille, avec un taux de surcapacité de 7 %.

Roubaix comptait, en 2015, 36 % de résidences sociales HLM, derrière Villeneuve d'Ascq (41 %) mais devant Wattrelos (33 %), Tourcoing (27 %) et Lille (21 %). Dans 9 quartiers, par ailleurs caractérisés par une forte part d'habitants sans emploi, des revenus faibles voire très faibles, en grande partie constitués de prestations sociales, ce taux était supérieur à 60 %.

L'objectif affiché par la ville est de ne pas augmenter le taux de logements sociaux. Pour ce faire, elle entend s'appuyer sur les opérations du NPNRU, qui concernera en priorité le quartier de l'Alma gare, de l'Epeule, du Cul de Four, du Pile, et des Trois ponts. Il est prévu, dans le projet actuel, qui est en phase de contractualisation avec l'ANRU, de reconstruire la moitié des logements démolis hors de la ville de Roubaix, ce qui suppose de trouver un nouveau logement aux habitants avant démolition. La convention devrait être signée en décembre 2019 et les travaux durer au moins jusqu'à la fin de 2024, sans doute bien plus longtemps.

En deuxième lieu, une convention d'équilibre territorial (CET) a été signée il y a un an. La MEL est l'une des rares métropoles qui en soient dotées. Le but des CET est de réduire les processus de spécialisation des quartiers de la politique de la ville. Pour cela, il s'agit d'articuler la politique du logement avec les autres politiques publiques locales : emploi, déplacements, scolarisation, développement urbain, etc. Ce levier est également pertinent et ses résultats devront être précisément mesurés mais il ne produira pas d'effet massif, le taux de renouvellement dans le logement social étant faible (40 000 demandes non satisfaites pour 2 000 logements produits par an dans la MEL).

En troisième lieu, Roubaix compte actuellement un grand nombre d'établissements d'hébergement, d'accueil et d'insertion (HAI). Au 31 décembre 2018, 17 organismes (la société ADOMA et 16 associations) intervenaient à Roubaix pour accompagner les personnes en difficulté, pour un total de 1 449 places, dont 658 consacrées à l'insertion sociale, tous ces dispositifs bénéficiant de dotations ou de subventions de l'État. Les dispositifs recensés à Roubaix représentent 10 % de l'offre départementale en HAI et 18 % de l'offre de l'arrondissement de Lille.

L'offre est stable depuis 2016, l'État s'étant engagé à ne pas augmenter les capacités d'accueil, afin de favoriser une répartition plus équilibrée des places dans l'ensemble du département. Par ailleurs, le renforcement saisonnier de l'hébergement d'urgence n'a pas concerné Roubaix. Seule l'offre de logement adapté⁹¹ a légèrement augmenté, en accord avec la commune. Enfin, s'agissant de la relocalisation du foyer de travailleurs migrants du quartier des Trois-ponts, géré par ADOMA, les services de l'État souhaitent, « *en concertation avec la Métropole européenne de Lille* », qu'un site soit trouvé hors de Roubaix. Cette orientation participe du rééquilibrage souhaité. Elle doit s'accompagner d'un effort supplémentaire fourni par les autres communes, sous l'impulsion de l'État et de la MEL.

Toutefois, il convient de rester prudent sur les effets de ces trois dispositifs, notamment des deux derniers. En effet, l'entrée sur le territoire des personnes les plus fragiles et les plus pauvres se fait dans le parc privé, enfermé, selon les constats de l'ADULM, « *dans une spirale de non-évolution et de dégradation (tant pour le parc privé locatif qu'occupant)* » : habitat indécent ou insalubre, activité des marchands de sommeil. La requalification des quartiers anciens dégradés est « *un puits sans fond* », selon la MEL : les logements réhabilités ne trouvent pas preneurs et la réhabilitation est lente et coûteuse. Le CGEDD a fait le même constat dans son rapport.

En outre, les pouvoirs publics n'ont pas la main sur les liens ou solidarités communautaires, qui expliquent le regroupement des populations en difficulté dans certains quartiers.

Les effets de cette politique seront lents, même si la mobilisation des pouvoirs publics ne doit pas se relâcher pour favoriser le rééquilibrage attendu et réduire les inégalités entre les communes de la métropole.

⁹¹ Résidences sociales pour les personnes en difficulté. Voir annexe 4.

6 L'AGRICULTURE URBAINE

La lettre de mission du Premier ministre demandait d'élargir le diagnostic territorial du CGEDD, relatif à la situation de l'habitat à Roubaix (juillet 2018), à différents champs, dont celui de l'agriculture urbaine. Cette thématique, bien que d'emprise marginale pour une commune de 1 323 ha (8 ha lui sont dédiés à ce jour, avec un objectif communal de triplement de cette superficie) est en effet intéressante à considérer pour ses multiples connexions – existantes ou potentielles – avec les secteurs de :

- l'aménagement urbain (dès lors que sa place et son développement sont de plus en plus pris en compte dans de nouvelles opérations – résidentielles, économiques ou commerciales – et dans celles de requalification ou de « dé-densification » des quartiers) ;
- l'emploi et du développement économique (car le secteur de l'agriculture urbaine est aujourd'hui source d'innovations et d'initiatives extraordinairement diverses) ;
- la santé (sujet dont la qualité de l'alimentation est une composante évidente) ;
- la cohésion locale et sociale (par sa capacité à créer du lien, entre les habitants et les acteurs impliqués, à la maille d'un immeuble ou à toute autre échelle territoriale ; et par sa contribution positive au niveau et à la qualité de vie des micro producteurs-jardiniers) ;
- l'éducation et de la formation (à une époque où les populations citadines ont perdu, pour la plupart d'entre elles, la mémoire et la culture de leurs racines paysannes ou rurales) ;
- l'environnement (l'agriculture urbaine conduisant les acteurs engagés dans la pratique, quand les règles collectives les y encouragent ou le spécifient, à des comportements vertueux – ou raisonnés – en matière d'utilisation des ressources – eau, engrais et produits phytosanitaires -, de production et de valorisation de leurs déchets et, enfin, de rapport à la nature).

Cette agriculture urbaine sera analysée sous trois angles :

- le premier a trait au projet de « ville nourricière », porté par la ville de Roubaix, avec des objectifs et une méthode que la mission recommande d'affiner ;
- le second s'intéresse à la question foncière, inhérente à tout secteur (et plus encore à celui de l'agriculture urbaine), la mission considérant que les approches et outils mobilisés jusqu'à présent limitent les ambitions et sont donc un obstacle à lever pour atteindre les objectifs fixés ;
- enfin, la mission, considérant que l'ambition roubaisienne pourrait être plus globale (et combiner alors davantage d'initiatives et de types de développement), s'est penchée sur les relations possibles entre la ville et certains acteurs extérieurs (entreprises, chercheurs, porteurs de projet...), susceptibles de développer une nouvelle agriculture, s'appuyant alors sur d'autres partenaires et productions.

Les constats et propositions qui suivent s'appuient sur des entretiens particuliers, par nature incomplets mais ayant permis de noter l'engagement de certains opérateurs rencontrés sur le terrain : associations et bailleurs sociaux notamment, impliqués au quotidien dans la vie des quartiers et pour lesquels l'agriculture est un sujet de mobilisation réelle, fédérant les énergies positives de nombreux habitants.

6.1 Que recouvre l'agriculture urbaine ?

Ce vocable générique réunit en vérité des formes très diverses d'agriculture, qui ne sont pas toutes représentées sur Roubaix ni même à l'échelle métropolitaine.

S'il n'est pas l'objet de la mission de décrire les spécificités de chacune d'entre elles, avec leurs opportunités et leurs limites respectives, il n'est pas inutile d'en dresser une typologie sommaire :

1. une première famille d'agriculture urbaine s'inscrit dans **la tradition des jardins « collectifs »** (ouvriers, familiaux, partagés...) remontant, dans la région, au XIX^e siècle ; dans de nombreuses villes (et en particulier à Roubaix), cette agriculture et ce jardinage de groupe (et intergénérationnel : de 7 à 77 ans et plus !) ont connu un fort développement et rencontrent aujourd'hui encore un succès non démenti, néanmoins contrarié par la difficulté d'obtenir une parcelle à cultiver (ainsi, la ville compte près de 200 candidats en liste d'attente) ;
2. le second type d'agriculture (plus ancien et tout aussi traditionnel) rassemble **les pratiques de maraîchage périurbain**, fonctionnant en symbiose avec la ville à divers titres (exemple connu du fumier de cheval, engrais abondant avant que l'automobile et les transports en commun n'assèchent le marché des fiacres et des calèches !).

Bien que cette agriculture connaisse aujourd'hui un regain certain d'intérêt⁹², son essor (voire son simple maintien) se voit pénalisé par la contrainte foncière : il a été longtemps plus rentable ou plus courant de valoriser autrement ces terres, en les artificialisant (à des fins autres qu'agricoles) ou bien en les dédiant plutôt aux grandes cultures (dans une logique agro-industrielle et hautement mécanisée).

On peut déjà noter qu'à l'échelle de la métropole de Lille « **les choses bougent** » :

- les grandes marques (soit en direct, soit via le biais d'un de leurs satellites : fondation, foncière...), fortement implantées en région (Auchan, Bonduelle, McCain, Véolia...), s'intéressent de plus en plus à l'agriculture urbaine et aux (r)évolutions alimentaires en cours, tout en peinant à se positionner (l'époque, féconde en initiatives, est aux « tâtonnements » et à l'expérimentation – par le biais, notamment, de « démonstrateurs » –) ;
 - les grands distributeurs (dont la région des Hauts-de-France est l'un des berceaux historiques) voient fléchir le modèle des grandes zones commerciales (aux espaces imperméabilisés, organisés autour de la voiture individuelle) et cherchent à le réinventer en le « renaturant » (avec, par exemple, des fermes directement rattachées à leurs hypermarchés) ; les nouveaux projets (ou les réaménagements des sites actuels) associeront demain, de plus en plus, espaces de vente et de production ;
 - les collectivités accompagnent ces évolutions, perceptibles ici ou là : ainsi, cas emblématique, la zone maraîchère et horticole de Wavrin incarne l'engagement de la métropole en faveur d'une agriculture (biologique) de proximité⁹³.
3. Enfin, la dernière catégorie d'agriculture urbaine (absente à Roubaix) valorise **des espaces tenus jusqu'à présent pour peu propices à toute production maraîchère** (et avec parfois d'autres objectifs de production : plantes cosmétiques et médicinales par exemple, dont les références de prix sont supérieures à celles de l'alimentaire, ce qui autorise des coûts de production également plus élevés). Il s'agit notamment :
 - des sous-sols (exemple de « La Caverne », ferme parisienne installée dans un ancien parking souterrain et spécialisée dans la production de champignons, d'endives et de micropousses) ;
 - des toits (que colonisent désormais ruches et autres jardinières ; il est presque devenu « un passage obligé », pour les promoteurs et les architectes, que d'envisager, à l'échelle des quartiers ou des résidences qu'ils aménagent, des terrasses ou des lieux cultivés...)

⁹² Dans la logique des circuits courts locaux et des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ; et en lien fréquent avec des activités pédagogiques, événementielles et de « team-building », pour solvabiliser ou consolider son modèle économique.

⁹³ Inaugurée en 2017 à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest du centre de Lille, elle accueille sur 35 hectares plusieurs exploitants maraîchers biologiques, horticulteurs et pépiniéristes.

- des murs verticaux (exploitation de la troisième dimension ; exemples de la technologie Tower Farm et de la cité maraîchère de Romainville, dont les développements sont en cours) ;
- et enfin de systèmes encore plus « high tech » et « hors-sol » : aquaponie (production légumière liée à l'élevage de poissons), hydroponie (sur divers types de substrats inertes et irrigués) et enfin aéroponie (dans des containers enfermant un brouillard de solutions nutritives). Cette agriculture, ou plutôt ces agricultures, qui se développent souvent dans une logique de start-ups, d'innovations et de brevets qui ne sont pas sans rappeler d'autres domaines technologiques, eux-mêmes en plein essor, foisonnent d'initiatives à la recherche de leur modèle économique.

S'il est probable que moult idées et projets périront demain (ou ont déjà péri) au champ d'honneur de la concurrence économique, il est tout aussi prévisible que d'autres prospéreront avec succès. En particulier parce que cette agriculture « artificielle », voire robotisée, prospérant dans des lieux désaffectés ou sous des couverts éclairés nuit et jour par des ampoules LED (aux longueurs d'onde spécifiques à chaque variété cultivée !), peut répondre à une double demande, celle de pays aspirant à accroître leur autonomie ou leur sécurité alimentaire, notamment pour des raisons géostratégiques, et celle de consommateurs de plus en plus exigeants sur les modes de production et d'acheminement de leur alimentation, l'agriculture urbaine pouvant afficher sa traçabilité et sa proximité en général indiscutables, mais également certaines performances impressionnantes en termes d'intrants économisés, produits chimiques et eau.

6.2 Affiner et consolider le projet de Roubaix ville nourricière

6.2.1 La définition du concept

Le concept de ville nourricière est en vogue depuis quelques années, en tant que moyen parmi d'autres de réinventer un urbanisme moins artificiel et plus convivial, et pour sa contribution à la tendance lourde du « local food » et des circuits courts. Aussi, de nombreux élus, architectes, sociologues et entrepreneurs, sans même parler des jardiniers et autres cultivateurs, plus directement concernés encore, s'intéressent-ils au sujet, en défendant le caractère non antinomique du couple ville-agriculture.

Est-il aussi absurde d'amener la campagne (et une agriculture dépassant le jardinage classique) en ville que l'idée inverse, autrefois promue par un humoriste célèbre, de « construire les villes à la campagne car l'air y est plus pur » ?

L'idée de créer des cités ou des quartiers subvenant à leurs besoins alimentaires à coup de jardins partagés (pratiquant la permaculture) et de fermes verticales (exploitant la troisième dimension, pour remédier à la rareté des sols) reste bien sûr une utopie : les potagers urbains, ainsi que les ceintures maraîchères périurbaines, concernent surtout les légumes, part minoritaire de notre alimentation dont l'essentiel provient des cultures céréalières et oléagineuses, des graines, des fruits et de l'élevage. Elle s'intègre néanmoins dans un ensemble d'évolutions et de relations qui méritent d'être prises en considération, aussi bien pour en apprécier les limites (à ne pas sous-estimer) que les opportunités (plurielles).

Dire alors de la ville future qu'elle sera vivrière est certes un raccourci démagogique, mais cet horizon doit toutefois être examiné sérieusement dès lors que l'on envisage la place de l'alimentation et des productions locales dans un système plus large, intégrant des objectifs sociaux, sanitaires, éducatifs et environnementaux qui s'ajoutent à la dimension économique de l'agriculture et de ses filières. En d'autres termes, l'agriculture urbaine ne remplacera pas les modèles préexistants et dominants, mais son essor va se poursuivre car :

- elle se développe à proximité immédiate des clients consommateurs (elle est donc à même de capter avec célérité les changements de goût et de société) ;
- elle peut profiter d'un capital humain potentiellement incomparable et particulièrement riche (dans ses diverses composantes : techniques, scientifiques, créatives, financières...), source d'innovations (sociales, technologiques...) et de modèles (commerciaux, logistiques...), qui iront en s'affinant et en s'exportant (y compris dans le monde rural), du moins pour celles et pour ceux qui auront résisté aux lois de la sélection ;
- ses capacités d'adaptation (ou de résilience) tirent précisément profit de son caractère protéiforme, répondant à divers enjeux, dont les enjeux politiques, souvent décisifs pour permettre son décollage et son développement un tant soit peu significatifs.

6.2.2 Le projet roubaisien

La ville de Roubaix a délibéré en juillet 2017 sur un projet de « ville nourricière », assorti d'objectifs chiffrés (10 % de produits consommés en provenance de la ville ; triplement des surfaces dédiées pour atteindre 27 hectares de production maraîchère à moyen terme, contre 8 hectares, aujourd'hui répartis sur une trentaine de sites et environ 350 jardins familiaux). Cet objectif est ambitieux :

- l'expérience de la ville démontre aussi bien l'intérêt manifeste de la population que la difficulté à le satisfaire ; outre le fait que la géographie des parcelles est loin de coller à celle des candidatures, il faut aussi noter que des terrains théoriquement disponibles sont en pratique impropres pour un changement d'affectation, du moins à court terme ; ainsi, la mission a pu noter que certains projets étaient actuellement en souffrance :
 - du fait de leurs coûts excessifs de dépollution (friche du Trichon, en centre-ville, par exemple) ;
 - à cause des gênes apportées à d'autres usages « établis » (trois cas constatés par la mission d'incivilités, révélateurs de « privatisation » ou d'appropriation induite de parcelles pressenties, dans les quartiers des Trois Ponts, du Pile et du secteur Nord, par des individus marginaux, responsables d'intimidations et de destructions matérielles dissuasives...);
- un second enseignement du passé récent est que la mise en valeur agricole d'un terrain se révèle couramment un chemin de croix, le temps de surmonter les embûches inhérentes au projet (sa maîtrise foncière, sa place dans un programme plus global et dans un calendrier d'autorisations et de financements rarement linéaire...) et d'organiser sa faisabilité technique, ainsi que son acceptation locale via un accompagnement humain approprié.

Le temps de la mission a coïncidé avec celui d'un appel à projet portant sur 10 nouveaux sites potentiels (appartenant à la ville, à la MEL – ou à l'Établissement public foncier (EPF) à titre transitoire – et enfin à des bailleurs sociaux), couvrant une superficie cumulée de 5,5 hectares. S'il est trop tôt pour tirer les enseignements de cette consultation, les lauréats n'ayant pas encore été désignés, la mission considère que « ce ballon d'essai » connaîtra vraisemblablement un succès relatif et méritera donc d'être reconduit selon des modalités différentes, tenant compte alors des enseignements de cette initiative :

- en « musclant » au préalable la gouvernance, c'est-à-dire en élargissant le partenariat politique public : la Ville, tout en restant pilote et animatrice, aurait alors intérêt à mieux associer d'autres collectivités et l'État (après avoir identifié les personnes ressources compétentes), ainsi que certaines communes voisines, logiquement concernées dès lors qu'elles réfléchiraient elles-mêmes à développer leur agriculture urbaine et auraient donc intérêt à le faire en réseau plutôt qu'isolément ;

- en « embarquant » également dans la démarche d'autres acteurs potentiels :
 - ceux du logement (Partenord Habitat, Lille Métropole Habitat, les sociétés d'économie mixtes d'aménagement, à ce jour inégalement impliqués dans les projets à vocation agricole) mais aussi certaines associations (celles distribuant des produits alimentaires ; ou celles agissant dans le « zéro déchet » et pour l'économie circulaire, dans le cadre de politiques dont les finalités et la philosophie sont proches de la démarche ville nourricière⁹⁴) ;
 - des entreprises, car celles-ci peuvent avoir un rôle à jouer de façon volontaire (surtout si on les y encourage), d'une part auprès de leurs salariés (certaines sont ainsi rentrées dans le zéro déchet et peuvent être mobilisées également autour d'enjeux agricoles, alimentaires et territoriaux) mais aussi en termes de nouvelles activités pour elles (il existe des ressources en leur sein, développables ou transférables autour de ces questions) ;
 - de diverses institutions, en particulier celles exerçant dans l'éducation et la santé, deux domaines où les questions alimentaires sont d'une importance déterminante.

La mission considère ce projet de ville nourricière comme malin (car faisant apparaître Roubaix au premier plan, dans les radars nationaux de l'agriculture urbaine), **ambitieux** (affichant des objectifs chiffrés élevés, ce qui est une attitude courageuse et pas si fréquente) **et intéressant** (du fait notamment de ses connexions avec d'autres enjeux et politiques d'importance : cohésion sociale, zéro-déchet et rénovation urbaine). Néanmoins, **la ville est encore à ce stade « au milieu du gué »**, et le mur à franchir reste élevé ; le concept de ville nourricière (sans exemple probant ailleurs, dont Roubaix pourrait s'inspirer) s'usera vite s'il n'est qu'un simple slogan et s'il ne devient pas un processus d'amélioration continue, réussissant à mobiliser tout le monde et parvenant à transformer en profondeur un territoire (aussi bien son image que la réalité qu'il offre à ses citoyens).

Cet objectif nécessite un engagement politique fort, constant sur une longue période, avec des moyens humains (assurant notamment le conseil technique, scientifique et méthodologique) et financiers à bien calibrer, selon l'ambition et le rythme de réalisation souhaités.

Recommandation n°56 : Aller véritablement au bout de la démarche projet, dans une logique intégratrice qui nécessite :

- 1/ d'en expliciter les composantes (le traduire dans le secteur éducatif, dans celui de la santé et au niveau des associations présentes sur la commune ; avec, à chaque fois, des objectifs mesurables d'amélioration) ;
- 2/ de détailler et d'articuler leur mise en œuvre (objectif général décliné en objectifs individuels – par quartier, par entrée thématique –, avec leurs calendriers respectifs de déploiement) ;
- 3/ de mettre en place une gouvernance robuste, visant à le stimuler et à le consolider.

6.3 Reconsidérer l'approche foncière

L'approche foncière de la question agricole s'analyse aussi bien à l'échelle roubaisienne qu'à celle de la métropole (dans son rôle de collectivité planifiant et organisant le territoire à l'échelle supra-communale). Le rôle de l'établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais est également à considérer, tant pour étudier son action passée que pour envisager les conditions (possibles ou souhaitables) de son action future.

⁹⁴ Toutes ces associations sont en effet susceptibles demain leurs activités historiques, en lien avec cette nouvelle politique nourricière, alors que nos entretiens ont plutôt laissé à penser qu'elles en étaient aujourd'hui de simples spectatrices, pas encore véritablement informées, sensibilisées et concernées.

La MEL a fait approuver (en juin 2016) une stratégie agricole et agroalimentaire. Animée puis mise en œuvre en relation avec la chambre d'agriculture du Nord, cette stratégie est peu allante sur l'agriculture urbaine, qui n'est pas citée dans le document, ce qui est étonnant, pour un sujet qui ne cesse de monter en puissance et n'est donc plus anecdotique.

Cette stratégie inclut des objectifs chiffrés, dont celui de réduire de moitié le rythme annuel d'artificialisation des terres : passage d'une moyenne de 260 ha par an, constatée au cours de la décennie 2000-2010, à une consommation maximale de 135 ha en moyenne dans les 20 ans à venir.

Il est bien sûr prématuré de mesurer dès à présent les résultats de cette stratégie⁹⁵. Il faut noter également que cet objectif de maîtrise foncière s'inscrit plus généralement dans la liste « zéro » des objectifs environnementaux que se donne peu à peu la France, sur divers sujets (zéro phyto, zéro charbon, zéro déchet, zéro émission nette de gaz à effet de serre, zéro artificialisation), avec toutes les difficultés inhérentes au passage d'une économie jusqu'à présent assez peu économe en ressources (tenues pour inépuisables) à une économie de la sobriété (le gaspillage des ressources non renouvelables – et donc limitées – n'étant plus tenable au rythme constaté au cours des dernières décennies).

La mission n'avait pas pour objet d'examiner les moyens nécessaires pour maîtriser le grignotage foncier à l'échelle métropolitaine : dans ce périmètre, de 1983 à 2015, la superficie des terres artificialisées a ainsi doublé – 100 % d'augmentation, du quart environ de sa superficie à la moitié –, alors que la population n'y a crû dans le même temps que de 9 %.

Il est certain qu'au-delà de mesures d'ordre juridique et contraignant (la mission a ainsi été informée du débat actuel autour de la remise en cause de certains droits à aménager, afin de mieux protéger les champs captants et l'aquifère assurant l'alimentation en eau de l'agglomération), **des mécanismes (et un fonds ?) de compensation seront nécessaires** dans les années à venir si l'on imagine re-naturer, reboiser ou remettre en culture des friches immobilières ou industrielles pérennes, afin de contrebalancer le grignotage des terres agricoles se poursuivant par ailleurs, dans les secteurs résidentiels ou économiques les plus dynamiques. C'est la philosophie même, complexe à mettre en œuvre et donc théorique à ce jour, du « zéro-artificialisation » net, objectif qui n'interdirait pas de construire mais qui ferait supporter à la collectivité et/ou aux promoteurs de constructions nouvelles les coûts de déconstruction d'une superficie équivalente.

Il semblerait (mais la mission ne s'est pas appesantie sur le sujet) que cette évolution soit parfois évoquée (mais pas réellement esquissée à ce stade, la perspective étant encore lointaine) ; en attendant, elle n'est mise en œuvre que pour les opérations de promotion immobilière portant sur plus de 3 hectares, seuil à partir duquel la réglementation en vigueur induit désormais certaines obligations pour les nouveaux aménagements.

C'est dans ce contexte que le rôle de l'Établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais mérite d'être observé. Créé par l'État dans les années 90, celui-ci avait pour objectif de départ celui de « casser la friche » et pour moyen d'y parvenir une ressource spécifique affectée (la TSE ou taxe spéciale d'équipement), lui permettant d'acquérir (à titre transitoire) du foncier vacant, avec pour objectif de le remettre en état puis en vente au bout de 5 ans.

⁹⁵ Deux ans et demi seulement après son approbation ; les actions prioritaires envisagées dans le programme de mesures, et notamment la mise en place prévue d'un observatoire de l'agriculture et de la préservation du foncier agricole, débutant à peine ; les indicateurs étant en cours de construction ; la construction d'un projet alimentaire territorial ayant par ailleurs été lancée.

Aujourd'hui, les relations entre l'EPF et la MEL s'organisent dans le cadre d'un contrat comprenant trois axes de valorisation des terrains achetés, axes d'une importance inégale :

- habitat-logement (pour 65 % des terrains achetés) ;
- économie-services (25 %) ;
- biodiversité (10 %) ;

Le principe général est que l'EPF rachète les terrains (à la demande de la MEL), déconstruit ce qui s'y trouve, assure également un aménagement minimum et revend, sans répercuter les frais de déconstruction, de décontamination et de gestion intervenus pendant les 5 ans de portage foncier.

C'est durant cette période que l'agriculture trouve de temps à autre sa place (semis de prairie par exemple), pour assurer un entretien transitoire et éviter au passage l'installation de plantes protégées (remettant en cause le réaménagement ultérieur des terrains).

Le budget de l'EPF, environ 70 M€, lui permet d'acheter chaque année une soixantaine d'hectares (contre une centaine il y a quelques années), et il semblerait (mais la mission est loin d'avoir approfondi la question, éloignée de ses sujets principaux) que le système soit en train de se gripper :

- d'une façon générale car certains terrains sont beaucoup moins attractifs que d'autres et ne trouvent donc pas spontanément « leur marché » (pas de candidats promoteurs ; la dynamique immobilière est très variable selon les villes et les quartiers) ;
- et donc d'une façon particulière aussi, car de nombreux terrains, propriétés en principe provisoires de l'EPF, tardent à être repris (rachetés) par la MEL ou par la commune concernée (par délégation de la MEL), faute pour celles-ci de reventes possibles.

Ainsi, dans le Nord-Pas-de-Calais, l'EPF serait propriétaire de 800 hectares, qui semblent aujourd'hui quasiment invendables à court terme, quoique valorisés à plus de 400 millions d'euros dans ses comptes. Au-delà de cette difficulté, induite par le fait que les collectivités ne semblent pas toutes ou toujours respecter leurs engagements, **il y a la réalité du marché immobilier** (avec des zones d'attractivité se redistribuant progressivement) et le fait sans doute inéluctable que :

- des terrains mettront 20 ou 30 ans avant d'être recyclés à des fins d'aménagement commercial, économique ou résidentiel ;
- et d'autres (ou parties d'autres) devront même trouver d'autres fonctions ou usages que ceux d'être réaménagés.

Ces deux perspectives laissent donc une possibilité à l'agriculture urbaine de s'implanter au sein de la métropole, notamment sur Roubaix, soit de manière transitoire, par valorisation des terrains, avec le risque de créer alors des usages qu'il sera ensuite difficile de supprimer, soit de manière définitive.

Toutefois, faute d'un mécanisme opérationnel de minoration de valeur des terrains (à leur valeur objective, actuelle et réelle) ou d'augmentation du taux (les 10 % cités ci-avant) accordé aux opérations ayant trait à la biodiversité (et à des valorisations « non artificielles »), l'agriculture urbaine ne pourra pas trouver sa place. Comment concevoir en effet « un business model » agricole sur des terrains historiquement aménagés et dont le coût d'acquisition a pu s'élever à plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros l'hectare, soit un tarif sans commune mesure avec la valeur habituelle d'une terre cultivée ?

En conclusion, **sur cette question foncière** :

- la détermination et la caractérisation du foncier réellement disponible sont essentielles, même si elles ne conditionnent pas la réussite d'un projet agricole (ce n'est pas un avantage comparatif en soi, car du foncier potentiellement recyclable, il en existe partout et cela ne suffit donc pas à faire projet) ;

- la remise en valeur des friches les plus importantes, qui plus est lorsqu'elles sont polluées, scénario qui accroît mécaniquement les coûts de gestion et de remise en état, est tributaire de modèles encore à inventer (outils et obligations juridiques ; et moyens financiers nouveaux), en matière de compensation pour que le zéro-artificialisation devienne un jour effectif à l'échelle de la métropole ou à toute échelle supra-métropolitaine mais également dans le domaine agricole (créneaux de valorisation restant à identifier)⁹⁶ ;
- dans les contextes territoriaux les plus dégradés ou objectivement les moins attractifs (comme dans certains quartiers de Roubaix, mais aussi dans d'autres communes de la métropole où la surface cumulée des vacants est également importante), le système et les interventions de l'EPF mériteraient d'être reconsidérés afin de ne pas soutenir indéfiniment un marché foncier à des tarifs trop élevés (avec le risque que certaines transactions soient requalifiées comme subventions indirectes aux vendeurs).

Recommandation n°57 : Expérimenter (à une échelle à définir : Roubaix ou Nord-Est métropolitain) et structurer une action concertée (entre le territoire d'expérimentation, l'EPF et la MEL), permettant d'affecter durablement certains terrains à l'agriculture urbaine (ce changement de destination exigeant au préalable d'intégrer la moins-value dans les comptes et budgets concernés).

6.4 Agir enfin en termes d'économie et d'innovation agricoles

L'agriculture urbaine est, en général, plus considérée en France comme un sujet d'essence sociale (recréer du lien et un environnement attrayant, à partir de terrains délaissés et voués donc, en l'absence d'usage, à devenir la source de problèmes sanitaires ou sécuritaires) qu'économique.

Cette représentation est réductrice, dès lors que cette agriculture, généralement contrainte par des ressources limitées de diverses natures (foncier, éclairage naturel, eau et intrants de toutes sortes –engrais et produits chimiques –), préfigure dans une certaine mesure le contexte futur de l'agriculture française (ou même mondiale), confrontée aux défis du développement durable : maintenir sa compétitivité, en dépit de rendements qui plafonnent, du changement climatique, de l'augmentation (quantitative et qualitative) des consommations et enfin d'exigences sociétales accrues (qui demandent d'économiser tout ce qui impacte l'environnement et réduit les ressources naturelles).

Roubaix est bien identifiée par ailleurs, par la métropole lilloise, comme la commune la plus en pointe en termes d'agriculture urbaine (et ce, d'autant plus, que la MEL y est propriétaire de certains terrains concernés), tandis que l'alimentaire sera au cœur d'une candidature nationale PIA-TIGA (territoires d'innovation et de grande ambition), déposée par la MEL au printemps 2019. Il ne semble pas, toutefois, qu'il y ait eu une coordination spéciale entre la métropole et la ville, sur ce dossier particulier et à la veille de son dépôt ; et ce point mérite certainement d'être travaillé et la situation améliorée à l'avenir.

Ce positionnement et cette réputation sont toutefois confinés à la vocation sociale de l'agriculture urbaine, le projet roubaisien s'étant développé autour d'enjeux de cohésion locale (sans exemple abouti, pour le moment, de projet à composante technologique ou économique particulière).

⁹⁶ Ainsi, sur l'ex-terrain roubaisien de Nord-Eclair (d'une superficie d'environ 2 ha), qui fait partie de ceux listés dans l'appel à projet « agriculture urbaine » lancé en 2019 par la ville, il semble douteux que l'on puisse trouver une destination agricole durable, dès lors que la ville de Roubaix n'en est pas propriétaire - l'EPF l'est à titre transitoire, pour le compte de la MEL - et alors même qu'aucun exploitant ne pourrait supporter un loyer correspondant au prix de terrain aménagé auquel a été rachetée la parcelle.

Les initiatives d'une autre nature sont portées ailleurs : les incubateurs-accélérateurs de nouvelles technologies et entreprises⁹⁷, ayant émergé ces dernières années (Euratechnologies en 2009 et Euralimentaire en 2017), sont ainsi situés à Lille même.

Au-delà des initiatives parrainées dans ce cadre (exemples du Potager de Coralie, entreprise de formation au jardinage pour professionnels et particuliers, ou bien de Minus Farm et Nutri'Earth, deux start-ups positionnées sur le marché en devenir des produits alimentaires à base d'insectes), le territoire métropolitain voit également poindre des évolutions émanant cette fois de grands groupes (qui eux ne sont plus des start-ups depuis longtemps !), amenés à s'intéresser à l'agriculture urbaine et périurbaine (celle-ci devant répondre de plus en plus aux besoins de la ville et de la proximité, alors qu'elle n'a cessé de s'en éloigner au cours des dernières décennies). Ainsi :

- Véolia porte deux projets et démonstrateurs, sur le périmètre de la métropole lilloise :
 - une ferme de micro-maraîchage biologique en permaculture (sur 6 000 m² avec 1 000 m² cultivés en « écologiquement intensif », l'azote et les fertilisants étant apportés par le recyclage de la matière organique de la ville et d'une de ses stations d'épuration) ;
 - une ferme en aquaponie (couplant production végétale et élevage de poissons), dont la capacité sera trois fois plus importante que la plus grande ferme actuelle d'Europe.
- de son côté, Auchan et sa foncière Ceetrus partent du constat que leur modèle traditionnel (de localisation des magasins et de distribution) s'érode, que leurs consommateurs aspirent à une qualité et une traçabilité alimentaires leur inspirant davantage confiance et qu'il faut trouver un usage intelligent à des réserves foncières constituées et ne pouvant plus être aménagées ou en tout cas moins facilement qu'avant. Après des années d'aspiration à la consommation au meilleur prix (et à la « malbouffe »), leurs clients (et eux-mêmes par ricochet) veulent recréer du lien à leur territoire et à ses habitants. Ces raisons sont à l'origine de démonstrateurs Auchan :
 - à Caluire (près de Lyon), la ferme « Sous les Fraises » s'est installée sur les toits du parking de l'hypermarché, avec pour objectif, dans un espace de 3 500 m², de cultiver en permaculture plusieurs dizaines d'espèces de fruits, légumes et plantes aromatiques ;
 - à Bouliac (dans la périphérie de Bordeaux), il est envisagé, en lien avec la zone commerciale, d'explorer de nouvelles sortes de production et de formation agricoles, grâce à l'accueil *in situ* d'entrepreneurs candidats ;
 - à Faches-Thumesnil (au sud de Lille), est en germe un modèle coopératif agrégeant des producteurs locaux (objectif de circuit ultra-court), co-construisant avec Auchan un partenariat gagnant-gagnant (contrats garantissant aux producteurs la possibilité de vivre décemment et aux clients de l'hypermarché des tarifs raisonnables) ;
 - plus généralement enfin, une réflexion est menée sur de nouveaux principes d'aménagement ou de réaménagement des zones commerciales du groupe (qui intégreront demain des espaces partagés, des parcelles de permaculture ?).

Sans s'étendre davantage sur les initiatives que l'on voit naître autour de Lille et bien au-delà, ces exemples révèlent que les dynamiques économiques dans le domaine de l'agriculture urbaine sont multiples. Elles montrent d'abord la difficulté à établir ou pérenniser pour le moment certaines idées : certaines ne durent que grâce à la diversification – formations, organisations d'événements... – et une main d'œuvre en partie bénévole, les revenus proprement agricoles étant alors minoritaires ; d'autres sont dédiées à des productions ultra-spécialisées et à cycle court : micropousses et champignons, en particulier.

⁹⁷ Qui accompagnent celles-ci dans la consolidation de leur idée-projet - faisabilité, propriété intellectuelle, étude de marché - puis dans les étapes suivantes de leur développement – business-plan, levée de fonds, politique RH et immobilier, stratégie marketing, commerciale et web, événementielle et de communication –.

En attendant, le secteur fait toutefois émerger des références techniques et financières (pouvant donc être sources d'inspiration) et voit naître enfin des investissements conséquents : on n'y est plus alors dans le bricolage, mais plutôt dans une logique nécessitant une ingénierie et des capitaux importants, autour de concepts généralement évolutifs (modèles loin d'être stabilisés et duplicables).

Si les initiatives évoquées⁹⁸ se concentrent à court terme sur leurs terrains et démonstrateurs expérimentaux (de manière à les affiner et à les optimiser au maximum, avant qu'ils n'essaient éventuellement ailleurs), **la mission conseille à la ville de Roubaix de se rapprocher de ces acteurs et de dialoguer régulièrement avec eux** : ils sont porteurs d'idées et d'expertises (voire de moyens financiers) et sont par ailleurs en demande de liens plus forts et plus diversifiés avec leurs territoires d'implantation ou de prospection⁹⁹. Cette orientation ou ce principe général d'ouverture s'applique également au domaine de la recherche, l'agriculture urbaine soulevant des questions techniques et scientifiques nombreuses, qui méritent d'être connues et qui pourraient même, parfois, choisir Roubaix comme terrain d'étude.

Recommandation n°58 : Développer, autour des questions de l'agriculture urbaine, les liens avec tous les acteurs potentiels en matière d'agriculture urbaine : entreprises, porteurs de projet, organismes techniques et de recherche ; et ce, dans une logique de partenariats à construire.



CHRISTIAN DUBOSQ
INSPECTEUR GENERAL
DES AFFAIRES SOCIALES EN
SERVICE EXTRAORDINAIRE



JEAN-PIERRE BATESTI
INSPECTEUR GENERAL
DE L'ADMINISTRATION



BERNARD ANDRÉ
INSPECTEUR GENERAL
DE L'EDUCATION
NATIONALE



ROGER VRAND
INSPECTEUR GENERAL
DE L'ADMINISTRATION
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
RECHERCHE



CHARLES PUJOS
INGENIEUR GENERAL
DES PONTS, DES EAUX
ET DES FORETS



ROZENN BICHON
STAGIAIRE A L'INSPECTION
GENERALE DES AFFAIRES
SOCIALES

⁹⁸ Initiatives de Véolia, d'Auchan et d'autres marques ou grands groupes. La mission a pu également échanger avec l'entreprise OVH (implantée sur Roubaix et a priori ouverte pour être partenaire de la ville autour d'objectifs environnementaux et territoriaux communs), celle-ci s'intéressant aux questions d'économie circulaire et d'énergie verte puisque ses centres de données consomment et dégagent des quantités considérables d'énergie (dont une partie pourrait chauffer demain des serres agricoles ?).

⁹⁹ Dans le cadre de l'appel à projet PIA-TIGA, certaines entreprises se seraient rapprochées de la MEL, porteuse d'une candidature, mais, à l'inverse, ne semblent pas avoir témoigné d'intérêt pour l'appel à projet roubaisien sur la ville nourricière (par manque d'information ou de sollicitation en amont de la démarche ; ou bien du fait que l'échelle leur est apparue moins pertinente par rapport à leurs intérêts et territoires d'intervention particuliers ?).

ANNEXES

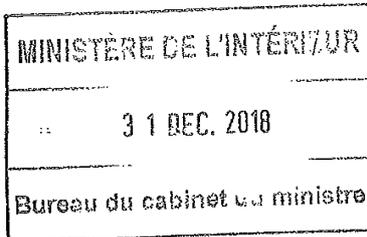
Annexe n° 1 : Lettre de mission



Le Premier Ministre

2113/18/SG

Paris, le 24 DEC. 2018



à

- Mme DESTAIS, cheffe de l'inspection générale des affaires sociales
- M. ROUZZEAU, chef du service de l'inspection générale de l'administration
- Mme PASCAL, doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale
- M. CYTERMANN, chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
- M. MOULINIER, vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Objet : Lettre de mission inter-inspections pour la ville de Roubaix

La situation préoccupante de la commune de Roubaix, grande ville la plus pauvre de France, appelle toute l'attention de l'État qui, depuis de nombreuses années, y a consacré des efforts très importants.

Malgré ces efforts, la commune ne parvient pas à sortir du contexte de dégradation continue de sa situation : baisse de la population, baisse des revenus et montée du chômage, insécurité et délinquance importantes, développement des sorties prématurées du système scolaire et des décrocheurs.

Lors d'une démarche soutenue par le préfet de région, la région des Hauts-de-France et la métropole européenne de Lille, M. Guillaume DELBAR, maire de Roubaix, a sollicité une expertise nationale destinée à soutenir les efforts de la commune dans sa recherche de solutions partenariales en vue d'infléchir la dynamique négative dans laquelle elle paraît être inscrite sur une longue durée.

C'est à ce titre que, suite à une lettre de mission en date du 10 mai 2017 des ministres alors en charge du logement et de la politique de la ville, le Conseil général de l'environnement et du développement durable a été sollicité afin de mener une mission d'expertise sur la situation de l'habitat à Roubaix. Dans son rapport final remis le 13 juillet 2018 au ministre de la cohésion des territoires, le conseil dresse un diagnostic ainsi que des préconisations sur ce champ.

Par correspondance du 2 août dernier, le maire de Roubaix a souhaité solliciter l'élargissement de cette mission, justifiant cette demande par la situation très particulière de sa commune et des difficultés qu'elle rencontre. Au regard de ces dernières, il apparaît nécessaire d'élargir le diagnostic territorial à des questions d'agriculture urbaine, de santé, d'éducation, de formation, d'emploi et de développement économique.

C'est pourquoi j'ai souhaité lancer une nouvelle mission inter-inspections, mobilisant l'inspection générale de l'administration (IGA), l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Le CGEDD pourra appuyer ces corps d'inspection en tant que de besoin, notamment pour partager les résultats et recommandations de la mission précédente.

La mission s'attachera à :

- identifier et évaluer l'efficacité des différentes politiques publiques à l'œuvre sur le territoire en matière d'agriculture urbaine, de santé, d'éducation, de formation, d'emploi et de développement économique. Les enjeux de renouvellement urbain sur le territoire de la métropole ne seront pas directement abordés ;
- identifier les outils pouvant être mobilisés par l'État, la métropole européenne de Lille et les autres collectivités pour répondre aux enjeux du territoire roubaisien.

Le rapport final devra m'être remis en février 2019.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation au service de cette démarche.


Édouard PHILIPPE

Copie :

- M. de RUGY, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire
- Mme BUZYN, ministre des solidarités et de la santé
- Mme PENICAUD, ministre du travail
- M. BLANQUER, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
- M. CASTANER, ministre de l'intérieur
- Mme VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Mme GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
- M. GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation
- M. LECORNU, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales
- M. DENORMANDIE, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement
- Mme LEVRAUT, vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable

Annexe n° 2 : Liste des personnes rencontrées

1. Cabinets du Premier ministre et des membres du gouvernement

VILLIERS	Mélanie	Conseillère technique Collectivités territoriales et aménagement du territoire auprès du Premier Ministre
BECOULET	Sébastien	Conseiller Politique de la ville et hébergement d'urgence auprès du Ministre chargé de la Ville et du Logement

2. Administrations centrales

Ministère du travail

HOUZEL	Guillaume	Haut-commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, Directeur des programmes
--------	-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Ministère de l'éducation nationale et de jeunesse

PETREULT	Françoise	DGESCO, Sous-directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives
VELOSO	Stéphanie	DGESCO, Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, Cheffe du bureau de la politique d'action prioritaire et des dispositifs d'accompagnement
TESSON	Thierry	DGESCO, inspecteur d'académie, conseiller pour les cités éducatives

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

LAJARGE	Éric	Directeur de cabinet
LENA	Vincent	Coordinateur national du programme interministériel des « cités éducatives »
BOUVIER	Sylvie	Adjointe du pôle Pilotage des contrats de ville

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

PRADINES	Dorothée	Conseillère Hauts-de-France
----------	----------	-----------------------------

3. Autres acteurs nationaux

Agro Paris Tech – INRA

AUBRY	Christine	Ingénieure de recherche, pilote d'une équipe de recherche dédiée à l'agriculture urbaine
-------	-----------	------------------------------------------------------------------------------------------

4. Acteurs régionaux et départementaux : élu

VERCAMER	Francis	Député de la 7 ^e circonscription du Nord
DELBENDE	Eric	Attaché parlementaire

5. Acteurs régionaux et départementaux : préfecture et services de l'État

Préfecture du Nord

BARNIER	Daniel	Préfet délégué pour l'égalité des chances
CUCHEVAL	Denis	Délégué du Préfet
VENANT	Marie-Claude	Déléguée du Préfet
LEMAIRE	Delphine	Direction de la coordination des politiques interministérielles

Rectorat de Lille

CABUJIL	Valérie	Rectrice
TEIRLYNCK	Hervé	Directeur de cabinet
MARTINY	Dominique	Secrétaire général d'académie
PINSET	Valérie	Secrétaire générale adjointe, Carte des formations et enseignement supérieur
PIERRE	Paul-Eric	Secrétaire général adjoint, Moyens et politique éducative
VAUTHEROT	Sébastien	Secrétaire général adjoint, Modernisation, sécurité, prévention
LEVÊQUE	Dominique	Service académique d'information et d'orientation, Directrice
LECOCQ	Bertrand	CASNAV, Directeur
MAIFFRET	Christine	Coordinatrice académique du CASNAV / Coordinatrice régionale de l'ASH
DUFRECHOU	Sylvie	Département de l'enseignement privé, Cheffe
DELAHAYE	Axel	Département de l'enseignement privé, Adjoint à la cheffe
MILARD	Bernard	Chef de projet Éducation Prioritaire
BESSOL	Jean-Yves	IA-DASEN Nord
CLAVAL	Bruno	DAASEN Nord du secteur Lille Roubaix
MALABRE	Nathalie	DAASEN Nord
GERONIMI	Marc	DAFPIC
DUEZ	Catherine	IEN 1 ^{er} degré Roubaix Ouest
MEURISSE	Cédric	IEN 1 ^{er} degré Roubaix Centre, Politique de la ville à l'échelle départementale
LESUR	Éric	IEN 1 ^{er} degré Roubaix Est
BOSSIS	Richard	IA IPR Lettres, Référent bassin
ODOR	Florian	IA IPR Mathématiques
PRZYBYLSKI	Patrice	IA IPR Allemand
LEDUCQ	Pierre	IEN Lettres Anglais, Chef de projet Perseval
CAPY	François	IA IPR Mathématiques, IAD
GALLAGHER	Derek	IA IPR Anglais

DIRECCTE des Hauts-de-France

BAVIERE	Olivier	Unité Départementale Nord-Lille, Directeur
CLEMENT	Christine	Unité Départementale Nord-Lille, Secrétaire Générale, Gestion Administrative
VERSAEVEL	Hughes	Unité Départementale Nord-Lille, Responsable du pôle Inclusion
MAYEUR	Catherine	Unité Départementale Nord-Lille, Pôle Inclusion, Gestionnaire IAE
LE FLOCH	Pierre	Unité Départementale Nord-Lille, Directeur adjoint du service politiques jeunes
DUVAL-COS	Jacqueline	Unité Départementale Nord-Lille, Chargée du développement économique du territoire (Roubaix, Tourcoing)

LEMONNIER	Jérôme	Unité régionale ; Pôle Entreprises, Emploi, Économie ; Service Économie productive ; Chargé de mission Développement économique
-----------	--------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DRAAF des Hauts de France

DUPEUBLE	Thierry	Directeur adjoint
----------	---------	-------------------

Mission « Emplois non pourvus en Hauts-de-France »

LAMBLIN	Philippe	Délégué aux « Emplois non pourvus en Hauts-de-France »
---------	----------	--------------------------------------------------------

Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France

ROVERE	Olivier	Directeur territorial du Nord (par intérim)
THOMAS	Audrey	Chargée de prévention pour le territoire de Roubaix-Tourcoing
FERNAGUT	Véronique	Offre de soins
LEMAHIEU	Reynald	Sous-directeur de l'offre médico-sociale
SERRE	Marine	Chargée de mission PH
MELCHIORRE	Thomas	Chargé de mission PH

Services départementaux de l'État

FISSE	Eric	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Directeur
LEBEL	Antoine	DDTM, Directeur adjoint
SOLVES	Hélène	DDTM, Responsable SAURU
FISSE – GATIGNOL	Audrey	DDTM, Service Renouvellement Urbain
FOUQUART	Xavier	DDTM, Chef de la délégation territoriale de Lille
VANDEBESSELAER	Thibault	DDTM, Chef de service « Etudes, planification et analyses territoriales »
RICHARD	Emmanuel	Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Directeur
VERSAEVEL	Hughes	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Unité Départementale Nord-Lille, Responsable du pôle Inclusion

6. Acteurs régionaux et départementaux : collectivités locales

Conseil régional des Hauts-de-France

COUSTENOBLE	Olivier	DGA – Pôle Soutien au travail
SAUVAGE	Bertrand	Directeur Partenariats économiques, artisanat et pêche
DELAVAL	Christine	Conseillère technique auprès de Caroline LARMAGNAC, DGA - Pôle Equilibre des territoires
GIRAUD	Jean-Michel	Directeur Appui aux entreprises et Mission Hauts de France Financement
DOUAY	Thibaud	Directeur de la formation professionnelle
VAN DEN BROEK	Ellen	Directrice Proch'Emploi Hauts de France

Conseil départemental du Nord

NOM	Prénom	Fonction
LEMOINE	Jean-Pierre	Directeur général adjoint Solidarité
FUCHS	Pascal	Adjoint au Directeur général adjoint Solidarité

MINET	Isabelle	Direction territoriale de prévention et d'action sociale de la métropole Roubaix-Tourcoing (DTMRT), Directrice
CAZOR	Delphine	DTMRT, Directrice territoriale adjointe
LENSELLE	Anita	DTMRT, Responsable Pôle Enfance, Famille, Jeunesse
CARON	Magali	DTMRT, Responsable adjointe du Pôle Enfance, Famille, Jeunesse
HODE	Stéphane	DTMRT, Responsable Pôle Autonomie
SEROUDE	Evelyne	DTMRT, Responsable Pôle Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions (PIPLE)
ROBERT	Hélène	DTMRT, Responsable adjointe du PIPEL
LAVALLEE	Carinne	DTMRT, Responsable Pôle PMI-Santé
VERFAILLE	Fabienne	DTMRT, Chargée de projet de territoire
CANIVEZ	Marie-Sophie	Responsable UTPAS Tourcoing-Neuville
MAI	Carole	Responsable UTPAS Roubaix-Croix
VAN LIERDE	Catherine	Responsable UTPAS Roubaix Ville
BERTELOOT	Delphine	Responsable UTPAS Roubaix-Quartiers Nord
VANDERLYNDEN	Sylvie	Responsable UTPAS Roubaix-Hem

7. Autres acteurs régionaux et départementaux

Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais

LEMOINE	Guillaume	Référent biodiversité et ingénierie écologique
---------	-----------	------------------------------------------------

Partenord Habitat

RUCQUOIS	Valérie	
----------	---------	--

8. Organismes de sécurité sociale

Caisse d'Allocations Familiales du Nord

GRARD	Luc	Directeur Général
DESCAMPS	Virginie	Responsable du pôle Développement Local Métropole européenne de Lille
HAELTERS	Guillaume	Manager sur le territoire de Roubaix
DA SILVA	David	Responsable de l'agence de Roubaix

Caisse Primaire d'Assurance Maladie Roubaix-Tourcoing

BOUQUET	Philippe	Directeur de la CPAM
QUINTIN	Rita	Sous-directrice Relation Clients
PUST	Emmanuelle	Responsable du service Relations Partenaires

9. Acteurs locaux : collectivités locales

Commune de Roubaix

DELBAR	Guillaume	Maire
GARCIN	Alexandre	Adjoint en charge du développement durable
CAUDRELIER	Henri-François	Directeur de cabinet
VERNA	Wilfried	Directeur général des services
SAYOURI	Zahra	Directrice de la mission d'appui stratégique au Directeur

		général des services
BROUTELE	Jean-François	Directeur général Développement du territoire
LESCAILLEZ	Vincent	Directeur général des ressources
MAHAUD	Jean	Directeur général Qualité du cadre de vie
MINEO	Robert	Directeur général Éducation, jeunesse, sport
SOETAERT	Séverine	Directrice générale Centre communal d'action sociale
LECLERCQ	Audrey	Service Qualité du cadre de vie, Responsable Développement Durable
VARLET	Sandrine	Cadre, Service Développement durable
DAUTIEU	Catherine	Direction Générale Développement du territoire, Directrice de l'Aménagement et de la Coordination territoriale
CHAUMETTE	Robin	Direction Générale Développement du territoire, Direction Aménagement Coordination territoriale, Coordinateur de projets d'aménagement urbain
SENINA	Cécile	Directrice Petite Enfance
GRENEZ	Amandine	Responsable de mission Centre Sociaux
CARRETTE-BERTIN	Magali	Directrice Economie
BOUCHEZ	Emmanuelle	Co-directrice Enfance (en charge de l'enfance)
MINET	Olivier	Co-directeur Enfance (en charge de l'action éducative)
MESSAOUDI	Aline	Directrice Jeunesse
DEHALU	Cécile	Responsable du service Politique de la ville

Centre Communal d'Action Sociale de Roubaix

SOETAERT	Séverine	Directrice
BOUTEILLER	Mathilde	Directrice Lutte contre les discriminations
BERTOUT	Caroline	Directrice Santé et Handicap
LELEU	Audrey	Chargée de mission Santé mentale/Addictions, Coordinatrice du CLSM
ROEGIERS	Sandrine	Directrice Accueil, Suivi Social et Insertion
VARET	Virginie	Coordinatrice Atelier Santé Ville
TELLI	Dalila	Médiatrice santé

Métropole Européenne de Lille

VOITURIEZ	Anne	Vice-présidente Politique de la Ville, Maire de Loos
BOLOGNINI	Yannick	DGA Aménagement et habitat – Développement territorial et social
DELBOS	Lionel	DGA Développement économique et emploi
BITTER	Maxime	Directeur Urbanisme, Aménagement et Ville
GERMAIN	Nolüen	Responsable Agriculture et dynamiques territoriales
VAILLANT	David	Responsable de mission stratégique Développement économique des territoires et emploi
FACON	Déborah	Chargée de mission Politique de la ville (Education, Lutte contre les discriminations, Santé)
LECOCQ	Annabelle	Cheffe de service Politique de la ville
LEBECQUE	Frédérique	Assistante de Mme VOITURIEZ
WISNIEWSKI	Isabelle	Cheffe de projet Euralimentaire

Institut supérieur d'agriculture de Lille

STANKOWIAK	Marie	Directrice du GRECAT (groupe de recherche et d'études concertées sur l'agriculture et les territoires)
------------	-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

DEFAY	Marie	Directrice générale déléguée
LEURS	François	Directeur Politiques sociales et urbaines
MAZE	Annabelle	Responsable Projet urbain
AUFRERE	Jérémy	Chargé d'études Projet urbain

Lille Métropole Habitat

EVERAERT	Christine	
----------	-----------	--

SEM Ville Renouvelée

LEPERS	Yves	
--------	------	--

10. Équipe de recherche « Recherche-action en vue de construire une stratégie d'action publique en contexte de décroissance urbaine dans un territoire métropolitain »

Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés (Université Paris Est Marne-la-Vallée, CNRS, Ecole des Ponts ParisTech)

ARAB	Nadia	Professeure des Universités
CRAGUE	Gilles	Directeur de recherche
MIOT	Yoan	Maître de conférences

11. Acteurs locaux : établissement scolaires

Collège Jean-Baptiste Lebas

AZANNÉ	Comlan	Chef d'établissement
KESSEMAEKER	Sophie	Principale adjointe
GUEGUEN	Morgane	Conseillère Principale d'Education
MICHELY	Marie	Conseillère Principale d'Education
BERTHOULOUX	Eugénie	Infirmière
DEGNAD	Marie	Assistante sociale
WILLAERT	Fabrice	Professeur de sciences physiques, Référent Parcours Excellence
MAZE	Gaëlle	Professeur de français
GUEBLI	Hadi	Professeur d'histoire-géographie, Coordinateur Niveau 3 ^e
LEDROT	Chloé	Professeur d'EPS, Coordinatrice niveau 6 ^e
BEAUCHAMP	Marjorie	Professeur d'Histoire-Géographie ; Co-coordinatrice
JACQUES PETIT	Hélène	Professeur de FLE et français
ABRAMOVICI	Laura	Professeur de Lettres Modernes
THAMMAVONG	Frédéric	Médiateur social en milieu scolaire (Citéo)
BOUHAFS	Naïma	Parent d'élèves
SOUEF	Chahlal	Parent d'élèves
TRAD	Fatima	Parent d'élèves
DEWAOUDA-MORET	Mérodie	Parent d'élèves
HATTAB	Leïla	Parent d'élèves
YOUNISI	Lynda	Parent d'élèves
COUPE	Chrystelle	Parent d'élèves
SAHMOUNE	Drissa	Parent d'élèves
KHEDER	Feroug	Parent d'élèves

BOUKEMICHE	Nadjet	Parent d'élèves
------------	--------	-----------------

Réseau REP+ du collège Jean-Baptiste Lebas

DEROUSSEAUX	Nathalie	Coordinatrice Réseau REP+
VERNIER	Guillaume	Conseiller pédagogique
GUILLEMARD	Christelle	Conseillère pédagogique
ALLEWEIRELDT	Ingrid	Directrice de l'école maternelle Renan
THULLIEZ	Grégory	Directeur de l'école élémentaire Renan
BECOURT	Sandrine	Directrice de l'école primaire Michelet
LASNE	Vincent	Professeur des écoles
WDOWIAK	Raymond	Psychologue de l'Education Nationale
MARTY	Ouria	Centre social du Quartier Moulin Potennerie

Collège Rosa Parks

SAYSSET	Nathalie	Principale
YAMEUNDJEU	Stéphane	Principal adjoint
DEVienne	François	Conseiller Principal d'Education
DERONNE	Michèle	Conseillère Principale d'Education
CREMERY	Jean-Philippe	Directeur adjoint chargé de SEGPA
CABARET	Arnaud	Adjoint gestionnaire
RIVEIRO	Barbara	Infirmière scolaire
AUPETIT	Florence	Assistante sociale
HANNOTEAU	Faustine	Coordinatrice ULIS
NOIRAULT	Florent	Professeur coordonnateur du dispositif Relais
TALBI	Rabah	Professeur de physique-chimie
BOUDARN	Dalia	Professeur de mathématiques
WEDEURC	Erwan	Professeur d'EPS
PILLOT	Estelle	Professeur d'histoire-géographie
ORTLIEB	Joanna	Professeur d'anglais
HAMMOND	Nathalie	Professeur d'éducation musicale et chant choral
GAMAIN	Laure	Professeur d'espagnol
MERLIOT	Aurore	Professeur de mathématiques
TIR	Abdenour	Professeur EGPA
DREMIERE	Antoine	Professeur de SVT
GRUEZ	Lucas	Professeur
DE OLIVEIRA	Luis Miguel	Professeur de portugais, Référent décrochage
GELDOF	Isabelle	Parent d'élève
DJAAGER	Malika	Parent d'élève
ERKALKAN	Muazzez	Parent d'élève
DEREUMAUX	Karine	Parent d'élève
CHERRABA	Yamina	Parent d'élève
BOURCHOUCHE	Messaouda	Parent d'élève
ERRACHIDI	Aïcha	Parent d'élève
FERNANDES	Elisabete	Parent d'élève

Réseau REP+ du collège Rosa Parks

DUFOUR	Didier	Coordinateur Réseau REP+
MASSELOT	Arnaud	Directeur de l'école Léon Gambetta
CHARCOSSET	Sandra	Directrice de l'école Olivier de Serres-Carrette
CARON	Isabelle	Directrice de l'école maternelle Paul Valéry
GOBEAUX	Pascale	Directrice de l'école élémentaire Montaigne
MARSZAL	Patricia	IA IPR Référente Rosa Parks

Collège Anne Frank

BUCQUOYE	Thierry	Principal
CARON	Jean-François	Principal adjoint

Collège Madame de Sévigné

GUILLOIN	Odile	Principale
TIZAGHTI	Fanou	Principale Adjointe

Lycée Polyvalent Jean Moulin

MAQUER	Eric	Proviseur
WASTEL	Véronique	Proviseure adjointe
DE YRIGOYEN	Sabine	Proviseure adjointe
DAMIANO	Christophe	Directeur délégué aux formations
M'BAYE	Ismaila	Directeur délégué aux formations
EXPOSTA	Elodie	Infirmière (à mi-temps sur l'établissement)
SPANDEL	Audrey	Infirmière (à temps plein sur l'établissement)
TAVERNIER	Jessie	Conseillère Principale d'Education
DESCAMPS	Fabienne	Assistante sociale (à 60% sur l'établissement)
KHELIFI	Dahbia	Enseignante certifiée en STMS
VANDEVYVER	Fabrice	Enseignant certifié en Histoire-Géographie
BELBECIR	Sabiha	Enseignante en Lettres Modernes
DA ROCHA CARNEIRO	François	Enseignant en Histoire-Géographie
TABTI	Selim	Enseignant EPS
BELLA	Sihem	Enseignante en Histoire-Géographie
BOUOUCHMA	Naim	Enseignant agrégé en Economie-Gestion
DESRUMEAUX	Maria Pilar	Enseignante Espagnol et EMC
ZAKNOUNE	Yamina	Enseignante en espagnol
BOUYAFRI	Rachid	Enseignant en Economie-Gestion
GALEM	Fatira	Enseignante en Lettres et Histoire-Géographie (Section d'Enseignement Professionnel)
CHERRY	Georges	Enseignant en Economie-Gestion (BTS CG)
LOISON	Catherine	Enseignante en Economie-Gestion (BTS MUC)
BENAFIA	Mustapha	Enseignants en Maths et Sciences
ABDELKAFAR	Mohamed	Enseignant en Economie-Gestion (BTS NDRC)
BENNOUR	Zahia	Enseignantes en Economie-Gestion (BTS SAM)
SANDOZ	Pascal	Enseignant en Economie-Gestion (BTS MUC)

Lycée professionnel Louis Loucheur

PRUNIER	Jean-Luc	Proviseur
DUPONT	Ghislaine	Directrice délégués aux formations professionnelles et technologiques
DURONEA	Olga	Gestionnaire
GOUISSEM	Yasmina	CPE
SELMANE	Amina	Enseignante en Lettres et Histoire-Géographie
KHELIFI		Enseignant en Génie Civil, Construction, Economie
DEBUIRE	Arnaud	Enseignant en Lettres et Histoire-Géographie
BLANC		Enseignant en EPS
GHOMRANI	Abdel Hamid	Enseignant en Réalisation et Gros Œuvre

Enseignement catholique – Diocèse de Lille

ANTOINE	Hubert	Directeur diocésain de l'Enseignement catholique de Lille
DELECROIX	Régis	Directeur diocésain adjoint
ADAM	François	Chef d'établissement des écoles Mère Teresa et Saint Augustin
RANCOULE	Mathieu	Chef d'établissement de l'école Notre Dame de Lourdes
GOALES	Jérémie	Chef d'établissement de l'école Saint Eloi
VANHOVE	Perrine	Chef d'établissement de l'école Saint Nicolas

12. Acteurs locaux : établissements et opérateurs publics

Centre Hospitalier de Roubaix – Victor Provo

KAUFFMANN	Vincent	Directeur par intérim (Directeur du Centre Hospitalier de Tourcoing)
LIESSE	Anne	Médecin radiologue, PH, Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement
DANCOINE	Jean-Philippe	Médecin généraliste, Adjoint municipal à la santé et aux personnes âgées, Vice-président du Conseil de Surveillance
DE ROO	Hélène	Directrice adjointe en charge de la Direction du Plan Directeur, des Services Techniques et de la Sécurité
CAMPION	Cédric	Médecin gériatre, PH
PASSAVANT	Marie	Directrice des Résidences EHPAD – USLD
CHARANI	Charles	Médecin généraliste à Roubaix
THERBY	Denis	Médecin gynécologue-obstétricien, PH, Chef du pôle Femme-Mère-Enfant
ROUSSEL	Patricia	Cadre supérieur du Service Social
MEGARIOTIS	Cassandra	Médecin urgentiste, PH

Établissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise

CAPLIER	François	Secrétaire Général
OUREIB	Jean	Médecin DIM (Direction de l'information médicale)
DEBROCK	Marc	Chef de pôle, Secteur de psychiatrie de Roubaix-Centre

Pôle Emploi – Département du Nord

LOLLIVIER	Pascal	Directeur territorial délégué
RIVIERE	Marie-Amélie	Directrice de l'agence de Roubaix-les-Prés
ELBASRI	Zohra	Directrice de l'agence de Roubaix Centre
SOUSSI	Queltoume	Conseillère Emploi
COQUELET	Stéphanie	Conseillère Emploi
VANDREPOTE	Thomas	Conseiller Emploi – Référent Jeunes
SOUDE	Emilie	Conseillère Entreprises
MCCORMICK	Stéphanie	Conseillère Entreprises
BOUFERKAS	Abdelmajid	Conseiller Entreprises
IBANEZ	Françoise	Conseillère Emploi
TOUMI	Céline	Responsable d'équipe

Maison de l'initiative et de l'emploi

DORPE	Catherine	Directrice
MASSA	Olivier	Responsable du PLIE

Mission Locale de Roubaix et Lys-lez-Lannoy

DOUTERLUNGNE	Sylvie	Directrice
DERIDDER	Fabienne	Directrice adjointe

AFPA – Centre de Roubaix

BILLOT	Laurent	Directeur
--------	---------	-----------

La Condition Publique

LEVASSOR	Jean-Christophe	Directeur
----------	-----------------	-----------

13. Acteurs locaux du monde associatif

Association Astuce

BRAS	Isabelle	
------	----------	--

Association pour le développement de l'éducation permanente

AZIZI	Yamina	Directrice
VULLIN	Thibaut	Président
BRUN	Cléo	Cheffe de projet
KONIEZ	Mustapha	Ingénieur pédagogique
ZACARIAS	Pierre	Centre de formation de l'ADEP
VULLON	Thibault	président de l'ADEP

Association Les Jardins de traverse

BENTAZIRI	Moncef	
-----------	--------	--

Amitié Partage

BOUKENNAT	Yasmina	Formatrice
-----------	---------	------------

Secours Populaire

BEAUCHAMP-LEROY	Serge	Secrétaire départementale de la Fédération du Nord
BELIN	Fabrice	Secrétaire général du Comité local de Roubaix

Horizon9

ABDELKADER	Albine	Directrice
ACHAHBAR	Jamal	Cadre éducatif sur le secteur de Roubaix

Centre de santé de l'Alma

TALEUX	Laurent	Président de l'association, Pharmacien
--------	---------	----------------------------------------

Association La Maison du Jardin

BERTIN	Jean-Pierre	Responsable
--------	-------------	-------------

Association La main verte

MEBARKI	Samir	Président
---------	-------	-----------

14. Autres acteurs locaux

La Plaine Images

DELAMARRE	Emmanuel	Directeur
-----------	----------	-----------

École de la 2^e Chance –Grand Lille

VITOUX	Laurent	Président
MATHE	Michèle	Directrice Générale
LAMBET	Christine	Responsable de site E2C Roubaix
SUBTS	Marie	Chargée de relations entreprises
CAPEAU	Anne	Chargée de mission socialisation
DELARUE	Lise	Cheffe de projet « Campus de la REmotivation »
BARBOSA	Rita	Chef d'équipe chez Clayrton's (entreprise partenaire)
ASSELIN	Olivier	Président du fonds AJIR
KOULLA	Nadia	Déléguée générale de l'association Solidarité
DUJARDIN	Rose-Marie	Stagiaire
LAPORTE	Joséphine	Stagiaire
BENABID	Ryan	Stagiaire

Agences d'intérim

VLAEMYNCK	Frédéric	Responsable agences Janus Lille et Roubaix
DITTBRENNER	Jennifer	Conseillère emploi agence Janus
DEBERDT	Stéphanie	Manager de l'agence Konvert de la zone Sud-Ouest et Flandres
VANHAECKE	Ilse	Juriste agence Konvert
DISSEAUX	Constance	Chargée de recrutement agence Konvert
GINIAUX	Jérôme	Responsable d'agence Temporis à Roubaix

Ceetrus (filiale immobilière d'Auchan)

DESMAZIERES	Jules	Chef de projet Englos
GUETTAF	Assya	Leader « Positive impact » au service de la transformation écologique, citoyenne et relationnelle
POLART	Gilles	Directeur Programmes immobiliers, en charge de l'agriculture urbaine

Ferme urbaine circulaire du Trichon

WOLF	Pierre	Coordonnateur du projet
------	--------	-------------------------

Veolia

COUTTELLE	Loïc	Cadre et chef de projet Agriculture Urbaine
-----------	------	---------------------------------------------

OVH

BERNI	Laura	Corporate social responsibility manager chez OVH
-------	-------	--------------------------------------------------

Annexe n° 3 : Cartes

MEL MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE DE LILLE

AMENAGEMENT & HABITAT
/RESSOURCES & EXPERTISES
/DONNEES URBAINES

METROPOLÉ EUROPEENNE
DE LILLE

POLITIQUE DE LA VILLE
Quartiers de veille & quartiers prioritaires
fixés par le décret du 30 décembre 2014

Document de travail

Géographie de la politique de la ville :

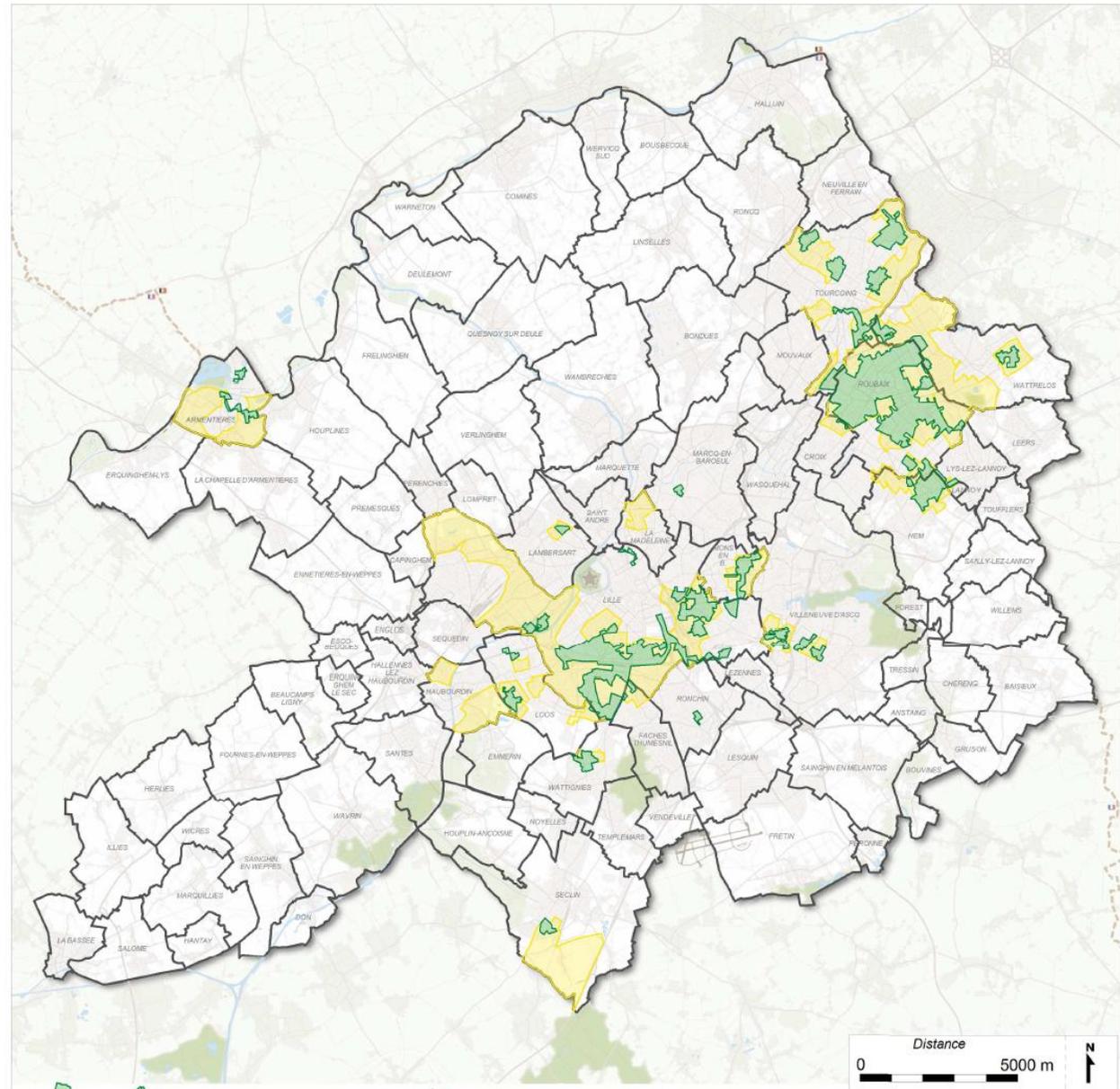
- Quartiers de veille
- Quartiers prioritaires

Limites administratives :

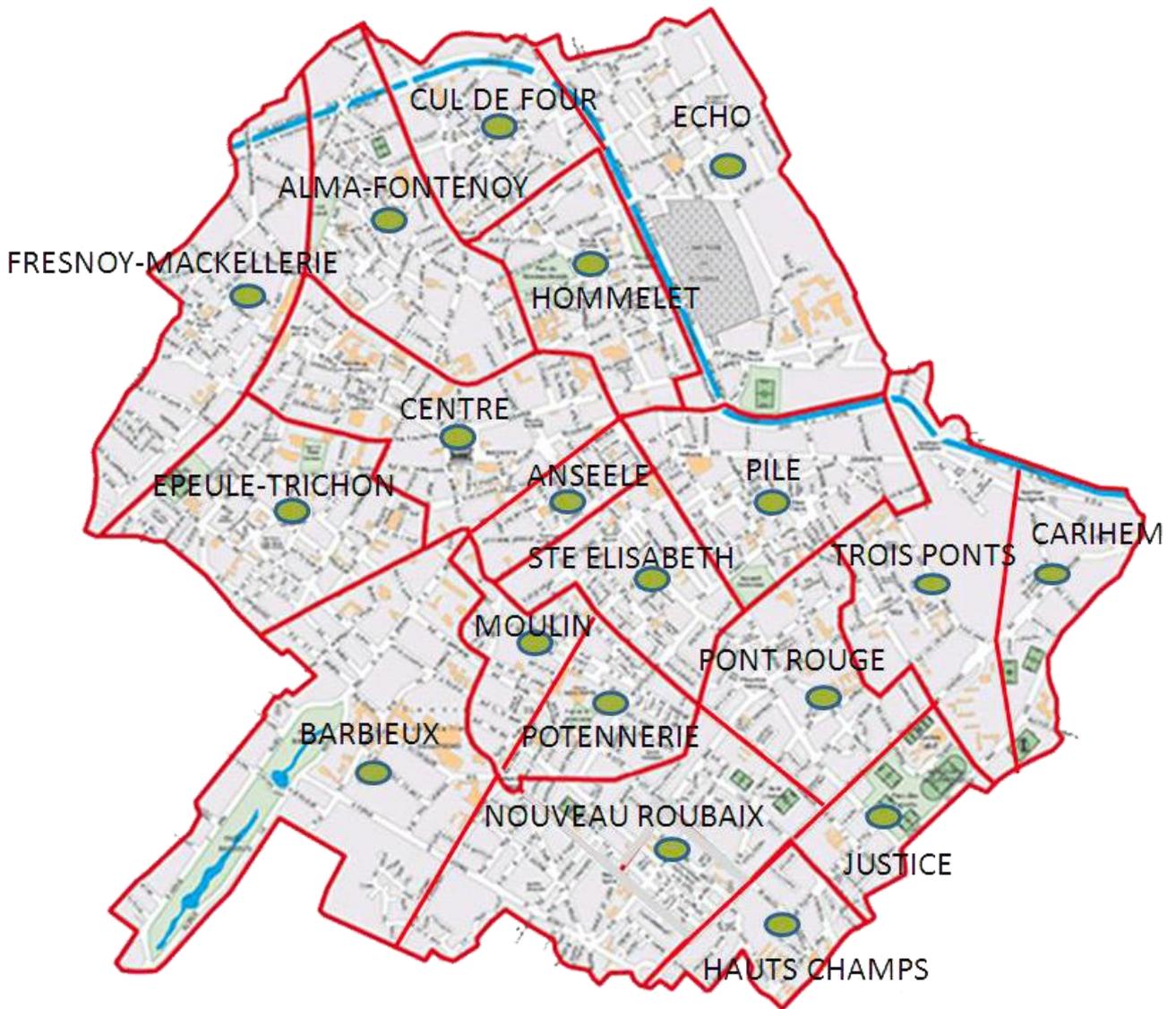
- Limites communales

Echelle : 1/120 000

Emetteur : DONNEES URBAINES
Réalisé par : A. Bonomo
Commanditaire : STRATEGIE & PARTENARIAT
Edité le : 19/01/2015 Version : 1
Sources : Etat - Commissariat Général à l'Egalité des territoires -
Décret n°2014-1750 / Métropole Européenne de Lille



Carte de la commune de Roubaix par quartiers (extraite de : <https://www.ateliers-memoire-roubaix.com/>)



**Annexe n° 4 : Données statistiques, dispositifs et éléments d'analyse rassemblés
par la mission**

SOMMAIRE

1	DÉMOGRAPHIE	135
1.1	Évolution du nombre d'habitants de Roubaix de 1968 à 2015.....	135
1.2	Évolution du nombre d'habitants des quartiers de Roubaix entre 2011 et 2015	136
1.3	Mobilité résidentielle, scolaire et professionnelle.....	137
1.4	Population par grandes tranches d'âge	139
1.4.1	<i>Roubaix et la métropole en 2015.....</i>	<i>139</i>
1.4.1	<i>Évolution de Roubaix entre 2010 et 2015.....</i>	<i>139</i>
1.4.2	<i>Répartition et évolution par quartier.....</i>	<i>140</i>
1.5	Composition des ménages et des familles.....	141
1.5.1	<i>Évolutions des catégories de ménages de 2010 à 2015</i>	<i>141</i>
1.5.2	<i>La composition des familles à Roubaix en 2015</i>	<i>142</i>
1.6	Population par catégories socioprofessionnelles	143
1.6.1	<i>Roubaix et la MEL en 2015.....</i>	<i>143</i>
1.6.2	<i>Évolution de Roubaix 2010-2015</i>	<i>145</i>
1.7	Population par nationalité	145
1.7.1	<i>Évolution 2008-2015 (INSEE)</i>	<i>145</i>
1.7.2	<i>Population immigrée par catégories d'âge en 2015.....</i>	<i>146</i>
1.7.3	<i>Origine des immigrés à Roubaix en 2015.....</i>	<i>146</i>
1.7.4	<i>Activité des immigrés à Roubaix en 2015</i>	<i>147</i>
1.7.5	<i>Répartition par quartier.....</i>	<i>147</i>
1.7.6	<i>Demandes de titres de séjour</i>	<i>148</i>
1.7.7	<i>Étrangers ayant déposé au moins une demande de premier titre de séjour en 2015, 2016 et 2017</i>	<i>150</i>
2	EMPLOI ET CHÔMAGE	153
2.1	Évolution de la part et du taux de chômage	153
2.2	Évolution du nombre d'emplois dans la zone d'emploi.....	154
2.3	Les entreprises et les établissements	155
2.3.1	<i>Nombre d'entreprises et d'établissements fin 2016</i>	<i>155</i>
2.3.2	<i>Taille des établissements</i>	<i>156</i>
2.3.3	<i>Évolution des créations d'entreprises et d'établissements</i>	<i>157</i>
2.4	Niveau de salaire.....	158
2.5	La demande d'emploi au 31 décembre 2018	158
2.6	Le paysage des politiques de l'emploi à Roubaix.....	161
2.6.1	<i>Des intermédiaires de l'emploi</i>	<i>161</i>
2.6.2	<i>Des dispositifs mis en œuvre pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi</i>	<i>164</i>

2.6.3	<i>Des initiatives pour l'emploi des collectivités locales</i>	167
2.6.4	<i>Des pratiques renouvelées pour l'accès à l'emploi</i>	170
2.6.5	<i>Le service public pour l'emploi local, l'orientation et la formation professionnelle (SPELOF)</i>	172
3	REVENUS, PAUVRETÉ DES MÉNAGES, AIDE ET ACTION SOCIALES	173
3.1	Roubaix et la MEL en 2015.....	173
3.2	Évolution 2012-2015	174
3.3	Décomposition des revenus disponibles par quartier	175
3.4	Allocataires de la CAF au 31 décembre 2017.....	176
3.4.1	<i>Taux de couverture</i>	176
3.4.2	<i>Allocataires sans enfant</i>	177
3.4.3	<i>Familles</i>	177
3.4.4	<i>Enfants allocataires</i>	178
3.4.5	<i>Précarité</i>	180
3.4.6	<i>Aides au logement</i>	182
3.5	Moyens et action de la protection de l'enfance	183
3.5.1	<i>Dans le département du Nord</i>	184
3.5.2	<i>Pour la population de Roubaix</i>	184
3.6	L'hébergement, l'accueil et l'insertion.....	185
3.6.1	<i>La situation au 31 décembre 2018</i>	185
3.6.2	<i>L'évolution depuis 2016</i>	186
4	SANTÉ	187
4.1	L'état de santé de la population	187
4.2	L'accès aux droits et aux soins	187
4.2.1	<i>Le nombre de bénéficiaires de la couverture santé</i>	187
4.2.2	<i>Le renoncement aux soins</i>	188
4.2.3	<i>La consommation de soins</i>	188
4.3	Une offre de soins globalement satisfaisante et qui bénéficie de la présence de nombreux équipements sanitaires.....	189
4.3.1	<i>Médecine de ville</i>	189
4.3.2	<i>Autres points de consultation en médecine de ville</i>	190
4.3.3	<i>Offre sanitaire et médico-sociale en addictologie</i>	191
4.3.4	<i>Offre hospitalière</i>	191
4.4	Une offre mise en difficulté au regard des besoins de la population	192
4.4.1	<i>L'offre sanitaire et médico-sociale en santé mentale et les besoins de la population roubaisienne</i>	192
4.4.2	<i>L'offre de prise en charge du handicap et les besoins de la population roubaisienne</i>	194
4.5	Une politique de santé déployée au travers de nombreux outils et dispositifs de santé publique	196

4.5.1	<i>La politique de santé portée par la ville de Roubaix</i>	196
4.5.2	<i>Les dispositifs de santé publique portés par le CCAS</i>	197
5	SCOLARISATION ET DIPLÔMES	199
5.1	Principaux résultats obtenus : évolution entre 2007 et 2015	199
5.1.1	<i>Évolution du taux de scolarisation à Roubaix et dans la MEL (2007-2015)</i>	199
5.1.2	<i>Diplômes obtenus à Roubaix (2012-2015)</i>	199
5.2	Effectifs des écoles et établissements du 2 nd degré	201
5.2.1	<i>Premier degré</i>	201
5.2.2	<i>Second degré</i>	203
5.3	Risques sociaux d'échec scolaire.....	204
5.3.1	<i>Données de l'atlas des risques sociaux d'échec scolaire</i>	204
5.3.2	<i>Données rassemblées par l'agence d'urbanisme de Lille métropole</i>	204
5.3.3	<i>Indicateurs sociaux construits par le ministère de l'éducation nationale</i>	205
5.4	Moyens spécifiques attribués aux établissements de Roubaix	206
5.5	Performance des établissements.....	207
5.5.1	<i>Les résultats des tests d'évaluation CP-CE1</i>	207
5.5.2	<i>Le retard des élèves à l'entrée en sixième</i>	210
5.5.3	<i>La réussite au diplôme national du brevet (DNB) et la performance des collèges</i>	210
5.5.4	<i>La réussite au baccalauréat et la performance des lycées</i>	212
5.6	L'orientation des élèves	213
5.6.1	<i>À l'issue de la troisième</i>	213
5.6.2	<i>A l'issue de la terminale</i>	213
5.7	L'absentéisme et les décrocheurs.....	215
5.7.1	<i>L'absentéisme</i>	215
5.7.2	<i>L'absentéisme estival</i>	216
5.7.3	<i>Le décrochage des plus de 16 ans</i>	216
5.8	Les flux entrées-sorties	217
5.8.1	<i>L'accueil des élèves allophones</i>	217
5.8.2	<i>L'instabilité de la population scolaire</i>	218
5.9	Les équilibres entre le secteur public et le secteur privé sous contrat	218
5.10	L'éducation à domicile	219
5.11	Le climat scolaire.....	219
5.11.1	<i>Nombre et nature des faits de violence répertoriés par l'académie</i>	219
5.11.2	<i>Autres éléments d'appréciation du climat scolaire</i>	220
5.11.3	<i>Réunions des conseils de discipline et sanctions prononcées</i>	220
6	SÉCURITÉ	221
6.1	Intensité de la délinquance en 2018.....	221

6.2	Évolution entre 2015 et 2018	222
7	LOGEMENTS	225
7.1	Catégories de logement et taux de vacance	225
7.2	Logement social	226
7.2.1	<i>Proportion de logements sociaux dans le département du Nord</i>	<i>226</i>
7.2.2	<i>Répartition des logements sociaux dans la ville de Roubaix.....</i>	<i>227</i>
7.2.3	<i>Nombre de logements sociaux dans la MEL en 2018</i>	<i>228</i>
8	DONNÉES FINANCIÈRES.....	229
8.1	Budget de la commune	229
8.1.1	<i>Équilibres financiers 2017</i>	<i>229</i>
8.1.2	<i>L'investissement.....</i>	<i>233</i>
8.2	Budget de la MEL	235
8.2.1	<i>Données financières générales</i>	<i>235</i>
8.2.2	<i>Impôts et taxes.....</i>	<i>236</i>
8.2.3	<i>Dotations de l'État à la MEL</i>	<i>236</i>
8.2.4	<i>Quelques postes de dépenses réalisées en 2017</i>	<i>236</i>
8.2.5	<i>Les charges à caractère général</i>	<i>237</i>
8.2.6	<i>Les subventions versées</i>	<i>237</i>
8.2.7	<i>Les dépenses d'investissement</i>	<i>237</i>
8.3	Données financières Roubaix-Tourcoing-Wattrelos-MEL.....	239
8.4	Crédits de la politique de la ville	241
8.4.1	<i>La géographie prioritaire</i>	<i>241</i>
8.4.2	<i>Le montant des subventions octroyées à Roubaix.....</i>	<i>241</i>
8.4.3	<i>Dotation en faveur de Roubaix</i>	<i>241</i>
8.4.4	<i>L'évaluation à mi-parcours du contrat d'agglomération par la MEL.....</i>	<i>242</i>

1 DÉMOGRAPHIE

1.1 Évolution du nombre d'habitants de Roubaix de 1968 à 2015

Entre 1968 et 2010, Roubaix a perdu 18 % de sa population. Entre 2010 et 2015, la tendance à la baisse a pris fin, avec une légère augmentation de 1,4 %.

Tableau 1 : Évolution de la population et de la densité moyenne de la ville de Roubaix (1968-2015)

	Population	Évolution en %	Densité moyenne (hab/km ²)	Évolution en %
1968	114 192		8 658	
1975	109 230	-4,3%	8 281	-4,4%
1982	102 164	-6,5%	7 680	-7,3%
1990	97 780	-4,3%	7 388	-3,8%
1999	97 061	-0,7%	7 331	-0,8%
2010	94 726	-2,4%	7 159	-2,3%
2015	96 077	1,4%	7 262	1,4%
		-16,8%		-17,1%

Sources : INSEE.

Durant la même période, la population de la MEL a augmenté de 14 %.

Tableau 2 : Évolution de la population et de la densité moyenne de la métropole de Lille (1968-2015)

	Population	Évolution en %	Densité moyenne (hab/km ²)	Évolution en %
1968	994 634		1 536	
1975	1 046 430	5,2%	1 615	5,2%
1982	1 052 137	0,5%	1 624	0,5%
1990	1 072 719	2,0%	1 656	2,0%
1999	1 097 074	2,3%	1 694	2,3%
2010	1 118 332	1,9%	1 726	1,9%
2015	1 141 440	2,1%	1 762	2,1%
		14,0%		14,0%

Sources : INSEE.

La densité moyenne de la ville était, en 2015, plus de quatre fois plus élevée que celle de la MEL. Elle a cependant fortement diminué depuis 1968 (-17,1 %).

Jusqu'en 2010, la baisse de la population de la ville s'explique essentiellement par un nombre de départs nettement supérieur aux entrées.

Ce phénomène a été, en partie, compensé par les effets du solde naturel, qui a régulièrement augmenté à partir de 1982, tendance qui s'est amplifiée dans les années 2000-2015. **La hausse du taux de natalité s'est conjuguée à une baisse plus rapide qu'ailleurs du taux de mortalité.**

Tableau 3 : Évolution des indicateurs démographiques de Roubaix (1968-2015)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,6	-1,1	-0,5	-0,1	-0,2	0,3
due au solde naturel en %	1	0,8	0,9	1,1	1,4	1,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,7	-1,9	-1,4	-1,2	-1,6	-1,2
Taux de natalité (‰)	24,4	20,9	20,3	20,5	21,5	22
Taux de mortalité (‰)	14	12,8	11,1	9,5	8	7,5

Sources : INSEE.

Tableau 4 : Évolution des indicateurs démographiques de la Métropole de Lille (1968-2015)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,7	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4
due au solde naturel en %	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,2	-0,7	-0,6	-0,5	-0,6	-0,4
Taux de natalité (‰)	20,1	18	17,7	15,8	15,4	15,2
Taux de mortalité (‰)	11,1	10,4	9,3	8,2	7,6	7,2

Sources : INSEE.

Le taux de mortalité moyen dépend de la structure de la population. Pour annuler ce facteur, il faut se référer à l'**indice comparatif de mortalité** (qui permet de comparer des taux de mortalité dans des populations dont les structures d'âge et de genre sont différentes¹⁰⁰) : **il était de 139,7 à Roubaix en 2015** (base 100 en France ; 127,8 à Wattrelos ; 121,5 à Tourcoing ; 115,4 à Lille). Cet indicateur traduit les problèmes de santé de la population.

Le niveau et la hausse moyenne du **taux de natalité** à Roubaix à partir de 1990 sont significatifs. **La moyenne 2010-2015 est de 22 ‰, soit le taux le plus élevé dans le département** (devant Tourcoing, deuxième avec 18,6 ‰ ; Wattrelos est à 14,4 ‰ ; 12 ‰ en France en 2015).

1.2 Évolution du nombre d'habitants des quartiers de Roubaix entre 2011 et 2015

Deux quartiers ont perdu en quatre ans plus de 20 % de leurs habitants : les Trois-Ponts Nord et Entrepont-Cartigny. Hausses importantes, à l'inverse, pour la Mackellerie, Hutin-Oran, Espérance-Centre, Nations-Unies, Édouard Vaillant, Moulin-Sud.

¹⁰⁰ Il est calculé en utilisant une population de référence. Il s'obtient en divisant le nombre de décès observés par le nombre de décès attendus après standardisation au moyen de cette population de référence.

Tableau 5 : Évolution de la population des quartiers de Roubaix (2011-2015)

Population par IRIS Roubaix	2011 (princ)	2015 (princ)	Évolution en nombre d'habit.	Évolution en %
Édouard Vaillant	2 819	3 535	+716	+25%
Esperance centre	1 970	2 376	+406	+21%
Moulin Sud	2 243	2 667	+424	+19%
Nations Unies	2 647	3 101	+454	+17%
Hutin-Oran	2 369	2 730	+361	+15%
Mackellerie	2 240	2 558	+318	+14%
Hommelet Sud	2 160	2 424	+264	+12%
Pile Centre	2 602	2 838	+236	+9%
Epeule nord	1 891	2 050	+159	+8%
Pile Est	2 142	2 294	+152	+7%
Nouveau Roubaix	2 219	2 370	+151	+7%
Potennerie	2 905	3 056	+151	+5%
Linne Chemin Neuf	3 075	3 217	+142	+5%
Justice	2 076	2 189	+113	+5%
Epeule sud	2 035	2 141	+106	+5%
Fosse aux chênes	2 882	2 985	+103	+4%
Hommelet Nord	2 060	2 127	+67	+3%
Fraternité	2 595	2 677	+82	+3%
Anseele	3 129	3 191	+62	+2%
Trois Ponts Sud	2 266	2 294	+28	+1%
Sainte-Élisabeth Nord	2 986	2 989	+3	0%
Hauts Champs	2 373	2 376	+3	0%
Fresnoy	3 665	3 646	-19	-1%
Cul de Four	3 146	3 115	-31	-1%
Sainte-Élisabeth Centre	2 472	2 446	-26	-1%
Pile Nord	2 206	2 189	-17	-1%
Barbieux Sud	2 249	2 195	-54	-2%
Moulin Nord	2 586	2 522	-64	-2%
Sainte-Élisabeth Sud	1 931	1 892	-39	-2%
Epeule centre	2 650	2 579	-71	-3%
Trichon	2 811	2 705	-106	-4%
Alma Nord	1 874	1 780	-94	-5%
Alma Sud	2 195	2 057	-138	-6%
Barbieux-Vauban	3 831	3 600	-231	-6%
Sartel	1 813	1 661	-152	-8%
Hommelet Centre	3 001	2 586	-415	-14%
Entrepont-Cartigny	2 904	2 279	-625	-22%
Trois Ponts Nord	1 168	640	-528	-45%
ROUBAIX	94 186	96 077	+1 891	2%

Source : mission – données : INSEE.

1.3 Mobilité résidentielle, scolaire et professionnelle

L'ancienneté d'emménagement des ménages dans leur logement ne montre pas de différence sensible entre Roubaix et la métropole. Même s'il faut faire la part des opérations de renouvellement urbain, 58,1 % des ménages résidents de Roubaix ont déménagé depuis moins de 10 ans (55,6 % dans la métropole).

Tableau 6 : Ancienneté d'emménagement des ménages à Roubaix et dans la métropole

	Roubaix en %	MEL en %
Depuis moins de 2 ans	14,9	15,3
De 2 à 4 ans	23,8	22,5
De 5 à 9 ans	19,4	17,8
De 10 à 19 ans	21,3	19,1
De 20 à 29 ans	9,9	10,5
30 ans ou plus	10,8	14,8

Source : mission – données : INSEE.

Par ailleurs, les données relatives à la mobilité scolaire montrent l'importance des déplacements d'élèves entre Roubaix et les communes voisines. En effet, 22 % des Roubaisiens de plus de 2 ans scolarisés le sont à l'extérieur de la commune (soit, en 2015, 6 644 sur 23 173).

Tableau 7 : Communes du lieu d'études des Roubaisiens* scolarisés

Communes du lieu d'études**	Nombre de personnes
Lille	1 707
Tourcoing	1 049
Villeneuve-d'Ascq	1 038
Wattrelos	602
Hem	366
Croix	344
Marcq-en-Barœul	206
Lys-lez-Lannoy	137
MOUSCRON	131
Autres	864
Total général	6 644

*Personnes de 2 ans ou plus.

** Seules les communes vers lesquelles un flux supérieur à 100 personnes est constaté sont identifiées.

Source : INSEE.

Le mouvement inverse existe également et il est plus important.

Tableau 8 : Personnes* scolarisées à Roubaix et résidant dans une autres communes

Commune de résidence**	Nombre de personnes
Lille	2 028
Tourcoing	1 062
Croix	1 054
Hem	1 032
Wattrelos	865
Lys-lez-Lannoy	523
Villeneuve-d'Ascq	377
Wasquehal	352
Leers	280
Marcq-en-Barœul	180
La Madeleine	136
Toufflers	125
Halluin	101
Total général	8 113

* de 2 ans ou plus.

** Seules les communes vers lesquelles un flux supérieur à 100 personnes est constaté sont identifiées.

Source : INSEE.

Enfin, plus de 60 % des Roubaisiens travaillent à l'extérieur de la commune (voir ci-dessous).

1.4 Population par grandes tranches d'âge

1.4.1 Roubaix et la métropole en 2015

Tableau 9 : Part de chaque tranche d'âge dans la population de Roubaix et de la métropole en 2015

	ROUBAIX 2015	%	MEL 2015	%	Part de ROUBAIX
Ensemble	96 077	100	1 141 440	100	8,4%
0 à 14 ans	25 240	26,4	228 615	20,0	11,0%
15 à 29 ans	21 985	22,9	262 665	23,0	8,4%
30 à 44 ans	18 882	21,0	229 876	20,1	8,2%
45 à 59 ans	15 272	15,5	203 164	17,8	7,5%
60 à 74 ans	9 335	8,8	139 320	12,2	6,7%
75 ans ou plus	5 363	5,5	77 799	6,8	6,9%

Source : mission – données : INSEE.

Roubaix représente 8,4 % de la population de la métropole.

Sa population est plus jeune. La part des 0-14 ans, notamment, est supérieure de 6,4 pts par rapport à la métropole. La part des plus de 60 ans est inférieure de près de 5 pts.

1.4.2 Évolution de Roubaix entre 2010 et 2015

Toutefois, l'évolution récente (2010-2015) montre une augmentation significative des plus de 60 ans et une baisse de la catégorie des 30-44 ans.

Tableau 10 : Évolution de la part de chaque tranche d'âge dans la population de Roubaix en 2015

	Évolution Roubaix 2010-2015	
	Nombre d'habitants	%
Ensemble	+1 891	+2,0%
0 à 14 ans	+488	+2,0%
15 à 29 ans	+564	+2,6%
30 à 44 ans	-568	-2,9%
45 à 59 ans	+511	+3,5%
60 à 74 ans	+741	+8,6%
75 ans ou plus	+155	+3,0%

Source : mission – données : INSEE.

1.4.3 Répartition et évolution par quartier

Concernant la répartition par catégorie d'âge, la ville est très segmentée, avec de très fortes différences entre quartiers. En 2015, la part des moins de 15 ans est supérieure à 30 % (moyenne de la ville : 26,4 %) dans 8 quartiers.

Tableau 11 : Part des moins de quinze ans dans les quartiers de Roubaix (valeurs les plus hautes)

	Nombre total d'habitants	Part des moins de 15 ans
Pile Centre	957	33,7%
Alma Sud	682	33,1%
Moulin Sud	873	32,7%
Sainte-Élisabeth Centre	792	32,4%
Alma Nord	568	31,9%
Cul de Four	988	31,7%
Mackellerie	784	30,6%
Pile Nord	656	30,0%

Source : mission – données : INSEE.

Elle est inférieure à 20 % dans 4 quartiers :

Tableau 12 : Part des moins de quinze ans dans les quartiers de Roubaix (valeurs les plus basses)

	Nombre total d'habitants	Part des moins de 15 ans
Justice	432	19,7%
Esperance centre	425	17,9%
Barbieux-Vauban	554	15,4%
Barbieux Sud	255	11,6%

Source : mission – données : INSEE.

Là encore, de fortes évolutions sont à noter entre 2010 et 2015, qui ont pu avoir des conséquences importantes sur les effectifs des établissements scolaires (ou les déplacements/mobilités scolaires).

Tableau 13 : Évolution de la population des quartiers de Roubaix entre 2010 et 2015 et de la catégorie des moins de 15 ans

	Évolution population totale	Évolution des moins de 15 ans
Édouard Vaillant	+25%	+28%
Esperance centre	+21%	+50%
Moulin Sud	+19%	+31%
Mackellerie	+14%	+25%
Hommelet Sud	+12%	+20%
Nations Unies	+17%	+33%
Hutin-Oran	+15%	+32%
Pile Centre	+9%	+10%
Epeule nord	+8%	+2%
Nouveau Roubaix	+7%	+17%
Pile Est	+7%	+1%
Potennerie	+5%	+13%
Linne Chemin Neuf	+5%	+11%
Justice	+5%	-17%
Epeule sud	+5%	-1%
Fosse aux chênes	+4%	-6%
Fraternité	+3%	+13%
Hommelet Nord	+3%	-8%
Anseele	+2%	+17%
Trois Ponts Sud	+1%	-11%
Sainte-Élisabeth Nord	0%	+5%

	Évolution population totale	Évolution des moins de 15 ans
Hauts Champs	0%	+6%
Fresnoy	-1%	-2%
Cul de Four	-1%	+1%
Sainte-Élisabeth Centre	-1%	+17%
Pile Nord	-1%	+9%
Barbieux Sud	-2%	-26%
Moulin Nord	-2%	-11%
Sainte-Élisabeth Sud	-2%	-6%
Epeule centre	-3%	-17%
Trichon	-4%	-4%
Alma Nord	-5%	-1%
Alma Sud	-6%	-5%
Barbieux-Vauban	-6%	-20%
Sartel	-8%	-5%
Hommelet Centre	-14%	-22%
Entrepont-Cartigny	-22%	-25%
Trois Ponts Nord	-45%	-50%

Source : mission – données : INSEE.

Les opérations de rénovation urbaine ne suffisent pas à expliquer ces évolutions. Ainsi, les quartiers les plus riches perdent une grande part leur population jeune.

Symétriquement, la part des plus de 60 ans (14,3 % dans la ville/ 19 % dans la métropole) est supérieure à 20 % dans 5 quartiers : Barbieux Sud, Barbieux-Vauban, Linne Chemin Neuf, Justice, Sartel.

Inférieure à 10 % dans 5 autres : Trichon, Alma Nord, Pile Centre, Esperance centre, Alma Sud.

1.5 Composition des ménages et des familles

1.5.1 Évolutions des catégories de ménages de 2010 à 2015

Encadré n° 1 : Définition INSEE du « ménage »

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Tableau 14 : Catégories de ménages à Roubaix et en France (2010-2015)

	2010		2015		2010-2015			
	Roubaix	France	Roubaix	France	Roubaix	France		
Ménages 1 personne	12 090	34,3%	33,8%	12 334	34,4%	35,3%	+2,0%	+9,0%
<i>Ménages Hommes seuls</i>	5 505	15,6%	14,2%	5 808	16,2%	15,1%	+5,5%	+11,3%
<i>Ménages Femmes seules</i>	6 584	18,7%	19,6%	6 526	18,2%	20,2%	-0,9%	+7,3%
<i>Ménages Autres sans famille</i>	1 009	2,9%	2,7%	1 128	3,1%	2,6%	+11,8%	+0,8%
Ménages avec famille(s)	22 159	62,8%	63,5%	22 362	62,4%	62,1%	+0,9%	+2,1%
Mén fam princ Couple sans enfant	5 511	15,6%	26,8%	5 324	14,9%	26,3%	-3,4%	+2,4%
Mén fam princ Couple avec enfant(s)	10 802	30,6%	27,7%	10 818	30,2%	26,3%	+0,1%	-0,9%
Mén fam princ Famille monoparentale	5 846	16,6%	9,0%	6 219	17,4%	9,5%	+6,4%	+10,4%

Source : mission – données : INSEE.

En 2010, la population de Roubaix se caractérisait, par rapport au reste du pays, par :

- une proportion très élevée de ménages de familles monoparentales (16,6 % des ménages, 9 % en France) ;
- une proportion très faible de couples sans enfants (15,6 % contre 26,8 %) ;
- une proportion relativement élevée d'hommes seuls (15,6 % contre 14,2 %).

En 2015, ces caractéristiques se retrouvent : **la part des familles monoparentales et des hommes seuls dans le total des ménages augmente** (mais moins fortement que sur l'ensemble du territoire). On observe, en revanche, **une baisse des ménages de femmes vivant seules**, évolution contraire à la tendance nationale.

Tableau 15 : Population par types de ménage à Roubaix et en France (2010-2015)

	2010			2015			2010-2015	
	Roubaix	France		Roubaix	France	Roubaix	France	
Pop mén Personnes seules	12 090	13,0%	14,9%	12 334	13,1%	15,8%	+2,0%	+9,0%
Pop mén Hommes seuls	5 505	5,9%	6,2%	5 808	6,2%	6,8%	+5,5%	+11,3%
Pop mén Femmes seules	6 584	7,1%	8,6%	6 526	6,9%	9,1%	-0,9%	+7,3%
Pop mén Autres sans famille	2 746	3,0%	2,8%	3 042	3,2%	2,8%	+10,8%	+2,1%
Pop mén avec famille(s)	78 170	84,0%	82,3%	78 762	83,7%	81,4%	+0,8%	+1,3%
Pop mén fam princ Couple sans enfant	11 565	12,4%	24,3%	11 086	11,8%	24,2%	-4,1%	+2,1%
Pop mén fam princ Couple avec enfant(s)	48 186	51,8%	47,5%	48 199	51,2%	45,9%	0,0%	-0,9%
Pop mén fam princ Famille mono	18 419	19,8%	10,6%	19 477	20,7%	11,3%	+5,7%	+9,6%

Source : mission – données : INSEE.

1.5.2 La composition des familles à Roubaix en 2015

Encadré n° 2 : Définition INSEE d'une famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes : soit un couple avec, le cas échéant, son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Au sein d'un ménage, une personne peut soit appartenir à une famille et une seule, soit n'appartenir à aucune famille.

Tableau 16 : Composition des familles à Roubaix et en France en 2015

Familles	Roubaix		France
Familles	22 653		
Fam Couple avec enfant(s)	10 850	47,9%	42,1%
Fam Monoparentales	6 422	28,3%	15,6%
Fam Mono Hommes avec enfant(s)	845	3,7%	2,7%
Fam Mono Femmes avec enfant(s)	5 576	24,6%	12,9%
Fam Couple sans enfant	5 382	23,8%	42,3%
Fam 0 enfant moins 25 ans en 2015	7 111	31,4%	48,4%
Fam 1 enfant moins 25 ans en 2015	5 208	23,0%	22,1%
Fam 2 enfants moins 25 ans en 2015	4 653	20,5%	20,1%
Fam 3 enfants moins 25 ans en 2015	3 386	14,9%	7,1%
Fam 4 enfants ou plus moins 25 ans	2 296	10,1%	2,3%

Source : mission – données : INSEE.

En 2015, à Roubaix :

- 6 422 familles soit 28,3 % du total, sont monoparentales (15,6 % en France) ; 845 de ces familles sont formées d'un homme seul avec enfant(s) ;
- la proportion des familles de 3 enfants ou plus est nettement supérieure à la moyenne nationale (25 % contre 9,4 %).

1.6 Population par catégories socioprofessionnelles

1.6.1 Roubaix et la MEL en 2015

Tableau 17 : CSP de la population de 15 ans et plus à Roubaix et dans la métropole en 2015

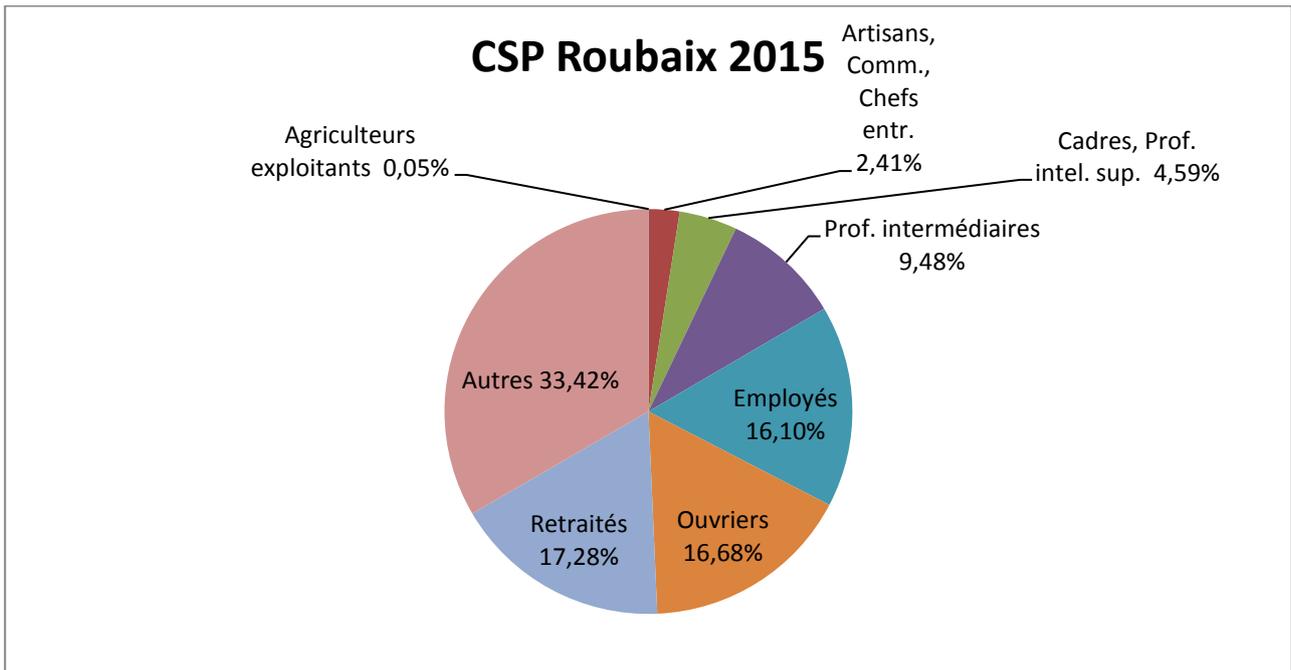
	ROUBAIX 2015	MEL 2015	Part Roubaix
Agriculteurs exploitants	32	1 036	3,1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 710	23 545	7,3%
Cadres et prof. intellectuelles supérieures	3 253	105 882	3,1%
Professions intermédiaires	6 712	137 790	4,9%
Employés	11 404	146 762	7,8%
Ouvriers	11 809	106 682	11,1%
Retraités	12 234	192 231	6,4%
Autres (sans activité professionnelle)	23 664	198 633	11,9%
Ensemble	70 818	912 562	7,8%

Source : mission – données : INSEE.

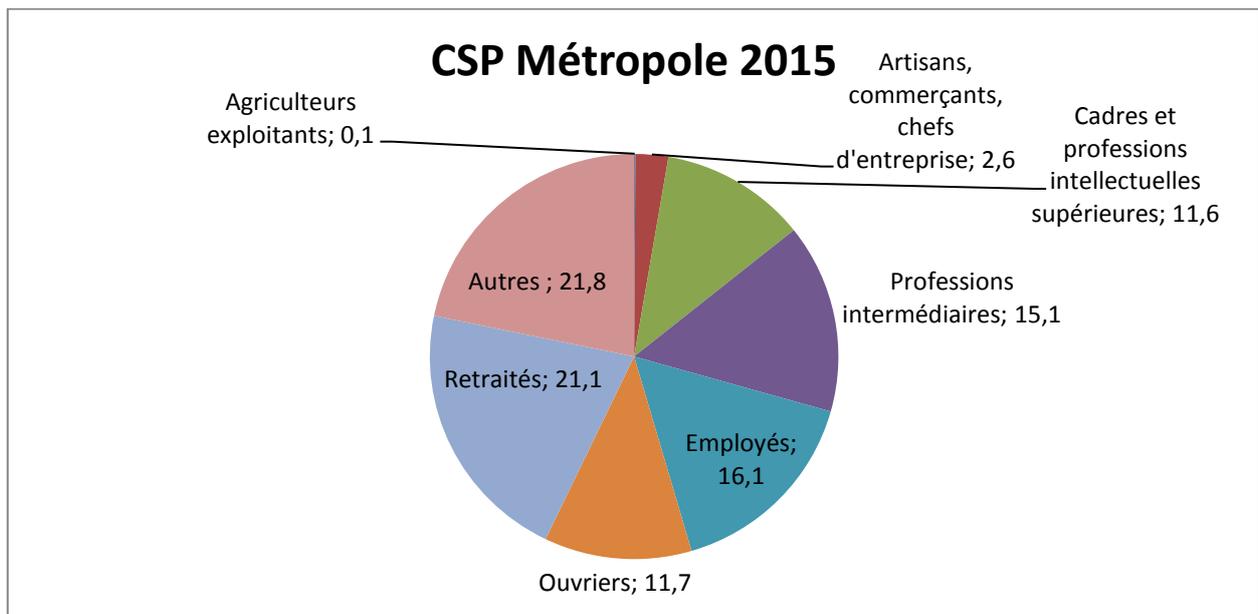
Roubaix représente 7,8 % de la population de 15 ans et plus dans la métropole (8,3 % de la population totale). Deux CSP y sont davantage représentées : les ouvriers, les personnes hors activités professionnelles. Parallèlement, on constate une sous-représentation des cadres, des professions intermédiaires et des professions intellectuelles supérieures.

Dans la catégorie « autres » du tableau n° 15 ci-dessus (33,4 % à Roubaix, 21,8 % pour la métropole), on trouve les chômeurs, les plus de 15 ans scolarisés et les personnes au foyer. Avec les retraités, **50,7 % des habitants de Roubaix n'exercent donc pas d'activité professionnelle (42,9 % métropole).**

Graphique n° 1



Source : mission – données : INSEE.



Source : mission. Données : INSEE.

1.6.2 Évolution de Roubaix 2010-2015

Entre 2010 et 2015, **la part et le nombre des ouvriers ont baissé** alors que le nombre de personnes sans activité professionnelle (hors retraités) a augmenté.

Tableau 18 : Évolution des CSP de la population de 15 ans de Roubaix entre 2010 et 2015

	2010	%	2015	%	Évolution (pts)
Ensemble	69 739	100	70 818	100	-
Agriculteurs exploitants	3	0	32	0	-
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 586	2,3	1 710	2,4	+0,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 146	4,5	3 253	4,6	+0,1
Professions intermédiaires	6 671	9,6	6 712	9,5	-0,1
Employés	11 486	16,5	11 404	16,1	-0,4
Ouvriers	13 891	19,9	11 809	16,7	-3,2
Retraités	12 432	17,8	12 234	17,3	-0,5
Autres personnes sans activité professionnelle	20 523	29,4	23 664	33,4	+4

Source : mission – données : INSEE.

1.7 Population par nationalité

1.7.1 Évolution 2008-2015 (INSEE)

Le tableau suivant permet de comparer l'évolution des populations étrangères et immigrées en France, dans le département du Nord et à Roubaix, entre 2008 et 2011, puis entre 2011 et 2015.

Tableau 19 : Populations étrangères et immigrées en France, dans le Nord et à Roubaix entre 2008 et 2015

	pop totale (est.)	év.	dont étrangers	év.	% étrangers	dont immigrés	év.	% immigrés
2008 France	63 961 859		3 714 505		5,8%	5 342 288		8,4%
Nord	2 564 959		106 525		4,2%	150 796		5,9%
Roubaix	95 893		13 487		14,1%	17 633		18,4%
2011 France	64 933 400	+1,5%	3 888 976	+4,7%	6,0%	5 605 167	+4,9%	8,6%
Nord	2 579 208	+0,6%	109 633	+2,9%	4,3%	154 806	+2,7%	6,0%
Roubaix	94 186	-1,8%	14 171	+5,1%	15,0%	18 163	+3,0%	19,3%
2015 France	65 904 493	+1,5%	4 199 880	+8,0%	6,4%	5 967 359	+6,5%	9,1%
Nord	2 603 472	+0,9%	122 009	+11,3%	4,7%	167 655	+8,3%	6,4%
Roubaix	95 600	+1,5%	16 097	+13,6%	16,8%	19 677	+8,3%	20,6%

Source : mission – données INSEE – exploitation des recensements.

Encadré n° 3 : Définition INSEE des catégories « Immigrés » et « Étrangers »

Elles se recouvrent en partie.

Les « immigrés » sont les personnes :

- nées à l'étranger de nationalité étrangère et qui n'ont pas acquis la nationalité française (61 % des « immigrés » en France en 2015) ;
- nées à l'étranger de nationalité étrangère mais qui ont acquis la nationalité française (39 %) ;

Les « étrangers » sont les personnes :

- nées à l'étranger et qui n'ont pas acquis la nationalité française (86 % du total en 2015 en France) ;
- nées en France de nationalité étrangère – essentiellement des enfants qui acquerront, pour la majorité, la nationalité à partir de 16 ans (14 % du total).

Le département du Nord accueille moins d'étrangers et d'immigrés que l'ensemble du territoire national (respectivement -1,7 pt et -2,7 pts en 2015).

Toutefois, à partir de 2011, la part de ces populations a augmenté, dans le Nord, plus fortement que dans les autres départements.

La ville de Roubaix se distingue dans le département par un plus fort pourcentage d'immigrés et d'étrangers et une augmentation plus importante de ces populations, entre 2011 et 2015, comparée à l'évolution départementale et nationale.

C'est cette augmentation qui a permis, à partir de 2011, de mettre un terme à la tendance à la baisse de la population de la ville.

Tableau 20 : Évolution de la population des Français, des étrangers et des immigrés à Roubaix

	Français	Étrangers	Immigrés
2006-2011	-5,0%	+3,5%	+4,3%
2011-2015	-1,4%	+21,0%	+12,4%
2006-2015	-6,3%	+25,3%	+17,2%

Source : mission : données : INSEE.

1.7.2 Population immigrée par catégories d'âge en 2015

Tableau 21 : Population immigrée par catégories d'âge en 2015

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Immigrés	1 191	1 997	10 828	6 393	20 409
	5,8%	9,8%	53,1%	31,3%	100%
Non immigrés	24 049	13 517	25 316	12 787	75 668
	31,8%	17,9%	33,5%	16,9%	100%

Source : INSEE, dossier documentaire Roubaix.

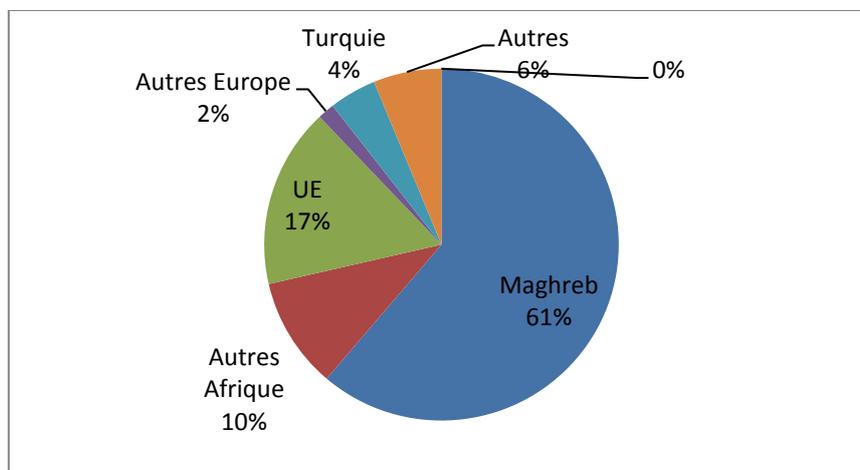
Les données diffèrent de celles du tableau précédent (elles prennent en compte l'année 2015 alors que les précédentes sont au 1^{er} janvier 2015).

Elles montrent une **installation ancienne des immigrés à Roubaix**, avec une proportion importante de personnes âgées de plus de 55 ans.

1.7.3 Origine des immigrés à Roubaix en 2015

Il s'agit essentiellement de personnes originaires d'Afrique du Nord et d'Européens (Espagnols et Italiens).

Graphique n° 2 :



Source : mission – données : INSEE.

1.7.4 Activité des immigrés à Roubaix en 2015

Dans la population immigrée de Roubaix, la part des « hommes et femmes au foyer » est beaucoup plus importante que dans le reste de la population, la part des chômeurs et des retraités est plus importante.

Tableau 22 : Population de Roubaix âgée de 15 ans ou plus par sexe, âge, situation quant à l'immigration et type d'activité en 2015

	Immigrés		Non immigrés		Ensemble	
Actifs ayant un emploi	5 814	30%	19 661	38%	25 475	36%
Chômeurs	3 466	18%	8 095	16%	11 560	16%
Retraités ou préretraités	3 781	20%	8 452	16%	12 233	17%
Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	1 113	6%	7 356	14%	8 469	12%
Femmes ou hommes au foyer	3 120	16%	3 232	6%	6 352	9%
Autres inactifs	1 924	10%	4 824	9%	6 748	10%
Ensemble	19 218	100%	51 619	100%	70 837	100%

Source : INSEE.

Ce constat concerne surtout les femmes (53 % dans la catégorie « autres inactives »/ 26 % pour les hommes) et certaines nationalités (Européens, Tunisie, Maroc, Turquie).

Tableau 23 : Activité de la population immigrée de Roubaix par sexe et pays de naissance en 2015

	Hommes			Femmes		
	Actifs	Retraités	Autres inactifs	Actives	Retraitées	Autres inactives
Portugal	41%	48%	11%	36%	43%	21%
Italie	22%	51%	26%	27%	53%	20%
Espagne	23%	23%	54%	21%	43%	38%
Autres pays de UE	36%	6%	58%	26%	21%	53%
Autres pays d'Europe	46%	3%	50%	19%	4%	77%
Algérie	54%	22%	24%	28%	16%	56%
Maroc	58%	20%	22%	27%	8%	64%
Tunisie	63%	14%	22%	27%	8%	65%
Autres pays d'Afrique	55%	11%	34%	46%	5%	49%
Turquie	66%	22%	13%	24%	12%	64%
Autres pays	61%	10%	29%	50%	8%	42%
Ensemble	53%	21%	26%	31%	16%	53%

Source : INSEE.

1.7.5 Répartition par quartier

Tableau 24 : Part de la population étrangère et immigrée par quartiers de Roubaix en 2015

Libellé de l'IRIS	Population en 2015 (princ)	Pop Étrangers en 2015 (princ)	Pop Immigrés en 2015 (princ)	Pop étrangers/ total	Pop immigrés/ total
Trois Ponts Nord	640	217	221	34%	34%
Epeule nord	2 050	630	689	31%	34%
Alma Sud	2 057	603	701	29%	34%
Cul de Four	3 115	857	956	28%	31%
Alma Nord	1 780	485	560	27%	31%
Hommelet Nord	2 127	569	614	27%	29%
Epeule centre	2 579	687	741	27%	29%
Pile Est	2 294	563	692	25%	30%
Hommelet Centre	2 586	628	719	24%	28%
Fosse aux chênes	2 985	713	860	24%	29%

Libellé de l'IRIS	Population en 2015 (princ)	Pop Étrangers en 2015 (princ)	Pop Immigrés en 2015 (princ)	Pop étrangers/ total	Pop immigrés/ total
Hommelet Sud	2 424	567	638	23%	26%
Pile Nord	2 189	501	515	23%	24%
Nations Unies	3 101	675	745	22%	24%
Entrepont-Cartigny	2 279	492	562	22%	25%
Trois Ponts Sud	2 294	488	606	21%	26%
Sainte-Élisabeth Centre	2 446	516	555	21%	23%
Hutin-Oran	2 730	562	725	21%	27%
Trichon	2 705	545	592	20%	22%
Moulin Nord	2 522	496	600	20%	24%
Pile Centre	2 838	556	743	20%	26%
Esperance centre	2 376	448	508	19%	21%
Moulin Sud	2 667	487	586	18%	22%
Sainte-Élisabeth Sud	1 892	331	388	17%	21%
Anseele	3 191	555	610	17%	19%
Epeule sud	2 141	364	435	17%	20%
Mackellerie	2 558	380	488	15%	19%
Fresnoy	3 646	538	657	15%	18%
Sainte-Élisabeth Nord	2 989	439	519	15%	17%
Sartel	1 661	209	284	13%	17%
Hauts Champs	2 376	276	402	12%	17%
Potennerie	3 056	348	398	11%	13%
Nouveau Roubaix	2 370	253	356	11%	15%
Fraternité	2 677	262	389	10%	15%
Linne Chemin Neuf	3 217	236	373	7%	12%
Édouard vaillant	3 535	257	335	7%	9%
Justice	2 189	159	226	7%	10%
Barbieux-Vauban	3 600	188	266	5%	7%
Barbieux Sud	2 195	70	157	3%	7%
Roubaix	96 077	17 148	20 409	18%	21%

Source : mission. Données : INSEE.

La segmentation de la ville se retrouve avec sept quartiers où la proportion d'étrangers est supérieure à 25 % (Trois Ponts Nord, Epeule nord, Alma Sud, Cul de Four, Alma Nord, Hommelet Nord, Epeule centre) et cinq quartiers où elle est inférieure à 10 % : Linne Chemin Neuf, Édouard vaillant, Justice, Barbieux-Vauban, Barbieux Sud).

1.7.6 Demandes de titres de séjour

Les tableaux suivants¹⁰¹ complètent les données de l'INSEE. Ils ne donnent pas le nombre de ressortissants étrangers mais permettent de comparer Roubaix et le département en examinant le type de titres de séjour que les étrangers ont demandés et obtenus depuis 2010. Seuls **les premiers titres** ont été retenus, les renouvellements ayant été exclus¹⁰².

¹⁰¹ Source : Application de gestion des dossiers de résidents étrangers en France (AGDREF).

¹⁰² La délivrance d'un premier titre ne signifie pas toujours une arrivée récente sur le territoire : un premier titre de 10 ans peut être accordé après un séjour régulier de plusieurs années ; certains titres d'un an sont attribués à des étrangers qui se sont maintenus sur le territoire en situation irrégulière.

L'importance relative des cartes de 10 ans montre une immigration ancienne, notamment des ressortissants algériens. Le flux d'immigration obtenu grâce à un visa de long séjour d'un an (étranger ayant sollicité un visa dans leur pays d'origine pour un séjour d'au moins un an) est, à l'inverse, très faible.

La part des demandes de titres pour mineurs est élevée, sans doute en raison de l'importance des motifs familiaux dans la délivrance des titres.

Tableau 25 : Premiers titres de séjour demandés entre 2010 et 2018 par les ressortissants étrangers à Roubaix et dans le Nord

	Roubaix	Nord	Part Roubaix
Cartes résidents CEE-UE	175	1 140	15,4%
Carte de 10 ans	640	4 165	15,4%
Résident algérien 1 an	1 216	6 105	19,9%
Résident algérien 10 ans	1 460	6 918	21,1%
Carte pluriannuelle	137	1 303	10,5%
Carte d'un an	1 358	13 661	9,9%
Titres voyage	119	697	17,1%
Titres voyage réfugiés	300	1 812	16,6%
VLS	1 065	30 561	3,5%
Cartes mineurs	2 672	14 906	17,9%
Autres	255	3 926	6,5%
TOTAL	9 397	85 194	11,0%

Source : mission. Données : AGDREF – ministère de l'intérieur.

En effet, par rapport à la métropole de Lille, les demandes se caractérisent à Roubaix par la prépondérance des motifs d'ordre familiaux, des motifs humanitaires (réfugiés et protection subsidiaire), des motifs liés à une condition de résidence. A l'inverse, les demandes des étudiants étrangers, des visiteurs, des salariés et des scientifiques sont nettement sous-représentées.

Tableau 26 : Motifs des demandes de premiers titres de séjour par les ressortissants étrangers à Roubaix et dans le Nord entre 2010 et 2018

	NORD	ROUBAIX	Part Roubaix
Total général	85 194	9 397	11,0%
Total motifs retenus	58 015	5 705	9,8%
Conjoint de Français	13 166	2 024	15,4%
Étudiant	25 307	724	2,9%
Conjoint ou enfant regr. Familial	3 719	779	20,9%
Conjoint au titre du regroupement familial	684	119	17,4%
Vie privée et familiale (article 8 CEDH)	2 543	416	16,4%
Parent d'enfant Français	2 493	369	14,8%
Réfugié et protection subsidiaire	3 025	558	18,4%
Conjoint et/ou enfant et/ou ascendant de réfugié	274	54	19,7%
Étranger malade	970	139	14,3%
Visiteur	1 387	101	7,3%
Résidence en France avant l'âge de 10 ans - Algérien	351	98	27,9%
Résidence avant l'âge de 13 ans ou 10 ans pour les Tunisiens	559	88	15,7%
Travailleur salarié	1 438	74	5,1%
Scientifique	1 088	42	3,9%
Résidence en France > 10 ans (ou > 15 ans pour étudiants)	204	36	17,6%
Salarié - admission exceptionnelle	239	32	13,4%
Talents exceptionnels ou services rendus à la collectivité	215	27	12,6%
Étranger confié à l'ASE	353	25	7,1%

Source : mission. Données : AGDREF – ministère de l'intérieur.

1.7.7 Étrangers ayant déposé au moins une demande de premier titre de séjour en 2015, 2016 et 2017

Si l'on observe maintenant les demandeurs de premiers titres¹⁰³, on constate une augmentation récente, à la fois à Roubaix et dans le département.

Tableau 27 : Nombre d'étrangers ayant déposé une demande de premier titre de séjour dans le département du Nord et à Roubaix (2015-2017)

	2015	2016	2017
Nord	10 054	10 843	12 809
Roubaix	1 019	1 077	1 402
Part de Roubaix NORD	10,1%	9,9%	10,9%

Source : mission. Données : AGDREF – ministère de l'intérieur.

La nationalité des demandeurs reste majoritairement algérienne et marocaine. Toutefois, sont en augmentation les demandeurs syriens (29,7 % de ceux ayant obtenu un titre dans le Nord sont domiciliés à Roubaix), congolais, soudanais et afghans (en moindre nombre), qui ont obtenu un titre de réfugié, ainsi que les ressortissants d'autres pays africains de l'Ouest.

Tableau 28 : Nationalité des étrangers ayant déposé une demande de premier titre de séjour (2015-2017)

Pays d'origine	2015	2016	2017	Total	Part du total
ALGERIE	414	409	469	1 292	36,9%
MAROC	125	156	178	459	13,1%
SYRIE	45	43	92	180	5,1%
GUINEE	54	39	46	139	4,0%
TUNISIE	51	40	41	132	3,8%
R. D. CONGO	25	30	48	103	2,9%
CHINE	28	24	33	85	2,4%
SENEGAL	19	29	27	75	2,1%
TURQUIE	31	23	18	72	2,1%
CAMEROUN	16	16	23	55	1,6%
Espagne	4	29	20	53	1,5%
Italie	8	10	32	50	1,4%
RUSSIE	12	12	15	39	1,1%
COTE D'IVOIRE	7	8	19	34	1,0%
CAP VERT	9	8	17	34	1,0%
NIGERIA	8	14	10	32	0,9%
INDE	3	11	17	31	0,9%
SOUDAN	2	10	17	29	0,8%
BOSNIE-HERZEGOVINE	5	6	17	28	0,8%
REP. CONGO	10	4	13	27	0,8%
AFGHANISTAN	1	5	20	26	0,7%
Autres	142	151	230	523	15,0%
Total	1 019	1 077	1 402	3 498	100,0%

Source : mission. Données : AGDREF – ministère de l'intérieur.

Ces données ne prennent pas en compte les demandeurs d'asile, dont le dossier est examiné par l'OFPRA et qui résident sur le territoire. Entre 2016 et 2017, ils ont augmenté de 44 % dans le département du Nord, passant de 1 255 à 1 811¹⁰⁴. Elles ne prennent pas non plus en compte les étrangers en situation irrégulière.

¹⁰³ Les étrangers ayant demandé plus d'un titre la même année n'ont été comptés qu'une fois.

La tendance observée entre 2010 et 2015 selon les données INSEE s'est donc poursuivie dans les années suivantes. Une immigration nouvelle (en sus des flux traditionnels essentiellement originaires du Maghreb) doit être prise en compte dans les politiques de cohésion sociale. **Elle représente des besoins en termes d'apprentissage du français, d'accès à l'école et à l'emploi, de santé (de nombreux réfugiés ont connu les zones de combat).**

Ainsi, s'agissant des élèves allophones présents dans les dispositifs adaptés dans le département du Nord, on constate une augmentation importante entre janvier 2018 et janvier 2019 (de 1 607 à 1 916), qui concerne les écoles et surtout les lycées (voir scolarisation et diplômes) et confirme les données précédentes.

¹⁰⁴ Hors mineurs accompagnants. Source : rapport annuel de l'office français des réfugiés et des apatrides (OFPRA), 2017.

2 EMPLOI ET CHÔMAGE

2.1 Évolution de la part et du taux de chômage

L'augmentation du nombre de personnes sans activité professionnelle entre 2010 et 2015 s'explique par l'augmentation de la part des chômeurs¹⁰⁵ (19,2 % en 2015, soit +0,7 pt), des élèves et étudiants (+1,5 pt), surtout des « autres inactifs » = personnes au foyer (20,7 %, soit +3,2 pts).

Tableau 29 : Population de 15 à 64 ans de Roubaix par type d'activité

	2010	2015
Ensemble	59 903	60 083
Actifs en %	64	61
Actifs ayant un emploi en %	45,5	41,8
Chômeurs en %	18,5	19,2
Inactifs en %	36	39
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	12,6	14,1
Retraités ou préretraités en %	5,9	4,2
Autres inactifs en %	17,5	20,7

L'analyse du taux d'emploi par sexe montre un écart de 10 pts entre le taux d'emploi des hommes (46,8 %) et celui des femmes (37 %) en 2015.

Tableau 30 : Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans de Roubaix par sexe et âge en 2015

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	60 083	36 639	61	25 100	41,8
15 à 24 ans	15 514	5 374	34,6	2 714	17,5
25 à 54 ans	36 144	27 340	75,6	19 516	54
55 à 64 ans	8 426	3 926	46,6	2 870	34,1
Hommes	29 275	20 172	68,9	13 693	46,8
15 à 24 ans	7 725	2 858	37	1 372	17,8
25 à 54 ans	17 579	15 149	86,2	10 773	61,3
55 à 64 ans	3 971	2 165	54,5	1 548	39
Femmes	30 808	16 468	53,5	11 407	37
15 à 24 ans	7 788	2 516	32,3	1 343	17,2
25 à 54 ans	18 565	12 190	65,7	8 742	47,1
55 à 64 ans	4 455	1 761	39,5	1 322	29,7

Sources : INSEE, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Toutefois, l'augmentation du taux de chômage « déclaré » (de 28,9 % à 31,5 %) concerne aussi bien les hommes que les femmes et il est plus important pour les premiers.

¹⁰⁵ Au sens de l'INSEE : est chômeur toute personne de 14 à 70 ans qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

Tableau 31 : Évolution du taux de chômage (au sens du recensement¹⁰⁶) à Roubaix entre 2010 et 2015 selon le sexe

	2010	2015
Nombre de chômeurs	11 102	11 540
Taux de chômage en %	28,9	31,5
Taux de chômage des hommes en %	29,4	32,1
Taux de chômage des femmes en %	28,4	30,7
Part des femmes parmi les chômeurs en %	44,8	43,9

Sources : INSEE, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Les statistiques nationales et localisées du chômage illustrent la situation plus dégradée du marché du travail de la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing : le taux de chômage y est en moyenne supérieur de 5 points au taux national sur l'année 2018.

Tableau 32 : Évolution du taux de chômage au sens du BIT et des taux de chômage localisés¹⁰⁷ en 2018

Zone géographique	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018
France métropolitaine (taux de chômage au sens du BIT)	8,9	8,7	8,8	8,5
Région des Hauts-de-France (taux de chômage localisé)	11,6	11,3	11,3	11,0
Département du Nord (taux de chômage localisé)	12,3	12,0	12,0	11,6
Zone d'emploi Roubaix-Tourcoing (taux de chômage localisé)	14,0	13,6	13,7	13,2

Sources : INSEE, Enquête Emploi en continu, DARES, Pôle Emploi.

2.2 Évolution du nombre d'emplois dans la zone d'emploi

Le nombre d'emplois dans la zone et le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone ont nettement diminué entre 2010 et 2015.

Tableau 33 : Emploi et activité à Roubaix en 2010 et 2015

	2010	2015
Nombre d'emplois à Roubaix	42 990	38 466
Actifs ayant un emploi résidant à Roubaix	27 486	25 492
Indicateur de concentration d'emploi	156,4	150,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	55,3	52,3

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : INSEE.

¹⁰⁶ De manière générale, le taux de chômage au sens du recensement est plus élevé que celui au sens du BIT, à cause de son caractère déclaratif et de sa méthode de calcul. Le chômage au sens du recensement inclut les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et les personnes (de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

¹⁰⁷ Les taux de chômage localisés (par région, département et zone d'emploi) sont produits par l'Insee sur la base de l'enquête Emploi en continu et de données de la DARES et de Pôle Emploi. Le taux de chômage au sens du bureau international du travail (BIT) calculé par l'Insee est l'indicateur reconnu internationalement pour le chômage. Au sens du BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. L'Insee se base sur un sondage trimestriel dont les résultats sont extrapolés afin d'obtenir un taux rapporté à la population active.

Par ailleurs, plus de 60 % des Roubaisiens travaillent à l'extérieur de la commune :

Tableau 34 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi

	2010	%	2015	%
Ensemble	27 474	100	25 475	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	11 560	42,1	9 944	39
dans une commune autre que la commune de résidence	15 914	57,9	15 531	61

Sources : INSEE, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales. ACT T4 -.

La part de la voiture individuelle pour se rendre au travail est très majoritaire (63,5 %), loin devant les transports en commun (20,7 %). Mais le phénomène est encore plus fort à l'échelle de la métropole : respectivement 68,4 % pour la voiture et 17,9 % pour les transports en commun en 2015.

La possession d'une voiture est un facteur clé pour les demandeurs d'emploi. Or, en juin 2018, 30 % des demandeurs d'emploi du bassin Roubaix-Tourcoing (33 % dans le département) n'avaient pas le permis de conduire et 25 % ne possédaient pas de moyens de locomotion (22 % dans le département)¹⁰⁸.

2.3 Les entreprises et les établissements

2.3.1 Nombre d'entreprises et d'établissements fin 2016

Encadré n° 4 : Définitions INSEE de l'entreprise et de l'établissement

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

En 2015, 9,6 % des entreprises de la métropole et 15,1 % des établissements étaient implantés à Roubaix. Les secteurs les plus représentés en nombre étaient le « Commerce, transport, hébergement et restauration » devant « les services aux entreprises ».

Par rapport à la métropole, on note la faiblesse relative des entreprises de services aux particuliers, fortement créatrices d'emploi actuellement. Par ailleurs, le nombre d'entreprises de construction est supérieur au nombre d'établissements du même secteur. On peut faire l'hypothèse que nombre d'entreprises de ce type sont implantées dans la ville mais développent leur activité à l'extérieur.

¹⁰⁸ Source : Pôle emploi.

Tableau 35 : Nombre d'entreprises de Roubaix et de la métropole par secteur d'activité au 31 décembre 2016

au 31/12/2016	Ensemble	Industrie	Construction	Commerce, transport, hébergement et restauration	Services aux entreprises	Services aux particuliers
Roubaix	6 717	331	863	2 219	2 190	1 114
%	100%	4,9%	12,8%	33%	32,6%	16,6%
MEL	69 853	3 466	6 736	20 434	23 316	15 901
%	100%	5%	9,6%	29,3%	33,4%	22,8%
Part Roubaix/métropole	9,6%	9,5%	12,8%	10,9%	9,4%	7,0%

Tableau 36 : Nombre d'établissements de Roubaix et de la métropole par secteur d'activité au 31 décembre 2016

au 31/12/2016	Ensemble	Industrie	Construction	Commerce, transport, hébergement et restauration	Services aux entreprises	Services aux particuliers
Roubaix	12 091	400	726	4 310	4 144	2 511
%	100%	3,3%	6,0%	35,6%	34,3%	20,8%
MEL	80 288	4 022	7 109	24 763	27 129	17 265
%	100%	5,0%	8,9%	30,8%	33,8%	21,5%
Part Roubaix/métropole	15,1%	9,9%	10,2%	17,4%	15,3%	14,5%

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017.

2.3.2 Taille des établissements

Parmi les établissements actifs de Roubaix, 70,9 % ne comptent aucun salarié (71,2 % dans la métropole). **La part des activités de commerce et réparation automobile est à noter** (22,2 % contre 17,6 % dans la métropole). Il s'agit très majoritairement d'établissements individuels.

Le nombre d'établissements de plus de 50 salariés est faible voire très faible dans le secteur marchand, notamment dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

Tableau 37 : Types d'établissements actifs de Roubaix par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	8 449	100	5 994	1 905	245	179	126
Agriculture, sylviculture et pêche	7	0,1	7	0	0	0	0
Industrie	358	4,2	218	101	16	14	9
Construction	890	10,5	660	191	19	18	2
Commerce, transports, services divers	6 029	71,4	4 353	1 433	118	72	53
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1 876	22,2	1 333	489	29	14	11
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 165	13,8	756	180	92	75	62

Champ : ensemble des activités. Source : INSEE, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Tableau 38 : Types d'établissements actifs de la métropole de Lille par secteur d'activité au 31 décembre 2015

Métropole	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	98 449	100	70 114	21 010	3 329	2 311	1 685
Agriculture, sylviculture et pêche	741	0,8	505	221	8	5	2
Industrie	3 922	4,0	2 245	1 012	266	232	167
Construction	9 203	9,3	7 050	1 648	256	165	84
Commerce, transports, services divers	68 798	69,9	48 710	16 039	1 925	1 318	806
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	17 369	17,6	11 047	5 131	612	373	206
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	15 785	16,0	11 604	2 090	874	591	626

Champ : ensemble des activités. Source : INSEE, CLAP en géographie au 01/01/2015.

La part du domaine public est légèrement supérieure à Roubaix que dans l'ensemble de la métropole, tant en nombre d'établissements que de postes salariés : 8,6 % des emplois publics de la métropole sont implantés à Roubaix.

Tableau 39 : Établissements selon les sphères de l'économie dans la MEL au 31 décembre 2015

Métropole	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	98 449	100	493 912	100
Sphère productive	40 387	41	164 017	33,2
dont domaine public	28	0	1 371	0,3
Sphère présentielle	58 062	59	329 895	66,8
dont domaine public	2 391	2,4	126 672	25,6

Champ : ensemble des activités.

Source : INSEE, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Tableau 40 : Établissements selon les sphères de l'économie à Roubaix au 31 décembre 2015

Roubaix	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	8 449	100	40 036	100
Sphère productive	3 287	38,9	11 558	28,9
dont domaine public	0	0	0	0
Sphère présentielle	5 162	61,1	28 478	71,1
dont domaine public	220	2,6	10 728	26,8

Champ : ensemble des activités.

Source : INSEE, CLAP en géographie au 01/01/2015.

2.3.3 Évolution des créations d'entreprises et d'établissements

A Roubaix, après un pic de créations en 2011 (1 020 entreprises et 1 160 établissements), la baisse a été sensible (790 entreprises et 869 établissements en 2015).

Tant pour les entreprises que pour les établissements, on note une nette reprise des créations en 2016 et 2017, beaucoup plus forte dans la métropole qu'à Roubaix.

Tableau 41 : Évolution des créations d'entreprises à Roubaix et dans la métropole de Lille (2009-2017)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Roubaix	933	922	1 020	927	944	909	790	810	863
		-1,2%	10,6%	-9,1%	1,8%	-3,7%	-13,1%	2,5%	6,5%
MEL	8 734	9 676	9 230	9 027	9 059	9 099	8 846	9 635	10 702
		10,8%	-4,6%	-2,2%	0,4%	0,4%	-2,8%	8,9%	11,1%
Part Roubaix	10,7%	9,5%	11,1%	10,3%	10,4%	10,0%	8,9%	8,4%	8,1%

Tableau 42 : Évolution des créations d'établissements à Roubaix et dans la métropole de Lille (2009-2017)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Roubaix	1 046	1 020	1 160	1 061	1 028	981	869	929	985
		-2,5%	13,7%	-8,5%	-3,1%	-4,6%	-11,4%	6,9%	6,0%
MEL	9 841	10 765	10 641	10 519	10 202	10 210	9 834	10 942	12 091
		9,4%	-1,2%	-1,1%	-3,0%	0,1%	-3,7%	11,3%	10,5%
Part Roubaix	10,6%	9,5%	10,9%	10,1%	10,1%	9,6%	8,8%	8,5%	8,1%

En 2017, à Roubaix :

- le secteur Commerce, transport, hébergement et restauration était le plus dynamique (45,7 % des créations) devant les services aux entreprises (25,8 %) ;
- 59 % des entreprises créées étaient des entreprises individuelles.

2.4 Niveau de salaire

En 2015, le salaire net horaire moyen total est inférieur à Roubaix aux valeurs de la MEL, quelle que soit la catégorie professionnelle, pour les femmes comme pour les hommes. L'écart est plus élevé pour les catégories supérieures.

Tableau 43 : Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Roubaix	MEL	Roubaix	MEL	Roubaix	MEL
Ensemble	11,8	14,3	11,1	12,8	12,3	15,4
Cadres*	22,3	23,9	20,1	20,7	23,5	25,5
Professions intermédiaires	12,8	13,9	12,2	13	13,2	14,7
Employés	9,8	10,6	9,7	10,4	10	10,9
Ouvriers	9,8	10,5	8,7	9,1	10,1	10,9

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : INSEE, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

2.5 La demande d'emploi au 31 décembre 2018

Le tableau suivant montre une baisse globale, entre 2017 et 2018, du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Elle concerne les moins qualifiés et les demandeurs de moins d'un an. En revanche, le nombre de chômeurs de longue durée augmente ainsi que celui des demandeurs les plus qualifiés (bac +2 ou +3). Le constat vaut aussi pour la région des Hauts-de-France mais est plus marqué à Roubaix.

Tableau 44 : Nombre de demandeurs d'emploi à Roubaix et dans les Hauts-de-France au 31 décembre 2018



Demandeurs d'Emploi Fin de Mois : Cat A & ABC

31 décembre 2018

Commune : ROUBAIX (59512)

Hauts-de-France
Statistiques, Etudes et Evaluations

DEFM (données brutes)		Cat A						Cat A, B, C					
		Commune			Région Hdf			Commune			Région Hdf		
		Volume	Poids	Evolution annuelle	Volume	Poids	Evolution annuelle	Volume	Poids	Evolution annuelle	Volume	Poids	Evolution annuelle
DEFM		11 387		-2,5%	375 022		-2,3%	15 821		-1,6%	594 456		-1,2%
Sexe	Homme	6 486	57,0%	-1,9%	198 754	53,0%	-2,9%	8 871	56,1%	-1,1%	296 403	49,9%	-2,5%
	Femme	4 901	43,0%	-3,4%	176 268	47,0%	-1,6%	6 950	43,9%	-2,2%	298 053	50,1%	+0,2%
Age	< 25 ans	1 280	11,2%	-9,9%	59 717	15,9%	-2,6%	1 862	11,8%	-9,2%	94 271	15,9%	-2,8%
	25 - 49 ans	7 390	64,9%	-1,2%	223 264	59,5%	-2,8%	10 350	65,4%	-1,0%	363 163	61,1%	-1,9%
	> 50 ans	2 717	23,9%	-2,4%	92 041	24,5%	-1,0%	3 609	22,8%	+0,9%	137 022	23,0%	+1,9%
Ancienneté	Moins de 12 mois (Non DELD)	6 057	53,2%	-12,2%	199 315	53,1%	-8,2%	7 984	50,5%	-10,8%	289 529	48,7%	-7,5%
	Plus de 12 mois (DELD)	5 330	46,8%	+11,4%	175 707	46,9%	+5,3%	7 837	49,5%	+9,9%	304 927	51,3%	+5,7%
	dont 24 mois et plus (DETLD)	2 834	24,9%	+5,2%	97 192	25,9%	+3,3%	4 294	27,1%	+4,5%	174 562	29,4%	+5,3%
Niveau de formation	Bac +3 ou plus	960	8,4%	+22,1%	35 433	9,4%	+20,2%	1 446	9,1%	+24,3%	59 336	10,0%	+21,9%
	Bac +2	986	8,7%	+22,6%	38 803	10,3%	+20,4%	1 499	9,5%	+26,1%	68 486	11,5%	+20,9%
	Bac	2 546	22,4%	+7,2%	85 728	22,9%	+7,9%	3 655	23,1%	+6,8%	144 895	24,4%	+7,7%
	BEP CAP	4 341	38,1%	-4,4%	152 336	40,6%	-7,3%	5 919	37,4%	-4,5%	234 538	39,5%	-7,5%
	BEPC CEP SES	782	6,9%	-23,6%	23 098	6,2%	-21,3%	1 002	6,3%	-26,3%	33 166	5,6%	-21,7%
	Sans diplôme	1 760	15,5%	-15,2%	39 014	10,4%	-18,1%	2 285	14,4%	-14,5%	53 176	8,9%	-16,9%
	Non renseigné	12	0,1%		610	0,2%		15	0,1%		859	0,1%	
Qualification	Ouv. Non Qualifié	1 700	14,9%	-18,5%	50 063	13,3%	-17,0%	2 322	14,7%	-17,5%	74 100	12,5%	-15,4%
	Ouv. Qualifié	863	7,6%	-17,5%	34 384	9,2%	-18,1%	1 245	7,9%	-14,4%	55 464	9,3%	-17,1%
	Emp. Non Qualifié	3 537	31,1%	-16,0%	86 676	23,1%	-12,4%	4 726	29,9%	-15,9%	129 460	21,8%	-10,6%
	Emp. Qualifié	3 247	28,5%	-10,5%	131 330	35,0%	-12,2%	4 809	30,4%	-8,2%	225 371	37,9%	-10,1%
	Tech. & Ag. Maît.	315	2,8%	-9,7%	16 328	4,4%	-4,1%	466	2,9%	-6,2%	27 238	4,6%	-4,6%
	Cadre	289	2,5%	+14,2%	16 585	4,4%	+19,1%	405	2,6%	+17,4%	24 123	4,1%	+19,6%
	Non renseigné	1 436	12,6%		39 656	10,6%		1 848	11,7%		58 700	9,9%	

Source : Pôle emploi.

On note la part importante des personnes sans diplôme à Roubaix, dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de la ville et par rapport à l'ensemble de la région des Hauts-de-France.

Les entreprises du versant Nord-Est Roubaix Tourcoing ont exprimé 14 513 projets d'embauches en décembre 2018, ce qui représente 3 077 projets supplémentaires par rapport à l'année précédente. Depuis 2015, le nombre de projets d'embauche sur le territoire a augmenté de 97,1 %. Les projets d'embauche en CDI, CDD ou intérim sont beaucoup plus présents que dans le département et la région (80 % de l'ensemble des projets d'embauche, contre 77 % et 70 % respectivement).

Les projets de recrutement concernent une majorité d'emplois peu qualifiés, principalement dans les secteurs des services (notamment nettoyage, sécurité, centres d'appel, études techniques...), du commerce et de l'industrie manufacturière. Parmi les métiers les plus recherchés, on retrouve notamment les professionnels de l'animation socioculturelle, et les ouvriers non qualifiés et manutentionnaires.

Dans plusieurs secteurs (informatique, télévente, agents d'accueil, aides à domicile et aides ménagères, agents d'entretien), des difficultés de recrutement sont signalées. Globalement, 47 % des projets de recrutement sur le bassin sont jugés difficiles, un chiffre en hausse depuis plusieurs années (33 % en 2015).

Tableau 45 : Projets de recrutement 2018 et niveau de difficulté dans le bassin Roubaix-Tourcoing

	Projets de recrutement	% de projets signalés difficiles	% de projets* en CDI, CDD ou intérim
Professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs et directeurs)	1 122	24%	3%
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	1 057	46%	77%
Agents d'accueil et d'information, standardistes	599	72%	89%
Ingénieurs, cadres études & R&D informatique, responsables informatiques	551	77%	100%
Employés de libre-service	515	17%	88%
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...)	488	40%	55%
Aides à domicile et aides ménagères	476	78%	90%
Artistes (en musique, danse, spectacles, y.c. professeurs d'art)	463	26%	48%
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	441	69%	88%
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir (y compris blanchisserie industrielle)	375	10%	100%
Télévendeurs	291	49%	100%
Professionnels des spectacles	278	2%	56%
Serveurs de cafés, de restaurants (y.c. commis)	249	59%	88%
Conducteurs routiers et grands routiers	236	38%	99%
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	225	52%	76%
Ensemble des 200 métiers	14 513	47%	80%

■ Proportion de projets difficiles supérieure à la moyenne

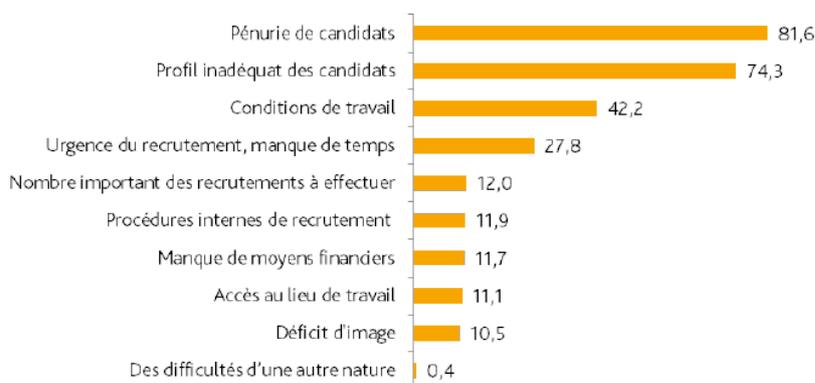
* projet lié à une activité non saisonnière

Source : Pôle emploi.

Les causes de ces tensions sont sans doute très différentes : compétences insuffisantes des demandeurs (en informatique ou télévente) ; conditions de travail jugées trop difficiles ou absence de moyens de locomotion pour se rendre au travail (aides à domicile, employés polyvalents).

Graphique n° 3 :

LA NATURE DE DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENTS ENVISAGÉES (EN %, PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)



Source : Pôle emploi.

Du point de vue des employeurs, les qualités attendues relèvent essentiellement des savoirs être. Dans la région, 60% des employeurs estiment que les compétences comportementales sont plus importantes que les compétences techniques.

Graphique n° 4 :

LES QUALITÉS INDISPENSABLES POUR LES CANDIDATS (EN %, PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)



Source : Pôle emploi.

2.6 Le paysage des politiques de l'emploi à Roubaix

Il s'agit ici de recenser et présenter des acteurs et des dispositifs qui agissent pour l'emploi à Roubaix, la plupart interviennent aussi sur des territoires plus étendus. Les dispositifs ici mentionnés peuvent être à vocation nationale, régionale ou départementale et ils sont mobilisés pour des Roubaisiens. Cette présentation n'est pas exhaustive. Elle s'appuie sur les entretiens réalisés par la mission et les données qui lui ont été transmises par ses interlocuteurs.

2.6.1 Des intermédiaires de l'emploi

La **maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis (MIE)** a été créée en 2006 par les élus roubaisiens avec l'ambition initiale de rassembler l'ensemble des structures de l'orientation professionnelle, de la formation et de la création d'entreprises du bassin d'emploi du versant nord-est (14 structures au total) en un même lieu, situé dans le quartier de l'Alma à Roubaix. Diverses évolutions institutionnelles, dont la création de Pôle Emploi, et des difficultés liées à l'occupation des locaux d'origine ont conduit à la réduction du cahier des charges de la MIE et à sa relocalisation dans ses locaux actuels, situés dans le centre-ville de Roubaix. Parallèlement, d'autres communes de la zone d'emploi et de la MEL ont souhaité se doter de maisons de l'emploi dans le sillage de la création de la MIE : on compte aujourd'hui 4 maisons de l'emploi dans la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing et 7 dans la MEL.

La MIE porte deux dispositifs : la maison de l'emploi qui est un dispositif national décliné territorialement, et le plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE). Elle se définit comme une structure d'appui au développement du territoire et contribue ainsi au développement économique, à la politique de l'emploi et de la formation professionnelle. Son projet associatif est l'adaptation des compétences aux besoins des entreprises du territoire et son périmètre d'action inclut les communes de Roubaix, Leers et Lys-lez-Lannoy. Son budget était de près de 2 millions d'euros en 2018, financé à 35 % par des fonds européens, 24 % par les communes, 14 % par le conseil régional, 9 % par l'Etat, 8 % par le conseil départemental, 8 % par la MEL, le reste provenant des prestations privées fournies par la MIE.

Selon le cahier des charges des maisons de l'emploi élaboré par l'Etat, l'activité de la MIE a été réorientée vers l'anticipation des mutations économiques plutôt que l'accueil et le placement des demandeurs d'emploi.

Cependant, la MIE est en partie évaluée sur une activité d'accompagnement des demandeurs d'emploi : en 2018, elle a ainsi réalisé des actions d'information et d'orientation auprès de 9 791 personnes (dont 5 283 Roubaisiens) et des actions d'accompagnement pour 2 050 personnes (dont 870 Roubaisiens). La même année, elle a apporté un appui ou des conseils en ressources humaines pour 521 employeurs et un appui au recrutement pour 1 190 offres d'emploi. De plus, la MIE héberge ou porte des dispositifs dédiés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme le PLIE ou les clauses d'insertion sociale (cf. infra).

La **mission locale de Roubaix et Lys-lez-Lannoy** est une mission locale intercommunale depuis 2010 (date du rattachement de la structure de la commune de Lys-lez-Lannoy). Elle dispose de deux lieux d'accueil : le siège situé à Roubaix et une antenne à la mairie de Lys-lez-Lannoy. La vocation d'une mission locale est l'accompagnement vers l'emploi des jeunes. Pour ce faire, elle réalise des activités d'accueils, des entretiens individualisés, des activités collectives, des actions de recrutement ainsi que des activités sur d'autres thèmes (logement, précarité, aides financières, santé, mobilité...). La mission locale est un opérateur national qui met en œuvre certains dispositifs étatiques comme la Garantie Jeunes (cf. infra).

Elle emploie 58 salariés dont la moitié sont des conseillers accompagnant des jeunes, et 14 sont employés en contrats aidés. Son budget global de 2,8 millions d'euros est financé pour plus de la moitié par l'Etat sur la base d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de manière croissante, sur la base de dispositifs comme la Garantie Jeunes. Le budget provient également de financements régionaux et communaux. Le conseil départemental a cessé de financer la mission locale en lien avec le recentrage de ses activités sur les allocataires du RSA.

Afin de pouvoir s'inscrire à la mission locale, les jeunes doivent avoir entre 16 et 26 ans et être sortis du système scolaire. La mission locale accueille entre 1 400 et 1 500 nouveaux inscrits par an (1 362 nouveaux inscrits roubaisiens en 2017) et accompagne entre 5 000 et 5 500 jeunes par an (5 157 jeunes roubaisiens accompagnés en 2017). 25 % des jeunes accompagnés bénéficient d'un accompagnement de trois à quatre ans, et 21 % bénéficient d'un accompagnement de plus de cinq ans. Parmi les jeunes accueillis à la mission locale, 48 % ont un niveau inférieur au CAP/BEP. Environ trois jeunes sur quatre accueillis viennent de QPV.

En 2017, 2 085 jeunes roubaisiens ont été mis « en situation » : ils ont intégré une action de formation, ont bénéficié d'un contrat de travail ou d'un contrat en alternance. 360 jeunes roubaisiens ont effectué au moins une immersion en entreprise et 33 sont entrés en service civique. Malgré le travail accompli et l'accompagnement réalisé, les résultats de la mission locale restent en-deçà des objectifs qui lui sont fixés et des objectifs réalisés par les missions locales des communes avoisinantes, notamment pour les sorties à l'emploi. En 2018, la part de jeunes sortis de parcours nationaux en emploi n'était que de 8,3 % (aucune autre mission locale de la région ne se situe en-dessous de 23 %) et la part de jeunes sortis de parcours nationaux sans solution connue est de 89 % (la moyenne de la région se situant à 57,2 %). Ce décrochage s'explique en partie par les caractéristiques et les difficultés du public accueilli par la mission locale à Roubaix, et a été accentué par l'arrêt du dispositif des emplois d'avenir.

Le territoire roubaisien est couvert par deux agences **Pôle Emploi** : l'agence de Roubaix Centre couvre la partie nord de la ville, et l'agence de Roubaix Les Prés couvre la partie sud. Pôle Emploi est un service public, dont la mission est d'accompagner les demandeurs d'emploi et d'accélérer leur retour à l'emploi, ainsi que d'accompagner les entreprises dans leurs recrutements. Les deux agences de Roubaix sont rattachées à la direction territoriale déléguée ayant en charge le versant nord-est, qui compte 431 000 habitants, 102 000 emplois et 50 000 demandeurs d'emploi, soit 8 % de la part régionale.

Au 31 décembre 2018, les deux agences suivent 15 821 demandeurs d'emploi : 49,5 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée, 80 % résident en QPV et 33 % sont bénéficiaires du RSA (contre 18,8 % dans la région).

L'organisation des agences roubaisiennes est la même qu'à l'échelle nationale : il existe des conseillers « entreprises », des conseillers « emploi » et des conseillers « gestion des droits ». Ils sont répartis selon trois modalités de suivi allant du plus grand degré d'autonomie au plus grand degré de difficulté : les conseillers en suivi renforcé suivent de 70 à 80 personnes chacun, les conseillers en suivi guidé suivent environ 350 personnes chacun et les conseillers de suivi suivent 600 personnes ou plus.

Il existe aussi des modalités d'accompagnement dit global en lien avec les services du département, pour les demandeurs d'emploi cumulant des freins périphériques à la reprise d'activité. Les conseillers « entreprises » (10 conseillers sur les deux agences) adaptent leur offre de services en fonction de la taille et du secteur d'activité des entreprises, notamment du fait de la forte représentation des TPE et PME à Roubaix. Ils accompagnent les entreprises dans leur processus de recrutement et peuvent leur proposer d'organiser des immersions, l'adaptation de postes de travail, l'organisation de formations, la prescription d'emplois francs ou de contrats initiative-emploi¹⁰⁹. L'agence de Roubaix Les Prés s'est spécialisée dans le secteur du numérique et organise des formations et immersions de demandeurs d'emplois dans des entreprises du secteur.

Dans un contexte de redémarrage de l'activité économique, les équipes des agences roubaisiennes observent une hausse de 9 % des reprises d'emploi par rapport à l'année précédente (4 693 retours à l'emploi en 2018), majoritairement grâce aux secteurs de la logistique, du numérique, du commerce et du téléconseil et des services à la personne.

L'agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) dispose d'un centre à Roubaix. L'AFPA forme d'une part, des salariés en entreprise et d'autre part, des demandeurs d'emploi. Pour les demandeurs d'emploi, les formations sont prescrites par des partenaires comme Pôle Emploi, Cap Emploi ou les missions locales, et sont achetées par le conseil régional (et Pôle Emploi dans une moindre proportion). La MEL compte un deuxième site de l'AFPA, situé à Lomme (spécialisé dans l'industrie et le bâtiment).

La fermeture du site de Roubaix avait été envisagée il y a quelques années, le directeur nommé pour mener l'opération de fermeture a cependant décidé de maintenir et développer l'activité du centre au regard des besoins de la population. L'activité du centre a été spécialisée dans les métiers du tertiaire et délocalisée pour partie sur d'autres sites (Euratechnologies à Lille et La Haute Borne à Villeneuve d'Ascq). En 5 ans, le centre a doublé son activité : 900 000 heures de formation sont délivrées chaque année actuellement (contre 450 000 heures auparavant). Entre 600 et 700 stagiaires sont présents en permanence dans l'établissement et une part de 35 à 40 % du public accueilli vient du versant nord-est. Le public roubaisien éprouve plus de difficultés à se déplacer et présente des problèmes de savoir-être parfois accentués par une moindre motivation. Il est majoritairement orienté vers des formations de type « agents de propreté et d'hygiène » ou « assistants de vie aux familles ».

Le centre de Roubaix accueille également des stagiaires dans le cadre de dispositifs de préparation aux stages et formations (cf. infra). L'intégralité des effectifs de ces formations vient du versant nord-est, et pour une grande part, de Roubaix.

L'association pour le développement de l'éducation permanente (ADEP) porte un projet d'éducation populaire depuis sa création en 1998 sous l'impulsion de la ville. Elle réalise diverses actions dont des actions de formation complémentaires à celles de l'AFPA et orientées vers l'apprentissage du français ou de langues étrangères et, l'acquisition des savoirs de base. L'ADEP est financée par la ville pour réaliser des actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme. Elle propose également des formations d'apprentissage web et numérique allant de la formation de base à la formation qualifiante de développeur web.

Les personnes s'adressant à l'ADEP peuvent être orientées par divers partenaires comme la mission locale, Pôle Emploi, les pôles ressources jeunesse, les centres sociaux, d'autres associations. En 2017, l'ADEP a dispensé plus de 82 000 heures de formation et 1 144 personnes ont bénéficié de ces actions, dont 416 demandeurs d'emploi et 271 allocataires du RSA.

¹⁰⁹ Ce sont des aides à l'embauche pour les bénéficiaires du RSA dans le secteur marchand qui ont été déléguées à Pôle Emploi par le département du Nord.

Encadré n° 5 : L'École de la 2ème Chance (E2C) Grand Lille – Site de Roubaix

L'E2C est une structure d'initiative privée qui accompagne des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle (niveau infra-bac) pour une insertion durable dans l'emploi. Le site de Roubaix a été créé en 2007. Le positionnement et le discours de l'E2C revendiquent son histoire et son identité liées au secteur privé et à l'entreprise, avec une volonté marquée de se distinguer des structures d'accompagnement public. L'E2C a fonctionné pendant les premières années de sa création sur fonds privés uniquement mais bénéficie aujourd'hui de fonds de l'Etat et de la région, elle lève également la taxe d'apprentissage.

L'E2C sélectionne les jeunes qu'elle s'engage à accompagner à l'issue de réunions d'information collectives et d'un entretien de motivation. Les stagiaires réalisent à leur arrivée des tests de positionnement en maths, français et informatique, et bénéficient en fonction de leurs besoins d'une remise à niveau. Ils sont accompagnés dans leur travail sur leur projet professionnel (ateliers CV et lettres, posture, connaissance de soi) et participent à des visites en entreprise, des visites culturelles, des projets collectifs. Ils enchaînent ensuite des périodes d'alternance et de stages en entreprises. Un référent est attribué à chaque jeune pour toute la durée de sa présence à l'E2C, qu'il rencontre une fois par semaine. L'E2C assure un suivi du jeune pendant un an après sa sortie de la structure.

Lorsqu'un jeune entre à l'E2C, il touche 310 euros par mois et est présent dans les locaux ou suivi 35 heures par semaine. Le parcours d'un stagiaire à l'E2C dure en moyenne 5,4 mois (9 mois maximum). Les stagiaires ont 20,2 ans en moyenne, 83% sont d'origine française et 13% viennent de pays non-européens.

En 2018, 582 jeunes ont été accompagnés à Roubaix. Le nombre d'entrants a baissé en comparaison à l'année précédente (371 contre 450 en 2017). La même année, le site de Roubaix a réalisé 63 % de sorties positives contre 55 % en 2017 (dont 72 % concernaient des jeunes résidant en QPV) et 9 % de sorties dynamiques contre 18 % en 2017.

L'E2C est connue du reste des intermédiaires de l'emploi à Roubaix : de nombreux jeunes sont orientés vers l'E2C par ces intermédiaires (en 2018 : 45 % de prescription par la mission locale, 7 % de prescription par Pôle Emploi, 2 % de prescription par le département et 44 % de candidatures spontanées). Des permanences E2C sont organisées à la mission locale, dans certains centres sociaux, et en lien avec des clubs de prévention spécialisée.

2.6.2 Des dispositifs mis en œuvre pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi

Les structures de **l'insertion par l'activité économique (IAE)** ont vocation à accueillir des chômeurs rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, auxquels elles proposent des contrats de travail à durée déterminée normalement limitée à 24 mois, à temps plein ou partiel, ainsi qu'un accompagnement à la fois social et professionnel, sous réserve d'un agrément délivré par Pôle Emploi. L'IAE constitue une étape vers un retour à l'emploi ou une entrée en formation. Il existe 4 types de structures d'IAE (SIAE) conventionnées par l'Etat qui accueillent des publics plus ou moins éloignés de l'emploi et offrent donc un accompagnement plus ou moins soutenu. Les SIAE ont une activité de production mais leur but premier est l'insertion de publics éloignés de l'emploi, elles bénéficient donc à ce titre du soutien financier de l'Etat visant à compenser la sous-productivité des salariés, le sur-encadrement et l'accompagnement social réalisé.

Dans les Hauts-de-France, l'IAE représente un budget de 147 millions d'euros financé par l'Etat. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'IAE devrait bénéficier d'une hausse de 7 % de ses moyens en moyenne nationale, prévue jusqu'en 2022. Sur le bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing- Vallée de la Lys¹¹⁰, on compte 32 SIAE pour 3 029 salariés en insertion sortis en 2018 ou encore en parcours. La commune de Roubaix compte 11 SIAE (pour un total de 1 489 salariés en insertion) dont 9 sont des ateliers chantiers d'insertion (ACI) et 2 sont des associations d'insertion (AI). L'écart important entre le nombre de salariés en insertion et le nombre d'ETP conventionnés pour l'IAE (394 à Roubaix) est lié au fait que les salariés en insertion travaillent le plus souvent à temps partiel ou à hauteur de quelques heures par semaine, d'autant plus dans des SIAE comme les ACI ou les AI. Les ACI sont les SIAE les plus onéreuses car

¹¹⁰ Le bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys regroupe les communes de Croix, Halluin, Hem, Lys-lez-Lannoy, Mouvaux, Roubaix, Tourcoing, Wasquehal et Wattrelos.

elles accueillent les publics les plus éloignés de l'emploi (environ 2 fois plus coûteuses que d'autres types de SIAE). Les SIAE implantées à Roubaix accueillent 49,2 % des salariés en insertion du bassin.

Les Roubaisiens présents dans une SIAE du bassin d'emploi représentent 41,3 % de l'ensemble des salariés en insertion du bassin d'emploi. Les Tourquennois dans la même situation représentent 24,6 % de cet ensemble. Parmi les Roubaisiens salariés en insertion dans une SIAE du bassin d'emploi, 83,7 % résident dans un QPV. Ce taux est supérieur à celui constaté pour toutes les autres communes du bassin. La part des Roubaisiens travaillant dans une SIAE implantée dans leur commune est nettement plus élevée que pour les salariés en insertion des autres communes du bassin (73,5 % contre 43 % en moyenne).

En 2018, la situation des salariés Roubaisiens en fin de parcours SIAE est similaire à celle de des autres salariés des SIAE implantées dans le bassin. Ainsi les sorties dites dynamiques (embauche, formation...) représentent 36 % des sorties des salariés en insertion roubaisiens, pour 36,5 % sur les autres salariés. Le seul écart significatif se situe sur la situation « chômage » où la part des Roubaisiens est de 39,9 % pour 23,2 % pour les autres salariés en insertion du bassin.

Les **parcours emplois compétences (PEC)** ont remplacé depuis janvier 2018 les contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) qui correspondaient aux contrats aidés du secteur non-marchand. Le recours aux contrats uniques d'insertion-contrats initiative emploi (CUI-CIE), qui correspondent aux emplois aidés du secteur marchand, a été limité aux départements et régions d'outre-mer (DROM) et aux conseils départementaux qui les financent intégralement. Prescrits par Pôle Emploi, les missions locales et Cap Emploi (pour les travailleurs handicapés), ils visent à faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'employeur reçoit une aide financière et s'engage à développer les compétences du travailleur.

En 2019, le dispositif représentait 9 881 contrats dans toute la région des Hauts-de-France pour un budget de 39,7 millions d'euros. Le nombre de contrats financés dans la région a été divisé par quatre ces dernières années. A Roubaix, le dispositif des contrats aidés revêt aujourd'hui une importance marginale et décroissante : on recensait 169 entrées en PEC sur l'année 2018 et 23 en CUI-CAE (le nombre d'entrées en CUI-CAE de résidents de Roubaix atteignait 537 en 2016). Le conseil départemental du Nord finance des CUI-CIE : sur 687 contrats signés en 2018, 26 concernaient des résidents de Roubaix (contre 141 en 2017 et 305 en 2016). Globalement, la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing représentait 10 % des contrats aidés du département (secteurs marchand et non-marchand confondus).

Les **emplois francs** sont un dispositif expérimental consistant en une aide financière versée à tout employeur privé qui recrute un demandeur d'emploi résidant dans l'un des QPV de l'expérimentation. Le contrat de travail doit être un CDD d'au moins 6 mois ou un CDI. Jusqu'en mars 2019, l'expérimentation concernait une dizaine de territoires dont la MEL, elle a depuis été étendue à l'intégralité des QPV de plusieurs départements et régions dont la région des Hauts-de-France. Piloté par Pôle Emploi, le dispositif peut permettre l'attribution d'une aide représentant jusqu'à 15 000 euros sur trois ans pour une embauche en CDI. Depuis sa refonte en 2018, le dispositif est jugé plus efficace par les acteurs locaux de l'emploi.

Au 15 mars 2019, 417 emplois francs ont bénéficié à des Roubaisiens soit 30 % des emplois francs de la zone MEL, qui représente 50 % des emplois francs de France. Les emplois francs signés sont à 76 % en CDI. Les employeurs se situent majoritairement dans la restauration, l'aide à domicile, les centres d'appels et le secteur de la propreté.

Les **clauses d'insertion** sont un dispositif contraignant les entreprises décrochant un marché public à recourir en partie à des personnes éloignées de l'emploi. Une clause est inscrite dans les contrats de marchés publics et détermine la part d'heures de travail qui devra être effectuée par des travailleurs issus des QPV ou en parcours d'insertion. Le dispositif est en place depuis 7 ans sur la MEL et est mis en œuvre dans 23 communes. Il est porté par la MIE.

En 2018, il a concerné 204 opérations suivies par 52 maîtres d'ouvrage (majoritairement des EPCI, des communes ou des bailleurs sociaux) et a permis à 1 083 personnes d'effectuer 473 794 heures de travail d'insertion. Les habitants de QPV représentaient 50,88 % des participants, les demandeurs d'emploi de longue durée représentaient 35,73 % et les salariés de l'IAE représentaient 60,48 %. Les clauses d'insertion bénéficient surtout à des habitants de Lille, mais ont touché 386 personnes relevant de la MIE du Roubaisis, dont 219 habitant en QPV.

La **Garantie Jeunes (GJ)** est une modalité spécifique du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), qui est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Initialement conçu pour les publics en très grande précarité, la GJ est aujourd'hui le principal dispositif porté par les missions locales et leur assurant un financement. Il est aussi générateur d'une lourde charge administrative : plus d'un ETP est nécessaire à la gestion du dispositif à la mission locale de Roubaix.

Les critères d'éligibilité à l'entrée dans le dispositif sont relatifs à l'âge (entre 16 et 26 ans), aux ressources financières (inférieures à 492,58 euros), à la situation personnelle (indépendant ou hébergé chez les parents sans soutien financier) et à l'activité (les jeunes ne doivent être ni en formation, ni en emploi, ni en études). Le dispositif tel que conçu au niveau national prévoit un diagnostic initial de la situation du jeune, un accompagnement intensif en groupe de 6 semaines auquel succèdent des périodes d'immersion professionnelle (le plus nombreuses possible) pour atteindre une durée totale de suivi d'un an. La participation à la GJ ouvre le droit au versement d'une allocation (d'un montant maximum de 492,58 euros par mois) qui peut être suspendue ou supprimée si le jeune ne respecte pas ses engagements, d'assiduité notamment.

Le dispositif et son déroulé ont dû être adaptés par cinq fois depuis son lancement à Roubaix en 2015, car ils ne correspondaient au public accueilli et à ses attentes et comportements. Les phases d'accompagnement en groupe prévues revenaient à regrouper des jeunes en grande difficulté et créaient une spirale négative, parfois ingérable pour les conseillers des jeunes (phénomènes de quartiers et de bandes, rejet de la mixité, incompréhension de la notion d'obligation et de l'objectif de cette phase). Dans sa formule actuelle, la phase intensive initiale a été réduite en durée et intègre immédiatement des immersions en entreprises. Les jeunes peuvent choisir eux-mêmes les ateliers auxquels ils participent (deux ateliers par semaine parmi un large panel d'activités sportives et culturelles, d'ateliers professionnels ou administratifs).

Les résultats obtenus dans le cadre de la GJ à Roubaix demeurent inférieurs aux moyennes départementales et nationales, ce qui s'explique en partie par les caractéristiques du public accueilli, plus précaire qu'ailleurs. Ainsi, 78,4 % des jeunes en GJ à Roubaix résident en QPV, contre 22,7 % à l'échelle nationale (au 31 décembre 2018). En cumul depuis le début du dispositif, 18,7 % des jeunes suivis à Roubaix sont sortis du dispositif en emploi contre 29 % à l'échelle nationale et ils sont moitié moins nombreux à sortir du dispositif pour entrer en formation (4,6 % à Roubaix contre 8,7 % à l'échelle nationale). En conséquence, la part de jeunes sortant du dispositif sans situation (ni en emploi, ni en formation, ni en alternance, ni en création d'entreprise) ou en tant que demandeurs d'emploi est plus importante à Roubaix qu'en France : respectivement 42,3 % contre 29,6 % et 28 % contre 23,6 %.

Le **plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)** est un dispositif porté par la MIE, en partie financé par le fonds social européen, qui propose des parcours d'accompagnement individualisé renforcé vers l'emploi, avec des référents de parcours individualisés. Les entrées dans le PLIE sont prescrites par les centres sociaux, le CCAS, Pôle Emploi, les missions locales (qui travaillent notamment avec le PLIE à la construction de parcours pour des jeunes sorties de la GJ). L'accompagnement proposé par le PLIE n'a pas vocation à lever les freins périphériques que peuvent connaître certains demandeurs d'emploi, il se positionne plutôt entre une sortie de parcours en IAE et le retour à l'emploi. Après l'entrée dans l'emploi, un suivi est pratiqué pendant six mois pour s'assurer du maintien dans l'emploi de la personne accompagnée. En 2018, 712 personnes ont été accompagnées par le PLIE dont la moitié sont bénéficiaires du RSA (cet objectif est financé et contractualisé avec le département).

Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), les opérateurs du conseil en évolution professionnelle déploient le dispositif « **Prépa compétences** », destiné aux demandeurs d'emploi peu qualifiés et visant à préparer leur entrée en parcours de formation pour en garantir la réussite. Ce dispositif national est prescrit par Pôle Emploi et mis en œuvre par l'AFPA.

Pour sa première phase de déploiement dans les Hauts-de-France, il concerne 3 800 parcours au sein de douze centres AFPA dont celui de Roubaix. L'accompagnement proposé peut durer de 8 à 32 jours et comprend quatre phases : diagnostic de la maîtrise des prérequis, construction du projet d'accès à la qualification, mobilisation du socle des prérequis nécessaires à l'accès à la qualification et sécurisation de la réalisation du parcours. Le dispositif permet ainsi d'effectuer une mise à niveau des futurs stagiaires avant leur entrée en formation.

2.6.3 Des initiatives pour l'emploi des collectivités locales

En plus des dispositifs nationaux mis en œuvre par l'Etat, ses opérateurs et les acteurs du service public de l'emploi, les collectivités locales déploient également leurs propres initiatives pour l'emploi et la formation, au titre de certaines de leurs compétences.

La **région** concourt au service public de l'emploi. Au titre de ses compétences, elle définit et met en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle et participe à la coordination des acteurs du service public de l'emploi sur son territoire.

Le conseil régional a signé avec l'Etat, le Rectorat et dix organisations syndicales et patronales le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CRPDFOP) Hauts-de-France qui formalise une vision commune de la formation professionnelle et de l'orientation des jeunes et des adultes pour la période 2017-2021. Dans le cadre du plan régional de formation qui s'adresse aux demandeurs d'emploi, 230 actions de formation (qualifiantes, certifiantes ou en alternance) sont référencées sur le territoire du Grand Lille.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la lutte contre l'illettrisme fait partie des compétences de la région. Cet objectif est décliné dans le CRPDFOP, d'une part dans le cadre de la lutte contre le décrochage des jeunes et d'autre part dans le cadre de la formation des demandeurs d'emploi. La région a lancé un appel à projet pour la période 2018-2022 sur la thématique des compétences clés, qui regroupe trois programmes. Afin de les déployer, elle a créé un service d'intérêt économique général (SIEG) en octobre 2018, qui est mandataire pour une durée de 5 ans. Les trois programmes de cet appel à projet sont :

- « se former pour lire, écrire, agir » : le programme s'adresse prioritairement aux personnes en situation d'illettrisme et investies dans un projet d'insertion. Six opérateurs peuvent intervenir à Roubaix dans le cadre de ce programme ;
- « langues étrangères » : le programme s'adresse à la population de la région des Hauts-de-France afin qu'elle acquière la maîtrise de la langue anglaise, néerlandaise ou française. Il peut donc inclure des formations en français langue étrangère (FLE) pour des personnes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine et dans leur langue maternelle, et devant apprendre le français ;
- « dynamique vers l'emploi » : le programme d'une durée de 410 heures environ (variable selon les profils et les besoins), est prescrit par Pôle Emploi et proposé par onze centres AFPA de la région, dont celui de Roubaix. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi et leur permet d'acquérir les compétences indispensables pour accéder à une formation ou un emploi.

- Les compétences de base indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle (communiquer en français, résoudre un calcul simple, travailler dans le cadre de règles définies...).
- L'élaboration d'un projet professionnel réaliste et la capacité à s'orienter tout au long de la vie.
- Les *soft skills* (compétences sociales, savoir-être), les comportements à adopter en situation professionnelle.

Le programme permet de délivrer aux participants la certification CléA, une certification nationale interbranche créée par les partenaires sociaux, reconnue dans tous les secteurs d'activité. Le certificat atteste de la maîtrise du socle de connaissances et de compétences, défini comme « l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle »¹¹¹. Le socle de connaissances et de compétences recouvre sept domaines clés¹¹² sanctionnés par 108 critères d'évaluation. Le but est de favoriser l'acquisition de ces compétences mais aussi de rassurer de potentiels employeurs.

La région a mis en place le dispositif Proch'Orientation : une plateforme mettant en réseau des « ambassadeurs » des métiers ou de l'apprentissage bénévoles, que les établissements (collèges, lycées, CFA régionaux) pourront solliciter pour des interventions en classe, en entreprise ou en rendez-vous individuels dans les établissements scolaires. L'objectif est de permettre aux jeunes de la région de se faire une idée plus réaliste du métier qui les intéresse et des formations à suivre pour pouvoir l'exercer, en luttant notamment contre les préjugés et les fausses représentations.

Le dispositif Proch'Emploi a été mis en place à partir de janvier 2016. Il a pour objectif de mettre en relation les employeurs et les demandeurs d'emploi des Hauts-de-France, et de créer un lien entre les offres d'emploi non pourvues et les demandeurs d'emploi. Proch'Emploi intervient aujourd'hui sur les 26 bassins d'emploi que compte la région, grâce à 21 plateformes de sélection des demandeurs d'emploi. La commune de Roubaix est comprise dans le périmètre d'intervention de la plateforme de Marcq-en-Barœul.

Les équipes en charge du dispositif effectuent un travail de collecte des offres d'emploi auprès des TPE et PME, qui s'engagent à recevoir pour un entretien les demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi et les missions locales et sélectionnés par Proch'Emploi. 80 % des offres d'emploi concernent des entreprises de moins de 150 salariés. Parmi les offres d'emploi collectées, deux tiers proviennent d'un travail de prospection et un tiers d'une démarche spontanée des entreprises. Le dispositif serait donc complémentaire de l'action de Pôle Emploi, grâce au travail de prospection qu'il permet de mener. Depuis son lancement en 2016, 15 000 personnes ont été reçues en entretien et 12 000 « solutions » ont été trouvées (11 000 sorties vers l'emploi et 1 000 sorties vers des formations).

Le dispositif Pass Emploi a été mis en place afin de répondre au besoin de recrutement des entreprises par la formation des demandeurs d'emploi. Il permet à des demandeurs d'emploi d'acquérir des connaissances et compétences transférables nécessaires aux postes de travail proposés par une entreprise pour répondre à un besoin de recrutement identifié. Il s'adresse à des demandeurs d'emploi repérés dans le cadre de Proch'Emploi, des demandeurs d'emploi sélectionnés par les réseaux pour l'emploi et répondant à des offres de recrutement déposées par une entreprise, des personnes licenciées économiques. Les formations dispensées ne peuvent dépasser 400 heures et doivent être qualifiantes.

¹¹¹ Décret n° 2015-172 du 13 février 2015.

¹¹² La communication en français, l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique, l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique, l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail d'équipe, l'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel, la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie, la maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

L'entreprise s'engage à recruter les candidats formés dans une forme d'emploi durable (contrat de six mois ou plus). La région finance la formation des candidats sur la base de coûts horaires de référence, et peut verser une rémunération aux stagiaires en formation s'ils ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage.

Le chèque Pass Formation est un autre dispositif régional permettant un accompagnement notamment financier des projets individuels de formation des demandeurs d'emploi.

L'objectif est de permettre l'accès du bénéficiaire à une formation qualifiante ou certifiante en lien avec son projet professionnel (y compris dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, d'un retour à l'emploi suite à un licenciement économique). Sont éligibles au chèque Pass Formation les formations éligibles au compte personnel de formation et celles qui ne sont pas déjà couvertes par un autre dispositif. La région prend en charge le coût pédagogique de la formation et la rémunération et les cotisations sociales attenantes du bénéficiaire.

Un délégué aux emplois à pourvoir a été nommé par le Préfet et le Président de région en la personne de Philippe Lamblin. Son mandat a été renouvelé jusqu'en 2021. Il a pour mission d'œuvrer au rapprochement entre les 600 000 demandeurs d'emploi vivant dans les Hauts-de-France et les 200 000 emplois non pourvus dans la région, au travers de travaux de rapprochement entre l'école et l'entreprise, d'un dialogue optimisé entre l'entreprise et les acteurs de l'emploi et grâce à des outils et événements novateurs et ciblés par secteur et publics.

Le **département** a la responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA. A ce titre, il a engagé un premier plan d'action au bénéfice des allocataires du RSA en 2015, qui incluait des objectifs de retour à l'emploi. A l'occasion du déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le département a contractualisé avec l'Etat son engagement dans ce champ, dans une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021. L'un des quatre engagements prévus par cette convention consiste à favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Dans ce cadre, le département a renouvelé son appel à projets « insertion » pour la période 2019-2021 à hauteur de 75 millions d'euros sur trois ans, il a également répondu à l'appel à projet de la région dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (programme de financement européen) pour mettre en place des actions spécifiques sur les allocataires du RSA de 26 à 30 ans. 3 000 jeunes seront ainsi accompagnés dans le département pendant trois ans.

Le département a souhaité concentrer son action sur les allocataires entrants du RSA. Afin de mettre en œuvre ce dispositif, plusieurs maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE) seront créées dès 2019. L'une d'elles a ouvert à Roubaix en mars 2019. L'objectif de la MDIE est d'accueillir les allocataires entrants du RSA dans le mois qui suit leur demande d'allocation, pour rencontrer un chargé d'orientation en entretien individuel, à la suite duquel l'allocataire est orienté vers Pôle Emploi ou le dispositif relevant de l'appel à projets du conseil départemental (CoachEmploi). Le dispositif CoachEmploi a été créé afin de fournir un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching, d'une durée de trois mois aux allocataires entrants.

28 chargés d'orientation et 53 coachs emploi ont été recrutés dans le département. La MDIE de Roubaix compte dix coachs emploi et quatre chargés d'orientation. Les coachs emploi auront vocation à gérer un portefeuille de 35 personnes chacun. Depuis l'ouverture du dispositif, 80 personnes ont été orientées vers les coachs emploi, 33 d'entre elles ont trouvé un emploi et sept personnes sont entrées en formation. Le département signale que seulement 50 % des personnes se présentent au rendez-vous initial qui leur est proposé à la MDIE de Roubaix. Les allocataires du RSA étant soumis à une obligation de contractualisation, le fait de ne pas se présenter à ce rendez-vous peut entraîner une réduction de leur allocation dans un premier temps, puis sa suspension administrative voire définitive en l'absence de réponse de la part de l'allocataire.

Les ressources pour l'insertion ont été renforcées dans les UTPAS du département, un travailleur social supplémentaire a été affecté dans chaque UTPAS afin de proposer un accompagnement aux allocataires. Le département a renouvelé la convention le liant à Pôle Emploi sur l'accompagnement des allocataires du RSA. La nouvelle convention inclut des objectifs en termes de délais de rendez-vous et de remise à l'emploi, et de nouvelles modalités de pilotage territorial avec la définition de relais en la personne des chefs d'agences pour les huit directeurs territoriaux du département.

La **commune** de Roubaix contribue financièrement à l'action de certains acteurs du service public de l'emploi. Elle vient d'inaugurer en 2019 L'Avant-Poste, un lieu dédié à l'emploi, l'insertion et les formations innovantes, qui regroupera des opérateurs et la direction de l'économie de la Ville.

2.6.4 Des pratiques renouvelées pour l'accès à l'emploi

Les employeurs et les intermédiaires de l'emploi diversifient leurs modalités de recrutement et de préparation à l'emploi. Les demandeurs d'emploi roubaisiens en bénéficient¹¹³.

2.6.4.1 Les pratiques de recrutement

Les pratiques de recrutement novatrices permettant une rencontre directe entre les demandeurs d'emploi et les employeurs, ou utilisant des critères d'évaluation des candidatures adaptés, semblent favorables au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi roubaisiens.

En effet, les demandeurs d'emploi roubaisiens et tout particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée, font preuve d'une certaine désillusion vis-à-vis du service public de l'emploi. Habités à ne pas être reçus en entretien ou ne pas recevoir de retours dans le cadre de pratiques de recrutement « classiques », le fait de pouvoir rencontrer directement les employeurs et obtenir l'opportunité d'une confrontation et d'une évaluation leur apparaît très valorisante. Ainsi, les initiatives de « **job dating** », qui permettent la rencontre directe entre les entreprises en demande et les demandeurs d'emploi (sélectionnés et préparés par leurs conseillers ou les structures les accompagnants), sont perçus comme favorables à la remise en l'emploi et bien adaptées au public roubaisien.

Encadré n° 6 : L'initiative #versunmétier de Pôle Emploi

Tous les mardis après-midi, un job dating est organisé dans les agences de Pôle Emploi, concernant des secteurs d'activité différents selon les semaines. L'initiative est fondée sur la volonté de créer un circuit court entre entreprises et demandeurs d'emploi afin de faciliter l'accès à des entretiens d'embauche. Après que le ou les thèmes du job dating à venir aient été annoncés, les conseillers Pôle Emploi sélectionnent et préparent les demandeurs d'emploi qu'ils suivent et dont ils estiment qu'ils pourraient correspondre à la demande exprimée.

L'initiative génère un gain de temps pour l'entreprise qui peut ainsi privilégier un recrutement sur les savoirs-être, les candidats qui lui sont présentés ayant été préalablement sélectionnés. Le fait de faire venir les entreprises dans les agences de Roubaix permet aussi de faire changer leur regard (souvent négatif) sur les demandeurs d'emploi roubaisiens. L'initiative donne aux demandeurs d'emploi un accès direct à un entretien d'embauche et leur évite la frustration d'une absence de réponse.

Entre septembre 2018 et mars 2019, 614 demandeurs d'emploi roubaisiens ont participé aux #versunmétier, dont 32 % étaient allocataires du RSA et dont 51 % étaient résidents de QPV. Les agences Pôle Emploi de Roubaix estiment que le taux de transformation en emploi de ces job dating se situe entre 20 et 25 %.

¹¹³ Des exemples de recrutement effectués par des entreprises à Roubaix sont décrits dans le rapport de Gilles Crague (« Le marché du travail à Roubaix, acteurs, espaces, outils », recherche-action Roubaix, sous la direction de Gilles Crague, Ecole des Ponts Paristech, janvier 2018).

Encadré n° 7 : Le « job dating sport »

Organisé à Anzin (commune située près de Valenciennes, dans le département du Nord), un job dating a mis en relation 85 demandeurs d'emploi et 20 employeurs pour une demi-journée de pratique sportive collective, à laquelle succédaient des entretiens entre demandeurs d'emploi et employeurs. 57 des demandeurs d'emploi ayant participé au job dating ont été embauchés aussitôt.

En raison d'un niveau de qualification globalement plus faible que la moyenne (cf. supra) ou de parcours professionnels ponctués de ruptures et faits de multiples expériences professionnelles disparates, les demandeurs d'emploi roubaisiens peuvent rencontrer plus de difficultés à se positionner sur des offres d'emploi ou à être retenus lors de procédures de recrutement. A ce titre, **l'approche par compétences**, qui constitue une stratégie nationale de Pôle Emploi, semble particulièrement pertinente à Roubaix.

Cette approche par compétences consiste pour un poste donné, à partir des activités effectuées sur le poste afin d'identifier les compétences qui s'y rattachent, plutôt que d'identifier les compétences correspondant au poste sur la base d'un code ROM (répertoire des métiers). Cette approche permet ainsi de positionner sur un poste donné des personnes ayant un profil plus atypique ne correspondant pas nécessairement aux profils traditionnellement recrutés, mais dont on estime qu'elles ont de par leurs expériences professionnelles ou personnelles, les compétences pour accomplir les tâches requises. Dans un contexte économique où de nombreuses entreprises font part de leurs difficultés à recruter des profils correspondant en tous points à leurs attentes, l'approche par compétences permet de pallier un manque de candidats et de positionner des demandeurs d'emploi dont le profil est plus atypique.

2.6.4.2 Des leviers pour l'insertion

Pour certains publics, le levier de l'insertion est préalable à l'accès à l'emploi. Un exemple : l'insertion par le sport.

Encadré n° 8 : L'agence pour l'éducation par le sport (APELS)

L'APELS accompagne et diffuse les bonnes pratiques innovantes d'éducation et d'insertion par les activités physiques et sportives : le sport est utilisé comme un outil pour créer des espaces de rencontres et d'échanges, de convivialité, d'éducation, d'insertion, de renforcement du lien social. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires : clubs sportifs, entreprises et pouvoirs publics. Elle occupe des locaux au sein de la Condition publique à Roubaix, et a déployé sur le territoire de la commune plusieurs de ses programmes :

- « Fais-nous rêver » : repérage et promotion des acteurs et des actions d'insertion et d'éducation par le sport au sein du territoire.
- « Déclics sportifs » : programme de recrutement innovant qui permet de recruter de jeunes sportifs de QPV en capitalisant sur leurs compétences comportementales associées à la pratique sportive pour ensuite développer leurs compétences techniques en entreprise. Il repose à la fois sur l'APELS et son expertise, le club sportif dont le jeune est issu, et sur l'entreprise où il se forme à un métier. Plusieurs promotions de jeunes ont bénéficié du programme à Roubaix, en lien avec des employeurs du territoire (CCAS et IRTS, SOLOCAL – entreprise de communication digitale, restauration, Adenior - services à la personne). Sur la région des Hauts-de-France, le programme affichait 76 % de sorties positives (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, CDD, CDI, formation).

Roubaix fait partie des territoires pilotes qui bénéficieront du programme de coaches d'insertion par le sport, dans le cadre de l'appel à projet « 100% inclusion » du Plan d'investissement dans les compétences. Centré autour des éducateurs sportifs, le programme vise à identifier des éducateurs sportifs expérimentés et désireux d'accompagner les jeunes vers l'emploi, pour les former aux méthodes de l'APELS et professionnaliser leur intervention. Ces éducateurs coacheront les jeunes sur les plans sportifs et professionnels de manière individuelle et collective pendant 3 à 6 mois, afin de développer leur potentiel et leur projet professionnel et permettre leur insertion.

2.6.5 Le service public pour l'emploi local, l'orientation et la formation professionnelle (SPELOF)

Le SPELOF est la déclinaison locale du service public pour l'emploi local (SPEL). A la demande du Président de région des Hauts-de-France, les SPELOF sont co-présidés par l'Etat et la région. Ils ont vocation à devenir les lieux de construction de réponses coordonnées et adaptées aux problématiques locales des demandeurs d'emploi et des entreprises, en assurant le suivi et la coordination des principales politiques de l'emploi et de la formation sur le périmètre de leur territoire. A chaque arrondissement correspond un SPELOF, animé conjointement par le (la) sous-préfet(ète) et le (la) conseiller(ère) régional(e).

Roubaix relève du SPELOF de l'arrondissement de Lille, qui compte une centaine de communes.

3 REVENUS, PAUVRETÉ DES MÉNAGES, AIDE ET ACTION SOCIALES

3.1 Roubaix et la MEL en 2015

Les tableaux suivants permettent de comparer Roubaix et la MEL. Tous les indicateurs soulignent les difficultés de la ville.

- Plus de 70 % des ménages ne sont pas imposés à Roubaix (52 % pour la MEL). La médiane du revenu disponible par unité de consommation est inférieure de 6 250€ à celle de la MEL :

Ménages fiscaux de l'année 2015	ROUBAIX 2015	MEL 2015
Nombre de ménages fiscaux	33 645	450 344
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	89 906,5	1 076 096
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)	13 208	19 495
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	28,6	52,1

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

- Le taux de pauvreté (44,3 %) est particulièrement élevé (+ 25 pts par rapport à la MEL) :

Taux de pauvreté en %	ROUBAIX 2015	MEL 2015
Ensemble	44,3	19,3
Moins de 30 ans	53,4	28,4
De 30 à 39 ans	49,5	21,3
De 40 à 49 ans	50,2	22,3
De 50 à 59 ans	44,7	19,1
De 60 à 74 ans	31	12,2
75 ans ou plus	20,5	8,5

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

- 21,4 % des revenus disponibles relèvent des prestations sociales (7,6 % pour la métropole) :

Décomposition des revenus disponibles pour 2015 - part en %	ROUBAIX 2015	MEL 2015
Ensemble	100	100
Revenus d'activité	63	76,6
<i>dont salaires et traitements hors chômage</i>	<i>54,1</i>	<i>67,9</i>
<i>dont indemnités de chômage</i>	<i>5,8</i>	<i>3,6</i>
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	<i>3,1</i>	<i>5,2</i>
Pensions, retraites et rentes	21	23,5
Revenus du patrimoine et autres revenus	5,9	9,3
Ensemble des prestations sociales	21,4	7,6
<i>dont prestations familiales</i>	<i>6,8</i>	<i>2,9</i>
<i>dont minima sociaux</i>	<i>8,5</i>	<i>2,6</i>
<i>dont prestations logement</i>	<i>6,2</i>	<i>2,2</i>
Impôts	-11,3	-17,0

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Encadré n° 9 : Définition INSEE du revenu disponible

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc...) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

3.2 Évolution 2012-2015

La situation est contrastée :

- la médiane du revenu disponible par unité de consommation a augmenté à Roubaix, plus que dans la métropole mais moins que sur l'ensemble du territoire national ;
- les inégalités de revenus les plus extrêmes (entre 1^{er} et 9^e décile) ont diminué à Roubaix grâce à une plus forte augmentation du revenu du premier décile qu'ailleurs mais les écarts restent très élevés ;
- pour l'ensemble de la population, **le taux de pauvreté a augmenté de 2,3 pts (+ 1 pt dans la métropole). Les écarts se sont encore creusés avec les communes environnantes.**

		Part des ménages fiscaux imposés (%)	Médiane revenu disponible par UC (€)	1 ^{er} décile (€)	9 ^{ème} décile (€)	Taux de pauvreté à 60 %
2012	France métropole	64,0	10 503	37 236	19 786	14,2
	MEL	61,4	9 637	35 875	18 713	18,3
	Roubaix	38,2	7 541	24 720	13 050	42,0
2015	France métropole	55,4	10 739	37 621	20 566	14,2
	MEL	52,1	9 802	36 371	19 495	19,3
	Roubaix	28,6	7 742	25 599	13 208	44,3
Ev.	France métropole	-8,6	+236,0	+385,0	+780,0	0,0
	MEL	-9,3	+165,3	+496,0	+782,0	+1,0
	Roubaix	-9,6	+200,8	+879,0	+158,0	+2,3

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi).

S'agissant du revenu disponible, la part des revenus d'activité a baissé (- 2,3 pts) comme celle des revenus du patrimoine (-0,4 pt). A l'inverse, on note une hausse de la part des retraites (+ 1,3 pt), de celle des prestations sociales (+ 1,6 pt) et du poids de l'impôt.

	Revenus d'activité	Pensions-retraites-rentes	Revenus du patrimoine	Prestations sociales	dont prestations familiales	dont minima sociaux	dont prestations logement	Part Impôts
Roubaix	65,3	19,7	6,3	19,8	6,9	7,1	5,9	-11,1
	63,0	21,0	5,9	21,4	6,8	8,5	6,2	-11,3
MEL	77,0	22,0	10,4	7,2	3,0	2,2	2,1	-16,6
	76,6	23,5	9,3	7,6	2,9	2,6	2,2	-17,0

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi).

3.3 Décomposition des revenus disponibles par quartier

La segmentation des quartiers, classés en fonction de la part des prestations sociales dans le revenu disponible, se lit clairement en examinant cet indicateur.

Alma Sud se distingue de l'ensemble avec un taux de 48,7 % de prestations (plus du double de la moyenne communale de 21,4 %). Le taux est supérieur à 30 % dans 6 autres quartiers : Trois Ponts Sud, Alma Nord, Epeule nord, Fosse aux chênes, Cul de Four et Pile-Centre.

Libellé de l'IRIS	Part des revenus d'activités salariées (%)	Part des revenus d'activités non salariées (%)	Part des pensions, retraites et rentes (%)	Part des revenus du patrimoine (%)	Part de l'ensemble des prestations sociales (%)	dont part des prestations familiales (%)	dont part des minima sociaux (%)	dont part des prestations logement (%)	Part des impôts (%)
Alma Sud	38,7	0,9	13,9	1,5	48,7	14,9	19,4	14,5	-3,7
Trois Ponts Sud	51,7	0,2	16,1	1,9	36,2	10,8	13,9	11,5	-6,1
Alma Nord	51,0	0,9	16,0	3,4	34,7	11,1	14,0	9,6	-6,0
Epeule nord	52,2	1,2	16,2	2,8	33,8	9,6	14,2	10,0	-6,2
Fosse aux chênes	56,7	1,1	13,0	3,1	32,8	9,5	13,1	10,2	-6,7
Cul de Four	45,6	2,4	20,9	4,3	32,8	11,0	12,7	9,0	-6,0
Pile Centre	55,8	1,0	14,4	3,4	32,6	12,4	11,5	8,8	-7,2
Pile Est	52,4	0,6	20,5	3,7	29,6	11,8	10,2	7,6	-6,8
Hommelet Nord	53,0	1,5	18,4	4,4	29,4	10,0	11,5	7,9	-6,7
Hommelet Centre	51,3	2,3	20,2	4,6	28,7	10,0	10,4	8,3	-7,1
Sainte-Élisabeth Centre	58,5	1,9	15,3	4,3	28,3	9,9	11,2	7,2	-8,3
Epeule centre	57,0	2,5	16,5	3,8	28,2	8,5	11,6	8,1	-8,0
Mackellerie	59,6	1,0	16,4	5,2	26,5	8,9	10,3	7,2	-8,7
Pile Nord	55,0	0,9	21,4	4,2	26,1	10,0	9,7	6,4	-7,6
Sainte-Élisabeth Sud	61,2	1,1	15,9	4,1	26,0	10,7	8,0	7,2	-8,3
Nouveau Roubaix	59,0	0,7	19,5	2,5	26,0	7,2	10,2	8,7	-7,7
Moulin Sud	60,3	0,7	18,8	4,3	24,5	9,9	8,4	6,2	-8,6
Anseele	55,4	1,2	24,9	3,5	24,3	5,4	10,1	8,8	-9,3
Hommelet Sud	61,6	2,3	17,5	4,3	24,2	7,5	9,6	7,1	-9,9
Nations Unies	67,6	2,2	12,1	3,4	24,1	5,9	9,5	8,6	-9,4
Trichon	63,2	5,0	14,3	4,8	23,9	7,4	9,3	7,2	-11,2
Sainte-Élisabeth Nord	58,7	1,5	20,6	4,3	23,9	7,9	9,1	6,9	-9,0
Entrepoint-Cartigny	62,5	1,3	17,6	3,8	23,1	9,1	8,4	5,6	-8,3
Moulin Nord	63,8	1,7	16,8	3,7	23,1	8,7	8,5	5,9	-9,1
Hutin-Oran	58,8	0,9	21,1	5,1	22,3	7,6	8,3	6,4	-8,2
Sartel	64,6	1,1	19,3	4,1	20,8	7,0	7,7	6,1	-9,9
Esperance centre	75,5	3,0	9,7	5,2	19,0	4,6	7,9	6,5	-12,4
Fresnoy	71,5	4,3	13,5	5,5	17,8	6,8	5,8	5,1	-12,6
Epeule sud	66,7	4,3	19,0	5,8	16,5	5,6	6,5	4,4	-12,3
Potennerie	73,3	4,3	19,2	5,5	12,3	4,0	4,6	3,6	-14,6
Fraternité	67,1	4,4	22,0	7,2	12,1	6,1	3,6	2,4	-12,8
Linne Chemin Neuf	65,9	2,6	27,8	6,8	9,6	3,8	3,1	2,8	-12,7
Justice	65,4	4,1	28,0	6,9	8,8	4,0	2,5	2,3	-13,2
Édouard Vaillant	70,2	2,7	26,9	6,7	7,8	4,0	1,9	2,0	-14,3
Barbieux-Vauban	62,2	9,4	33,1	14,3	4,4	1,5	1,7	1,2	-23,4
Barbieux Sud	61,0	9,6	32,3	18,1	2,7	1,3	0,7	0,6	-23,7
ROUBAIX	54,1	5,8	21,0	5,9	21,4	6,8	8,5	6,2	-11,3

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

3.4 Allocataires de la CAF au 31 décembre 2017

Tableau 46 : Les allocataires de la CAF du Nord au 31 décembre 2017

	Roubaix	MEL	Département
Nombre d'habitants (INSEE 2015)	96 077	1 141 440	2 605 238
Nombre total d'allocataires au 31/12/2017	30 825	282 129	577 986
Nombre de personnes couvertes par les prestations CAF	75 103	664 887	1 437 378
<i>Taux de couverture de la population INSEE par les prestations CAF (%)</i>	<i>78,2</i>	<i>58,2</i>	<i>55,2</i>
Nombre de bénéficiaires potentiels d'action sociale	14 030	130 313	293 265
Nombre d'allocataires étudiants	1 677	34 893	41 062
<i>Part des étudiants / Nombre total d'allocataires (%)</i>	<i>5,4</i>	<i>12,4</i>	<i>7,1</i>
Nombre d'allocataires sans enfant	16 399	149 777	280 159
<i>Part des allocataires sans enfant / Nombre total d'allocataires (%)</i>	<i>53,2</i>	<i>53,1</i>	<i>48,5</i>
Dont isolés sans enfant	14 562	134 611	245 643
Dont couples sans enfant	1 837	15 166	34 516
Nombre de familles allocataires	14 426	132 352	297 827
<i>Part des familles / Nombre total d'allocataires (%)</i>	<i>46,8</i>	<i>46,9</i>	<i>51,5</i>
Nombre de familles avec 1 enfant	4 356	39 318	89 478
<i>Part des familles avec 1 enfant / Nombre de familles (%)</i>	<i>30,2</i>	<i>29,7</i>	<i>30,0</i>
Nombre de familles avec 2 enfants	4 500	56 672	129 179
<i>Part des familles avec 2 enfants / Nombre de familles (%)</i>	<i>31,2</i>	<i>42,8</i>	<i>43,4</i>
Nombre de familles avec au moins 3 enfants	5 570	36 362	79 170
<i>Part des familles avec au moins 3 enfants / Nombre de familles (%)</i>	<i>38,6</i>	<i>27,5</i>	<i>26,6</i>
Nombre total de couples avec enfants	8 528	90 085	206 894
<i>Part des couples avec enfants / Nombre de familles (%)</i>	<i>59,1</i>	<i>68,1</i>	<i>69,5</i>
Nombre de couples avec 1 enfant	1 893	19 426	46 318
Nombre de couples avec 2 enfants	2 799	42 637	99 071
Nombre de couples avec au moins 3 enfants	3 836	28 022	61 505
Nombre total de familles monoparentales	5 898	42 267	90 933
<i>Part des familles mono / Nombre de familles (%)</i>	<i>40,9</i>	<i>31,9</i>	<i>30,5</i>
Nombre de familles monoparentales avec 1 enfant	2 463	19 892	43 160
Nombre de familles monoparentales avec 2 enfants	1 701	14 035	30 108
Nombre de familles monoparentales avec au moins 3 enfants	1 734	8 340	17 665
Montant en € des prestations familiales versées au titre du mois de Décembre 2016	20 739 279,80 €	130 496 551,05 €	282 103 504,28 €
Montant en € des minima sociaux versées au titre du mois de Décembre 2016	7 677 564,68 €	40 140 534,91 €	89 365 121,70 €
Montant en € des prestations logement versées au titre du mois de Décembre 2016	5 946 574,82 €	37 870 119,87 €	76 513 038,27 €
Montant en € des sommes versées au titre de la Prime d'activité (PPA)	1 326 233,38 €	9 862 501,69 €	21 370 278,47 €

Source : CAF du Nord, département Études et Statistiques.

3.4.1 Taux de couverture

La commune de Roubaix compte quelque 31 000 allocataires au 31 décembre 2017. Le nombre de personnes couvertes s'élevé à environ 75 000, ce qui représente **un taux de couverture de 78 % (soit 20 points de plus que celui observé sur la MEL et 23 de plus que celui observé sur le département)**.

3.4.2 Allocataires sans enfant

Les allocataires sans enfant à charge sont au nombre de 16 400, leur part s'établit à 53 % de la population allocataire totale, tout comme dans l'ensemble de la MEL. Les isolés sans enfant sont largement majoritaires au sein de cette population (près de 9 allocataires sans enfant sur 10 vivent seuls).

3.4.3 Familles

Les familles, au nombre de 14 426, représentent donc 47 % des allocataires.

- Parmi elles, on observe une **très forte surreprésentation des familles nombreuses : 39 % des familles allocataires roubaisiennes comptent au moins 3 enfants** contre 28 % et 27 % pour la MEL et le département.
- **Le poids des familles monoparentales est important : 41 % des allocataires avec enfants les élèvent seuls (un peu moins de 6 000 familles)**. Ce ratio dépasse de 9 points la moyenne de la MEL et de 10 points celle du département.
- 722 familles comptent au moins un enfant de moins de 3 ans, représentant une famille allocataire sur 3 contre 30 % en moyenne sur la MEL et 28 % dans le Nord. Parmi elles, environ 2 000 perçoivent le RSA (42%).
- **4 709 familles comptent au moins un enfant âgé de 3 à moins de 6 ans**, soit une famille allocataire sur 3 contre 30 % sur l'EPCI et 29 % sur le département du Nord. 1 957 d'entre elles perçoivent le RSA (42%).
- Les familles avec enfant(s) de 6 à moins de 12 ans représentent la moitié des familles allocataires (7 171 familles) soit un point de plus qu'aux échelles plus larges.
- Une famille allocataire sur 3 compte au moins un enfant âgé de 12 à moins de 16 ans (environ 4 900 familles).
- On recense 2 600 familles comptant au moins un enfant âgé de 16 à 18 ans soit 18% des familles tout comme en moyenne sur le Nord.
- 884 familles perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Elles représentent 6 % des familles allocataires contre 5 % sur la MEL et le département.
- 2 % des familles bénéficient de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) (322 familles) soit 2 fois moins que sur l'EPCI et le département¹¹⁴.

¹¹⁴ La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) permet à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans. Elle fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La durée de versement dépend du nombre d'enfant(s) à charge et de la situation familiale.

Tableau 47 : Caractéristiques des familles allocataires de la CAF du Nord au 31 décembre 2017

	Roubaix	MEL	Département
Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans	4 722	39 907	84 731
<i>Part des familles avec enfants de moins de 3 ans / familles allocataires %</i>	<i>32,7</i>	<i>30,2</i>	<i>28,4</i>
Dont avec 1 enfant de moins de 3 ans	4 088	35 972	76 865
Dont avec 2 enfants de moins de 3 ans	618	3 840	7 663
Dont avec au moins 3 enfants de moins de 3 ans	16	95	203
Familles avec enfants de moins de 3 ans et RSA	1 998	7 747	16 571
Familles avec enfants de moins de 3 ans et CMG Assistante Maternelle	271	9 604	21 609
Familles avec enfants de moins de 3 ans et CMG à domicile	24	583	841
Nombre de familles avec enfants de 3 à moins de 6 ans	4 709	39 356	86 464
<i>Part des familles avec enfants de 3 à moins de 6 ans / familles allocataires %</i>	<i>32,6</i>	<i>29,7</i>	<i>29,0</i>
Dont avec 1 enfant de 3 à moins de 6 ans	4 015	34 915	77 283
Dont avec 2 enfants de 3 à moins de 6 ans	668	4 316	8 914
Dont avec au moins 3 enfants de 3 à moins de 6 ans	26	125	267
Familles avec enfants de 3 à < 6 ans et RSA versable	1 957	7 621	16 804
Familles avec enfants de 3 à < 6 ans et CMG Assistante Maternelle	95	2 779	11 021
Familles avec enfants de 3 à < 6 ans et CMG domicile	24	658	930
Nombre de familles avec enfants de 6 à moins de 12 ans	7 171	64 162	144 747
<i>Part des familles avec enfants de 6 à moins de 12 ans / familles allocataires</i>	<i>49,7</i>	<i>48,5</i>	<i>48,6</i>
Nombre de familles avec enfants de 12 à moins de 16 ans	4 895	43 821	101 708
<i>Part des familles avec enfants de 12 à moins de 16 ans / familles allocataires</i>	<i>33,9</i>	<i>33,1</i>	<i>34,2</i>
Nombre de familles avec enfants de 16 à moins de 18 ans	2 600	22 719	53 031
<i>Part des familles avec enfants de 16 à moins de 18 ans / familles allocataires</i>	<i>18</i>	<i>17,2</i>	<i>17,8</i>
Nombre de familles bénéficiaires de l'AAEH	884	6 568	14 687
<i>Part des familles bénéficiaires de l'AAEH / familles allocataires</i>	<i>6,1</i>	<i>5</i>	<i>4,9</i>
Nb d'allocataires avec PREPARE	322	5 392	11 247
<i>Part des allocataires avec PREPARE / familles allocataires</i>	<i>2,2</i>	<i>4,1</i>	<i>3,8</i>
Nb d'allocataires avec PREPARE taux plein	214	2 340	5 075
Nb d'allocataires avec PREPARE taux réduit	107	2 979	6 022
Nb d'allocataires avec PREPARE couple	-	56	113

Source : CAF du Nord, département Études et Statistiques.

3.4.4 Enfants allocataires

Un peu moins de 2 000 naissances domiciliées ont été recensées sur la commune en 2016.

Environ 32 500 enfants de moins de 20 ans résident au sein des familles allocataires :

a) 17 % d'entre eux ont **moins de 3 ans** contre 16 % sur la MEL et 15 % sur le département.

- Parmi les 5 400 enfants âgés de moins de 3 ans, 29 % vivent au sein d'une famille monoparentale et 43 % au sein d'une famille bénéficiaire du RSA. Ces deux ratios sont largement supérieurs à ceux observés aux échelles plus larges.
- A l'inverse, la part des moins de 3 ans dont le(s) parent(s) travaille(nt) est nettement inférieure sur la commune que sur la MEL et le département (18 % sur Roubaix, 46 % sur la MEL et 45 % sur le département).

17 % d'entre eux ont **entre 3 et moins de 6 ans** contre 16 % pour la MEL et le département.

- On constate les mêmes écarts sur cette tranche d'âge : une **surreprésentation des enfants vivant au sein de familles bénéficiaires du RSA ainsi que de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale** et une sous-représentation des enfants dont le(s) parent(s) travaille(nt).

Un peu moins de 1 000 enfants ouvrent droit à l'AAEH¹¹⁵ (3 % des moins de 20 ans, ratio sensiblement identique à ceux observés aux échelles plus larges).

Tableau 48 : Caractéristiques des enfants allocataires de la CAF du Nord au 31 décembre 2017

	Roubaix	MEL	Département
Naissances domiciliées en 2016 (INSEE)	1 974	16 326	33 501
Nombre d'enfants allocataires de moins de 20 ans	32 473	270 481	603 683
Dont nombre d'enfants de moins d'1 an	1 716	13 632	28 702
Dont nombre d'enfants d'1 an	1 837	15 060	31 448
Dont nombre d'enfants de 2 ans	1 819	15 248	32 655
Dont nombre d'enfants de 3 ans	1 796	14 481	31 217
Dont nombre d'enfants de 4 ans	1 827	14 690	32 179
Dont nombre d'enfants de 5 ans	1 808	14 754	32 521
Dont nombre d'enfants de 6 ans	1 750	14 780	32 604
Dont nombre d'enfants de 7 ans	1 805	14 956	33 168
Dont nombre d'enfants de 8 ans	1 752	14 724	32 640
Dont nombre d'enfants de 9 ans	1 792	14 604	32 729
Dont nombre d'enfants de 10 ans	1 682	14 256	32 399
Dont nombre d'enfants de 11 ans	1 698	14 266	32 290
Dont nombre d'enfants de 12 ans	1 513	13 498	30 945
Dont nombre d'enfants de 13 ans	1 553	13 535	30 830
Dont nombre d'enfants de 14 ans	1 515	12 782	30 095
Dont nombre d'enfants de 15 ans	1 458	12 849	29 800
Dont nombre d'enfants de 16 ans	1 399	12 327	28 622
Dont nombre d'enfants de 17 ans	1 370	11 607	27 100
Dont nombre d'enfants de 18 ans	1 254	9 748	22 374
Dont nombre d'enfants de 19 ans	1 129	8 684	19 365
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	5 372	43 940	92 805
Enfants < 3 ans et famille monoparentale	1 571	8 018	16 488
Enfants < 3 ans dont le monoparent est actif	265	2 176	4 198
Enfants < 3 ans dont le monoparent est au chômage	291	1 478	2 953
Enfants < 3 ans et couple	3 801	35 922	76 317
Enfants < 3 ans dont les 2 parents sont actifs	717	18 121	37 834
Enfants < 3 ans dont les 2 parents sont au chômage	139	723	1 621
Enfants < 3 ans dont le(s) parent(s) bénéficie(nt) du RSA	2 301	8 771	18 730
Enfants < 3 ans et CMG à domicile	29	643	925
Enfants < 3 ans et CMG Assistante Maternelle	287	10 054	22 866
Enfants < 3 ans et CMG structure	37	1 456	2 144
Enfants < 3 ans et PREPARE	384	6 115	12 759
Enfants < 3 ans et PREPARE taux plein	264	2 840	6 124
Enfants < 3 ans et PREPARE taux réduit	120	3 275	6 635
Nombre d'enfants < 3 ans au besoin potentiel de mode de garde	982	20 297	42 032
% d'enfants < 3 ans au besoin potentiel de mode de garde /	18,3	46,2	45,3

¹¹⁵ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH) : prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

	Roubaix	MEL	Département
<i>enfants < 3 ans</i>			
Nombre d'enfants de 3 à moins de 6 ans	5 431	43 925	95 917
Enfants de 3 à < 6 ans et famille monoparentale	1 716	9 924	21 254
Enfants de 3 à < 6 ans dont le monoparent est actif	372	3 805	7 583
Enfants de 3 à < 6 ans dont le monoparent est au chômage	269	1 755	3 850
Enfants de 3 à < 6 ans et couple	3 715	34 001	74 663
Enfants de 3 à < 6 ans dont les 2 parents sont actifs	739	17 658	38 206
Enfants de 3 à < 6 ans dont les 2 parents sont au chômage	120	629	1 417
Enfants de 3 à < 6 ans dont le(s) parent(s) bénéficie(nt) du RSA	2 303	8 793	19 322
Enfants de 3 à < 6 ans et CMG à domicile	39	1 165	1 611
Enfants de 3 à < 6 ans et CMG Assistante Maternelle	101	2 951	11 796
Enfants de 3 à < 6 ans et CMG structure	27	979	1 350
Nombre d'enfants de 3 à < 6 ans au besoin potentiel de mode de garde	1 111	21 463	45 789
<i>% d'enfants de 3 à < 6 ans au besoin potentiel de mode de garde / enfants de 3 à < 6 ans</i>	<i>20,5</i>	<i>48,9</i>	<i>47,7</i>
Nombre d'enfants de 6 à moins de 12 ans	10 479	87 586	195 830
Nombre d'enfants de 12 à moins de 16 ans	6 039	52 664	121 670
Nombre d'enfants de 16 à moins de 18 ans	2 769	23 934	55 722
Nombre d'enfants de 18 à moins de 20 ans	2 383	18 432	41 739
Nombre d'enfants allocataires de moins de 20 ans bénéficiaires de l'AAEH	982	7 167	15 982
<i>% enfants allocataires de moins de 20 ans bénéficiaires de l'AAEH</i>	<i>3</i>	<i>2,6</i>	<i>2,6</i>
dont enfants < 3ans	32	227	392
dont enfants de 3 à < 6 ans	89	725	1 488
dont enfants de 6 à < 12 ans	388	2 878	6 578
dont enfants de 12 à < 16 ans	287	1 935	4 414
dont enfants de 16 à < 18 ans	105	803	1 749
dont enfants de 18 à < 20 ans	81	599	1 361

Source : CAF du Nord, département Études et Statistiques.

3.4.5 Précarité

On dénombre un peu moins de **11 000 bénéficiaires du RSA** dans la commune de Roubaix. Leur part au sein de la population allocataire y est quasiment **deux fois plus élevée** qu'aux échelles plus larges : 35 % contre 18 % sur la MEL et 19 % sur le département.

- parmi ces bénéficiaires, 1 300 perçoivent la majoration isolement, qui concerne donc 22 % des familles monoparentales roubaisiennes (14 % pour la MEL et 15 % pour le département). Près de 26 000 personnes sont couvertes par le RSA sur la commune ;
- on dénombre plus de 3 000 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) à Roubaix, leur part atteint 10 % des allocataires (soit 2 points de plus que dans l'EPCI et 1 point de plus que dans le département) ;
- environ 3 300 allocataires perçoivent l'allocation de soutien familial (ASF)¹¹⁶, représentant 23 % des familles allocataires. Ce ratio dépasse de 9 points celui relevé sur la MEL et de 10 points celui relevé sur le département ;

¹¹⁶ L'allocation de soutien familial (ASF) est versée à la personne qui élève seule son enfant privé de l'aide de l'un de ses parents, sous conditions.

- **plus de 10 000 allocataires n'ont que les prestations comme ressources.** Ils représentent 39 % des allocataires de la commune contre 23 % en moyenne sur l'EPCI et 22 % en moyenne sur le département ;
- **plus de 18 000 allocataires vivent sous le seuil de bas revenus soit plus de 2 sur 3 (69 % précisément soit 21 points de plus que sur la MEL et 22 points de plus que sur le département) ;**
- un allocataire sur 4 bénéficie de la prime d'activité (PPA) (environ 7 500 bénéficiaires), ratio supérieur de 3 points à celui observé sur la MEL et de 2 points à celui observé sur le département.

Tableau 49 : Indicateurs de précarité à Roubaix, dans la MEL et dans le département du Nord au 31 décembre 2017

	Roubaix	MEL	Département
Nombre de bénéficiaires du RSA	10 893	50 932	108 880
<i>Part des bénéficiaires du RSA / Nombre total d'allocataires</i>	35,3	18,1	18,8
Nombre de bénéficiaires du RSA avec majoration pour isolement	1 300	6 018	13 734
Nombre de personnes couvertes par le RSA	25 994	108 025	235 670
Nombre de bénéficiaires de l'AAH	3 062	22 221	52 961
<i>Part des bénéficiaires de l'AAH / Nombre total d'allocataires</i>	9,9	7,9	9,2
Nombre de personnes couvertes par l'AAH	5 313	34 163	81 756
Nombre de bénéficiaires de l'ASF	3 261	18 654	38 975
<i>Part des bénéficiaires de l'ASF/ Nombre d'allocataires avec enfant(s)</i>	22,6	14,1	13,1
Nombre d'allocataires aux ressources déterminées	26 439	226 741	490 258
Nombre d'allocataires dont les revenus sont composés à 100% par les prestations	10 268	52 297	109 067
<i>% des allocataires dont les revenus sont composés à 100% par les prestations</i>	38,8	23,1	22,2
Nombre d'allocataires dont les revenus sont composés au moins à 50% par les prestations	15 399	82 160	173 343
<i>% des allocataires dont les revenus sont composés au moins à 50% par les prestations</i>	58,2	36,2	35,4
Nombre d'allocataires à bas revenus	18 190	108 058	229 996
<i>% des allocataires à bas revenus</i>	68,8	47,7	46,9
Nombre d'allocataires avec PPA versable	7 571	61 984	130 914
<i>% des allocataires avec PPA versable</i>	24,6	22	22,7
Nombre de personnes couvertes par la PPA	18 966	128 771	287 348
Nb d'allocataires PPA seule	1 958	21 991	45 196
Nb d'allocataires PPA + RSA	1 655	8 618	17 410
Nb d'allocataires PPA monoparents actifs	1 063	9 999	20 728

Source : CAF du Nord, département Études et Statistiques, mars 2019.

La CAF du Nord a calculé des indices de « défavorisation » matérielle et sociale, permettant de caractériser la situation des Roubaisiens :

Tableau 50 : Indices de « défavorisation » matérielle et sociale de la population de Roubaix

	Taux d'allocataires dépendants à 100% des prestations familiales	Revenu net moyen par foyer fiscal	Taux d'allocataires à bas revenus	Potentiel financier par habitant	Taux d'allocataires dans le parc privé dont le taux d'effort est >= 40%	Taux de bénéficiaires d'AFI
Roubaix	42,0%	14 522	73,1%	1 022	16,8%	20,2%
Médiane	15,1%	23 775	41,0%	633	16,5%	4,3%
Indice	275,3	138,9	178,1	38,6	101,5	472,3

Source : CAF du Nord, département Études et Statistiques.

La moyenne des six indices de « défavorisation » matérielle s'élève à 200,78 sur la commune de Roubaix, soit la moyenne la plus élevée au sein de la MEL, devant Lille avec 173,76 et Tourcoing avec 155,88.

Tableau 51 : Indices de « défavorisation » sociale de la population de Roubaix

	Taux de familles monoparentales	Taux de familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré	Taux de familles nombreuses fragiles parmi les familles nombreuses	Taux d'allocataires isolés non étudiants	Part de la population de 15 à 64 ans sans diplôme	Indice du taux de chômage des 15-64 ans
Roubaix	41,5%	26,7%	14,1%	60,2%	30,9%	30,8%
Médiane	18,8%	15,6%	19,7%	33,5%	13,1%	11,2%
Indice	220,5	170,5	71,5	179,4	235,0	274,5

Source : CAF du Nord, département Études et Statistiques.

Avec une moyenne des 6 indices de « défavorisation » sociale égale à 191,9, la ville de Roubaix détient, là aussi, l'indice le plus élevé au sein de la MEL, devant Tourcoing avec 162,1 et Armentières 155,1.

A partir de ces deux indices, la CAF détermine un indice moyen de « défavorisation » matérielle et sociale qui atteint 196,3 pour Roubaix, 159,0 pour Tourcoing et 154,4 pour Lille.

3.4.6 Aides au logement

On recense environ 21 000 bénéficiaires d'aides au logement¹¹⁷ dans la commune soit plus de 2 allocataires sur 3 (67 %, ratio qui dépasse de 10 points celui de la MEL et de 13 points celui du département).

- L'aide personnalisée au logement (APL)¹¹⁸ est l'aide la plus versée et concerne plus de 11 300 allocataires (55 % des bénéficiaires d'aides au logement, soit 6 points de plus que sur la MEL et 2 points de plus que sur le département).

¹¹⁷ Elles sont destinées, sous certaines conditions, à réduire le montant du loyer ou des mensualités d'emprunt en cas d'accession à la propriété.

¹¹⁸ L'APL est versée pour les logements anciens situés hors zone tendue. Elle est versée en raison de la situation du logement, quelle que soit la situation familiale.

- L'allocation de logement familiale (ALF)¹¹⁹ est versée à plus de 4 500 allocataires : 22 % des allocataires de Roubaix en bénéficient contre 12 % de ceux de la MEL et 17 % de ceux du département.
- L'allocation de logement sociale (ALS)¹²⁰ est versée à plus de 4 800 allocataires. Elle est logiquement sous-représentée sur Roubaix puisqu'elle concerne 23 % des bénéficiaires contre 38 % sur l'EPCI et 31 % sur le Nord.

Les locataires au sein du parc public sont surreprésentés sur Roubaix au regard de la MEL (47 % des bénéficiaires d'aides au logement sur la commune contre 14 % sur l'EPCI) ainsi que les accédants (6 % contre 5 %).

Tableau 52 : Bénéficiaires d'aides au logement à Roubaix, dans la MEL et dans le département du Nord au 31 décembre 2017

	Roubaix	MEL	Département
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement	20 735	161 761	314 787
<i>Part des bénéficiaires d'aides au logement / Nombre total d'allocataires</i>	<i>67,3</i>	<i>57,3</i>	<i>54,5</i>
Nombre de personnes couvertes par les aides au logement	51 811	327 711	691 748
Nombre de bénéficiaires de l'ALF	4 552	20 083	52 341
Nombre de personnes couvertes par l'ALF	18 461	74 521	194 956
Nombre de bénéficiaires de l'ALS	4 857	61 637	96 402
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	5 302	66 719	106 360
Nombre de bénéficiaires de l'APL	11 326	80 041	166 044
Nombre de personnes couvertes par l'APL	28 048	186 471	390 432
Nombre d'aides au logement versées à destination du parc privé	8 773	74 847	129 919
<i>Part des aides au logement versées à destination du parc privé / bénéficiaires d'une aide au logement</i>	<i>42,3</i>	<i>46,3</i>	<i>41,3</i>
Nombre d'aides au logement versées à destination du parc public	9 755	70 706	148 907
<i>Part des aides au logement versées à destination du parc public / bénéficiaires d'une aide au logement</i>	<i>47</i>	<i>43,7</i>	<i>47,3</i>
Nombre d'aides au logement versées pour l'accession	1 310	7 865	19 400
<i>Part des aides au logement versées pour l'accession / bénéficiaires d'une aide au logement</i>	<i>6,3</i>	<i>4,9</i>	<i>6,2</i>
Nombre d'aides au logement en établissement collectif	893	8 298	16 484
<i>Part des aides au logement versées pour établissement collectif / bénéficiaires d'une aide au logement</i>	<i>4,3</i>	<i>5,1</i>	<i>5,2</i>
Nombre de bénéficiaires du RSA et d'une aide au logement	7 301	31 344	68 691
<i>Part des bénéficiaires du RSA et d'une aide au logement / bénéficiaires d'une aide au logement</i>	<i>35,2</i>	<i>19,4</i>	<i>21,8</i>

Source : CAF du Nord, département Études et Statistiques.

3.5 Moyens et action de la protection de l'enfance

La protection de l'enfance a pour objectifs de prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles, et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs.

La loi du 5 mars 2007 a réformé la protection de l'enfance, en posant notamment le principe de la subsidiarité de la protection judiciaire par rapport à la protection administrative en confiant au Département la responsabilité de mettre en œuvre l'ensemble des interventions sociales et éducatives pour éviter la judiciarisation des situations.

¹¹⁹ L'ALF est versée en raison de la situation familiale (bénéficiaire de prestations familiales, personnes à charge...).

¹²⁰ L'ALS est versée aux personnes qui ne peuvent prétendre ni à l'APL, ni à l'ALF.

Le Département est chargé du repérage des situations de danger ou risque de danger avec, notamment, l'organisation du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes.

3.5.1 Dans le département du Nord

Fin 2015, 20 353 mineurs nordistes avaient fait l'objet d'au moins une mesure, un nombre croissant depuis 2007 (+ 6,2 %) ; 10 400 enfants étaient accueillis physiquement, majoritairement en accueil familial (55,1 %), les pratiques des professionnels et le partenariat étant très orientés vers la solution du « placement ». La durée de l'accueil à l'aide sociale à l'enfance (ASE) était particulièrement longue dans le Nord, 7 ans en moyenne. Parmi les jeunes de 18 ans confiés à l'ASE, 35 % des enfants avaient connu leur première prise en charge avant 3 ans.

Parmi ces mesures, 19 430 étaient des mesures judiciaires (+ 5,9 % depuis 2007), 1 159 des mesures administratives (- 2,1 % depuis 2007). Les mesures judiciaires ainsi représentaient 94,3 % du total des mesures de protection, pour un taux national moyen de judiciarisation de 72,9 %. L'objectif fixé par la loi n'était donc pas atteint.

Le Département s'est donc fixé pour objectif de renforcer les actions de prévention auprès des familles, de développer les interventions à domicile dans le lieu de vie des mineurs, le nombre et la durée des accueils à l'aide sociale à l'enfance (ASE), de proposer un projet de vie et une stabilité affective aux mineurs confiés.

Fin 2017, la part des mesures de placement (enfants confiés à l'ASE et placements directs) restait de 54 % (50,8 % en métropole), celle des actions éducatives à domicile dans l'ensemble des actions éducatives étant la plus faible de tous les départements (4,6 % contre 31,4 % en métropole). La part des mesures administratives avait progressé (de 5,7 % à 9,7 %), le quart des admissions de l'année étant dû à de telles mesures.

Fin 2018, on constate une nette baisse du taux de mesures administratives dans les admissions, reflétant les difficultés de la prévention. Le nombre total de mineurs ayant fait l'objet d'au moins une mesure est de 19 237.

3.5.2 Pour la population de Roubaix

Fin 2015, le sud du département et la direction territoriale Métropole Roubaix Tourcoing étaient les plus concernés par les mesures de protection de l'enfance. Cette dernière, bien qu'ayant un taux de mineurs pris en charge égal à la moyenne départementale (3,3 %) a connu une progression extrêmement forte du nombre de mineurs protégés depuis 2007 (+ 22 %), qui a amené à une augmentation de 0,5 point de la part des mineurs pris en charge.

Fin 2018, le taux de mesures judiciaires y reste plus faible que la moyenne départementale (7 % contre 9,1 %) et il a diminué par rapport à 2017.

3.6 L'hébergement, l'accueil et l'insertion

3.6.1 La situation au 31 décembre 2018

Dix-sept organismes (la SEM ADOMA et 16 associations) interviennent à Roubaix pour accompagner les personnes en difficulté. Leur contribution respective varie de 3 à 301 places offertes pour un total de 1 449 places, réparties selon les secteurs d'intervention suivants :

Insertion sociale	658
Logement adapté	464
Urgence	267
Accueil des demandeurs d'asile	54
Prise en charge santé	6
	1 449

Source : DDCS du Nord.

Tous les dispositifs bénéficient de dotations ou de subventions de l'État.

S'agissant de l'insertion sociale, la quasi-totalité des places des centres d'hébergement et de réinsertion sociale¹²¹ sont de premier niveau, les 25 places de stabilisation (offrant une plus grande durée de séjour et une plus grande autonomie) représentant 4 % du total.

Le logement adapté rassemble les foyers de travailleurs migrants, les résidences sociales¹²², les pensions de famille¹²³.

Dans l'hébergement d'urgence, plus de la moitié des places est réservée aux familles ou aux femmes ou « jeunes » isolés. Les autres places sont « tout public ». Le nombre d'hommes isolés qui peuvent être accueillis doit être très faible.

L'association « Accueil Insertion Rencontre » tient un centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de 54 places.

Une association propose six lits halte soins santé (LHSS)¹²⁴.

Enfin, une association est financée au titre de l'aide alimentaire.

Les dispositifs recensés à Roubaix représentent 10 % de l'offre départementale et 18 % de l'offre de l'arrondissement de Lille.

¹²¹ Les **centres d'hébergement et de réinsertion Sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortants de prison

¹²² Les **résidences sociales** permettent l'hébergement temporaire de personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun en raison de leur situation sociale et financière. Elles proposent des habitations adaptées aux foyers concernés et dont l'objectif est de favoriser la vie autonome des personnes admises.

¹²³ La **pension de famille** est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

¹²⁴ Les **Lits halte soins santé (LHSS)** sont des structures médico-sociales qui offrent une prise en charge d'hébergement aux personnes sans domicile présentant des problèmes de santé bénins (ne nécessitant donc pas une hospitalisation) Ils proposent généralement un suivi thérapeutique, un accompagnement social, une offre de prestations d'animation voire une éducation sanitaire.

3.6.2 L'évolution depuis 2016

L'offre est stable depuis 2016, l'État s'étant engagé à ne pas augmenter les capacités d'accueil, afin de favoriser une répartition plus équilibrée des places dans l'ensemble du département. Par ailleurs, le renforcement saisonnier de l'hébergement d'urgence n'a pas concerné Roubaix.

Seule l'offre de logement adapté a légèrement augmenté, en accord avec la ville de Roubaix (+ 48 places).

Enfin, s'agissant de la relocalisation du foyer de travailleurs migrants du quartier des Trois-ponts, géré par ADOMA, les services de l'État souhaitent, « *en concertation avec la Métropole européenne de Lille* », qu'un site soit trouvé hors de Roubaix.

4 SANTÉ

4.1 L'état de santé de la population

La population des Hauts-de-France connaît la plus forte mortalité en France, ce qui se traduit par une espérance de vie inférieure au niveau national : 75,3 ans contre 78,1 ans chez les hommes et 82,7 ans contre 84,8 ans chez les femmes. A Roubaix, la mortalité tous âges toutes causes est supérieure de 37 % à celle de la France et la mortalité prématurée (avant 65 ans) est supérieure de 67 %¹²⁵.

Les pathologies liées à certains facteurs de risque et à la précarité (consommation d'alcool, tabagisme, sédentarité, mauvaise alimentation, conduites addictives) sont surreprésentées à Roubaix, et la mortalité associée y est également plus importante. Au sein de la population roubaisienne, 10 % des personnes de 50 ans souffrent de diabète contre 5 % en moyenne dans les villes avoisinantes ; pour les personnes de 70 ans, ce taux atteint 30 % à Roubaix contre 20 % dans les villes avoisinantes. La surmortalité prématurée par diabète sucré est de 132 % à Roubaix. On constate une surmortalité prématurée liée au tabagisme de 81 % et une surmortalité prématurée liée à l'alcoolisme de 145 %. Pour les maladies respiratoires, la surmortalité prématurée atteint 210 %. Dès 45 ans, le taux de personnes en ALD (affections de longue durée)¹²⁶ à Roubaix s'écarte de la moyenne du territoire pour atteindre 10 % de plus que dans une ville plus aisée comme Marcq-en-Barœul.

En lien avec l'arrivée de populations migrantes fragiles et avec la précarité d'une large partie de la population roubaisienne, certaines maladies comme la tuberculose sont de plus en plus fréquentes. Au service de prévention santé de Roubaix/Tourcoing, 792 personnes ont fait l'objet d'un dépistage ou d'un suivi pour la tuberculose en 2017 (contre 163 en 2016 et 331 en 2015). Cette même année, 47 cas de tuberculose ont été confirmés et les acteurs de santé observent des cas de tuberculose transmis entre les membres de mêmes familles, ainsi que des cas de tuberculose chez des enfants de moins de 15 ans, signe d'une infection récente car ils ne sont vraisemblablement pas concernés par des cas de tuberculose latente.

4.2 L'accès aux droits et aux soins

4.2.1 Le nombre de bénéficiaires de la couverture santé

Environ 40 % de la population roubaisienne est éligible à un dispositif de solidarité de la CPAM en termes de couverture santé (CMU-C, ACS). La proportion de bénéficiaires de la CMU-C à Roubaix est la plus forte de toute la circonscription de la CPAM de Roubaix-Tourcoing (27 communes, 530 170 assurés) : 35,6 % contre 19,2 % à Tourcoing, 15 % dans la MEL et 6 % en France métropolitaine. Malgré le recours élevé aux dispositifs de solidarité, le taux d'assurés sans complémentaire santé est de 18,6 % à Roubaix (supérieur à la moyenne de la circonscription). En plus de ces prestations légales, la CPAM de Roubaix-Tourcoing dispose d'une enveloppe annuelle d'un million d'euros pour l'octroi sur décision individuelle d'aides financières exceptionnelles sous conditions de ressources. Alors que les assurés roubaisiens représentent 18% de la population de la circonscription, ils représentaient 30.74% des demandes d'aides financières exceptionnelles en 2018. L'accès des assurés roubaisiens aux services de l'Assurance-maladie est également plus difficile : seuls 52% ont un compte Ameli, contre 64.2% des assurés de la CPAM.

La CPAM de Roubaix-Tourcoing dispose d'une offre de services par téléphone et par mail, et d'un accueil physique à Roubaix ainsi que d'un point d'accueil à la Maison des services des Trois Ponts.

¹²⁵ Diagnostic statistique du Contrat Local de Santé de Roubaix, Juin 2012.

¹²⁶ Une ALD est une maladie chronique à caractère grave. Les ALD les plus fréquentes sont le diabète, les tumeurs malignes et les maladies cardiaques.

Au sein de l'accueil physique qui comporte un espace en libre-service, les agents de la CPAM peuvent également recevoir dans un espace conseil et sur rendez-vous uniquement, les personnes identifiées comme plus fragiles ou avec des dossiers complexes. Les plages horaires de ces rendez-vous ont été étendues à Roubaix. En 2018, la CPAM a reçu 6470 demandes de rendez-vous à l'accueil de Roubaix et 788 demandes à l'accueil de la Maison des services des Trois Ponts. Afin de renforcer sa présence sur le territoire roubaisien, la CPAM a créé un service dédié aux relations partenariales en 2017. Elle a signé 68 conventions avec différents partenaires dont 30% sont des acteurs du territoire de la ville de Roubaix (CCAS, PASS, E2C...). 8 sessions de formation aux offres de l'Assurance maladie ont été organisées auprès de ces partenaires en 2018/2019 afin de faciliter l'orientation des publics entre institutions. Ainsi, 189 dossiers CMU-C/ACS ont été envoyés par le CCAS de Roubaix en 2018.

4.2.2 Le renoncement aux soins

Dans une enquête de l'Odenore de mars 2018¹²⁷, 26 % des assurés de la CPAM de Roubaix-Tourcoing interrogés ont déclaré renoncer ou avoir renoncé à des soins dans les 12 derniers mois, un taux supérieur à la plupart des autres caisses incluses dans l'enquête. Les personnes en situation de renoncement aux soins étaient plus susceptibles d'être employés ou sans activité professionnelle.

Alors que les personnes percevant leur état de santé comme moyen ou mauvais représentaient respectivement 37,6 % et 11,1 % des répondants, elles représentaient 47,7 % et 15,8 % des personnes en situation de renoncement aux soins. Les principales raisons citées pour expliquer ce renoncement par les assurés de la CPAM de Roubaix-Tourcoing sont d'ordre économique : 69,5% des renonçants citent les restes à charge, 21,8% citent l'incertitude sur le coût des soins et 37,9 % citent les avances de frais.

Le renoncement aux soins semble également lié à une hiérarchisation des priorités des assurés roubaisiens laissant de côté la santé : 14,1% des assurés roubaisiens se disent indisponibles pour planifier des rendez-vous médicaux et 8,5% jugent les soins peu ou pas urgents. Enfin, 5,6% des personnes en situation de renoncement aux soins de la CPAM de Roubaix-Tourcoing jugent les démarches trop compliquées. En réponse à ce phénomène de renoncement aux soins, la CPAM a mis en place depuis 2017 la PFIDASS (Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé) qui permet l'identification de personnes en situation de renoncement aux soins par un ensemble de partenaires institutionnels de l'Assurance maladie, puis l'accompagnement des assurés par la CPAM jusqu'à la réalisation des soins. Depuis 2017, 161 dossiers d'assurés en situation de renoncement aux soins à Roubaix ont été traités par ce biais.

4.2.3 La consommation de soins

La consommation de soins globale de la population roubaisienne est d'un niveau comparable au niveau départemental.

Pour certains types de soins, le nombre d'actes moyen par professionnel de santé est même supérieur à Roubaix en comparaison avec la moyenne nationale.

- Un médecin généraliste exerçant à Roubaix réalise en moyenne 5 876 actes par an contre 5 112 dans la MEL et 4 905 en France.
- Un infirmier exerçant à Roubaix réalise en moyenne 10 675 actes par an contre 8 433 en France.
- Un surcroît d'activité est aussi observé pour les autres professionnels de santé de premier recours (chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes).

¹²⁷ ODENORE, Diagnostic descriptif du renoncement aux soins des assurés des CPAM de la seconde vague de généralisation des PFIDASS, Mars 2018.

- Par ailleurs, 92 % de la population roubaisienne a consommé des produits pharmaceutiques en 2017, contre 80,5% de la population en France.

En revanche, la population roubaisienne a moins recours aux médecins spécialistes : seulement 30 % des assurés roubaisiens ont bénéficié d'actes de spécialistes en 2017, contre 38,2% en France.

4.3 Une offre de soins globalement satisfaisante et qui bénéficie de la présence de nombreux équipements sanitaires

En ce qui concerne l'offre de soins, Roubaix n'est pas identifié comme un territoire en tension. La commune bénéficie d'une offre de soins globalement satisfaisante, s'appuyant sur de nombreuses structures de ville et la présence de plusieurs établissements hospitaliers de taille conséquente.

Tableau 53 : Les établissements de santé existants à Roubaix (hors EMS)

Type d'équipement	Nombre
Établissement santé court séjour	4
Établissement santé moyen séjour	5
Établissement santé long séjour	3
Établissement psychiatrique	4
Centre lutte cancer	0
Urgences	1
Maternité	1
Centre de santé	2
Structures psychiatriques en ambulatoire	10
Centre médecine préventive	2
Dialyse	3
Hospitalisation à domicile	1
Maison de santé pluridisciplinaire	0
Pharmacie	40
Laboratoire d'analyses et de biologie médicales	3
Ambulance	11
Transfusion sanguine	0
Établissement thermal	0
Total	90

Source : mission – données : INSEE, Base permanente des équipements 2017.

4.3.1 Médecine de ville

Au 31 décembre 2017, 125 médecins généralistes libéraux étaient recensés à Roubaix par l'ARS, ce qui correspond à une densité de 13 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 11 pour 10 000 dans la MEL et 9 pour 10 000 en France. Environ 50 % d'entre eux ont moins de 55 ans, ce qui correspond à la moyenne nationale. Un centre de santé polyvalent a ouvert en février 2019 dans le quartier de l'Alma et compte 6 médecins généralistes salariés et un service infirmier. Un projet de maison de santé pluridisciplinaire serait en cours d'élaboration.

Si la densité globale de médecins généralistes à Roubaix est supérieure à la moyenne nationale, leur répartition au sein de la commune est inégale. Les quartiers de la moitié nord de la ville (de l'Épeule au Pile et aux Trois Ponts, en passant par l'Alma), déjà défavorisés et fragiles, seraient ainsi sous-dotés.

Les médecins n'assurent désormais plus de visites à domicile, de jour comme de nuit. L'association SOS Médecins n'assure plus de déplacements de nuit à Roubaix depuis un an. La seule possibilité pour un patient dans l'incapacité de se déplacer d'avoir accès à un professionnel de santé pendant ces créneaux est donc de recourir au SMUR et aux urgences du Centre hospitalier.

En ce qui concerne la permanence des soins ambulatoires, la commune de Roubaix dispose d'une Maison médicale de garde, située en face du Centre hospitalier ouverte jusqu'à 23h.

On recense 103 infirmiers libéraux en exercice à Roubaix, ce qui correspond à une densité de 10,7 pour 10000 habitants contre 14,1 en France. Pour les masseurs-kinésithérapeutes (122 professionnels en exercice), la densité est de 12,7 pour 10 000 habitants à Roubaix contre 10,2 en France. Pour les chirurgiens-dentistes (49 professionnels en exercice), la densité est de 5,1 pour 10 000 habitants contre 5,3 en France. On dénombre 3 centres dentaires privés à Roubaix : un centre géré par la Mutualité française, un centre Dentasmile et un centre Dentego.

La densité de médecins spécialistes à Roubaix est supérieure à la densité moyenne de la circonscription de la CPAM. Elle s'expliquerait en grande partie par la ZFU (zone franche urbaine) située en centre-ville qui offre des conditions d'installation très attractives. On recense 115 médecins spécialistes en exercice libéral ou mixte.

Si la densité globale de médecins spécialistes est satisfaisante, l'offre de soins dans certaines spécialités et les perspectives d'évolution sont orientées à la baisse. En gynécologie par exemple, on recense deux gynécologues médicaux libéraux¹²⁸ et deux gynécologues obstétriciens libéraux dont certains devraient prochainement partir en retraite, et ce, dans une ville où le taux de fécondité atteint 8,3% (5,5% dans le département). Ces contraintes d'effectifs sont contrebalancées par la présence d'un réseau actif de sages-femmes.

Un projet de PTA (Plateforme territoriale d'appui)¹²⁹ est en cours d'instruction auprès de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France. Élaboré à partir du constat de la présence sur le territoire du Versant Nord-Est d'une population poly-pathologique précaire et âgée, le projet récemment déposé fusionne deux projets qui concernaient ce même territoire mais se concentraient respectivement sur les soins palliatifs et l'hospitalisation à domicile.

4.3.2 Autres points de consultation en médecine de ville

Le Service de Prévention Santé de Roubaix/Tourcoing du Conseil départemental est situé à Roubaix et propose dans ses locaux des consultations de prévention médico-sociale (bilans de santé), des consultations de vaccination, des consultations CeGIDD (dépistage et traitement des IST) et des consultations CLAT (dépistage et prévention de la tuberculose). En lien avec des problèmes de recrutement, le poste de direction est vacant depuis un an et demi.

Le Centre hospitalier gère dans le cadre d'un conventionnement avec la CPAM le Centre d'Examens de santé, qui propose des examens périodiques de santé pris en charge par l'Assurance maladie, principalement aux assurés de la CPAM de Roubaix-Tourcoing.

Les services de la PMI, composés d'une soixantaine de professionnels de santé (médecins, infirmiers, psychologues), sont répartis au sein des 4 UTPAS de la ville. Ils proposent 12 points de consultation infantile ouverts 1 à 2 fois par semaine sur Roubaix, où les personnes sont reçues indépendamment de l'ouverture de leurs droits en termes de couverture santé. Le service de planification familiale est situé à la maternité de Beaumont.

¹²⁸ Annuaire du CNOM.

¹²⁹ La PTA est un dispositif créé par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016.

4.3.3 Offre sanitaire et médico-sociale en addictologie

La commune de Roubaix dispose également d'une offre sanitaire et médico-sociale en matière d'addictologie. On recense 2 CSAPA (Centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie), un CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues), un CTR mères/enfants (Centre thérapeutique résidentiel) et un service d'accueil d'urgence et de transition. Le Centre hospitalier de Roubaix dispose d'une équipe de soins en addictologie proposant des consultations et des prises en charge en hospitalisation complète et de jour.

4.3.4 Offre hospitalière

4.3.4.1 Le centre hospitalier de Roubaix (CH Victor Provo)

Le Centre hospitalier de Roubaix (CH Victor Provo) est un établissement à vocation sanitaire générale, qui intervient en tant que structure de soins sur la partie Nord-Est de la Métropole, offrant des services de proximité à une population de 300 000 habitants, sur une zone d'attraction géographique relativement restreinte mais très dense. Il assure une fonction de recours pour une population de 500 000 habitants. 39% des patients accueillis au CH sont des habitants de Roubaix.

Le CH dispose des autorisations et des personnels pour la très large majorité des spécialités médicales (à l'exception de la chirurgie cardiaque, de la neurochirurgie et du prélèvement et de la greffe d'organes). Il emploie 3 000 agents dont 300 praticiens hospitaliers, et accueille des internes et externes du CHU de Lille. Il totalise 994 lits dont 516 lits en médecine, 162 en chirurgie, 57 lits en obstétrique, 139 lits en SSR et 120 lits en USLD. Les EHPAD rattachés au CH totalisent 264 lits.

Depuis quelques mois, le CH fait face à des difficultés pour le recrutement et le maintien en poste de médecins dans certaines spécialités, qui seraient en partie recrutés par les cliniques privées du secteur. L'ensemble des cliniques privées de la MEL a été racheté par le groupe Ramsay. A terme, ces difficultés de recrutement pourraient fragiliser l'accès à une offre publique hospitalière, en cardiologie, radiologie et angioplastie notamment.

En 2018, on dénombre 52 917 passages aux urgences adultes du CH et 28 142 passages aux urgences pédiatriques, ce qui correspond à un total de 81 059 passages annuels ou 150 à 200 passages quotidiens (hors urgences gynéco-obstétriques et urgences cardiologiques). Cette fréquentation est en hausse, on dénombrait 77 186 passages en 2016 et 77400 en 2017. Le SMUR du CH a effectué 2 610 sorties en 2018, ce qui correspond à une moyenne de 6 ou 7 sorties par 24h. La forte activité du SMUR est liée aux besoins d'une population à l'état de santé dégradé et incapable de se déplacer, et est accentuée par le changement de pratiques de SOS Médecins, qui ne se déplace plus de nuit à Roubaix.

Le nombre moyen de passages par service d'urgence en France était de 29 207 en 2016 (voir encadré). Roubaix en accueille plus du double. Le service fait partie des 22 % de structures enregistrant plus de 40 000 passages par an (et traitant 42 % de l'ensemble des passages). Il s'agit donc d'un service important (activité comparable à celle des urgences de Cochin, de la Pitié, de Saint-Antoine, de Trousseau, des hôpitaux de Montfermeil et de Trappes¹³⁰).

¹³⁰ Rapport *Activité des Services d'Urgence d'Île-de-France*, 2016, coordination ARS.

Encadré n° 10 : L'activité des services des urgences

En 2016, en France métropolitaine et dans les DROM, 719 structures des urgences situées dans 641 établissements de santé ont traité 21 millions de passages, soit une progression de 3,5 % par rapport à 2015. Aux côtés des structures des urgences hospitalières, 103 Samu et 399 SMUR assurent l'orientation, la prise en charge pré-hospitalière et le transport des malades. Le secteur public fournit la majeure partie de l'activité de médecine d'urgence.

Source : DREES, *Les établissements de santé*, édition 2018.

La précarité de la population se manifeste au travers de son état de santé mais aussi au travers de l'activité du service social du CH et de la PASS. L'activité de la PASS¹³¹ oscille entre 550 et 600 passages par an et le service social du CH a traité 6 597 dossiers en 2018 (chiffre en hausse constante depuis plusieurs années). Le montant des admissions en non-valeur demandées par la Trésorerie du CH atteint 800 000 euros en moyenne par an¹³².

Les équipes soignantes doivent également faire face à des faits de violence et d'incivilités dont le nombre augmente régulièrement : le CH a déclaré 576 événements liés à des faits de violences en 2018, soit 58 % de plus qu'en 2017. Les forces de l'ordre interviennent au CH 4 à 5 fois par semaine. Des équipes de sécurité sont présentes en permanence, des caméras ont été installées et les agents hospitaliers en contact direct avec les patients à leur arrivée au CH ont reçu des formations sur la maîtrise des comportements difficiles.

4.3.4.2 La maternité de Beaumont

La maternité de Beaumont, ouverte en extension directe du CH en mai 2017, est une maternité de niveau 2B (prise en charge pédiatrique et réanimation néonatale). Depuis son ouverture, elle a gagné 21 % de fréquentation et 3 100 naissances y ont lieu chaque année. On a dénombré 12 429 passages aux urgences gynéco-obstétriques de la maternité en 2018.

Elle est partenaire du réseau OMBREL et fait partie depuis 2009 de la communauté périnatale de l'agglomération de Roubaix qui réunit l'ensemble des professionnels de la périnatalité. Au sein de cette communauté, les professionnels de santé ont instauré le principe d'une consultation d'orientation qui permet de dépister les risques médicaux et psycho-sociaux des patientes. Ils ont aussi créé un dossier obstétrical partagé remis à chaque parturiente et présenté à l'ensemble des professionnels de santé participant au suivi de la grossesse.

4.4 Une offre mise en difficulté au regard des besoins de la population

Dans deux secteurs en particulier, celui de la santé mentale et celui du handicap, les besoins de la population, leur acuité, leur quantité et leur complexité mettent en difficulté l'offre de soins.

4.4.1 L'offre sanitaire et médico-sociale en santé mentale et les besoins de la population roubaisienne

La commune de Roubaix dépend de l'EPSM (Établissement public de santé mentale) de l'agglomération lilloise et est à la croisée de 3 secteurs de psychiatrie adulte, et de 2 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile (dont la fusion devrait être effective en juin 2019).

¹³¹ La PASS (Permanence d'accès aux soins de santé) est une cellule de prise en charge médico-sociale visant à faciliter l'accès des personnes démunies au service hospitalier. Localisée au service des urgences, elle permet le repérage de patients dont la couverture sociale est absente ou insuffisante et leur accompagnement par une assistante sociale qui procède à une évaluation sociale dans le but d'un accès aux droits.

¹³² Les admissions en non-valeur correspondent à des créances irrécouvrables liées à des impayés.

Source : Note « Programme PRE Amélioration Recueil Créances » de la Direction des affaires financières du CH Victor Provo.

Elle dispose donc de 3 CMP (Centres médico-psychologies)¹³³ adultes, 3 CMP pédopsychiatriques et 1 CMP dédié aux adolescents.

La commune dispose par ailleurs de plusieurs structures sanitaires de prise en charge psychiatrique et de structures médico-sociales (voir tableau ci-dessous) et de 9 psychiatres libéraux conventionnés en secteur. Pour le repérage des populations les plus précaires, notamment des migrants primo-arrivants, une équipe mobile psychiatrie/précarité (4 ETP) et une PASS psychiatrie (2 ETP) ont été créées.

Tableau 54 : Les structures de prise en charge sanitaires et médico-sociales en santé mentale

Type de structure	Nombre de places
Structures de prise en charge psychiatrique en hospitalisation complète	
Hôpital Bonnafé (unité de psychiatrie générale)	25 lits
Clinique du nouveau monde	30 lits
Structures de prise en charge psychiatrique alternatives à l'hospitalisation complète	
3 appartements thérapeutiques (6 places chacun)	18 places
Structure d'hospitalisation de jour L'escale	20 places
Structure d'hospitalisation de jour L'arc en ciel	15 places
Lieux de prise en charge pluridisciplinaires	
3 CMP adultes	
3 CMP pédopsychiatriques	
1 CMP adolescents	
2 CATTP (Centres d'accueil thérapeutique à temps partiel)	
Structures médico-sociales	
Accueil familial thérapeutique	4 places
1 atelier thérapeutique	
1 centre d'accueil psychiatrique intersectoriel	

Source : mission – données : ARS, 2019.

L'offre sanitaire et médico-sociale est donc conséquente à Roubaix, mais elle se heurte aux besoins importants et grandissants de la population : un habitant de Roubaix sur 20 bénéficie de soins psychiatriques chaque année, soit 5 % de la population (la moyenne nationale s'établit à 3 %).

Le taux de recours pour les troubles psychotiques est plus de deux fois supérieur à Roubaix qu'en France métropolitaine (taux brut pour 100 000 habitants de 8,77 à Roubaix contre 3,7 en France métropolitaine), tout comme pour la schizophrénie (5,5 contre 2,07).

Le taux brut de patients pris en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur est également supérieur à Roubaix : 68,42 (pour 10 000 habitants) contre 53,9 en France métropolitaine.

Si la mortalité par suicide à Roubaix se situe dans la moyenne nationale, le nombre de tentatives de suicides est significativement supérieur à la moyenne départementale, elle-même supérieure à la moyenne nationale (ratio standardisé de morbidité entre 1,1 et 1,4 par rapport au département du Nord).

Les caractéristiques ou pratiques de certains publics roubaisiens sont des facteurs de risque importants des troubles psychiatriques : les parcours migratoires, les états post-traumatiques en lien avec l'expérience de la guerre ou de zones de conflits, les conduites addictives, la pauvreté (1/3 de la file active en psychiatrie à Roubaix remplit des critères de précarité). Le repérage et la prise en charge des publics roubaisiens est parfois compliquée par leur isolement, ce à quoi tente de remédier le dispositif d'équipe mobile psychiatrie précarité.

¹³³ Les CMP sont des lieux de prise en charge pluridisciplinaire qui constituent le pivot d'un secteur de psychiatrie. Ils reçoivent des patients présentant des difficultés d'ordre psychologique ou psychiatrique et proposent des consultations médicales et psychologiques, des entretiens infirmiers, des psychothérapies, des visites à domicile, un accompagnement social.

Cette tension entre l'offre en santé mentale et les besoins de la population roubaisienne sont visibles dans les délais de prise en charge dans les différents CMP de la ville. Les équipes soignantes parviennent le plus souvent à recevoir les patients rapidement pour un premier rendez-vous (moins d'une semaine en psychiatrie adulte) et il est toujours possible d'être reçu par un infirmier sans rendez-vous.

La poursuite de la prise en charge et du suivi apparaît bien plus compliquée : après la première consultation, les CMP ne peuvent pas donner de rendez-vous à leurs patients avant 2 à 3 mois en psychiatrie adulte et avant 6 à 7 mois en psychiatrie infanto-juvénile. Le secteur de la psychiatrie infanto-juvénile souffre d'un contexte national de crise et d'un nombre insuffisant de praticiens, dont la résonance est particulière à Roubaix au regard des besoins de la population.

4.4.2 L'offre de prise en charge du handicap et les besoins de la population roubaisienne

On observe une surreprésentation du handicap dans les Hauts-de-France par rapport à la France, et une surreprésentation du handicap à Roubaix par rapport à l'environnement régional de la commune.

Tableau 55 : Part des bénéficiaires de l'AAH et de l'AAEH134

	Roubaix	Nord (59)	Hauts-de-France	France métropolitaine
Part des bénéficiaires de l'AAH dans la population des 20-59 ans	5,5%	3,3%	3,1%	2,7%
Part des bénéficiaires de l'AAEH dans la population des moins de 20 ans	2,5%	2,1%	1,8%	1,4%

Source : mission – données : ARS, 2017 et CAF, 2016.

On observe également à Roubaix une association entre précarité et handicap puisque 9,9 % des allocataires roubaisiens de la CAF sont bénéficiaires de l'AAH contre 7,9 % dans la MEL et 6,1 % des familles allocataires touchent l'AAEH contre 5 % dans la MEL.

Le taux d'équipement du territoire est proche de la moyenne régionale et de la moyenne nationale. Pour autant, ce taux d'équipement global doit être considéré à l'aune de la surreprésentation du handicap qui peut être constatée à Roubaix et dans le département.

Les disparités éventuelles d'équipement au sein de la région apparaissent plus marquées en ce qui concerne l'enfance.

Par ailleurs, une partie des personnes et enfants en situation de handicap du territoire sont prises en charge en Belgique et n'a donc pas recours aux équipements du territoire, par choix dans certains cas mais aussi parfois par manque de places disponibles au sein du territoire de proximité. Un CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) est localisé au CH de Roubaix, au sein du pôle Femme-Mère-Enfant¹³⁵.

¹³⁴ L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est une aide financière versée par la CAF ou la MSA. L'AAH permet de garantir un revenu minimum aux personnes en situation de handicap pour faire face aux dépenses de la vie courante.

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH) est une aide financière versée par la CAF ou la MSA. Elle est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.

¹³⁵ Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans.

Tableau 56 : Taux d'équipement pour la prise en charge du handicap

	Roubaix	Territoire de proximité (Roubaix-Tourcoing)	Nord (59)	Hauts-de-France
Nombre de places pour personnes adultes en situation de handicap (ESAT, entreprise adaptée, FAM, foyer de vie AH, foyer d'hébergement AH, MAS, SAMSAH, SAVS)	344	2 166	14 449	33 847
Nombre de places adultes pour 1000 habitants de 20 à 64 ans	7	9	10	10
Nombre total de places pour enfants en situation de handicap (IEM, IME, ITEP, SESSAD)	179	713	6 658	16 126
Nombre de places enfants pour 1000 habitants de 0 à 19 ans	5	6	10	10

Source : mission – données : Finess, 2017.

Pour le territoire de Roubaix (et pour le territoire de proximité en ce qui concerne l'enfance), le taux d'équipement pour la prise en charge du handicap apparaît inférieur à la moyenne départementale et régionale.

L'ARS et le Conseil départemental ont postulé à la démarche « 100 % inclusif » qui vise à transformer l'offre de services existante et la rendre plus inclusive afin de favoriser le maintien des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire. Cette démarche se traduit par un objectif de transformation de 50% de l'offre de services vers des solutions d'inclusion sociale et scolaire, à l'image du dispositif D2IS (Dispositif d'intervention pour l'inclusion scolaire).

Encadré n° 11 : Le dispositif d'intervention pour l'inclusion scolaire

Le D2IS vise à apporter une aide temporaire à l'équipe enseignante et aux enfants en situation de handicap, de la zone de proximité de Roubaix-Tourcoing (incluant les communes de Villeneuve d'Ascq et Marcq-en-Barœul), présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du comportement et de la conduite et/ou des troubles envahissant du développement et/ou des troubles spécifiques des apprentissages, afin de permettre à ces derniers de rester scolarisés dans leur classe dans les meilleures conditions possibles.

Les enfants concernés sont scolarisés en milieu ordinaire, quelle qu'en soit la modalité et disposent d'une orientation SESSAD (services d'éducation spéciale et de soins à domicile). Leur comportement en classe rend le maintien de la scolarisation en milieu ordinaire particulièrement complexe et rend pertinent une intervention spécifique à vocation d'apaisement des troubles, évitant ainsi une rupture de scolarisation.

Le D2IS comprend 14 places de SESSAD dédiées, pour une file active minimale de 26 élèves, dont l'entrée dans le dispositif, le suivi et la sortie sont pilotés par une double coordination, Éducation nationale et coordination médico-sociale confiée à l'APEI de Roubaix-Tourcoing pour les SESSAD. La convention partenariale a été signée le 31 août 2018 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2018 pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Au-delà de la surreprésentation du handicap et des besoins d'évolution de l'offre de services du territoire, les acteurs signalent le nombre et la complexité croissante des situations individuelles qu'ils ont à accompagner. Les situations dites « complexes » concernent de plus en plus des enfants dont la prise en charge relève simultanément de plusieurs secteurs : ASE, handicap, pédopsychiatrie, PJJ... Ces situations extrêmement chronophages mobilisent chacune de multiples acteurs. L'ARS s'est dotée d'une équipe mobile dédiée à ces « situations complexes » afin de trouver des solutions transitoires avant le choix d'un établissement pour le suivi ou l'accueil des personnes.

Encadré n° 12 : La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH du Nord gère les prestations versées aux personnes en situation de handicap et la reconnaissance de leurs droits. Elle fonctionne comme un guichet unique pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. Toute prestation ou orientation vers un établissement ou une prise en charge spécifique pour un handicap est subordonnée à l'obtention d'une reconnaissance d'incapacité délivrée par la MDPH sur la base de l'évaluation du dossier de la personne.

La constitution du dossier et l'obtention des pièces qui le composent semblent être un frein à l'accès aux droits et à une prise en charge pour une partie de la population roubaisienne, notamment pour les enfants. Certaines familles expriment parfois un tel rejet du handicap de leur enfant qu'elles refusent ou ne parviennent pas à se résoudre à entamer les démarches nécessaires auprès de la MDPH. La complexité de la procédure de constitution du dossier peut décourager certaines personnes si elles ne bénéficient pas d'un accompagnement au cours du processus. L'obtention d'un diagnostic clair est également une source fréquente de difficultés car peu de structures ou professionnels sont en capacité de le réaliser ce qui entraîne des délais d'attente de plusieurs mois. L'instruction administrative du dossier par la MDPH peut aussi nécessiter plusieurs mois. Enfin, la MDPH a récemment modifié sa procédure de notification de décision. Elle ne fournit dorénavant plus que la liste des institutions auprès desquelles la personne notifiée peut solliciter une prise en charge. Les personnes concernées ne bénéficient plus d'accompagnement pour ces démarches, ce qui selon les acteurs locaux, en dissuaderait certaines de solliciter un cadre de prise en charge.

Tous ces éléments contribuent à retarder l'accès aux droits et à une prise en charge pour les personnes en situation de handicap. Réunis ou pris séparément, ils peuvent alimenter le rejet, le découragement et l'incompréhension des personnes et mènent à des situations de pertes de chance, voire de renoncement aux soins.

4.5 Une politique de santé déployée au travers de nombreux outils et dispositifs de santé publique

4.5.1 La politique de santé portée par la ville de Roubaix

La ville de Roubaix a montré de longue date une mobilisation forte autour de la santé. La ville fait partie du Réseau Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui rassemble lors de réunions des élus et des techniciens en charge de la santé. Le service municipal en charge de ces thématiques compte 13 personnes, il est depuis 2014 rattaché au CCAS. A titre de comparaison, celui de la ville voisine de Tourcoing en emploie 2.

Le service santé a porté des actions en santé publique, notamment dans le champ de la prévention de l'obésité infantile, de la lutte contre les conduites et consommations à risque, la santé mentale, etc. Un Plan municipal de santé est en cours d'élaboration afin de redéfinir l'ensemble des priorités et objectifs de la ville de Roubaix sur la santé.

La ville de Roubaix bénéficie par ailleurs d'un dynamisme associatif et institutionnel dans le champ de la santé : de nombreux acteurs existent, à l'échelle de quartiers ou de la commune, et portent des actions, seuls ou de manière collaborative. Il existe par exemple des Commissions Santé dans chaque secteur de Roubaix.

Encadré n° 13 : Une initiative pour inclure la population roubaisienne dans les politiques de santé : les Ambassadeurs de la santé

Face au constat du faible accès des Roubaisiens aux soins et de leur faible recours à la prévention, la ville et la CPAM ont créé avec l'appui de l'ARS, le projet des Ambassadeurs santé, qui vise à recruter et former des habitants bénévoles qui porteront l'information « santé » là où elle n'arrive pas ou n'est pas bien perçue. Ils contribueront à sensibiliser les populations les plus « précaires » qui ne sont peu ou pas touchées au cours des actions plus institutionnelles.

15 Ambassadeurs de la santé ont été recrutés début 2019 sur la base du volontariat. Ils ont participé à 2 réunions d'information collective, à 2 sessions de formation à la posture à l'Institut Pasteur de Lille, à 1 session de formation aux droits et à la santé à la CPAM et à une immersion lors des temps forts Mars bleu (sur le cancer colorectal).

4.5.2 Les dispositifs de santé publique portés par le CCAS

Le CCAS, au travers du Service santé, porte plusieurs dispositifs de santé publique qui s'inscrivent pour certains dans le cadre de la Politique de la ville.

Dans le cadre de la Politique de la ville, la commune de Roubaix s'est dotée en 2011 d'un **Atelier santé ville (ASV)**. Composé d'une diététicienne à mi-temps, d'une médiatrice rattachée au CCAS, d'une animatrice et d'une coordinatrice, il est rattaché au CCAS. Il concerne l'ensemble des QPV de la ville de Roubaix et constitue une démarche d'ingénierie de projet, de coordination d'acteurs et de programmation d'actions de santé au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il reprend l'ensemble des thématiques présentes dans le CLS. L'ASV propose un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets qui souhaitent bénéficier de financements de l'ARS ou du Contrat de ville. Il effectue un travail de veille et de diffusion d'informations sur les actions menées par chacun des membres de l'ASV.

La commune de Roubaix s'est dotée en 2012 d'un **Contrat local de santé (CLS)**, signé par l'ARS, la Préfecture du Nord, la commune, le CCAS et la CPAM. Il concerne le périmètre de la commune et est coordonné par le service santé de la ville. Le CLS est un outil de contractualisation transverse pour soutenir des dynamiques territoriales de santé, dans le respect des objectifs du programme régional de santé et des compétences fondamentales des collectivités. Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Le CLS signé en 2012 couvrait la durée du projet régional de santé de première génération (PRS 1) et définissait les priorités suivantes :

- alimentation et activité physique ;
- cancer ;
- l'accès aux soins et à la prévention des personnes les plus démunies ;
- la santé environnementale ;
- la santé mentale ;
- les personnes âgées.

Le PRS 2 a été arrêté en juillet 2018. Au moment de la mission, le service santé de la ville et l'ARS étaient en discussions pour définir les nouveaux axes du CLS de 2e génération, l'ARS ayant proposé de recentrer le CLS sur les thématiques des addictions et du diabète.

Encadré n° 14 : Une initiative pour l'accès aux soins et à la prévention des plus démunis : les adultes-relais médiateurs en santé

Depuis plusieurs années, deux adultes-relais médiateurs en santé travaillent sur la commune de Roubaix. L'un est positionné au centre social de l'Alma et l'autre médiatrice est positionnée auprès du CCAS, en contact avec l'Atelier Santé Ville.

Issus des quartiers prioritaires, ils ont pour mission de faciliter l'accès aux droits, l'accès à la santé, à la prévention et aux soins des habitants des QPV. Pour satisfaire les conditions du dispositif Adultes-relais, ils doivent avoir plus de 30 ans, être à la recherche d'un emploi ou être dans un dispositif d'insertion. Le contrat est de 3 ans, renouvelable 1 fois.

Les médiateurs en santé créent du lien entre l'offre (le système de santé) et une population qui éprouve des difficultés à y accéder. Ils travaillent à créer un lien de confiance tant avec les publics qu'avec les partenaires institutionnels auprès desquels ils sont susceptibles d'orienter le public qu'ils touchent. Ils accompagnent les populations dans l'instruction de leurs dossiers et dans leurs démarches d'accès aux droits, les sensibilisent aux questions de santé et les accompagnent dans l'accès aux soins (prise de rendez-vous médicaux, accompagnement physique) afin qu'à terme, ils s'inscrivent dans un parcours de soins de manière autonome.

L'utilité du dispositif dans des communes telles que Roubaix est reconnue et largement saluée, cependant les contraintes inhérentes au dispositif des Adultes-relais (durée et conditions de renouvellement, visée de réinsertion professionnelle) fragilisent le travail de médiation qui nécessite une implantation et une connaissance fine du territoire, et n'est rattaché à aucune formation diplômante.

La commune de Roubaix a participé à la création en 2013 d'un **Conseil local de santé mentale (CLSM)** intercommunal, qui réunit les communes de Roubaix, Hem, Lannoy, Wasquehal et Wattrelos (les communes qui font partie des mêmes secteurs de psychiatrie que Roubaix). Le CLSM est une instance de concertation qui permet de favoriser une mise en cohérence entre les secteurs psychiatriques et le reste du champ du sanitaire et social, les usagers, les bailleurs, les associations, les familles et les habitants. Il compte aujourd'hui une cinquantaine de partenaires et est coordonné par le service santé de la ville de Roubaix.

Il comporte 4 groupes de travail thématiques qui se réunissent à des fréquences variables selon les groupes (de 1 à plusieurs fois par an) :

- petite enfance ;
- adolescents ;
- habitat ;
- addictologie/Psychiatrie.

Depuis 2014, il compte une cellule pour situations complexes, qui travaille sur le territoire roubaisien, et ne concerne pour l'instant que les adultes (une réflexion est en cours afin d'étendre son champ d'action aux enfants et adolescents). Lorsque l'un des partenaires est confronté à une situation complexe, cette cellule permet de réunir sous 2 à 3 semaines, si nécessaire, l'ensemble des partenaires qui devraient concourir à sa prise en charge.

5 SCOLARISATION ET DIPLÔMES

5.1 Principaux résultats obtenus : évolution entre 2007 et 2015

5.1.1 Évolution du taux de scolarisation à Roubaix et dans la MEL (2007-2015)

Entre 2007 et 2015, le taux de scolarisation des 2-5 ans a fortement baissé à Roubaix (-3,7 pts). Il a également baissé pour les 11-17 ans. A l'inverse, il a fortement progressé pour les 18-24 ans (+ 5,7 pts).

En 2015, le taux de scolarisation à Roubaix est inférieur à celui de dans la métropole quelle que soit la tranche d'âge. C'est particulièrement net pour les 18-24 ans (-14,7), significatif pour les 15-17 ans et les 2-5 ans.

Tableau 57 : Évolution du taux de scolarisation à Roubaix selon l'âge (en %) entre 2007 et 2015

	2007	2010	2012	2015	2007-2015
2 à 5 ans	78,3	76,1	74,2	74,6	-3,7
6 à 10 ans	97,6	97,7	97,8	97,7	+0,1
11 à 14 ans	98,1	98,3	98,5	97,9	-0,2
15 à 17 ans	93,5	92,9	91,7	91,5	-2
18 à 24 ans	43,7	43,2	46,6	49,4	+5,7
25 à 29 ans	6,5	6,6	7,1	6,6	+0,1
30 ans ou plus	1,3	1,2	1,2	1,3	0

Source : INSEE.

Tableau 58 : Taux de scolarisation à Roubaix et dans la métropole selon l'âge (en %) et écart (en pts)

	ROUBAIX 2015	MEL 2015	Écart Roubaix-MEL
2 à 5 ans	74,6	78,1	-3,5
6 à 10 ans	97,7	98,1	-0,4
11 à 14 ans	97,9	98,4	-0,5
15 à 17 ans	91,5	95,4	-3,9
18 à 24 ans	49,4	64,1	-14,7
25 à 29 ans	6,6	11,3	-4,7
30 ans ou plus	1,3	1,2	-0,1

Source : INSEE.

D'une manière générale, le taux de scolarisation des filles est supérieur à celui des garçons (sauf pour les 6-10 ans). L'écart est supérieur à 2 pts pour les 2-5 ans et les 15-24 ans.

Tableau 59 : Taux de scolarisation à Roubaix et dans la métropole selon l'âge et le sexe (en %) et écart (en pts)

	ROUBAIX 2015			MEL 2015		
	Hommes	Femmes	écart H-F	Hommes	Femmes	écart H-F
2 à 5 ans	73,2	75,9	-2,7	77,8	78,5	-0,7
6 à 10 ans	98	97,3	0,7	98,2	97,9	0,3
11 à 14 ans	97,6	98,1	-0,5	98,4	98,5	-0,1
15 à 17 ans	90,1	92,9	-2,8	94,8	96	-1,2
18 à 24 ans	48,3	50,3	-2	62,3	65,7	-3,4
25 à 29 ans	6,5	6,8	-0,3	11,5	11,1	0,4
30 ans ou plus	1,3	1,2	0,1	1,2	1,2	0

Source : INSEE.

5.1.2 Diplômes obtenus à Roubaix (2012-2015)

Le niveau scolaire, mesuré par le niveau de diplôme obtenu, s'est élevé entre 2012 et 2015.

Tableau 60 : Évolution du nombre de titulaires de diplômes au sein de la population de Roubaix en 2012 et 2015 selon le sexe

	Roubaix 2012			Roubaix 2015			Écart 2015-2012		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	59 659	28 123	31 536	60 343	28 607	31 736	+684	+484	+200
Part des titulaires en %									
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	49,2	46,6	51,5	46,3	44,1	48,3	-2,9	-2,5	-3,2
d'un CAP ou d'un BEP	19,4	21,6	17,5	19,7	21,8	17,7	+0,3	+0,2	+0,2
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	14,3	14,3	14,2	14,6	14,2	15	+0,3	-0,1	+0,8
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	17,1	17,4	16,8	19,5	20	19	+2,4	+2,6	+2,2

Source : INSEE, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

La part de la population sans diplôme reste cependant très supérieure à celle de la métropole et celle des diplômés de l'enseignement supérieur très inférieure.

Tableau 61 : Nombre de titulaires de diplômes au sein de la population de Roubaix et de la métropole de Lille en 2015 selon le sexe

	Roubaix 2015			MEL 2015			écart Roubaix-MEL		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	60 343	28 607	31 736	767 226	360 674	406 552	7,9%	7,9%	7,8%
Part des titulaires en %									
d'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	46,3	44,1	48,3	30,9	27,4	33,9	15,4	16,7	14,4
d'un CAP ou d'un BEP	19,7	21,8	17,7	19,8	22,4	17,4	-0,1	-0,6	0,3
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	14,6	14,2	15	15,8	15,8	15,7	-1,2	-1,6	-0,7
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	19,5	20	19	33,6	34,3	33	-14,1	-14,3	-14

Source : INSEE, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

5.2 Effectifs des écoles et établissements du 2nd degré

5.2.1 Premier degré

Roubaix compte 63 écoles : 49 dans le secteur public (482 classes) 14 dans le secteur privé, dont 13 sous contrat (158 classes).

Dans le secteur public, 43 écoles et 439 classes sont en éducation prioritaire renforcée (REP+).

5.2.1.1 Nombre total d'enfants scolarisés

En janvier 2018, 14 540 élèves étaient scolarisés dans les écoles de Roubaix : 10 489 dans le secteur public (dont 9 043 en REP +), 4 051 dans le secteur privé (source : Académie de Lille).

Entre 2010 et 2018, le nombre d'enfants scolarisés en primaire est resté quasiment stable (+0,77%). Dans la même période, la part du secteur public a augmenté (+4 % d'élèves accueillis). Le secteur privé, même s'il accueille de moins en moins d'élèves depuis 2016, contribue à la scolarisation de 27,4 % des élèves de primaire.

Tableau 62 : Effectifs des écoles de Roubaix au 31 décembre de l'année scolaire depuis 2010

	PUBLIC		PRIVE		TOTAL	
2010/2011	10 050		4 245		14 295	
2011/2012	10 070	+0,20%	4 099	-3,44%	14 169	-0,88%
2012/2013	10 197	+1,26%	3 965	-3,27%	14 162	-0,05%
2013/2014	10 387	+1,86%	3 924	-1,03%	14 311	+1,05%
2014/2015	10 381	-0,06%	4 042	+3,01%	14 423	+0,78%
2015/2016	10 363	-0,17%	4 079	+0,92%	14 442	+0,13%
2016/2017	10 557	+1,87%	4 075	-0,10%	14 632	+1,32%
2017/2018	10 450	-1,01%	4 049	-0,64%	14 499	-0,91%
2018/2019	10 455	+0,05%	3 946	-2,54%	14 401	-0,68%
2010/2019		+4,00%		-7,10%		+0,77%

Source : commune de Roubaix.

5.2.1.2 Nombre d'élèves scolarisés en maternelle

Tableau 63 : Écoles et classes de maternelle de Roubaix

	Écoles scolarisant des élèves de maternelle		Nombre de classes de maternelle				
	Nombre		Nombre		Effectif moyen par classe	Nombre de classes de très petites sections (TPS) exclusivement	Nombre de classes multi-niveaux avec des TPS
Public	31	70,5%	170	73,3%	23,8	8	18
Privé	13	29,5%	62	26,7%	26,3	0	13
Total	44		232		24,5	8	31

Source : DSDEN du Nord

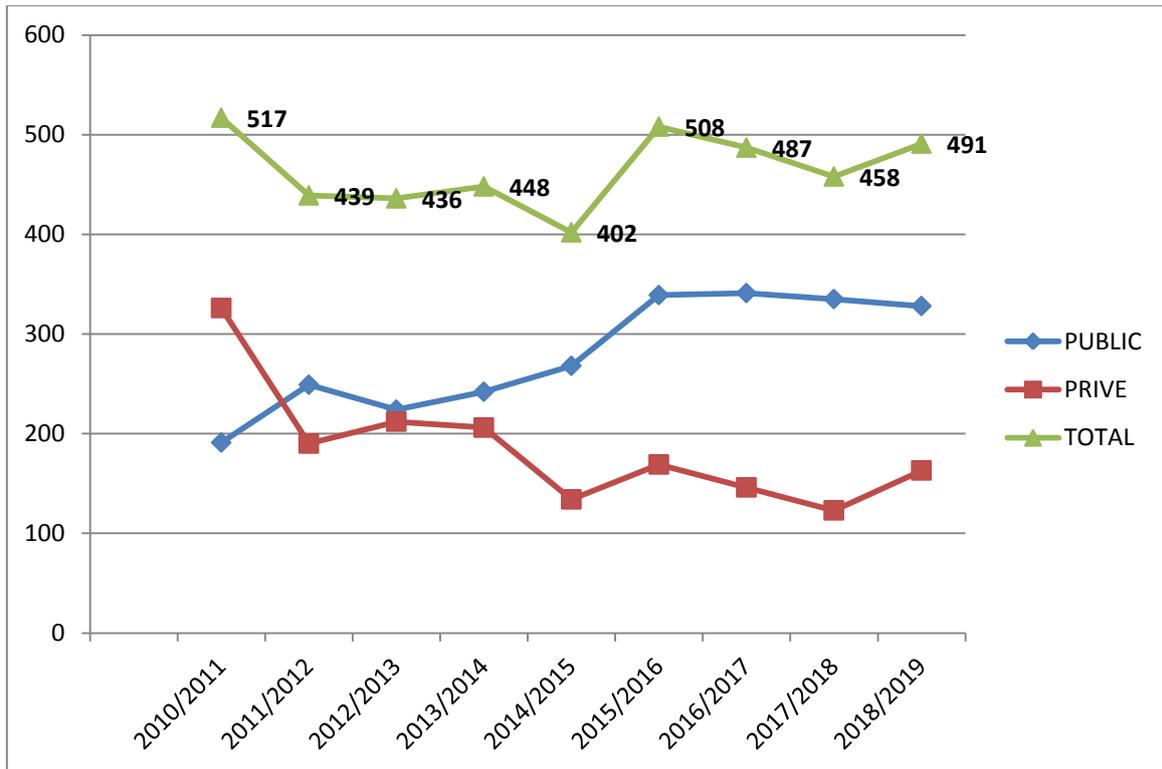
Tableau 64 : Nombre d'enfants scolarisés en maternelle à Roubaix

	Effectifs de maternelle janvier 2018		Dont enfants de 2 ans		Poids des 2 ans dans les effectifs de maternelle de l'école
Public	4 049	71,3%	326	72,4%	8,1%
Privé	1 630	28,7%	124	27,6%	7,6%
Total	5 679		450		7,9%

Source : DSDEN du Nord

Le nombre d'enfants de deux ans scolarisés a baissé depuis 2010.

Graphique n° 5 : Évolution du nombre d'élèves de deux ans scolarisés à Roubaix



Source : commune de Roubaix.

En 2018, 22,70 % des enfants de deux ans de Roubaix étaient scolarisés. Depuis 2013, le taux est en hausse. La part du secteur privé s'est réduite, celle du secteur public a augmenté mais les variations annuelles sont importantes.

Tableau 65 : Évolution du taux de scolarisation des enfants de deux ans

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Public	10,99	11,48	13,91	14,50	16,57	14,50
Privé	9,38	7,32	8,08	6,62	6,21	8,20
	20,37	18,80	21,99	21,12	22,78	22,70

Source : commune de Roubaix.

En 2018, ce taux de 22,70 % est supérieur à celui enregistré à Lille (20,93 %) mais inférieur à ceux de Tourcoing (27,36 %), Villeneuve d'Ascq (30,43 %) et, surtout, dans les quartiers classés en REP + du département du Nord (43,14 %). Par ailleurs, c'est à Roubaix que la contribution de l'enseignement privé à la scolarisation des deux ans reste la plus importante.

Ces données sont cependant à considérer avec précaution car le nombre d'enfants de deux ans domiciliés à Roubaix est difficile à connaître précisément.

5.2.2 Second degré

Les élèves du second degré sont accueillis dans 24 établissements, 12 collèges et 12 lycées (lycées d'enseignement général et technologique – LEGT –, lycées polyvalents – LPO – lycées professionnels – LP).

Tableau 66 : Effectifs des établissements secondaires de Roubaix en 2018

Types d'établissements	Effectifs*
Collèges publics	3 119
Collèges privés	3 182
Total collèges	6 301
LEGT publics	2 355
LEGT privé	1 753
Total LEGT	4 108
LPO public	1 037
LPO privé	631
Total LPO	1 668
LP publics	940
LP privés	662
Total LP	1 602
Total lycées publics	4 332
Total lycées privés	3 046
Total lycées	7 378

* Élèves et étudiants post-baccalauréat.

Source : DSDEN du Nord

5.3 Risques sociaux d'échec scolaire

5.3.1 Données de l'atlas des risques sociaux d'échec scolaire

Encadré n° 15 : L'atlas des risques sociaux d'échec scolaire

Pour observer les spécificités de chaque académie et leurs disparités internes en matière de risques sociaux et de décrochage scolaire, le MEN dispose d'un atlas rassemblant ou construisant des indicateurs de contextes territoriaux en combinant sept variables susceptibles d'agir sur l'échec scolaire et l'orientation des élèves : niveau de revenu des ménages, conditions d'emploi, niveau de diplôme des adultes, part des familles monoparentales, nombre d'enfants, conditions de logement. Sur cette base, sept types de risques sociaux ont été identifiés en France métropolitaine¹³⁶. L'ouvrage met en regard la carte du risque d'échec scolaire produite par cette typologie avec celle d'un indicateur de sortie précoce du système éducatif : il s'agit de la part des jeunes non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés, calculée à l'échelle du canton à partir du recensement de la population de 2011¹³⁷.

La spécificité de l'académie de Lille est de présenter la plus forte implantation du type « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain ».

Plus de la moitié des cantons et de la population sont concernés, dont la ville de Roubaix, ainsi présentée dans l'Atlas : « Roubaix, pôle de pauvreté. Le taux d'habitants couverts par le RSA atteint 31 % à Roubaix alors que cette valeur n'est que de 6,1 % en moyenne. La part des immigrés dans la population s'élève à 19,3 % pour 8,7 % en moyenne. 60,2 % des jeunes de moins de 18 ans sont issus de catégories sociales défavorisées. Seulement 7,4 % des 15-24 ans non scolarisés sont diplômés d'un niveau III de formation (BTS, DUT), soit deux fois moins que la moyenne (13,7 %). Malgré les efforts des politiques publiques pour créer des emplois (zone franche urbaine, magasins d'usines, Eurotéléport, IUT, écoles nationales supérieures...), la situation économique et sociale reste très difficile dans cette commune désindustrialisée. »

5.3.2 Données rassemblées par l'agence d'urbanisme de Lille métropole

A Roubaix, 67 % des élèves résidant en géographie prioritaire sont issus de milieux « défavorisés »¹³⁸ à la rentrée 2016 soit 1,9 fois plus que la moyenne de la MEL¹³⁹. Au sein des quatre secteurs d'observation des quartiers prioritaires qui affichent une part d'« élèves défavorisés » supérieure à 75 %, on trouve « Trois Ponts-Pile-Saint Elizabeth » et « Alma-Fosse aux Chênes-Cul de Four » à Roubaix. Certains quartiers regroupent un nombre particulièrement important d'« élèves défavorisés » en valeur absolue : c'est le cas des quartiers prioritaires de Roubaix et du secteur sud-est de Lille qui regroupent respectivement 5 635 et 3 507 « élèves défavorisés ».

¹³⁶ Gérard Boudesseul, Patrice Caro, Yvette Grelet, Laure Minassian, Céline Vivent (Centre associé du Céreq de Caen) et Olivier Monso (DEPP-A), *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, France métropolitaine et Dom (données 2011)*.

¹³⁷ À titre d'ordre de grandeur, parmi les 2 700 000 jeunes de 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés, soit 35 % de cette classe d'âge, 685 000 n'ont pas de diplôme, soit 25 % en moyenne pour la France métropolitaine.

¹³⁸ Afin d'établir les chances de réussite scolaire des élèves, les services de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale classent les élèves selon 4 catégories déterminées à partir des professions et catégories socioprofessionnelles de leurs parents : favorisées A et B, moyennes et défavorisées.

¹³⁹ Source : ADULM, *Observation des quartiers en politique de la ville- Éducation 2017*.

5.3.3 Indicateurs sociaux construits par le ministère de l'éducation nationale

Encadré n° 16 : L'indice de position sociale (IPS)

Depuis 2016, le ministère de l'éducation nationale propose un nouvel indicateur évaluant si les élèves se trouvent dans une situation favorable aux apprentissages, appelé indice de position sociale (IPS). Il a été créé à partir de données comportant une description extrêmement fine du milieu familial : profession et diplôme des parents, revenus, pratiques culturelles, conditions de logement, etc. Leur croisement permet d'affecter à chaque élève une valeur numérique qui apprécie le contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Plus l'indice est élevé, plus l'élève est considéré comme favorisé. Les valeurs possibles s'étendent de 38 (profession du père non renseignée et mère au chômage n'ayant jamais travaillé) à 179 (père ingénieur et mère professeure des écoles). La prise en compte de la profession de la mère, dont on connaît l'importance dans la réussite scolaire, présente un véritable intérêt.

La valeur moyenne de cet indice a été calculée pour chaque couple de catégories socioprofessionnelles (en tenant compte du cas particulier des familles monoparentales), pour hiérarchiser le milieu social des élèves, dans les bases de données pour lesquelles seule cette information était disponible.

Tableau 67 : Indicateurs sociaux des élèves de l'académie de Lille

	Académie de Lille		
	REP+	REP	Hors EP
IPS ¹⁴⁰	69,40	79,78	95,88
PCS (2018) défavorisées	77,86%	68,51%	50,21%
Taux de boursiers 2017	68,50%	52,77%	33,78%
Proportion de boursiers au taux 3 en 2017	31,23%	18,40%	9,84%

Source : DSDEN du Nord

L'IPS moyen des collèges publics et privés sous contrat s'établit à 104 au niveau national.

Tableau 68 : Indicateurs sociaux des collèges de Roubaix

Secteur	Nom	IPS	Boursiers	Boursiers Taux 3	% d'élèves résidant en QPV
		2018	2017	2017	2015
privé sous contrat	Collège privé Jeanne d'Arc	144,7	4,8	1,1	8,1
privé sous contrat	Collège privé Saint-Exupéry	97,4	39,9	12,5	47,0
public	Collège Baudelaire	86,4	52,9	23,0	59,6
public	Collège Theodore Monod	73,0	68,8	32,0	46,6
privé sous contrat	Collège privé Pascal	72,7	77,8	28,3	85,7
privé sous contrat	Collège privé Saint Michel	71,4	69,7	25,0	66,2
public	Collège Maxence Van der Meersch	63,0	76,7	39,4	83,0
privé sous contrat	Collège privé Sainte Marie	62,0	81,6	38,5	93,3
public	Collège Anne Frank	61,3	85,4	43,9	96,2
public	Collège Albert Samain-Rosa Parks	60,2	74,2	42,9	89,1
public	Collège Jean-Baptiste Lebas	59,6	83,5	50,3	95,3
public	Collège Madame de Sévigné	58,2	81,3	45,1	84,1

Source : MENJ - APAE collèges Roubaix

¹⁴⁰ IPS : Indice de Position Sociale ; France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, Source : évaluation exhaustive de début de sixième, novembre 2017, MEN-DEPP.

5.4 Moyens spécifiques attribués aux établissements de Roubaix

Le tableau suivant précise les conséquences du classement en éducation prioritaire en termes de **postes attribués** dans les écoles de Roubaix. D'après le calcul effectué par l'académie, **la ville dispose, en 2019, de 140 postes supplémentaires pour ses écoles primaires** :

Tableau 69 : Postes « classes » attribués aux écoles de Roubaix de 2017 à 2019

	Nombre moyen d'élèves par classe hors EP Nord	Nb Élèves Roubaix	Nb postes Roubaix si hors EP	Nb postes "classes" Roubaix*	Postes REP+	Surcoût**
	a	b	c	d	e	f
2017	24,03	10 316	429	505	29	105
2018	24,23	10 197	421	533	30	142
2019	24,15	10 105	419	529	30	140

* Dont 92 postes au titre du dédoublement CP-CE1. ** Surcoût = (d+e)-c.

Source : DSDEN du Nord

Le ratio P/E, qui donne le nombre de postes pour 100 élèves est de 6,66 pour Roubaix en 2019 ; il est de 5,85 pour le département du Nord.

Les indicateurs suivants montrent les effets du classement en éducation prioritaire de la quasi-totalité des collèges sur les moyens qui leur sont affectés : une dotation horaire par élève supérieure à celle du département ; moins d'élèves par classe :

	Nombre moyen d'heures d'enseignement hebdomadaire par élève (H/E) ¹⁴¹			
	R2016	R2017	R2018	R2019
Roubaix	1,55	1,55	1,53	1,51
Bassins 1-2-3-4	1,27	1,27	1,25	1,25
Département du Nord	1,26	1,25	1,25	1,25
	Nombre moyen d'élèves par division (E/D)			
	R2016	R2017	R2018	R2019
Roubaix	20,90	20,94	21,30	21,60
Bassins 1-2-3-4	23,96	24,09	24,37	24,58
Département du Nord	23,92	23,96	24,28	24,29

Source : DSDEN du Nord

D'après le calcul de l'académie, 65 postes supplémentaires sont attribués aux collèges REP+ de Roubaix, moyens de coordination et de pondération de services des enseignants compris.

¹⁴¹ L'indicateur H/E rapporte les heures d'enseignement attribuées hebdomadairement aux nombres d'élèves. Ainsi une dotation de 26 heures d'enseignement en 6^{ème} (volume de la grille horaire de ce niveau) pour une classe de 26 élèves correspond à un H/E de 1. L'indicateur E/D indique le taux d'encadrement (nombre d'élèves par division) ; il reflète aussi les choix de l'EPL qui peut consacrer une partie de ces moyens à autre chose que l'ouverture de divisions, par exemple la mise en place de groupes.

5.5 Performance des établissements

Plusieurs indicateurs existent mais chacun d'entre eux doit être considéré avec précaution et corrélé avec d'autres.

5.5.1 Les résultats des tests d'évaluation CP-CE1

A la rentrée 2017, des évaluations diagnostiques (français, mathématiques) se sont déroulées pour tous les élèves de CP et de 6^{ème}.

A la rentrée 2018 des évaluations de début d'année ont été organisées pour tous les élèves de CP, de CE1 et de 6^{ème} et des évaluations « point d'étape » ont été organisées pour tous les élèves de CP au cours des mois de janvier et février 2019.

Elles ont pour objectif d'offrir aux professeurs une base pour organiser leur action pédagogique par une prise en compte rapide des élèves repérés « à besoin » ou « fragiles ».

Tableau 70 : Résultats des tests d'évaluation CP-CE1 des élèves de Roubaix

Français		% d'élèves « à besoin » et « fragiles »				
CP (début d'année)	ROUBAIX	Département	National	Écart entre Roubaix et le département	Écart entre Roubaix et le National	Écart entre le Département et le National
REP+	36,7	32,1	37,9	+4,6	-1,2	- 5,8
REP		31,1	32,7			- 1,6
EP		31,6	34,7			- 3,1
HEP Public	20,6	21,9	21,9	-1,3	-1,3	0
Total PUBLIC	35,3	25,1	24,5	+10,2	+10,8	+ 0,6

Français		% d'élèves « à besoin » et « fragiles »				
CE1	ROUBAIX	Département	National	Écart entre Roubaix et le département	Écart entre Roubaix et le National	Écart entre le Département et le National
REP+	36,7	31,2	37,8	+5,5	-1,1	- 6,6
REP		29,5	33,5			- 4
EP		30,3	35,2			- 4,9
HEP Public	19,8	21,3	20,9	-1,5	-1,1	+ 0,4
Total PUBLIC	35,1	24,2	23,9	+10,9	+11,2	+ 0,3

Mathématiques		% d'élèves « à besoin » et « fragiles »				
CP	ROUBAIX	Département	National	Écart entre Roubaix et le département	Écart entre Roubaix et le National	Écart entre le Département et le National
REP+	37,5	34	38,4	+3,5	-0,9	- 4,4
REP		32,3	34,3			- 2
EP		33,1	35,9			- 2,8
HEP Public	26,5	24,5	25,1	+2	+1,4	- 0,6
Total PUBLIC	36,5	27,3	27,2	+9,2	+9,3	+ 0,1

Mathématiques		% d'élèves « à besoin » et « fragiles »				
CE1	ROUBAIX	Département	National	Écart entre Roubaix et le département	Écart entre Roubaix et le National	Écart entre le Département et le National
REP+	49	44,7	48,3	+4,3	+0,7	- 3,6
REP		43,3	45,7			- 2,4
EP		44	46,7			- 2,7
HEP Public	35,8	33,4	33,8	+2,4	+2	- 0,4
Total PUBLIC	47,8	36,9	36,3	+10,9	+11,5	+ 0,6

Source : DSDEN du Nord

L'académie a analysé les résultats selon trois axes :

En termes d'équité scolaire (axe 1) :

Le territoire de Roubaix présente entre les écoles en REP+ et les écoles hors EP :

- un écart de 16 points en français CP (équivalent à l'écart de 16 points du niveau national mais très au-dessus de l'écart de 10,2 points du niveau départemental) ;
- un écart de +16,9 en français CE1 (équivalent à l'écart de 16,9 points du niveau national mais très au-dessus de l'écart de 9,9 points du niveau départemental).

En français, Roubaix est aussi « équitable » que le territoire national mais moins équitable que le département du Nord.

- un écart de 11 points en mathématiques au CP (supérieur à l'écart de 9,5 points du niveau départemental mais inférieur à l'écart de 13,3 points du niveau national) ;
- un écart de 13,2 points en mathématiques au CE1 (supérieur à l'écart de 11,3 points du niveau départemental mais inférieur à l'écart de 14,5 points du niveau national).

En mathématiques, Roubaix est plus équitable que le territoire national mais moins équitable que le département du Nord.

En termes de performance scolaire (axe 2) :

- Roubaix est plus performant que le national en français au CP et au CE1, que ce soit en REP+ ou hors éducation prioritaire ;
- Roubaix est plus performant que le national en mathématiques au CP en REP+ ;
- Roubaix est moins performant que le national en mathématiques en CE1, que ce soit en REP+ ou hors éducation prioritaire, et en CP hors éducation prioritaire ;
- Roubaix est moins performant que le département en REP+ en français comme en mathématiques, au CP comme au CE1, et en dehors de l'éducation prioritaire en mathématiques au CP et au CE1 ;
- Roubaix est plus performant que le département en dehors de l'éducation prioritaire en français au CP et au CE1.

En termes de contenus de formation (axe 3) :

Les résultats des élèves de CP scolarisés dans les écoles publiques de Roubaix en français montrent des besoins dans l'ensemble des compétences évaluées avec un écart significatif (supérieur à 5 points) au national quels que soient les items :

- comparer des suites de lettres : +6 ;
- reconnaître les différentes écritures d'une lettre : +8,5 ;
- manipuler des phonèmes : +9 ;
- manipuler des syllabes : +8,6 ;
- comprendre des mots entendus : +20,8 ;
- comprendre une phrase entendue : +8,9 ;
- comprendre un texte entendu : +10.

Les résultats des élèves de CE1 scolarisés dans les écoles publiques de Roubaix en français montrent des besoins dans l'ensemble des compétences évaluées avec un écart significatif (supérieur à 5 points) au national quels que soient les items :

- comparer des suites de lettres : +8,5 ;
- écrire des mots dictés : +7,2 ;
- comprendre des mots lus : +20,5 ;
- comprendre des phrases lues : +14,6 ;
- lire à voix haute des mots : +8 ;
- lire à voix haute des textes : +12 ;
- répondre à des questions lues par l'enseignant : +8,5 ;
- répondre à des questions lues par l'élève : +8,7.

Les résultats des élèves de CP scolarisés dans les écoles publiques de Roubaix en mathématiques montrent des besoins dans l'ensemble des compétences évaluées avec un écart significatif (supérieur à 5 points) au national quels que soient les items :

- écrire des nombres sous la dictée : +7 ;
- résoudre des problèmes : +14 ;
- comparer des nombres : +9 ;
- placer un nombre sur une ligne : +11.

- les résultats des élèves de CE1 scolarisés dans les écoles publiques de Roubaix en mathématiques montrent des besoins dans l'ensemble des compétences évaluées avec un écart significatif (supérieur à 5 points) au national quels que soient les items :
- résoudre des problèmes : +14,7 ;
- calculer mentalement : +9 ;
- comparer des nombres : +8 ;
- placer un nombre sur une ligne : +12,5 ;
- reconnaître et utiliser les notions d'alignement ... : +6 ;
- reconnaître des nombres dictés : +8 ;
- écrire des nombres dictés : +8 ;
- représenter des nombres entiers : +13,4 ;
- additionner : +12 ;
- soustraire : +12.

5.5.2 Le retard des élèves à l'entrée en sixième

Le retard des élèves à l'entrée en sixième est particulièrement élevé à Roubaix, notamment dans les trois collèges que la mission a visités :

Tableau 71 : Retard à l'entrée en 6e

Collèges de Roubaix	Éducation prioritaire	Retard à l'entrée en sixième (%)
Rosa Parks (Samain)	REP +	42,90%
Jean-Baptiste Lebas	REP +	30,90%
Madame de Sévigné	REP +	22,20%
Anne Franck	REP +	21,40%
Van der Meersch	REP +	21,20%
Charles Baudelaire		15,10%
Théodore Monod	REP +	14,90%
Département		8,20%
Académie		7,60%

Source : DSDEN du Nord

Toutefois, cet indicateur prend en compte les élèves allophones, qui ont généralement une ou deux années de retard et qui sont précisément accueillis dans ces collèges.

5.5.3 La réussite au diplôme national du brevet (DNB) et la performance des collèges

Le taux de réussite rapporte le nombre d'élèves reçus au nombre d'élèves présents à l'examen.

En 2017, dans l'académie, les taux de réussite ont été les suivants :

- Hors EP : 88,4%
- REP : 83,4% ($\Delta = 5$)
- REP+ : 80,5% ($\Delta = 7,9$)

Les résultats de la session, pour l'ensemble de l'académie, ont été inférieurs aux résultats nationaux (-1,2 pt) mais ils étaient égaux aux résultats pour les collèges classés en REP +, grâce à une meilleure réussite des garçons que sur l'ensemble du territoire.

En 2018, ils sont restés constants hors REP mais ont baissé en REP et surtout en REP + :

- Hors EP : 88,39%
- REP : 82,01% ($\Delta = 6,38$)
- REP+ : 77,46% ($\Delta = 10,93$)

Tableau 72 : Le taux de réussite au DNB des collèges de Roubaix en 2017

Collège	Taux de réussite brut
Collège privé Jeanne d'Arc	99
Collège privé Sainte Marie	98
Collège privé Saint-Exupéry	97
Collège privé Pascal	94
Collège privé Saint Michel	93
Collège Theodore Monod	84
Collège Jean-Baptiste Lebas	79
Collège Albert Samain	79
Collège Anne Frank	78
Collège Madame de Sévigné	73
Collège Baudelaire	69
Collège Maxence Van Der Meersch	65

Source : DSDEN du Nord

- un taux élevé peut être obtenu en ne retenant, jusqu'à la fin de la troisième, que les élèves ayant des résultats satisfaisants. Il est donc nécessaire de prendre en compte les **taux d'accès des élèves de 6^e en 3^e** qui donne la probabilité, pour un élève de 6^e, d'accéder à la troisième dans l'établissement, quel que soit le nombre d'années nécessaire ;
- l'analyse des taux bruts ne permet pas de tenir compte des facteurs sociaux, mesurés par l'IPS moyen de l'établissement. Pour mesurer la performance d'un collège, le taux qu'il a obtenu (de réussite ou d'accès) est donc comparé avec le taux moyen d'établissements ayant un IPS comparable (taux « attendu »). **La différence entre taux obtenu et taux attendu permet de connaître la « valeur ajoutée » de l'établissement** dans la performance des élèves.

Tableau 73 : Mesure de la performance des collèges de Roubaix

Collèges session 2017 Séries générales	Taux de réussite brut	Taux d'accès 6-3 brut	Taux d'accès 6ème-3ème (valeur ajoutée*)	Réussite au DNB (valeur ajoutée*)	Taux d'accès 3ème-DNB (valeur ajoutée*)
Collège privé Jeanne d'Arc	99	81	-2	4	6
Collège privé Sainte Marie	98	61	-13	15	1
Collège privé Saint-Exupéry	97	68	-9	8	12
Collège privé Pascal	94	55	-18	9	10
Collège privé Saint Michel	93	63	-13	7	5
Collège Theodore Monod	84	72	-2	-2	-11
Collège Jean-Baptiste Lebas	79	74	2	0	6
Collège Albert Samain/Rosa Parks	79	70	-1	0	-14
Collège Anne Frank	78	74	1	-4	-6
Collège Madame de Sévigné	73	73	0	-8	-10
Collège Baudelaire	69	68	-9	-17	-12
Collège Maxence Van Der Meersch	65	81	8	-17	-12

* La valeur ajoutée est mesurée par rapport à la moyenne nationale.

Source : DSDEN du Nord.

5.5.4 La réussite au baccalauréat et la performance des lycées

5.5.4.1 Baccalauréat général et baccalauréat technologique

Sept lycées ont des séries générales/ technologiques à Roubaix, dont deux établissements privés.

Tableau 74 : Résultats au baccalauréat général des lycées de Roubaix (2018)

En %	Roubaix	Bassin Roubaix-Tourcoing	Nord	France
Public	77	78,7	87,3	
Privé	96,7	96,8	97,3	
Total	86,1	88,6	90,3	91,1

Source : Académie de Lille.

Tableau 75 : Résultats au baccalauréat technologique des lycées de Roubaix (2018)

En %	Roubaix	Bassin Roubaix-Tourcoing	Nord	France
Public	80,5	81	87,7	
Privé	91,8	94,8	95,2	
Total	85,4	88,1	89,9	88,9

Source : Académie de Lille.

Tableau 76 : Mesure de la performance des lycées de Roubaix au baccalauréat (séries générales et technologiques) (2017-2018)

Établissement	Effectif 2018	Taux d'accès 2nde-bac		Taux de réussite au bac		Taux de mentions au bac	
		Valeur ajoutée	Taux brut	Valeur ajoutée	Taux brut	Valeur ajoutée	Taux brut
Établissements publics							
LPO Jean Moulin	438	8	66	-3	66	0	16
LG Baudelaire	729	-1	55	-3	81	2	38
LT ESAT	205	9	93	-2	97	1	78
LG Maxence Van der Meersch	618	-11	49	-3	77	0	28
LGT Jean Rostand	97	-18	67	5	68	2	17
Établissements privés							
LGT Saint-Rémi	1468	-8	74	4	96	8	59
LPO Saint-Martin	307	8	67	3	94	10	48

Source : Académie de Lille.

5.5.4.2 Baccalauréat professionnel

Tableau 77 : Résultats au baccalauréat professionnel des lycées de Roubaix (2018)

En %	Roubaix	Bassin Roubaix-Tourcoing	Nord	France
Public	81,2	84,1	76,8	
Privé	84,7	88,8	90,1	
Total	82,6	86,1	80,9	82,6

Source : Académie de Lille.

Tableau 78 : Mesure de la performance des lycées de Roubaix dans la préparation au baccalauréat professionnel (2017-2018)

Établissements	Taux d'accès 2nde-bac pro (valeur ajoutée)		Taux de réussite bac pro (valeur ajoutée)		Taux de mentions (valeur ajoutée)	
	Valeur ajoutée	Taux brut	Valeur ajoutée	Taux brut	Valeur ajoutée	Taux brut
Établissements publics						
LPO Jean Moulin	-16	34	-15	58	-9	21
LP Lavoisier	-7	48	7	86	24	54
LP Louis Loucheur	0	33	11	68	2	17
LP Turgot	-11	30	9	77	6	31
Établissements privés						
LPO PR Saint Martin	-11	53	1	91	-3	42
LPO PR Léonard de Vinci	-8	45	0	78	-3	31
LPO PR Saint François d'Assise	-5	52	2	85	0	40

Source : Académie de Lille.

5.6 L'orientation des élèves

5.6.1 À l'issue de la troisième

Tableau 79 : Demandes et décisions d'orientation vers la seconde générale et technologique à l'issue de la troisième dans les collèges publics de la ville de Roubaix

Collèges de Roubaix	Effectifs 3 ^e 2017-2018	Intentions d'orientation	Propositions provisoires	Écart	Décisions d'orientation	Écart
Madame de Sévigné	113	53,1%	41,6%	-11,5%	58,7%	5,6%
Jean-Baptiste Lebas	108	68,5%	43,5%	-25,0%	51,8%	-16,7%
Rosa Parks (Samain)	85	54,1%	42,4%	-11,7%	49,4%	-4,7%
Anne Franck	111	61,9%	34,3%	-27,6%	43,2%	-18,7%
Théodore Monod	97	55,7%	50,5%	-5,2%	49,4%	-6,3%
Charles Baudelaire	133	79,2%	56,9%	-22,3%	60,9%	-18,3%
Maxence Van der Meersch	133	53,0%	33,3%	-19,7%	45,9%	-7,1%
Ville de Roubaix		61,3%	43,2%	-18,1%	51,5%	-9,8%
Bassin Roubaix-Tourcoing		65,6%	51,9%	-13,7%	57,5%	-8,1%
Nord		68,3%	60,8%	-7,5%	63,7%	-4,6%
Académie		66,9%	60,5%	-6,4%	63,2%	-3,7%

Source : Académie de Lille.

5.6.2 A l'issue de la terminale

Tableau 80 : Admission des bacheliers de séries générales par type d'établissement (2018)

Type d'établissement	Académie	Roubaix
BTS - BTSA	7,6%	8,2%
CPGE	10,2%	9,1%
DUT	8,2%	4,2%
Université (licences)	65,8%	73,8%
Autres+	8,2%	4,7%

Source : Académie de Lille.

Tableau 81 : Admission des bacheliers de séries technologiques par type d'établissement (2018)

Type d'établissement	Académie	Roubaix
BTS - BTSA	45,6%	35,0%
CPGE	1,1%	2,3%
DUT	18,2%	9,7%
Université (licences)	29,6%	44,4%
Autres+	5,4%	8,6%

Source : DSDEN du Nord.

Tableau 82 : Admission des bacheliers de séries professionnelles par type d'établissement (2018)

Type d'établissement	Académie	Roubaix
BTS - BTSA	82,4%	64,3%
DUT	1,0%	0,5%
Université (licences)	13,1%	33,3%
Autres+	3,5%	1,9%

Source : Académie de Lille.

S'agissant plus particulièrement des bacheliers professionnels scolarisés à Roubaix en terminale, ils poursuivent moins en STS que dans l'ensemble de l'académie, quel que soit leur sexe. Ceux qui s'y sont inscrits passent moins en 2^e année et ont un taux d'obtention du diplôme (en 2 ou 3 ans) inférieur au niveau académique. L'écart avec le niveau académique s'est réduit pour les bacheliers de la session 2015, mais s'est creusé à nouveau avec les bacheliers de la session 2016.

Tableau 83 : Évolution du taux de poursuite en STS des bacheliers professionnels issus d'un établissement de Roubaix et comparaison académique

	Nombre de bacheliers de la session 2014	Nombre d'inscrits en 1 ^{re} année de STS en 2014-2015	Taux de poursuite en STS	Nombre d'inscrits en 2 ^e année de STS	Taux passage entre la 1 ^{re} et la 2 ^e année	Nombre d'admis session 2016	Taux d'obtention en 2 ans	Nombre d'admis session 2017	Taux d'obtention en 2 ou 3 ans
Roubaix									
Garçons	197	43	21,8%	21	48,8%	9	20,9%	4	30,2%
Filles	210	35	16,7%	20	57,1%	6	17,1%	4	28,6%
Ensemble	407	78	19,2%	41	52,6%	15	19,2%	8	29,5%
Académie de Lille									
Garçons	5 468	1 517	27,7%	900	59,3%	489	32,2%	119	40,1%
Filles	5 442	1 157	21,3%	661	57,1%	363	31,4%	107	40,6%
Ensemble	10 910	2 674	24,5%	1 561	58,4%	852	31,9%	226	40,3%

	Nombre de bacheliers de la session 2015	Nombre d'inscrits en 1 ^{re} année de STS en 2015-2016	Taux de poursuite en STS	Nombre d'inscrits en 2 ^e année de STS	Taux passage entre la 1 ^{re} et la 2 ^e année	Nombre d'admis session 2017	Taux d'obtention en 2 ans	Nombre d'admis session 2018*	Taux d'obtention en 2 ou 3 ans*
Roubaix									
Garçons	202	58	28,7%	34	58,6%	15	25,9%	11	32,8%
Filles	179	36	20,1%	17	47,2%	7	19,4%	4	30,6%
Ensemble	381	94	24,7%	51	54,3%	22	23,4%	15	31,9%
Académie de Lille									
Garçons	5 323	1 570	29,5%	910	58,0%	519	33,1%	114	40,3%
Filles	4 702	1 066	22,7%	607	56,9%	351	32,9%	59	38,5%
Ensemble	10 025	2 636	26,3%	1 517	57,5%	870	33,0%	173	39,6%

	Nombre de bacheliers de	Nombre d'inscrits en	Taux de poursuite en	Nombre d'inscrits en	Taux passage entre la 1 ^{re} et	Nombre d'admis	Taux d'obtention en 2
--	-------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	------------------------------------------	----------------	-----------------------

	la session 2016	1re année de STS en 2016-2017	STS	2e année de STS	la 2e année	session 2018*	ans*
Roubaix							
Garçons	208	55	26,4%	22	40,0%	11	20,0%
Filles	203	36	17,7%	12	33,3%	6	16,7%
Ensemble	411	91	22,1%	34	37,4%	17	18,7%
Académie de Lille							
Garçons	5 558	1 645	29,6%	883	53,7%	506	30,8%
Filles	4 931	1 189	24,1%	642	54,0%	385	32,4%
Ensemble	10 489	2 834	27,0%	1 525	53,8%	891	31,4%

*Résultats provisoires – Champ : secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJ-MESRI, Systèmes d'information Scolarité, Ocean.

5.7 L'absentéisme et les décrocheurs

Encadré n° 17 : Définition de l'absentéisme et du décrochage scolaires

Pour mesurer l'absentéisme des élèves soumis à l'obligation scolaire, le seuil de quatre demi-journées d'absence non justifiées par mois a été retenu. Il correspond au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiées ».

On parle de décrochage scolaire lorsqu'un élève quitte l'institution scolaire, abandonne ses études, arrête le cursus en cours avant qu'il ne soit terminé. Plus précisément, selon le code de l'éducation, être décrocheur, c'est ne pas avoir terminé avec succès le cycle de formation de second cycle du second degré dans lequel le jeune s'était engagé. Ainsi, est considéré comme décrocheur un élève titulaire d'un CAP, qui poursuit ses études pour le compléter par un second CAP ou pour obtenir un baccalauréat professionnel mais qui arrête sa scolarité sans avoir atteint son objectif. Autrement dit, on peut être décrocheur et diplômé. Au niveau européen, la notion de décrochage correspond à la proportion de personnes de 18 à 24 ans qui ont seulement le niveau de l'enseignement secondaire inférieur ou un niveau moins élevé et sont sorties du monde de l'éducation ou de la formation. Le cadre stratégique « Éducation et formation 2020 » a retenu pour objectif de faire descendre cette proportion en-dessous de 10 %.

5.7.1 L'absentéisme

Tableau 84 : Bilan de l'absentéisme scolaire des élèves de Roubaix soumis à l'obligation scolaire par niveau et par type d'établissement (année scolaire 2017-2018)

	Nombre de « phase 1 » : rappels à la loi	Nombre de « phase 2 » : avertissements et entretiens	Nombre de « phase 3 » : signalements au Procureur
1 ^{er} degré	178	19	0
2 nd degré	475	189	53
dont collèges	373	165	49
TOTAL	653	208	53

Source : Académie de Lille.

Tableau 85 : Bilan de l'absentéisme scolaire des élèves de la MEL soumis à l'obligation scolaire par niveau et par type d'établissement (année scolaire 2017-2018)

	Nombre de « phase 1 » : rappels à la loi	Nombre de « phase 2 » : avertissements et entretiens	Nombre de « phase 3 » : signalements au Procureur
1 ^{er} degré	490	76	5
2 nd degré	2 192	947	243
dont collèges	1 824	810	223
TOTAL MEL	2 682	1 023	248

Source : Académie de Lille.

Les suites données par le procureur de la République ne sont pas indiquées. D'après les entretiens conduits par la mission, aucune suite n'a été donnée.

5.7.2 L'absentéisme estival

La DSDEN a mené une étude du phénomène sur le premier degré. Les données transmises par les écoles de Roubaix ne sont pas exhaustives mais permettent de dessiner des tendances suffisamment précises, présentées ci-après par l'académie.

Le phénomène d'absentéisme estival se traduit majoritairement par un départ anticipé (42 % de la population étudiée) et dans une moindre mesure par une rentrée retardée (11 % de la population étudiée).

Les départs anticipés sont très largement concentrés sur la dernière semaine de l'année scolaire : 72 % des départs anticipés s'effectuent au cours de la première semaine de juillet. En revanche, 1,5 % de l'effectif scolaire étudié a anticipé son départ en vacance dès la première quinzaine de juin. Le pivot s'effectue autour de la dernière semaine de juin) et atteint en semaine 5, plus de 50 % des effectifs scolaires dans 5 des 13 écoles étudiées.

Les rentrées retardées se concentrent sur la première semaine de septembre (78 %). Aucun retour ne s'est effectué au-delà de la dernière semaine de septembre.

S'agissant des collèges, la direction du collège Sévigné a analysé le phénomène pour l'année scolaire 2017-2018 à la demande de la mission :

- le taux d'absentéisme augmente significativement à compter du mois d'avril : en mai, il est supérieur à 10 % en 6^e et 5^e, à 20 % en 4^e ; il est proche de 30 % en 3^e ; en juin, il dépasse 40 % en 3^e, 35 % en 4^e, 25 % en 5^e et il est proche de 20 % en 6^e ;
- une part de cette augmentation s'explique par les départs anticipés, qui touchent les élèves de 4^e puis les autres niveaux à partir du 18 juin (après la tenue des conseils de classe). Les élèves de 3^{ème}, dont le taux d'absentéisme est le plus élevé au cours de l'année (il n'est jamais inférieur à 10 %), ne sont pas concernés par des départs pour des voyages anticipés, en raison des épreuves du DNB ;
- les retours tardifs en septembre concernent 10 % de l'effectif total du collège : les-deux tiers des élèves en retard arrivent la première semaine et les trois-quarts une semaine après la rentrée. Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} sont surreprésentés dans ces retours tardifs. Il est peu probable qu'il s'agisse de retours tardifs de vacances éloignées. L'équipe de direction y voit plutôt le comportement d'élèves absentéistes qui débutent l'année par des absences.

5.7.3 Le décrochage des plus de 16 ans

Contrairement aux données relatives à l'absentéisme, pour lesquelles les comportements des élèves du bassin Roubaix-Tourcoing apparaissent comparables, Roubaix se distingue nettement des autres communes du bassin s'agissant du décrochage des plus de 16 ans.

Dans le bassin Roubaix-Tourcoing, le taux de décrocheurs est passé de 9,4 % à 6,92 % (soit 1 078 élèves) entre octobre 2016 et octobre 2018. Pour la campagne 2018, le bassin se situe désormais dans la fourchette départementale et académique (6,6%). Or, sur les 1 078 élèves concernés, 426 sont scolarisés dans les établissements roubaisiens (271 dans le public et 155 dans le privé¹⁴²). Ce nombre est en augmentation par rapport à 2017 (357 élèves).

¹⁴² Respectivement 136 et 58 résidant dans la commune.

5.8 Les flux entrées-sorties

5.8.1 L'accueil des élèves allophones

Le MEN a prévu des unités d'accueil spécifiques (dites UPE2A-NSA) pour les élèves allophones arrivés en France depuis moins de deux ans, dont le niveau scolaire inférieur ou égal à celui du cycle 2 de l'école élémentaire et qui ne maîtrisent pas la lecture ni l'écriture dans leur langue d'origine.

Ces élèves bénéficient dans le cadre de la prise en charge pédagogique par l'UPE2A d'un enseignement intensif du français et sont inclus dans la classe ordinaire pour les cours où la maîtrise du français n'est pas indispensable. L'effectif d'une UPE2A-NSA ne doit pas dépasser 15 élèves pris en charge simultanément. Ils bénéficient de :

- 15 heures de français, dont 9 heures de FLE-FLS pour l'apprentissage de la langue à l'oral, et 6 heures d'apprentissage de la lecture-écriture ;
- 6 heures pour l'enseignement d'autres disciplines (maths, LV1, avec éventuellement une initiation aux disciplines scientifiques ou artistiques).

Un élève d'UPE2A-NSA peut exceptionnellement effectuer une deuxième année en UPE2A pour perfectionner l'apprentissage de la langue écrite et des disciplines scolaires (maths, LV1, sciences), avec une inclusion plus importante en fonction des progrès effectués (EPS, arts plastiques, musique, sciences...).

Pour les élèves arrivés en France depuis moins de douze mois, qui maîtrisent la lecture et l'écriture dans leur langue d'origine et dont le niveau scolaire le permet des cours FLE-FLS sont dispensés (de 3 à 12 heures), selon les besoins évalués, le reste du temps l'élève est scolarisé dans la classe ordinaire¹⁴³.

Tableau 86 : Évolution des effectifs et moyens pour la prise en charge des élèves allophones à Roubaix et dans le département du Nord

ROUBAIX	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Moyens	Effectifs	Moyens	Effectifs	Moyens	Effectifs	Moyens	Effectifs
UPE2A écoles	3	159	5,25	217	4,75	179	5	208
UPE2A collèges	5,5	161	5,5	197	5,75	171	6	215
UPE2A lycées	1	36	1	36	1	58	1	47
Parcours MLDS allophones	1	15	1	16	1	15	2	24
Micro-dispositifs lycées 3HSE (1/6)	1/6	7	1/3	21	1/3	19	2/3	45
Total	10,67	378	13,08	487	12,83	442	14,67	539

NORD	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Moyens	Effectifs	Moyens	Effectifs	Moyens	Effectifs	Moyens	Effectifs
UPE2A écoles	17,5	633	19,75	783	20	707	21,75	649
UPE2A collèges	23,75	627	25,5	752	25	676	26,25	721
UPE2A lycées	2	72	2	79	2	121	2	89
Parcours MLDS allophones	1	15	2	27	4	50	15	201
Micro-dispositifs lycées 3HSE (1/6)	2/3	38	1 1/3	102	1 2/3	106	1 2/3	115
Total	44,92	1 385	50,58	1 743	52,67	1 660	66,67	1 775

Source : CASNAV Lille.

¹⁴³ Source : CASNAV de Lille.

5.8.2 L'instabilité de la population scolaire

Les données recueillies sont partielles mais elles montrent la grande instabilité de la population scolarisée à Roubaix. Ainsi, les deux-tiers des élèves de CM2 des écoles du secteur de Roubaix-Ouest n'ont pas accompli une scolarité complète dans leur établissement. Le taux dépasse 80 % dans deux écoles.

Tableau 87 : Taux d'élèves de CM2 de Roubaix-Ouest n'ayant pas effectué leur CP dans la même école (secteur public)

Écoles publiques	Nombres d'élèves scolarisés au CM2	Nombre d'élèves de CM2 ayant été scolarisé dans l'école depuis le CP	Pourcentage d'élèves n'ayant pas été scolarisés dans l'école depuis le CP
Anatole France	76	59	77,6%
Vaillant	23	19	82,6%
Aubrac	33	17	51,5%
Legouvé	40	32	80,0%
Ronsard 2	42	19	45,2%
Condorcet	25	17	68,0%
Lakanal	20	11	55,0%
Jean Macé	47	24	51,1%
Léo Lagrange	34	26	76,5%
Littré	30	17	56,7%
Total	370	241	65,1%

Source : Académie de Lille.

5.9 Les équilibres entre le secteur public et le secteur privé sous contrat

La part du secteur privé est particulièrement importante à Roubaix : 27,4 % des élèves de primaire, 50,5 % des collégiens ; 41 % des lycéens et étudiants post-baccalauréat.

Tableau 88 : Effectifs par secteur des établissements de Roubaix en 2018

Types d'établissements	Effectifs	Part du secteur privé
Écoles publiques	10 455	
Écoles privées	3 946	
Total Écoles	14 401	27,4%
Collèges publics	3 119	
Collèges privés	3 182	
Total collèges	6 301	50,5%
LEGT publics	2 355	
LEGT privé	1 753	
Total LEGT	4 108	42,7%
LPO public	1 037	
LPO privé	631	
Total LPO	1 668	37,8%
LP publics	940	
LP privés	662	
Total LP	1 602	41,3%
Total lycées publics	4 332	
Total lycées privés	3 046	
Total lycées	7 378	41,3%

Source : Académie de Lille.

5.10 L'éducation à domicile

Tableau 89 : Déclarations Instruction à domicile - Roubaix

	Déclarations Enfants "d'âge élémentaire"	Déclarations Enfants "d'âge collège"	Total
2011/2012	24	x	
2012/2013	19	x	
2013/2014	20	x	
2014/2015	29	16	45
2015/2016	41	25	66
2016/2017	50	20	70
2017/2018	52	14	66
2018/2019	76	22	98

Source : mairie de Roubaix.

Le nombre de déclarations d'instruction à domicile a nettement augmenté en 2018-2019. Depuis 2012, l'augmentation est régulière pour les enfants d'âge élémentaire.

5.11 Le climat scolaire

5.11.1 Nombre et nature des faits de violence répertoriés par l'académie

Les « incidents graves » que les établissements signalent à l'académie sont répertoriés dans l'application « Faits «établissement» ».

Tableau 90 : Nombre des faits de violence signalés dans « Faits établissement » par les établissements de Roubaix

Type de fait	2016/2017		2017/2018		2018/2019*	
	1 ^{er} degré	2 nd degré	1 ^{er} degré	2 nd degré	1 ^{er} degré	2 nd degré
ROUBAIX						
Violences physiques	0	7	7	4	10	10
Port d'arme	1	2	0	4	1	0
Violences verbales	2	4	6	3	11	6
Atteintes à la sécurité (intrusions...)	3	2	0	2	3	2
Violences à caractère sexuel	1	3	2	2	0	1
Faits liés à l'utilisation d'internet	0	0	0	0	0	2
Dégradations de locaux	0	0	3	2	1	0
Fugues, disparitions	0	0	0	0	0	1
Détention ou trafic de stupéfiants	0	0	0	0	0	0
Actes à caractère raciste	0	1	0	0	0	0
Atteintes aux valeurs de la République	0	1	0	0	0	1
TOTAL	7	20	18	17	26	23

*au 9 avril 2019.

Suspensions de radicalisation

ROUBAIX	1 ^{er} degré	Collège	Lycée	LP		
2016/2017	0	5	1	1		
2017/2018	0	2	3	0		

Situations de harcèlement

ROUBAIX	1 ^{er} degré	Collège	Lycée	LP		
2016/2017	1	2	0	1		
2017/2018	3	5	0	0		

Source : DSDEN du Nord - Pôle violence.

5.11.2 Autres éléments d'appréciation du climat scolaire

- Dans le contrat d'objectifs du collège Lebas pour la période 2018-2022, il est indiqué qu'en 2017, 298 faits de violence physique et verbale ont été constatés, l'établissement se fixant comme cible de les ramener à 200 en 2018.
- Au collège Rosa Parks, sur 462 élèves scolarisés en 2018-2019, 200 ont fait l'objet d'un rapport de la part d'un professeur à la direction pour des problèmes de vie scolaire (attitudes, comportements non adaptés en cours et hors les cours) :
 - en 6°: 76 élèves ont fait l'objet d'un écrit faisant état de l'inquiétude des équipes quant à la situation des élèves en termes d'attitude en classe, de difficultés d'apprentissages, de retards scolaires ou encore de codes sociaux et / ou scolaires bavardages conduisant au chahut, troubles du comportement, irrespect des règles et des codes tant à l'encontre des pairs que de l'adulte, violences) ;
 - en 5°: 34 élèves ont fait l'objet d'un écrit : rapports de discipline concernant les attitudes, comportements non adaptés en cours et hors les cours. 43 élèves ont été punis- retenues et exclusions de cours dont 17 sanctionnés – accueil au Service Accueil des Collégiens Exclus et inclusions dans l'établissement. Les faits retenus sont de l'ordre de comportements inappropriés tant envers les adultes que les camarades ; violences verbales, violences physiques ;
 - en 4°: 39 élèves ont fait l'objet d'un écrit : rapports de discipline concernant les attitudes inadaptées en classe et hors les cours. 60 élèves font l'objet de punition(s) et/ou de sanction(s) pour des mêmes motifs : interventions intempestives, chahuts, défauts d'attention en cours. 13 élèves ont fait l'objet de sanctions : accueil au Service Accueil des Collégiens Exclus et inclusions dans l'établissement pour des comportements non scolaires- violences verbales, physiques mais aussi attitudes récurrentes non conformes à la scolarité – insolences récurrentes envers adultes ;
 - en 3° : 51 élèves sont dans la même situation. Si le chiffre est important, il ne peut être comparé à celui des classes de sixième. Il indique aussi les situations d'élèves faisant l'objet de prise en charge ou de suivi particuliers, lesquels sont en place depuis plusieurs années : AVS, maladie chronique, mal être adolescent, mariage à 16 ans, troubles « dys » mais aussi un apprentissage au long cours de comportements scolaires¹⁴⁴.

5.11.3 Réunions des conseils de discipline et sanctions prononcées

Tableau 91 : Nombre des conseils de discipline réunis à Roubaix et dans le Nord

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Roubaix	174	216	133
Département	531	586	528
Part dans l'ensemble	33%	37%	25%

Source : DSDEN du Nord.

Tableau 92 : Titre Part des exclusions définitives (ED) prononcées par les conseils de discipline (CD)

	2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	CD	ED	taux	CD	ED	taux	CD	ED	taux
Roubaix	174	133	98%	216	201	93%	133	130	98%
Département	531	515	97%	586	556	95%	528	509	96%

Source : DSDEN du Nord.

¹⁴⁴ Nathalie de la principale du collège Rosa Parks Roubaix, 26 février 2019.

6 SÉCURITÉ

6.1 Intensité de la délinquance en 2018

Le tableau suivant donne les faits de délinquance constatés à Roubaix et les rapportent à la population de la ville (taux pour 1 000 habitants par type de fait). Pour l'analyse, les taux pour les communes de même type, pour la métropole de Lille, le département du Nord et la France métropolitaine sont également indiqués.

Tableau 93 : Faits de délinquance constatés à Roubaix de janvier 2018 à décembre 2018 et comparaisons spatiales

	De janvier 2018 à décembre 2018	Nombre	Taux pour 1 000 hab.	Taux pour 1000 hab. dans les communes de même type*	Taux MEL pour 1 000 hab.	Taux départemental pour 1 000 hab.	Taux national* pour 1 000 hab.
	Atteintes aux biens	4 919	51,31	45,78	50,95	35,26	32,31
1.	Vols sans violence	3 553	37,06	37,56	41,65	28,08	26,64
1.1	Vols liés aux véhicules à moteur	1 467	15,30	12,30	16,80	10,52	7,77
	<i>dont vols de véhicules automobiles ou deux roues motorisés</i>	357	3,72	3,01	4,45	2,98	2,23
	<i>dont vols dans véhicules</i>	907	9,46	7,35	9,73	5,69	4,07
	<i>dont vols d'accessoires sur véhicules</i>	203	2,12	1,94	2,62	1,86	1,47
1.2	Cambriolages	526	5,49	7,56	7,70	5,90	5,56
	<i>dont cambriolages de logement</i>	346	3,61	4,91	5,06	3,81	3,67
1.3	Vols sans violence contre des personnes	1 416	14,77	14,90	14,84	9,64	10,86
1.4	Autres vols sans violence (contre des entreprises ou des établissements)	144	1,50	2,80	2,31	2,02	2,46
2.	Vols avec violence	425	4,43	2,04	3,07	1,74	1,39
2.1	Vols avec armes (armes à feu armes blanches ou par destination)	35	0,37	0,20	0,26	0,14	0,12
2.2	Vols violents sans arme	390	4,07	1,84	2,81	1,60	1,27
3.	Destructions et dégradations	941	9,82	6,19	6,23	5,43	4,29
	<i>dont destructions et dégradations de véhicules privés</i>	181	1,89	1,94	1,69	1,59	1,35
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	2 196	22,91	12,09	13,60	11,88	9,27
4.	Violences physiques crapuleuses	425	4,43	2,05	3,07	1,75	1,39
	<i>dont vols avec violence (rappel de la rubrique 2)</i>	425	4,43	2,04	3,07	1,74	1,39
5.	Violences physiques non crapuleuses	1 202	12,54	6,70	7,08	6,92	5,22
	<i>dont coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)</i>	811	8,46	4,90	5,20	5,04	3,77
6.	Violences sexuelles	146	1,52	0,82	0,99	0,88	0,75
7.	Menaces et chantages	423	4,41	2,52	2,47	2,33	1,91

* Périmètre : France métropolitaine.

Source : Mission – données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Pour les atteintes aux biens (en général) comme pour les atteintes aux personnes, les faits constatés sont plus nombreux à Roubaix que dans les villes de même type, d'une part, et dans l'ensemble de la MEL, d'autre part. C'est particulièrement le cas pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (violences physiques non crapuleuses, violences sexuelles, menaces et chantages). Seule exception : les vols sans violence, qui sont proportionnellement moins importants.

6.2 Évolution entre 2015 et 2018

L'évolution depuis 2015 est caractérisée par une baisse très nette des atteintes aux biens (-28 % de vols de véhicules ; - 51 % de cambriolages). A l'inverse, les vols sans violence contre les personnes et les atteintes à l'intégrité physique sont en forte augmentation.

Tableau 94 : Évolution des faits constatés à Roubaix entre 2015 et 2018

	2015	2016	2017	2018	2018/2015
Atteintes aux biens	5 678	5 502	5 531	4 919	-13,4%
1. Vols sans violence	4 360	4 256	4 299	3 553	-18,5%
1.1 Vols liés aux véhicules à moteur	1 952	1 834	1 804	1 467	-24,8%
<i>dont vols de véhicules automobiles ou deux roues motorisés</i>	495	471	414	357	-27,9%
<i>dont vols dans véhicules</i>	1 193	1 121	1 112	907	-24,0%
<i>dont vols d'accessoires sur véhicules</i>	264	242	278	203	-23,1%
1.2 Cambriolages	1 077	918	906	526	-51,2%
<i>dont cambriolages de logement</i>	586	579	589	346	-41,0%
1.3 Vols sans violence contre des personnes	1 110	1 298	1 429	1 416	+27,6%
1.4 Autres vols sans violence (contre des entreprises ou des établissements)	221	206	160	144	-34,8%
2. Vols avec violence	437	411	400	425	-2,7%
2.1 Vols avec armes (armes à feu armes blanches ou par destination)	49	33	24	35	-28,6%
2.2 Vols violents sans arme	388	378	376	390	+0,5%
3. Destructures et dégradations	881	835	832	941	+6,8%
<i>dont destructions et dégradations de véhicules privés</i>	170	167	213	181	+6,5%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 857	1 812	1 831	2 196	+18,3%
4. Violences physiques crapuleuses	438	411	400	425	-3,0%
<i>dont vols avec violence (rappel de la rubrique 2)</i>	437	411	400	425	-2,7%
5. Violences physiques non crapuleuses	1 003	968	962	1 202	19,8%
<i>dont coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)</i>	756	669	637	811	7,3%
6. Violences sexuelles	76	125	111	146	92,1%
7. Menaces et chantages	340	308	358	423	24,4%

Source : Mission – données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Le même constat peut être dressé pour la MEL et le département du Nord : les personnes qui sont victimes de violence physique sont en plus grand nombre alors que les atteintes aux biens diminuent. Toutefois, ces deux tendances sont nettement plus marquées à Roubaix.

Tableau 95 : Évolution des grands types de faits constatés à Roubaix, dans la MEL et le département entre 2015 et 2018

	Roubaix	MEL	nord
Atteintes aux biens	-13,4%	-7,6%	-8,8%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	+18,3%	+5,6%	+10,8%

Source : Mission – données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Même si les faits constatés dépendent du recours de la population aux forces de sécurité (une plus grande confiance entraîne une augmentation des dépôts de plainte et inversement) et de la fiabilité de l'enregistrement des plaintes déposées, les chiffres précédents montrent, concernant Roubaix :

- une plus grande sécurité des lieux et des biens avec une baisse spectaculaire des cambriolages et des vols de véhicules ;
- un recours à la violence physique plus fréquent, qui se manifeste par la hausse des agressions.

7 LOGEMENTS

7.1 Catégories de logement et taux de vacance

Tableau 96 : Évolution du nombre de logements par catégorie entre 1968 et 2015 à Roubaix et dans la MEL

	1968		1975		1982		1990	
	MEL	RBX	MEL	RBX	MEL	RBX	MEL	RBX
Ensemble	327 795	39 966	371 757	41 109	400 792	40 326	426 970	38 856
Évolution			+11,8%	+2,8%	+7,2%	-1,9%	+6,1%	-3,8%
Résidences principales	310 069	37 175	344 475	36 761	367 084	35 175	388 720	33 620
Part des résidences princ.	94,6%	93,0%	92,7%	89,4%	91,6%	87,2%	91,0%	86,5%
Résidences secondaires*	1 556	65	2 050	87	2 706	112	4 826	218
Part des résidences sec.*	0,5%	0,2%	0,6%	0,2%	0,7%	0,3%	1,1%	0,6%
Logements vacants	16 170	2 726	25 232	4 261	31 002	5 039	33 424	5 018
Part des logements vacants	4,9%	6,8%	6,8%	10,4%	7,7%	12,5%	7,8%	12,9%
	1999		2010		2015			
	MEL	RBX	MEL	RBX	MEL	RBX		
Ensemble	460 377	38 864	500 223	39 441	531 817	40 610		
Évolution	+7,3%	0,0%	+8,0%	+1,5%	+5,9%	+2,9%		
Résidences principales	422 990	34 258	468 616	35 256	490 068	35 823		
Part des résidences princ.	91,9%	88,1%	93,7%	89,4%	92,1%	88,2%		
Résidences secondaires*	3 583	188	2 547	90	4 606	121		
Part des résidences sec.*	0,8%	0,5%	0,5%	0,2%	0,9%	0,3%		
Logements vacants	33 804	4 418	29 060	4 094	37 144	4 666		
Part des logements vacants	7,3%	11,4%	5,8%	10,4%	7,0%	11,5%		

*avec logements occasionnels

Sources : Mission – données : INSEE, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

A Roubaix, la diminution du parc de logements entre 1975 et 1990 (-5,7 %) a été inférieure à la diminution de la population. Le nombre de logements vacants a donc augmenté : il représentait, en 1990, 12,9 % du parc (7,8 % dans la métropole).

Entre 1990 et 2010, malgré une légère reprise de la croissance du parc (+1,5 %), le taux de vacance a diminué (10,4 %) mais il est resté nettement supérieur à celui de la métropole (5,8 %).

Entre 2010 et 2015, la croissance du parc se poursuit (+ 2,9 %), avec une augmentation de la vacance (taux de 11,5 % soit + 0,9 pts et près de 500 logements). On trouve la même tendance au niveau de la métropole.

7.2 Logement social

7.2.1 Proportion de logements sociaux dans le département du Nord

Tableau 97 : Les 10 premiers départements en nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants en 2015

	Départements	Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants	Part des logements sociaux de type individuel (en %)	Part des logements sociaux de type collectif (en %)	Loyer moyen par mètre carré de surface habitable (en €)
93	Seine-Saint-Denis	1 360	1,8	98,2	6,47
51	Marne	1 269	18,0	82,0	5,20
92	Hauts-de-Seine	1 240	1,0	99,0	6,92
94	Val-de-Marne	1 234	1,4	98,6	6,66
76	Seine-Maritime	1 130	15,1	84,9	5,32
62	Pas-de-Calais	1 087	57,2	42,8	5,48
75	Paris	1 054	0,1	99,9	7,85
10	Aube	1 028	23,2	76,8	5,30
59	Nord	1 025	36,5	63,5	5,50
90	Territoire de Belfort	1 005	8,1	91,9	4,97

Source : INSEE.

Caractéristiques du département du Nord : une part très importante de LS de type individuel (comme dans le Pas-de-Calais).

Tableau 98 : Taux de résidences principales HLM et taux de logements vacants des principales villes du département du Nord en 2015

Communes	Logements 2015	Dont Résidences principales 2015	Dont Rés. principales HLM louées vides 2015	Part des logements vacants dans le total des logements 2015	Part des résid. principales HLM 2015
Lille	135 811	121 332	25 891	9%	21%
Dunkerque	45 866	41 195	12 133	7%	30%
Tourcoing	41 970	38 265	10 358	9%	27%
Roubaix	40 610	35 823	12 911	12%	36%
Villeneuve-d'Ascq	26 659	25 268	10 345	4%	41%
Valenciennes	25 285	22 023	5 252	12%	24%
Douai	21 124	17 920	5 475	14%	31%
Marcq-en-Baroeul	18 432	17 102	2 889	6%	17%
Cambrai	18 062	15 802	2 966	12%	19%
Wattrelos	17 309	16 412	5 367	5%	33%
Maubeuge	14 183	12 655	3 949	10%	31%
Lambersart	13 351	12 481	2 072	6%	17%
La Madeleine	12 146	10 884	2 202	8%	20%
Armentières	11 838	10 556	2 599	11%	25%
Loos	10 636	9 852	3 154	7%	32%
Croix	10 233	9 442	1 810	7%	19%

Source : mission. Données : INSEE. Échantillon : villes comptant plus de 10 000 logements en 2015.

Pour le taux de résidences HLM Roubaix est la deuxième ville de l'échantillon (36 %), derrière Villeneuve d'Ascq (41 %). L'écart avec Wattrelos est faible (+ 3 pts), plus élevé avec Tourcoing (+9 pts).

Le taux de vacance à Roubaix est de 12 %, le plus élevé des grandes villes de la MEL. A l'inverse, il est de 4 % à Villeneuve d'Ascq, qui conjugue le taux le plus élevé de logement social et le taux de vacance du parc total le plus faible.

7.2.2 Répartition des logements sociaux dans la ville de Roubaix

Dans 9 quartiers, le taux de HLM est supérieur à 60 % et le taux de vacance inférieur à 10 %. La plupart de ces quartiers sont par ailleurs caractérisés par une forte part d'habitants sans emploi, des revenus faibles voire très faible, en grande partie constitués de prestations sociales.

A l'opposé, 8 quartiers comptent moins de 20 % de logements sociaux, avec des taux de vacance supérieurs à la moyenne de la ville. Dans ce groupe, on trouve les quartiers les plus aisés du sud de la ville.

Tableau 99 : La répartition des logements sociaux dans la ville de Roubaix

Libellé de l'IRIS	Logements en 2015 (princ)	Résidences principales en 2015 (princ)	Rés secondaires et logts occasionnels en 2015 (princ)	Logements vacants en 2015 (princ)	Rés princ HLM louée vide en 2015 (princ)	Taux de vacance	taux HLM
Alma Sud	660	628	10	21	579	3%	92%
Nouveau Roubaix	1014	955	0	59	808	6%	85%
Hauts Champs	992	927	3	61	774	6%	83%
Trois Ponts Nord	164	155	0	9	126	6%	81%
Trois Ponts Sud	905	856	5	44	682	5%	80%
Anseele	1629	1497	4	128	1052	8%	70%
Epeule nord	786	734	0	52	458	7%	62%
Fosse aux chênes	1254	1130	0	124	680	10%	60%
Epeule centre	1034	948	0	86	470	8%	50%
Nations Unies	1675	1372	3	300	670	18%	49%
Sartel	634	570	3	61	277	10%	49%
Hutin-Oran	1025	936	0	89	433	9%	46%
Hommelet Sud	975	853	5	116	395	12%	46%
Hommelet Centre	1033	887	3	142	401	14%	45%
Linne Chemin Neuf	1449	1346	12	90	596	6%	44%
Alma Nord	668	569	0	99	219	15%	38%
Potennerie	1397	1271	13	113	474	8%	37%
Cul de Four	1183	1026	0	157	367	13%	36%
Sainte-Élisabeth Nord	1296	1112	0	183	390	14%	35%
Sainte-Élisabeth Sud	782	657	0	125	194	16%	29%
Pile Est	808	723	1	83	209	10%	29%
Mackellerie	1015	884	0	130	222	13%	25%
Justice	920	858	3	58	202	6%	24%
Pile Nord	809	712	3	94	166	12%	23%
Hommelet Nord	826	693	0	133	154	16%	22%
Trichon	1228	1058	7	162	231	13%	22%
Epeule sud	821	763	0	58	160	7%	21%
Fresnoy	1604	1393	2	209	290	13%	21%
Esperance centre	1656	1247	7	402	250	24%	20%
Sainte-Élisabeth Centre	879	772	0	107	154	12%	20%
Moulin Nord	963	827	0	136	138	14%	17%
Pile Centre	1000	851	0	148	135	15%	16%
Édouard vaillant	1533	1422	8	103	222	7%	16%
Entrepont-Cartigny	1001	807	0	194	101	19%	13%
Moulin Sud	843	782	0	61	98	7%	13%
Barbieux Sud	1116	995	7	114	88	10%	9%
Barbieux-Vauban	2108	1806	14	288	37	14%	2%
Fraternité	933	801	7	125	10	13%	1%

Source : mission. Données : INSEE.

7.2.3 Nombre de logements sociaux dans la MEL en 2018

Les données les plus récentes sont fournies par le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), qui dresse l'état global du parc de logements locatifs de ces bailleurs sociaux au 1^{er} janvier d'une année.

Le parc comprend les logements ordinaires, conventionnés ou non à l'APL, dont ils bailleurs ont la pleine propriété ou sur lesquels ils ont un bail emphytéotique, à construction ou à réhabilitation, ou dont ils ont l'usufruit. Ils ne déclarent pas les logements qu'ils gèrent sans détenir de droit réel immobilier ou sans en avoir l'usufruit. Les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales sont exclus du répertoire.

Tableau 100 : Les dix premières communes de la MEL en nombre de logements sociaux au 1er janvier 2018

commune	nombre LS	Part métropole
MEL	130 350	100%
LILLE	31 258	24,0%
ROUBAIX	15 219	11,7%
TOURCOING	12 409	9,5%
VILLENEUVE-D'ASCQ	12 242	9,4%
WATTRELOS	5 416	4,2%
LOOS	3 679	2,8%
MONS-EN-BARŒUL	3 200	2,5%
ARMENTIÈRES	2 903	2,2%
MARCQ-EN-BARŒUL	2 711	2,1%
LA MADELEINE	2 561	2,0%

Source : RPLS 2018, data.gouv.fr.

Plus de 70 % des logements sociaux sont situés dans les dix communes ci-dessus. Roubaix représente 11,7 % du parc, devant Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq.

D'après les informations recueillies, les logements sociaux qui ne trouvent pas preneurs à Roubaix sont très rares (un seul appartement sur le site dédié Bienveo.fr, mais qui n'est sans doute pas exhaustif dans son relevé).

Le contingent de réservation préfectoral est de 1 108 logements (**en baisse depuis 2016**), dont 144 pour les personnes en difficultés dont les demandes sont considérées comme prioritaires (**en hausse depuis 2016**). Seules 19 places sont attribuées au titre du DALO.

8 DONNÉES FINANCIÈRES

8.1 Budget de la commune

8.1.1 Équilibres financiers 2017

8.1.1.1 Part des dotations de l'État et de la MEL dans les recettes de fonctionnement

Roubaix bénéficie d'un montant de dotations de l'État très élevé en comparaison d'autres communes comparables. La DGF représentait en 2017 quelque 40 % du total des produits de fonctionnement CAF (12,7 % pour la moyenne de la strate).

La DGF se décompose ainsi :

Tableau 101 : Les dotations de l'État en 2018 à la commune de Roubaix

Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	15 366 967
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	43 791 324
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	3 042 170
Total	62 200 461

Source : DGCL.

La **dotation forfaitaire** se décompose en cinq parts et dépend essentiellement du nombre d'habitants et de la superficie de la commune. Elle était comparable pour Roubaix et Tourcoing en 2018 :

DGF Dotation forfaitaire	ROUBAIX	TOURCOING	WATTRELOS
Dotation forfaitaire notifiée N	15 366 967	16 370 244	8 353 850

Source : DGCL.

La **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle dépend du potentiel financier par habitant de la commune, de la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune, de la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements, du revenu moyen des habitants.

Un indice synthétique permet de classer les communes de plus de 10 000 habitants en tenant compte de ces indicateurs :

DSU	ROUBAIX	TOURCOING	WATTRELOS
Valeur de l'indice synthétique de classement de la commune à la DSU	1,98	1,52	1,40
Rang de classement à la DSU des communes mét de plus de 10 000 habitants	6	81	142

Source : DGCL.

A l'aune de ces critères, Roubaix est la deuxième commune qui bénéficie du plus fort montant de DSU attribué en 2018.

Tableau 102 : Les 10 communes bénéficiant du plus important montant de DSU en 2018

13055 - MARSEILLE	70 754 501
59512 - ROUBAIX	43 791 324
95585 - SARCELLES	30 271 442
34172 - MONTPELLIER	26 472 118
59350 - LILLE	26 004 410
51454 - REIMS	25 052 986
68224 - MULHOUSE	22 875 139
95268 - GARGES-LÈS-GONESSE	20 656 990
59599 - TOURCOING	19 074 599
80021 - AMIENS	18 417 279

Source : DGCL.

La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

DNP	ROUBAIX	TOURCOING	WATTRELOS
DNP totale	3 042 170	3 295 228	943 6

Tableau 103 : Les 12 communes bénéficiant du plus important montant de DNP en 2018

13055 - MARSEILLE	14 183 458
31555 - TOULOUSE	5 069 924
34172 - MONTPELLIER	4 591 901
83137 - TOULON	4 253 462
30189 - NÎMES	3 773 679
06088 - NICE	3 423 609
44109 - NANTES	3 382 919
86194 - POITIERS	3 365 291
59599 - TOURCOING	3 295 228
35238 - RENNES	3 128 342
59350 - LILLE	3 121 007
59512 - ROUBAIX	3 042 170

Source : DGCL.

Roubaix est en 12^e position des communes bénéficiant de la DNP si l'on tient compte du seul volume de la prestation. Tourcoing est 9^e.

Les autres dotations reçues par la ville ne sont pas identifiées dans les tableaux DGFIP. Toutefois, au BP 2018 de la commune, **le total des dotations de fonctionnement État était de 69 M€** (comprenant un versement au titre de la DGD bibliothèque volet fonctionnement, des crédits politique de la ville (3 M€), le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (1,4 M€), le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en baisse de 17% (1,3 M€)¹⁴⁵.

De son côté, la MEL versait 23,6 M€, somme de deux dotations :

- **l'attribution de compensation** (qui correspond aux recettes qu'elle perçoit pour des charges qui restent confiées à la commune), soit 20,8 M€ ; cette dotation est fixe comme toutes les dotations de compensation ;

¹⁴⁵ A confirmer avec la préfecture.

- la **dotation de solidarité communautaire**, soit 2,8 M€ (pour un total d'environ 25 M€ pour l'ensemble de la métropole), en très légère hausse (indexée sur les recettes de fonctionnement intercommunales).

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution BP 2018 / Bp 2017	
	en M €	en M €	en M €	En M€	En %
DGF	15,5	15,3	15,3	-0,15	-0,9%
DSU	41,3	41,5	43,6	+2,32	+5,6%
DPV	4,0	1,8	3,0	-1,04	-25,7%
Dotations MEL	23,5	23,5	23,6	+0,05	+0,2%
Autres dotations	7,8	7,3	7,1	-0,72	-9,2%

Source : rapport budget primitif 2018 - Ville de Roubaix.

8.1.1.2 Autres recettes

La part du total des impôts locaux et taxes diverses est inférieure à celle des dotations de l'État, contrairement à la moyenne des communes de la strate : en 2017, les bases nettes d'imposition représentaient le tiers des bases de la moyenne de la strate.

Tableau 104 : Analyse des produits de fonctionnement du budget de la commune de Roubaix – exercice 2017

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	Ratios de structure	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	149 915	1 558	1 690	en % des produits	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF	149 043	1 549	1 613		
<i>dont : Impôts Locaux</i>	33 207	345	633	22,15	37,46
<i>dont: Autres impôts et taxes</i>	5 346	56	132	3,57	7,83
<i>dont: Dotation globale de fonctionnement</i>	59 714	621	214	39,83	12,67

Source : DGFIP.

Même après l'adoption de taux supérieurs à la moyenne, le produit de la TH comme de la TF est nettement inférieur à celui obtenu par les communes de la même strate.

Tableau 105 : Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
45 484	473	1 458	Taxe d'habitation (y compris THLV)	7 758	81	220
67 202	699	1 553	Taxe foncière sur les propriétés bâties	382	4	0
160	2	7	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice : 96 196 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 50 000 à 100 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Source : DGFIP.

Tableau 106 : Les taux et les produits de la fiscalité directe locale

Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)
13 145	137	302	Taxe d'habitation (y compris THLV)	28,90	20,73
19 758	205	331	Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,41	21,34
97	1	3	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,74	38,74
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice : 96 196 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 50 000 à 100 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Source : DGFIP.

8.1.1.3 Les dépenses de fonctionnement

L'analyse se fonde pour les exercices 2011-2015 sur le ROD de la chambre régionale des comptes (CRC) des Hauts-de-France sur le budget de la ville ; pour les exercices suivants sur les données produites par la DGFIP et par la Ville.

Tableau 107 : Analyse des charges de fonctionnement du budget de la commune de Roubaix – exercice 2017

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
149 915	1 558	1 690	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits	
142 764	1 484	1 552	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges	
137 528	1 430	1 416	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
73 157	760	827	<i>dont : Charges de personnel</i>	51,24	53,28
30 919	321	273	<i>Achats et charges externes</i>	21,66	17,59
6 487	67	50	<i>Charges financières</i>	4,54	3,25
2 418	25	96	<i>Contingents</i>	1,69	6,17
21 428	223	131	<i>Subventions versées</i>	15,01	8,44
7 151	74	138	RÉSULTAT COMPTABLE = A - B = R		
			AUTOFINANCEMENT	en % des prod. de fonct.	
18 450	192	210	Excédent brut de fonctionnement	12,31	12,44
11 515	120	197	Capacité d'autofinancement = CAF	7,68	11,66

Source : CRC Hauts-de-France.

L'autofinancement a connu une amélioration notable sur les années 2011 et 2012, grâce notamment à une légère hausse de la fiscalité locale en 2011 et à la maîtrise de différentes dépenses ; la capacité d'autofinancement (CAF) brute s'est établie à 18,8 M€ en moyenne contre 14,6 M€ sur les deux années précédentes. Elle est redevenue ensuite proche de son niveau antérieur, avec une moyenne de 15,4 M€ en 2013-2014, dans un contexte de montée en puissance des dépenses d'animations périscolaires à partir de 2013 et de croissance des subventions de fonctionnement versées. Ces dernières ont atteint, en 2014, un montant de 23,7 M€, soit 14,5 % au-dessus de leur niveau de 2012. En 2017, ces subventions ont légèrement baissé, mais restent supérieures à la moyenne de la strate.

En 2017, la CAF brute s'établit à 11,5 M€.

Au budget primitif 2018, les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de -0,4%, cependant que les recettes de fonctionnement sont en croissance de +0,8%.

Tableau 108 : Évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville de Roubaix (2017-2018)

	Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018	évolution / Bp 2017	
	en M €	en M €	en M €	en M €	en %
Masse salariale	75,5	74,0	76,3	+0,8	+1,1%
Charges à caractère général	33,9	31,5	34,5	+0,6	+1,7%
Subventions	15,9	16,4	16,1	+0,2	+1,3%
Subventions CCAS	6,8	7,2	5,9	-0,8	-12,4%
Subventions rythmes scolaires	1,2	1,1	0,7	-0,5	-42,9%
Autres dépenses	1,4	1,7	1,9	+0,5	+31,3%
Dépenses de gestion	134,7	131,9	135,4	+0,7	+0,6%
Frais financiers	3,4	6,5	2,1	-1,3	-39,2%
Dépenses de fonctionnement	138,1	138,4	137,5	-0,6	-0,4%

Source : rapport budget primitif 2018 - Ville de Roubaix.

Noter : dans les charges générales, la création d'enveloppes exceptionnelles pour les travaux dans les écoles (150 K€), dans le cadre notamment des dédoublements de classes dans les Quartiers Prioritaires, ainsi que dans les autres bâtiments municipaux (100 K€).

8.1.2 L'investissement

En 2017, les dépenses d'équipement ont été de 26,4 M€ en hausse par rapport à 2014 et 2015 (moyenne de 17,5 M€). L'encours de la dette est de 106,2 M€. Il a diminué très régulièrement de 121,4 M€ à fin 2009 à 109,2 M€ fin 2014, puis à 103,3 M€ fin 2015. Il est en légère progression en volume.

A noter en 2017, par rapport aux communes de même strate :

- une dette globalement mieux maîtrisée ;
- mais des dépenses d'équipement par habitant plus faibles ;
- en partie à cause du faible montant de subventions reçues.

L'État intervient grâce à la dotation de soutien à l'investissement local (soutien de projets) : 440 K€ en 2018 attribués (non soldés), le CNDS (réhabilitation d'équipement : 500 K€ en 2018), des crédits de la politique de la ville, la DGD bibliothèque (part investissement) et surtout le FCTVA (en hausse ces 3 dernières années).

Tableau 109 : Analyse des opérations d'investissement du budget de la commune de Roubaix – exercice 2017

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
52 997	551	565	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des ressources	
12 000	125	120	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	22,64	21,23
2 738	28	60	Subventions reçues	5,17	10,71
3 115	32	33	FCTVA	5,88	5,83
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
55 572	578	593	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	en % des emplois	
26 402	274	326	dont : Dépenses d'équipement	47,51	55,02
12 182	127	146	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	21,92	24,54
0	0	6	Charges à répartir	0,00	0,99
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
2 575	27	28	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
59	1	-0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
2 635	27	28	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
4 516	47	110	Résultat d'ensemble = R - E		
-667	-7	51	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	-0,44	3,04
			ENDETTEMENT	en % des prod. de fonct.	
106 189	1 104	1 416	Encours total de la dette au 31 décembre N	70,83	83,78
106 056	1 103	1 399	Encours des dettes bancaires et assimilées	70,74	82,78
106 056	1 103	1 389	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	70,74	82,20
14 218	148	182	Annuité de la dette	9,48	10,80
18 082	188	145	FONDS DE ROULEMENT		

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice : 96 196 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 50 000 à 100 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Source : DGFIP.

Dans son budget 2018, la ville a prévu :

- une hausse des dépenses d'investissement de +27 % (+13 M€). Pic d'investissement lié à la simultanéité de travaux sur des équipements de la Ville (Piscine Lesaffre, extension du musée de la Piscine, Pôle Petite enfance du Pile, Stade Dubrulle, Églises Saint Joseph et Saint Martin...) ;
- pour accompagner cette phase d'investissement, un recours à l'emprunt revu à la hausse de +10 M€ « après plusieurs années de désendettement, et dans un contexte de taux restant bas ».

8.2 Budget de la MEL

8.2.1 Données financières générales

Tableau 110 : Analyse des équilibres financiers fondamentaux du budget de la MEL – exercice 2017

	En milliers d'€	En € par habitant
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	1 252 717	1 085
Produits de fonctionnement CAF	1 135 879	984
dont : Impôts Locaux	446 913	387
Reversement de fiscalité	-242 293	-210
Autres impôts et taxes	444 899	385
Dotations globales de fonctionnement	226 488	196
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	1 076 224	933
Produits de fonctionnement CAF	871 405	755
dont : Charges de personnel	133 859	116
Achats et charges externes	233 426	202
Charges financières	66 505	58
Subventions versées	275 772	239
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	176 494	153
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	656 935	569
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	29 776	26
Subventions reçues	64 591	56
FCTVA	11 631	10
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	672 002	582
dont : Dépenses d'équipement	371 768	322
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	151 723	131
AUTOFINANCEMENT		
Capacité d'autofinancement = CAF	264 474	229
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	112 751	98
ENDETTEMENT		
Encours total de la dette au 31/12/N	1 582 702	1 371
Encours des dettes bancaires et assimilées	1 490 783	1 292
Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	1 490 783	1 292
Annuité de la dette	190 392	165

MET MEL - Population : 1 154 103 habitants

Consolidation avec 6 budgets annexes (BA) dont 4 budgets annexes industriels et commerciaux (SPIC)

Source : DGFIP.

8.2.2 Impôts et taxes

Tableau 111 : Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Taxe	Bases nettes imposées au profit du GFP		Réductions de bases accordées sur délibérations
	En milliers d'Euros	En euros par habitant	En milliers d'Euros
Taxe d'habitation	851 583	738	146 496
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7 105	6	0
Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties	4 383	4	-
Cotis. foncière des entreprises (fiscalité prof. unique)	429 842	372	393

MET MEL Population : 1 154 103 habitants. Consolidation avec 6 budgets annexes (BA) dont 4 budgets annexes industriels et commerciaux (SPIC). Exercice : 2017

Source DGFIP.

Tableau 112 : Les taux et les produits de la fiscalité directe locale

Taxe	Produits des impôts locaux		Taux (%)
	En milliers d'Euros	En euros par habitant	
Taxe d'habitation	103 040	89	12,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	146	0	2,09
Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties	2 075	2	47,35
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. Unique)	144 568	125	33,61
	Les produits des impôts de répartition		
	En milliers d'Euros	En euros par habitant	
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	88 148	76	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	4 282	4	
Taxe sur les surfaces commerciales	17 145	15	

MET MEL Population : 1 154 103 habitants. Consolidation avec 6 budgets annexes (BA) dont 4 budgets annexes industriels et commerciaux (SPIC). Exercice : 2017

Source DGFIP.

8.2.3 Dotations de l'État à la MEL

Tableau 113 : Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

D.G.F. des EPCI : dotation d'intercommunalité	51 546 778
D.G.F. des EPCI : dotation de compensation	171 512 200
FPIC : Versement au profit de l'ensemble Intercommunal	31 913 209
FPIC : Solde de l'ensemble Intercommunal	31 913 209

Source DGFIP.

8.2.4 Quelques postes de dépenses réalisées en 2017

Dans son rapport sur le compte administratif 2017, le président de la MEL souligne :

- la poursuite, pour la quatrième année consécutive, du désendettement de la MEL ;
- le paiement de frais financiers et charges exceptionnels (provisionnés) à la suite d'emprunts anciens à risques (swap...) ;

- en neutralisant ces opérations exceptionnelles relatives à la dette, les dépenses de fonctionnement pour 2017 s'établissent à 823,72M€ soit en hausse de +20,50 M€ (+2,6%) par rapport à 2016.

8.2.5 Les charges à caractère général

201,7M€, en augmentation de +10,8M€ (+5,7%) dont +4,8M€ sont liées aux transferts de compétence. Elles représentent 24% des dépenses.

Les principales dépenses :

- la gestion de la collecte sélective des déchets (64,34M€, +1,17M€) ;
- le recyclage et la valorisation des déchets (43,49M€, +3,68M€) ;
- l'exploitation des déchetteries et des encombrants (20,03M€, +0,55M€) ;
- l'aménagement et l'entretien de la voirie de proximité (15,92M€, +3,1M€, dont +2,8M€ liés aux transferts de la voirie départementale) ;
- l'exploitation du stade Pierre Mauroy (9,16M€) ;
- la gestion du patrimoine de la MEL (12,48M€, +1,81M€ dont +0,3M€ liés aux transferts en particulier de la voirie départementale).

8.2.6 Les subventions versées

222,4M€, en légère augmentation 0,03M€ (+0,01%), soit 26% des dépenses de fonctionnement.

Les principales dépenses :

- les versements au budget annexe transport (108,16M€, -12,67M€) ;
- la contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours du nord (44,55M€, +0,34M€) ;
- les subventions aux organismes (Opéra de Lille, ONL, conservatoires, condition publique, LAM) et évènements culturels (15,07M€, +0,15M€) ;
- la participation eaux pluviales versée au budget assainissement (6M€, stable) ;
- les participations versées aux offices de tourisme (3,12M€, +0,08M€) ;
- les subventions aux clubs sportifs et évènements sportifs (5,48M€, +0,64M€ notamment du fait de la finale de la Coupe Davis et d'autres évènements sportifs majeurs). 1,84M€ pour les entrées scolaires ;
- les subventions soutenant le développement économique (10,55M€- quasi stable) ;
- la participation à l'agence d'urbanisme (2,6M€ - stable) ;
- les nouvelles compétences, prises en charge à compter du 1er juillet 2017 : le FSL (3,26M€) et le fonds d'aide aux jeunes (0,37M€).

Les dépenses d'investissement, hors résultats reportés, s'élèvent à 292,47M€ et augmentent de +25,46M€. Leur taux de réalisation est de 80%. Les dépenses d'investissement, hors dette, se situent à 211,82M€ (+18,78M€).

8.2.7 Les dépenses d'investissement

Hors résultats reportés, elles s'élèvent à 292,47M€ et augmentent de +25,46M€. Leur taux de réalisation est de 80%. Les dépenses d'investissement, hors dette, se situent à 211,82M€ (+18,78M€).

Le tableau suivant présente les dépenses par secteur. Quelques projets roubaisiens sont identifiés :

Tableau 114 : Dépenses d'investissement par secteur de la MEL

Commissions	CA 2017	%	Projets réalisés par sous-commissions
Logement et Politique de la Ville	38 660 833	18,3%	Logement et Politique de la Ville (38,66M€, -14,02M€) : - <u>Habitat (28,75M€)</u> : Offre nouvelle de logements (13,65M€), Réhabilitation du parc social (4,95M€), PMRQAD (3,37M€), Inter médiation foncière (1M€), Hébergement spécifique (0,65M€), Réhabilitation parc privé (1,58M€), Réserves foncières habitat (1,12M€), - <u>Politique de la ville/ANRU (8,91M€)</u> : Lille Arras Europe (2M€), Lille Quartiers Anciens (2,39M€), Tourcoing Belencontre (1,45M€), - <u>Gens du voyage (1M€)</u> , dont 0,86M€ de grosses réparations pour les aires d'accueil.
Espaces Publics - Voirie	68 334 194	32,3%	Espaces Publics - Voirie (68,33M€, +21,42M€) : - <u>Voirie de proximité : 54,48M€</u> - <u>Qualité des espaces publics (8,18M€)</u> dont 6,23M€ pour le champ de mars, - <u>Grandes infrastructures (5,68M€)</u> : Liaison Tourcoing Wattrelos (2,71M€), Contournement la Chapelle d'Armentières Houplines (0,26M€), Lino Sud (0,90M€), RD Erquinghem-Lys (0,70M€)
Aménagement du Territoire et Urbanisme	32 987 303	15,6%	Aménagement du territoire et Urbanisme (32,99M€, +6,56M€) : - <u>Aménagement et Ville Renouvelée (27,27M€)</u> : Lille FCB (5,74M€), Lille St Sauveur (10,12M€), Roubaix secteur gare (1,33M€), Centre ville Wattrelos (1M€), Villeneuve d'Ascq Centre Ville (2,55M€), Villeneuve d'Ascq VNR (1,05M€) - <u>Espaces naturels et voies d'eau (2,40M€)</u> : Plaine des Périsseaux (0,66M€), Près du Hem, - <u>Agriculture (0,14M€)</u> pour la zone maraîchère de Wavrin, - <u>Energie (2,11M€)</u> , dont 1,21M€ pour la gestion des réseaux d'énergie, - <u>Aménagement du territoire - stratégie d'Urbanisme (0,92M€)</u> - <u>Acquisitions foncières (0,15M€)</u> .
Développement Economique - Emploi - Recherche	31 698 166	15,0%	Développement Economique - Emploi - Recherche (31,70M€, +10,52M€) : - <u>Aménagement des parcs d'activités (24,10M€)</u> : Union (8,98M€), La Lainière (5M€), Neuville en Ferrain (2,48M€), Rives de la Haute Deûle (1,M€), Haute Borne (2M€), - <u>Action économique (7,60M€)</u> : CPER (2,9M€), Aides aux entreprises (1,05M€), schéma d'aménagement numérique (1,06M€),
Rayonnement de la Métropole	7 686 981	3,6%	Rayonnement de la Métropole (7,69M€, +0,59M€) : - <u>Sport (6,22M€)</u> : Plan de soutien aux équipements sportifs (3,46M€), Piscine de Roubaix (0,72M€), Piscine de Wattignies (0,91M€), - <u>Culture (1,47M€)</u> : Plan de soutien aux événements et équipements culturels (0,81M€), LAM (0,54M€).
Mobilité et Accessibilité	6 691 188	3,2%	Mobilité et Accessibilité (6,69M€, +2,80M€) : - <u>Stationnement (1,78M€)</u> : DSP Lille tous parcs (0,75M€), Aménagement des parcs au sol (0,94M€), - <u>Stratégie de déplacement et modes doux (4,91M€)</u> : Aide à l'achat au vélo (1,14M€), Aménagement cyclables (2,85M€), Voies vertes (0,91M€).
Ecologie Urbaine	3 488 600	1,6%	<u>Résidus urbains (2,66M€)</u> : Fournitures de collecte sélective (2,18M€), <u>Eau (0,82M€)</u> : Investissements incendie (0,81M€).
Autres commissions	22 275 175	14,9%	Finances - Evaluation des Politiques Publiques - Contrôle de Gestion (11,64M€) : Avance budget AIE (9M€), Reversements de TLE et de TA (1,85M€), <u>Gouvernance et Administration (10,64M€) dont :</u> - Patrimoine et sécurité (4,74M€) : Maintenance du patrimoine (1,78M€), Gestion du patrimoine non affecté (2,31M€), - Systèmes d'information (3,88M€), - Achats (1,65M€),
Dépenses d'inv. hors dette	211 822 440		
Restes à réaliser	3 748 548		
Total	215 570 988		

Source : rapport du président de la MEL sur le compte administratif.

8.3 Données financières Roubaix-Tourcoing-Wattrelos-MEL

Le tableau suivant présente les indicateurs retenus pour calculer les dotations de l'État pour la commune de Roubaix ainsi que pour les communes voisines du « territoire de projet » Nord-est de la MEL.

Elle permet de déterminer les compétences confiées à la MEL (par exemple le traitement des déchets...) et de comparer les 3 communes.

On constate que Roubaix est loin d'être défavorisée par rapport à Tourcoing (voir le potentiel financier, qui inclut les aides de l'État).

Tableau 115 : Les montants et les bases de calcul des dotations de l'État aux communes de Roubaix, Tourcoing et Wattreloos en 2018

	ROUBAIX	TOURCOING	WATRELOS
Population DGF 2018	96 731	97 557	41 567
Population INSEE totale 2018	96 647	97 443	41 492
Population DGF N de l'EPCI (MEL) sur son périmètre N-1	1 159 724	1 159 724	1 159 724
Résidences secondaires 2018	84	114	27
Places de caravanes 2018	0	0	24
Superficie 2018	1 323	1 519	1 344
Potentiel fiscal et financier des communes			
Potentiel fiscal 3 taxes	32 747 727	33 503 231	12 426 849
Potentiel fiscal 4 taxes	78 656 738	73 841 301	30 194 532
Potentiel fiscal 4 taxes par habitant	813,15	756,90	726,41
Potentiel fiscal moyen de la strate	1 301,75	1 301,75	1 172,17
Potentiel financier (y compris dotations Etat)	93 590 678	89 590 161	38 021 019
Potentiel financier par habitant	967,54	918,34	914,69
Potentiel financier moyen de la strate	1 417,02	1 417,02	1 285,02
Potentiel financier superficiaire	70 741,25	58 979,70	28 289,45
Bases brutes de FB	68 279 074	62 305 957	22 407 181
Bases brutes de FNB	159 940	158 909	135 921
Bases brutes de TH	58 829 864	70 394 818	23 951 826
TAFNB perçue par la commune	0	0	0
TAFNB perçue par l'EPCI sur la commune	75 058	73 580	50 745
TAFNB totale perçue par l'EPCI (FPU)	2 074 764	2 074 764	2 074 764
Bases brutes de TH totales de l'EPCI (FPU)	1 074 972 834	1 074 972 834	1 074 972 834
Bases brutes de CFE de la commune	27 055 592	21 277 479	10 477 238
Reversement au titre du FNGIR de la commune	207	205	0
Part DCTP 2014 commune indexée Tx forfaitaire	376 226	440 793	537 333
Part CPS N-1 nette de l'EPCI - Prélèvement sur fiscalité TASCOM	171 291 987	171 291 987	171 291 987
Attribution de compensation de la commune (pour les charges non mutualisées)	20 763 169	14 977 508	6 962 164
Somme des attributions de compensation de l'EPCI	214 470 277	214 470 277	214 470 277
CVAE perçue par l'EPCI sur la commune	5 717 611	2 814 992	977 490
IFER perçues par l'EPCI sur la commune	260 507	155 520	156 770
TASCOM perçue par l'EPCI sur la commune	435 877	620 384	448 963
Bases brutes de CFE de l'EPCI (hors ZAE/ZE)	433 653 182	433 653 182	433 653 182
CVAE perçue par l'EPCI (hors ZAE)	88 147 872	88 147 872	88 147 872
IFER perçues par l'EPCI (hors ZAE/ZE)	4 281 915	4 281 915	4 281 915
TASCOM perçue par l'EPCI (hors ZAE)	17 145 482	17 145 482	17 145 482
Montant de DCRTP de l'EPCI	41 826 908	41 826 908	41 826 908
Reversement au titre du FNGIR de l'EPCI	79 236 508	79 236 508	79 236 508
Produits EPCI à ventiler	301 475 189	301 475 189	301 475 189
Produits EPCI ventilés	25 145 635	25 360 357	10 805 519
Produits communaux	20 763 376	14 977 713	6 962 164
Dotations forfaitaire n-1 notifiée sur périmètre N	15 310 166	16 189 653	8 363 820
Effort fiscal			
Effort fiscal	1,93	1,94	2,28
Effort fiscal moyen de la strate	1,08	1,08	1,23
Potentiel fiscal 3 taxes (dénominateur effort fiscal)	28 886 756	30 460 098	10 683 794

L'efficacité des politiques publiques mises en œuvre à Roubaix

	ROUBAIX	TOURCOING	WATTRELOS
Produit net FB	21 023 767	19 643 526	11 267 494
Produit net FNB (hors TAFNB)	102 319	78 976	160 696
Produit net TH	16 444 079	22 039 582	7 728 896
Produit 3 taxes EPCI	4 995 278	7 023 392	2 015 252
Produit effort fiscal avant écrêtement	42 565 443	48 785 476	21 172 338
Bases nettes FB	67 202 301	61 455 225	22 344 656
Bases nettes FNB	159 940	158 909	135 921
Bases nettes TH	45 483 724	60 039 740	20 072 199
Taux moyen pondéré N-1	0,39	0,40	0,49
Taux moyen pondéré N-1 strate	0,23	0,23	0,27
Taux moyen pondéré N	0,38	0,40	0,50
Taux moyen pondéré N strate	0,23	0,23	0,27
Produit effort fiscal après écrêtement	43 631 441	48 785 476	21 052 943
Exonérations 1396	496 183	329 832	129 182
TEOM commune	0	0	0
TEOM EPCI	11 696 121	10 031 008	3 159 820
TEOM syndicat	0	0	0
REOM commune	0	0	0
REOM EPCI	0	0	0
REOM syndicat	0	0	0
Produit total effort fiscal (numérateur)	55 823 745	59 146 316	24 341 945
DGF Dotation forfaitaire			
Dotation forfaitaire notifiée N	15 366 967	16 370 244	8 353 850
Dotation forfaitaire 2017 après retraitement CPS 2018	15 310 166	16 189 653	8 363 820
Part dynamique de la population des communes	56 801	180 591	-9 970
Recettes réelles de fonctionnement des communes n-2 pour 2018	148 434 360	118 767 316	52 656 266
Dotation ville centre pour 2018	795 349	834 564	0
Dotation de solidarité urbaine			
Potentiel financier moyen par habitant des communes métropolitaines de plus de 10000 habitants	1 283	1 283	1 283
Potentiel financier moyen par habitant des communes métropolitaines de 5000 à 9999 habitants	1 035	1 035	1 035
Nombre de logements TH de la commune	37 213	40 009	16 615
Nombre de logements sociaux de la commune	14 713	11 660	5 384
Part des logements sociaux dans le total des logements des communes métropolitaines de plus de 10000 habitants	0,23	0,23	0,23
Part des logements sociaux dans le total des logements des communes métropolitaines de 5000 à 9999 habitants	0,14	0,14	0,14
Nombre de bénéficiaires des aides au logement de la commune	51 214	35 993	11 317
Part des bénéficiaires d'aides au logement par rapport au nombre de logements des communes mét de plus de 10000 habitants	0,52	0,52	0,52
Part des bénéficiaires d'aides au logement par rapport au nombre de logements des communes mét de 5000 à 9999 habitants	0,36	0,36	0,36
Revenu imposable des habitants de la commune	704 708 539	948 731 122	428 263 213
Revenu imposable par habitant	7 291,57	9 736,27	10 321,59
Revenu imposable moyen par habitant des communes mét de plus de 10 000 habitants	15 181,10	15 181,10	15 181,10
Revenu imposable moyen par habitant des communes mét de 5000 à 9999 habitants	14 666,20	14 666,20	14 666,20
Valeur de l'indice synthétique de classement de la commune à la DSU	1,98	1,52	1,40
Rang de classement à la DSU des communes mét de plus de 10000 habitants	6	81	142
Population QPV	71 026	21 930	5 473
Population ZFU	35 098	12 151	0
Montant attribution spontanée DSU	41 511 562	18 299 532	7 298 189

	ROUBAIX	TOURCOING	WATTRELOS
Montant progression de la DSU	2 279 762	775 067	214 310
Montant total réparti	43 791 324	19 074 599	7 512 499
Dotations nationales de péréquation			
Montant part principale	2 382 918	2 630 500	943 066
Montant part majoration	659 252	664 728	0
DNP totale	3 042 170	3 295 228	943 066
Code DNP d'éligibilité à la DNP ou inéligibilité	1	1	1
Taux CFE	33,63	33,63	33,63
Produits post-TP	18 822 396	18 983 123	8 088 312
Produits post-TP par habitant	194,58	194,58	194,58
Produits post-TP par habitant moyen de la strate	302,86	302,86	219,60

Source : DGCL.

8.4 Crédits de la politique de la ville

8.4.1 La géographie prioritaire

Le décret du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la ville des départements métropolitains. Roubaix compte 3 quartiers prioritaires :

- nouveau Roubaix (2 260 habitants) ;
- le quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint Pierre (69 050 habitants), qui concerne en majorité des roubaisiens ;
- le quartier intercommunal Haut-champs Longchamp – Lionderie – 3 Baudets (7 870 habitants dont 1 610 sont roubaisiens).

La ville de Roubaix est concernée par le contrat de ville de la MEL, signé le 15 juillet 2015. La convention d'application territoriale a été intégrée en fin d'année 2015, après validation en conseil municipal à la fin du mois de novembre.

8.4.2 Le montant des subventions octroyées à Roubaix

Le montant des subventions octroyées dans le cadre du contrat s'est élevé à 2 156 898€ en 2018. En 2019, 2 196 920 € ont été validés en comité de pilotage.

Dans ce total, 686 875 € ont été attribués **au programme de réussite éducative** (670 860 € prévus en 2019). Le PRE concerne les établissements scolaires des secteurs classés en REP, soit 89 % des élèves inscrits dans les écoles élémentaires et collèges publics de Roubaix. Certains collèges et écoles privés sont également partenaires du PRE depuis 2007. Chacun des secteurs dispose d'une équipe de réussite éducative. Le public ciblé est estimé à 2 500 enfants de 2 à 16 ans.

Un projet d'expérimentation d'extension du PRE aux 16-18 ans a été financé entre 2012 et 2014 à hauteur de 20 000 €, ayant pour objectif la lutte contre le décrochage scolaire, en lien avec la plate-forme de Roubaix-Tourcoing.

En 2019, 34 196 € de crédits État politique de la ville ont été validés dans le cadre du volet prévention du **contrat local de santé**.

8.4.3 Dotation en faveur de Roubaix

En 2018, 7 projets déposés par la ville de Roubaix ont été retenus au titre de la dotation politique de la ville pour un montant total de 2 876 239 € :

- pôle de sûreté urbaine : 1 866 667 € ;
- réhabilitation des équipements scolaires écoles Jean Macé et Brossollette : 566 399 € ;
- acquisition foncière en vue de la création d'un jardin public : 244 666 € ;
- rénovation de la salle des sports Léon François : 51 840 € ;
- réhabilitation de la cour d'école Albert Samain : 66 667 € ;
- dédoublement de classes : 40 000 € ;
- préfiguration de la maison du projet à la gare : 40 000 €.

8.4.4 L'évaluation à mi-parcours du contrat d'agglomération par la MEL

A compter de 2017, la MEL a conduit :

- un diagnostic de la situation des quartiers prioritaires sur des questions de démographie et de taux de pauvreté ;
- une enquête auprès de ménages résidant en quartier prioritaire, dans le cadre de la mise en place d'une démarche de suivi d'une cohorte de 1 500 ménages dans les 21 communes en politique de la ville, en partenariat avec l'INSEE. Les réponses au questionnaire complété par les familles sont actuellement en cours d'analyse ;
- un travail d'analyse des programmations financières communales, intercommunale et métropolitaine et de leur évolution entre 2015 et 2017 : principaux axes d'intervention, publics visés, orientations spécifiques prises par chaque commune ;

Ce travail d'analyse des programmations financières par commune¹⁴⁶ montre que Roubaix a bénéficié, sur la période 2015-2017, de 32,9€/hab. de crédits d'État (pour une moyenne MEL de 41,8€/hab.)¹⁴⁷, la Ville mobilisant 20,2€/hab.¹⁴⁸ (pour une moyenne de 27,2€/hab.).

Par ailleurs, il apparaît que les crédits d'État ont globalement baissé, pour l'ensemble de la MEL, de 8 % entre 2015 et 2017 (soit -789 K€).

¹⁴⁶ Document provisoire.

¹⁴⁷ Seule la population cible est prise en compte.

¹⁴⁸ Si l'on ajoute les crédits de droit commun mobilisés par la Ville pour les mêmes actions, le montant passe à 33,3€/hab. Les crédits des autres collectivités, opérateurs et partenaires ne sont pas pris en compte.